

@

Jean RODES

**LA
CHINE NOUVELLE**

La Chine nouvelle

à partir de :

Dix ans de politique chinoise
LA CHINE NOUVELLE

par Jean RODES (1867-1947)

Félix Alcan, Paris, 1910, 330 pages.

Hervé Bouillac, du département de sociologie-ethnologie de l'Université de Toulouse-Le-Mirail, a présenté en septembre 2014 un mémoire sur Jean Rodes, disponible [ici](#).

Édition en format texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr
avril 2020

La Chine nouvelle

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement

Première partie : La politique chinoise.

Chapitre I : Le gouvernement. Les souverains. La dernière succession au trône.

Chapitre II : Les intrigues de la cour. Princes, vice-rois et ministres.

Chapitre III : Les fluctuations de la politique.

Chapitre IV : Les mandarins.

Deuxième partie : Le travail des réformes

Chapitre I : L'armée et la marine.

Chapitre II : L'enseignement.

Chapitre III : Les réformes politiques. Lois constitutionnelles. Suppression de la barrière mandchoue-chinoise.

Chapitre IV : Les réformes administratives : la justice, la bureaucratie, les finances, la police, l'hygiène.

Chapitre V : L'interdiction de l'opium.

Chapitre VI : Voies et communications. La question des chemins de fer.

Troisième partie : Les réformes et le peuple chinois.

Chapitre I : Le Chinois.

Chapitre II : L'évolution de la mentalité chinoise. Le nouveau patriotisme. Les relations avec les étrangers. L'Européen en Chine.

Chapitre III : La presse et la littérature nouvelle. Les étudiants.

Chapitre IV : Le parti révolutionnaire.

Chapitre V : Les sociétés secrètes.

Conclusion : Quelle attitude faut-il avoir à l'égard de la Chine ?

AVERTISSEMENT

@

p.001 On a beaucoup parlé, ces dernières années, de l'évolution de la Chine. Il semble en effet que ce grand empire soit désormais entré dans la voie du progrès et de la civilisation occidentale. La manifestation la plus éclatante de cette orientation nouvelle de la cour de Pékin a été l'envoi, aux États-Unis et en Europe, des deux missions chargées d'étudier les divers systèmes de gouvernement des grandes nations étrangères et dont on se rappelle la venue en France, il y a trois ans. Depuis lors, des dépêches d'Extrême-Orient nous avaient fait connaître des projets de réformes et de Constitution parlementaire qui ne tendraient à rien moins, s'ils étaient réalisés, qu'au bouleversement des séculaires institutions chinoises.

Qu'y avait-il derrière cet engouement soudain pour des innovations auxquelles les Fils de Han p.002 paraissaient jusqu'alors si violemment réfractaires ? Quelles réalités correspondaient exactement à tous ces décrets qui prétendaient faire, en si peu de temps, du vieil Empire Céleste, une nation moderne ? Il importait d'autant plus d'être fixé à cet égard que l'on sent bien quelles conséquences incalculables ne manquerait pas d'avoir une telle transformation de « l'autre moitié du monde ». La question nous intéressait plus particulièrement, à cause du voisinage de notre colonie de l'Indo-Chine qui ne devait d'ailleurs pas tarder à subir le contrecoup du mouvement qui agite la grande fourmilière humaine voisine.

C'est dans le but de trouver des réponses précises à ce questionnaire troublant que la Société de Géographie m'a confié une mission dans la préparation de laquelle M. Le Myre de Vilers, son président, et M. Henri Cordier, de l'Institut, membre de son Comité, m'ont aidé de leurs précieux conseils.

Afin de rester dans les limites de mon programme, j'ai borné mon travail à l'examen des faits politiques et de l'évolution mentale de la

La Chine nouvelle

Chine, depuis la fin de la guerre russo-japonaise. Aussi bien les ouvrages d'Abel Rémusat, de Pauthier, du père Huc et de MM. Henri Cordier, Maurice Courant, Fernand Farjenel, Matignon, etc., pour ne parler que des livres français, ont-ils déjà fait connaître les formes de la vie, la culture intellectuelle, les institutions ^{p.003} sociales et l'histoire antérieure de l'empire du Milieu. Il serait superflu d'y revenir et le sujet qui m'était proposé était du reste tellement vaste, complexe et même confus que je n'aurai pas fait œuvre inutile si les pages qui suivent y apportent quelque clarté.

@

I

LA POLITIQUE CHINOISE

CHAPITRE I

Le gouvernement. Les souverains. La dernière succession au trône

@

p.007 Quand on veut savoir où en sont les affaires d'un peuple, une des premières questions à se poser est celle-ci : « Que vaut son gouvernement ? » Le gouvernement chinois a l'avantage de reposer sur une armature millénaire et d'exercer sa puissance sur des populations dont la nature inerte et profondément conservatrice est impropre aux grands bouleversements. Par contre, il était, hier encore, entre des mains séniles ou dégénérées et le personnel qu'il emploie est le plus corrompu qui soit au monde.

L'impératrice Tsou-Hsi gouvernait le Céleste Empire depuis près d'un demi-siècle, quand la nécessité d'une rénovation de la Chine s'est imposée à tous. Un si long usage du pouvoir selon le mode ancien la préparait mal à une telle évolution. Pourtant, bien que ce passé en dût faire plutôt une traditionaliste, elle sut reconnaître, le moment venu, ce besoin d'une transformation. Alors qu'au cours d'un si long règne, il eût été naturel qu'elle se cristallisât irrémédiablement dans les vieilles formules, elle a pu prendre sur elle de ménager la transition d'un régime à l'autre.

Si l'on ajoute à cela qu'elle fût une grande p.008 souveraine, d'une intelligence et d'une volonté extraordinaires, et qu'elle a laissé ainsi, dans la politique chinoise, son empreinte ineffaçable, on reconnaîtra que, quelles qu'aient été les hésitations et la versatilité de son gouvernement, durant les deux dernières années, son portrait doit trouver sa place au début de cette étude.

Tsou-Hsi, fille d'un maréchal tartare, devint la concubine de l'empereur Sien-Fon qui mourut en 1861. Le fait de lui avoir donné un enfant mâle, alors que l'épouse était restée stérile, lui avait valu le titre

La Chine nouvelle

d'impératrice de l'Ouest, en raison de l'orientation de son palais, la femme légitime portant, pour une raison analogue, le nom d'impératrice de l'Est. On sait que d'après la loi chinoise, l'épouse légale devient la mère de l'enfant de la concubine. Tsou-Hsi, dont l'esprit ambitieux et dominateur avait déjà donné sa mesure, sut néanmoins conserver tous les droits maternels au détriment de la véritable impératrice qui, d'ailleurs, trépassa, elle aussi, fort opportunément. Elle était donc désormais seule maîtresse de l'empire, quand la mort de son fils, qui disparaissait sans descendant, vint tout remettre en cause. C'était la fin de sa toute-puissance, mais, par un coup d'État audacieux et contraire aux règles les plus sacrées, elle choisit elle-même le successeur au trône en la personne de son neveu, Kouang-Su. Celui-ci n'avait aucun droit à la couronne ; il présentait par contre, pour sa tante, le précieux avantage de n'avoir que cinq ans et de nécessiter une longue régence. Il était en outre le fils d'un de ses amants, le prince Tchoun, l'un des frères de l'empereur Sien-Fon.

L'impératrice, qui était aussi sensuelle que belle, avait, en effet, les appétits et les passions des natures violentes. Elle passait pour avoir eu d'innombrables caprices auxquels elle aurait, dit-on, satisfait largement. C'était alors une impériale débauchée ^{p.009} dont la vie secrète et intense s'apparentait à celle de quelques-unes des grandes souveraines de notre histoire d'Europe. Mais elle était également avisée, énergique et autoritaire. Elle ne l'a pas seulement montré dans les débuts tachés de sang de son accession au pouvoir, elle en a donné de multiples preuves au cours des nombreux événements de l'une des époques les plus tourmentées de la Chine.

Montée sur le trône en pleine insurrection des Taïpings, au moment où l'expédition franco-anglaise venait de se terminer par la prise de Pékin, elle a eu à liquider, pendant son règne, toute une série d'autres guerres malheureuses, contre la France, dans le Sud, contre le Japon, au Nord, et contre l'Europe tout entière, en 1900, après le soulèvement des Boxers. Bien qu'on l'ait nié, elle avait résolument pris la tête de ce mouvement xénophobe dès qu'il avait gagné la capitale. Les placards

La Chine nouvelle

qui avaient été affichés partout et qui ordonnaient le massacre des étrangers étaient signés de son nom. Plusieurs missionnaires, en Mandchourie notamment, m'ont affirmé avoir lu ces proclamations impériales, dans lesquelles il était ordonné d'extirper, du sol national, jusqu'à la racine, les diables étrangers. Ce mot « jusqu'à la racine » visait non seulement les vivants, mais aussi les morts dont les tombeaux furent violés et détruits en beaucoup d'endroits. Après l'échec de cette équipée anti-européenne, elle sut user d'une tactique si souple et si habile qu'elle trompa complètement ceux qui en avaient le plus souffert et que leur longue connaissance de l'âme chinoise aurait dû rendre le plus méfiants. Je me souviens qu'en 1904 Mgr Favier, qui semblait avoir oublié le siège du Peïtang, me fit d'elle un éloge pompeux, en l'innocentant entièrement de tout ce qui s'était passé. Quoi qu'on en pense, il est au moins curieux que son grand favori, avant que la crise commençât, fût celui-là même qui la préparait, le prince Tuan, dont ^{p.010} elle avait choisi le fils, l'empereur n'ayant pas d'enfant, comme héritier de la couronne.

C'est d'ailleurs dans sa politique intérieure que ses qualités éclatantes d'autorité et de décision se sont surtout révélées. Indépendamment du fardeau très lourd que constitue le gouvernement du plus grand empire du monde, rendu plus incommensurable encore par le manque de communications et l'hétérogénéité des provinces, elle a dû faire face à des incidents, à des complots et à des intrigues de cour incessantes, au milieu desquels se seraient affolées les têtes les plus solides. On se rappelle avec quelle promptitude et quelle rudesse, bien que déjà vieille, elle déjoua le complot de 1898. Son neveu, l'empereur Kouang-Su, acquis aux idées du réformiste Kang-Yu-Wei et sentant qu'en présence de l'hostilité de l'impératrice et de son entourage conservateur il ne pourrait les mettre en pratique, avait résolu de s'emparer de la vieille souveraine et de ses partisans. Le coup d'État devait avoir lieu pendant la nuit. Avertie, la veille, par Yuan-Chi-Kaï, qui avait promis au Fils du Ciel l'appui de ses soldats et qui, ainsi, le trahissait, elle prit sans hésitation les devants. Tous les mandarins

La Chine nouvelle

novateurs, sauf leur chef qui put s'enfuir, arrêtés, eurent incontinent la tête tranchée et Kouang-Su, giflé par sa tante comme un gamin pris en faute, fut interné dans un pavillon de la ville interdite. Et l'impérieuse Tsou-Hsi reprit le pouvoir qu'elle n'a plus abandonné.

Elle eut, par la suite, à réprimer une autre conjuration, bien moins importante que la première, il est vrai, mais piquante par la qualité des personnes qui l'avaient tramée. Elle n'est du reste connue que d'un très petit nombre de gens. J'en tiens les détails d'une personnalité de la colonie européenne que les circonstances contraignirent à jouer, dans cette aventure, un rôle de confident. L'héroïne fut une jeune Chinoise du monde diplomatique qui eut, il y a quelques années, un vif ^{p.011} succès de curiosité dans les salons parisiens. Devenue, à son retour en Chine, demoiselle d'honneur de l'impératrice, très coquette et très ambitieuse, elle voulut faire la conquête de l'empereur. Elle réussit, paraît-il, si bien dans son entreprise, qu'elle put espérer devenir sa femme. Mais il fallait, pour cela, faire répudier ou disparaître l'épouse légitime, l'insignifiante Ouan-Ho, nièce de la redoutable douairière et surtout séquestrer ou supprimer celle-ci. La frêle poupée céleste que nos réunions mondaines avaient vue bostonner et flirter et qui ne risquait rien moins, en cette affaire, que d'être coupée en morceaux, n'hésita pas un instant devant une si périlleuse et si effroyable tentative. Elle en assumait même la direction et recruta les complices. Ce ne furent pas, cette fois, des soldats et des mandarins, mais des hommes plus adroits et plus sûrs, des eunuques du palais, que la petite fille, rouée et perverse, avait littéralement détraqués. Cette histoire qui aurait pu si facilement tourner au drame, se termina d'une façon burlesque. Démasquée, on ne sait trop comment, par la terrible souveraine, la jeune intrigante, avertie à temps, se réfugia, un soir, avec sa famille, tous vêtus en coolies, dans le quartier des légations d'où elle put s'enfuir jusqu'à Shanghai.

C'est vers cette époque que l'impératrice, comprenant, à la suite de la guerre russo-japonaise, la nécessité de régénérer la Chine, eut le courage et l'énergie de rompre avec son long passé traditionaliste et de

La Chine nouvelle

se mettre à la tête du mouvement des réformes. Sans doute elle n'y vint que sous la pression des événements et de l'état des esprits, dans le souci surtout de maintenir l'empire sous la domination de sa race, mais elle en commença l'exécution avec une telle maîtrise qu'on put croire alors qu'elle viendrait à bout de cette tâche formidable. Si l'âge avait éteint chez elle l'ardeur des sens et remplacé par l'amour des fleurs, les fantaisies déréglées d'autrefois, l'esprit et le corps restaient en p.012 effet d'une vigueur exceptionnelle. Quand elle recevait les dames des légations, elle se plaisait à les fatiguer, malgré ses soixante-quatorze ans, en grimant comme une jeune fille à travers les rocailles de ses jardins.

Mais tout a une fin et les créatures les plus fortement trempées doivent à leur tour subir la cruelle loi de l'âge. Frappée, il y a deux ans, d'une sorte de paralysie de la face, sa santé en fut très atteinte et ses facultés baissèrent considérablement. Elle n'était plus, depuis, que l'ombre d'elle-même et elle ne gouvernait que par à-coups, sous l'influence du dernier incident ou de la plus récente intrigue. Toutes ses décisions portaient ainsi la marque du plus grand désordre mental et ne contribuaient pas peu à rendre la situation de plus en plus critique. Placée au centre de toutes les coteries adverses, elle penchait tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre, déterminée en cela par les mobiles les plus puérils. Le dernier personnage qui lui parlait avait raison. On a vu des vice-rois en disgrâce, rappelés, et qui, arrivés à la cour, après avoir été reçus et entendus par elle, devenaient les grands favoris et voyaient du reste leur crédit épuisé au bout de quelques jours. La pire conséquence d'une telle versatilité d'humeur, c'était l'absence de toute politique suivie, ce qui explique amplement les multiples alternatives par lesquelles ont passé les réformes. Tous ceux qui ont étudié la politique chinoise depuis deux ans connaissent ces fluctuations inouïes, ces mouvements incessants d'action et de réaction qui sont sans exemple dans l'histoire des autres peuples. Ces variations continuelles ont eu encore cet effet déplorable d'aviver et de compliquer les rivalités des grands mandarins, par l'espoir que chacun pouvait entretenir de gagner à soi la faveur impériale. Et, cela, au

La Chine nouvelle

moment où l'union de tous était le plus indispensable au salut de la Chine. En sorte que le jour où l'impératrice, qui, malgré tout, par son prestige, tenait réunis autour d'elle tous ces clans ennemis, disparaîtrait, on pouvait craindre, surtout avec les progrès de l'idée révolutionnaire en certaines provinces, un désordre chaotique et peut-être le final cataclysme. Elle semblait d'ailleurs, parfois, entrevoir elle-même cette tragique issue et elle faisait alors des efforts émouvants pour la conjurer. Elle cherchait à réconcilier les plus irréductibles adversaires. Elle appela auprès d'elle comme conseillers de l'empire, Yuan-Chi-Kaï et Tchong-Che-Tong, vieux rivaux qu'elle voulait réconcilier en mariant le fils de l'un à la fille de l'autre. Elle insista en vain pour que Tchen-Tchoen-Hien, un de ceux dont le concours était précieux, parti en disgrâce et boudant dans sa province, revienne à la cour. On sentait chez elle cette volonté tenace de réunir, en un seul faisceau, autour du trône mandchou chancelant, toutes ces forces divisées. Mais on sentait aussi qu'elle était impuissante à y réussir. Et ce spectacle était vraiment, pour ceux qui savaient le voir, d'une grandeur et d'une tristesse infiniment poignantes.

À la fin de sa vie, cette grande souveraine, qui luttait désespérément pour maintenir la domination de sa race, était encore, en dépit des ravages de la maladie et du temps, impressionnante à regarder. Bien que de taille plutôt petite et de corpulence médiocre, une distinction presque surnaturelle la rendait très imposante. Dans son visage allongé, le nez busqué et les yeux très vifs donnaient à sa physionomie un caractère saisissant de souveraineté que n'arrivaient pas à affaiblir les joues pendantes et la bouche légèrement de travers que lui avait laissées sa dernière maladie. Sa voix était à la fois douce et impérative. Contrairement à la coutume des Chinoises et des Mandchoues, elle ne se maquillait pas. Les ongles, démesurément longs, enfermés dans des doigtiers en or, la richesse de ses vêtements et la splendeur de ses bijoux, particulièrement de sa coiffure en perles, par leur note ^{p.014} d'étrangeté et de merveilleux exotisme, la paraient d'une majesté d'idole. Du reste, sauf les Européens, tous, y compris l'empereur, ne lui parlaient qu'à genoux.

La Chine nouvelle

Telle était cette Théodora d'Extrême-Orient qui, depuis quarante-sept années, régnait sur l'innombrable fourmilière jaune. Et ce qui émouvait surtout en elle, plus encore que sa vie orageuse, plus que sa prestance quasi divine et que sa surhumaine puissance, c'était qu'elle apparaissait comme l'auguste personnification d'une civilisation millénaire et agonisante et de tout un passé fabuleux qui, avec elle, entreraient sans doute dans la tombe.

*

Si l'on s'en tient à tout ce que l'on a dit et à tout ce que l'on a écrit de lui, l'empereur ne paraissait guère de taille à recueillir une succession si lourde. Physiquement, il était, d'après un rapport médical du docteur Detève, — qu'une indiscretion de reporter rendit public, — un type parfait de dégénéré. Âgé de trente-huit ans, de l'aveu de tous ceux qui l'ont vu, il en paraissait seize. Voici comment l'a décrit le docteur Matignon qui a pu l'observer à loisir pendant son long séjour à Pékin :

« Kouang-Su est de santé délicate, et sa constitution est faible. Il semble un joli petit adolescent mièvre, aux grands yeux noirs bridés, doux et timides. L'ovale de sa figure est des plus réguliers et d'une pureté peu commune en Chine. La bouche reste constamment entr'ouverte, et un léger rictus soulève un peu sa lèvre à gauche, découvrant de fort belles dents très blanches. Il a la physionomie intéressante et sympathique d'un jeune malade.

L'examen médical dont je parle plus haut, et qui rappelait à s'y méprendre les fiches de la Salpêtrière, notait, entre autres cas de névrose chez l'impérial sujet, ce fait que le moindre bruit le secouait désagréablement, mais qu'un coup de ^{p.015} gong lui donnait des sensations voluptueuses. S'il y avait là le portrait singulier et qui ne manque pas d'un certain charme morbide d'une sorte de Narcisse d'Extrême-Orient, cela n'annonçait malheureusement pas l'homme

La Chine nouvelle

solidement trempé qu'exigeaient les difficultés présentes et surtout celles de demain.

On a critiqué aussi les mœurs de Kouang-Su. Celui-ci aurait été, ai-je entendu dire, un adepte fervent des amours socratiques. Bien que cette imputation ne soit pas calomnieuse dans un pays, où l'on a sur ce sujet les idées des Grecs et des Latins de l'époque des Césars, — il y avait naguère à Pékin un harem impérial d'éphèbes, — elle paraît très exagérée sinon tout à fait fausse. J'ai eu du reste, sur sa vie intime, des renseignements très sûrs et qui ne manquent pas d'intérêt.

L'empereur avait une femme légitime et dix concubines. Sa veuve, Ouan-Ho, nièce de l'impératrice douairière, est grande, lymphatique et malade. Il paraissait avoir peu de goût pour elle. En revanche, il avait un faible pour une de ses concubines, Tin-Te, plantureuse Mandchoue aux joues roses et rebondies. Mais celle que secrètement il préférait et avec laquelle il entretenait des relations coupables, puisqu'elle n'était même pas de ses concubines officielles, c'était la sœur même de cette dernière favorite. Il n'a eu d'enfant d'aucune d'elles. Outre qu'en Chine cela est considéré comme la plus grave des fautes à l'égard de la piété filiale, puisqu'on n'assure pas ainsi la continuité du culte des ancêtres, on y voyait généralement, en ce qui le concernait, une preuve d'impuissance. Aussi quand un Chinois parlait du Fils du Ciel, ne manquait-il pas de faire, avec un de ses doigts recroquevillé, un geste très éloquent de particulier mépris.

Le moral de cet étrange monarque de bas empire extrême-asiatique était en harmonie avec ses caractéristiques physiques. Naturellement effacé et craintif, ^{p.016} l'échec dramatique de sa tentative d'indépendance, l'isolement et la séquestration qui avaient suivi, avec la menace constante de la mort — par deux fois, sa suppression avait été décidée à la cour, une raison inconnue fit qu'on n'osa pas alors aller jusqu'à l'exécution — avaient aggravé sa neurasthénie et achevé de lui faire une âme de vaincu.

Son rôle était nul, bien que ce fut lui qui signât tous les décrets. Ceux-ci étaient toujours précédés de la formule : « Nous venons de

La Chine nouvelle

recevoir respectueusement de notre sainte Mère, l'impératrice douairière... », etc. Son attitude était même si humiliée qu'on a pu voir, à des réceptions solennelles, des serviteurs passer auprès de lui et le heurter sans aucune marque de déférence. Mgr Jarlin, l'évêque de Peïtang, me racontait qu'à une de ses dernières visites au palais impérial, comme Kouang-Su restait silencieux, sa tante lui prit le bras rudement et lui dit : « Eh bien, qu'as-tu à rester muet ? Parle donc ! » Et l'empereur, souriant et contraint, ainsi qu'un enfant pris en faute, posa quelques questions hésitantes et confuses.

Il ne sortait de cette humilité craintive qu'en de rares crises nerveuses ou des colères d'enfant, au cours desquelles il brisait tous les objets qui lui tombaient sous les mains ou tentait de se noyer dans les lacs des jardins impériaux.

Et pourtant si on concluait, avec quelque apparence de logique, d'une si extraordinaire faiblesse de caractère à un défaut d'intelligence, on serait dans l'erreur. Le fait seul qu'avant les leçons de 1900 et de la guerre russo-japonaise, sans y avoir été préparé par une éducation de divinité recluse, il ait compris les idées du réformateur Kang-Yu-Wei et admis l'urgence d'une rénovation de la Chine, suffirait à le démontrer. Car en somme, aujourd'hui, on ne fait que mettre en pratique son programme d'il y a dix ans.

Si ce que l'on me rapporte est exact, cette lucidité et ^{p.017} cette curiosité des choses nouvelles auraient persisté chez lui, jusqu'à la fin. Son occupation préférée était la lecture, et les ouvrages qu'il lisait étaient surtout ceux qui avaient trait à l'Asie, à l'histoire et à l'économie politique. Ces livres, qu'il choisissait lui-même, étaient traduits à son usage, et bien entendu expurgés de tout ce dont la cour tenait à ne pas lui donner connaissance.

Au point de vue purement intellectuel, l'empereur paraissait donc très capable d'assumer la continuation d'une œuvre dont il avait jadis voulu être le premier artisan. Mais aurait-il eu l'autorité nécessaire, après une si longue perte de face ? C'est d'autant plus douteux que la conviction générale était qu'à la mort de l'impératrice douairière

La Chine nouvelle

répondrait un énorme soulèvement antidynastique. On sait de plus combien le personnel dirigeant de la Chine, vice-rois et ministres, dont l'union était cependant indispensable en de telles circonstances, est profondément divisé. Il était à craindre que l'entente ne se fasse pas, dans un instant si critique, autour d'un homme dénué de prestige.

Un personnage, Yuan-Chi-Kaï, pouvait, par sa grande énergie et son ascendant sur l'armée qu'il a faite, aider Kouang-Su à franchir cette passe redoutable. Mais les circonstances en avaient fait son irréconciliable ennemi. C'est Yuan-Chi-Kaï en effet qui, en 1898, mis au courant, comme il a été déjà dit plus haut, par l'empereur lui-même de son projet de coup d'État, le trahit, après lui avoir promis son concours. L'impératrice, avertie par ses soins ¹, fit en une nuit arrêter et exécuter tous les mandarins réformateurs, sauf Kang-Yu-Wei qui eut le temps de s'enfuir. C'est donc à lui que Kouang-Su devait son lamentable effondrement. Aussi ^{p.018} disait-on couramment que le jour où la vieille souveraine mourrait, Yuan-Chi-Kaï n'aurait le choix qu'entre deux partis : prendre le premier bateau en partance de Tien-Tsin pour le Japon, ou marcher à la tête de ses troupes sur Pékin. C'était tellement vrai qu'il y a deux ans, à l'époque de la maladie de l'impératrice, le bruit se répandit, dont la presse chinoise se fit l'écho, que le vice-roi du Petchili se préparait à venir dans la capitale avec tous ses soldats.

C'est évidemment dans cette situation particulière, qui rendait impossible tout accord de Kouang-Su avec la seule force capable de relever son prestige si profondément atteint et de lui permettre ainsi d'exercer enfin le pouvoir suprême, que se trouve la clef de la double disparition, à vingt-quatre heures d'intervalle, à la fin du mois d'octobre 1908, du faible souverain et de sa tante, Tsou-Hsi. L'empereur au visage d'adolescent est mort à l'heure exacte où ce que les historiens appellent la « raison d'État » exigeait qu'il dût mourir. Comme on le verra plus loin, par un juste retour des choses, Yuan-Chi-Kaï n'a pas tardé d'être à son tour la victime de ces fatales circonstances.

¹ Yuan-Chi-Kaï mit au courant de ce qui se tramait le vice-roi du Petchili, Yong-Lou, qui avisa, lui-même, l'impératrice douairière.

La Chine nouvelle

L'in vraisemblance des décrets attribués à l'impératrice douairière et qu'elle aurait rédigés avant de rendre le dernier soupir est aussi un indice suffisant de la machination. Ces édits de la dernière heure ont la même authenticité que ceux où Pou-Hi, empereur de trois ans, dit : « Manquant de vertus et étant en bas âge, nous sommes confus de succéder à feu l'empereur qui était très savant et vertueux. »

Tout cela a été réglé par des metteurs en scène aussi habiles que fermement déterminés à réussir. Dans l'ignorance générale et le silence qui ont entouré ce drame de palais, une dépêche du correspondant du *Times*, lequel doit savoir beaucoup de choses mais garde une discrétion toute chinoise, a, seule, projeté une lueur. L'empereur, disait-il, aurait eu, avant p.019 d'expirer, une crise de colère. Il aurait refusé de revêtir les vêtements rituels sous lesquels les Fils du Ciel doivent mourir, et il n'aurait pas voulu, contrairement aux usages, désigner, lui-même, l'emplacement de son tombeau.

Il faut, il est vrai, reconnaître qu'en présence de la mort de l'impératrice douairière, celle de Kouang-Su, loin d'aggraver la situation, la dénouait heureusement. On redoutait des soulèvements lorsque la vieille souveraine aurait cessé de vivre. Elle seule, par son énergie et le respect qu'elle inspirait, pouvait maintenir l'union autour du trône, ou du moins une paix suffisante, entre les coteries adverses. L'effroyable anarchie gouvernementale qui aurait suivi sa disparition, grâce au manque de prestige et d'autorité de son neveu, aurait rendu possibles tous les bouleversements. L'ordre ne pouvait en réalité être maintenu et le pouvoir impérial assuré que par la suprématie absolue d'une coterie sur toutes les autres. Malheureusement, il apparaît bien que la coterie qui a triomphé, au détriment de celle qui aurait voulu porter au trône le prince libéral Pouloun, est celle qui est le moins susceptible d'offrir des garanties pour l'avenir. Elle est formée en effet des éléments mandchous les plus réfractaires à tout progrès. Et, quoiqu'on ait dit de son esprit ouvert aux choses de notre civilisation, il n'est que trop vrai que le régent Tcheng s'est toujours signalé, depuis l'origine du mouvement des réformes, par sa constante opposition.

La Chine nouvelle

C'est ainsi que la presse chinoise signalait, en 1906, qu'il avait refusé de prendre part aux travaux de la nouvelle « Cour Suprême des réformes ». Mais, pour être tout à fait exact, il faut noter qu'on n'est jamais, en Chine, en matière politique, ni complètement pour, ni complètement contre. Ainsi les conservateurs, par exemple, au moment de leur plus grand triomphe, n'ont jamais demandé l'abandon du programme des réformes, de même les réformistes n'ont jamais eu l'avantage qu'à demi. C'est ce qui rend si aisées et si fréquentes, ^{p.020} mais si difficiles à discerner, les fluctuations de la cour de Pékin.

On peut ajouter en outre que ce drame impérial est singulièrement en harmonie avec l'espèce de Bas-Empire que constitue encore, au milieu des autres nations, la Chine anachronique et millénaire. Aussi bien que la mentalité, que les mœurs privées et publiques et que les conditions sociales, cette mort simultanée de l'Augustule et de l'Augusta Célestes justifie de saisissante manière ce rappel historique. Il fallait, à ces souverains mystérieux dont l'existence murée était cachée à tous, une fin étrange et supérieure au cours habituel des choses. C'est ce qui est advenu, car cette double disparition a tout le tragique et toute la beauté définitive d'une page de l'histoire des Césars.

@

CHAPITRE II

Les intrigues de la cour. Princes, vice-rois et ministres

@

p.021 Pour tous ceux qui connaissent les mœurs de la cour de Pékin, il n'est pas douteux que l'avènement du jeune Pou-Hi et la nomination de son père, le prince Tcheng, comme régent, soient en effet l'œuvre d'une coterie et le signe de son triomphe sur les coterie adverses. En Chine, en effet, tout se ramène à des questions de personnes et de groupes dans la constitution desquels les intérêts privés ont une bien plus grande part que les opinions politiques. C'est pourquoi il ne faut pas trop se hâter de tirer les conséquences des événements actuels au point de vue par exemple des transformations de la Chine. Un examen rapide des influences qui ont tour à tour prédominé, durant les dernières années surtout où les fluctuations furent incessantes, par suite de l'affaiblissement des facultés de la vieille souveraine, nous confirmera dans cette prudente circonspection.

Au lendemain de la guerre russo-japonaise, alors que l'impératrice douairière, la cour, les lettrés et les notables, galvanisés par les victoires du Japon, s'enthousiasmaient pour les réformes, le vice-roi novateur du Petchili, Yuan-Chi-Kaï, fut en grande faveur. p.022 Il cumula, avec sa vice-royauté, le commandement suprême des six divisions de l'armée du Nord, la direction des Chemins de fer et des Finances. C'est à cette époque, en 1905, qu'il prépara et dirigea les premières grandes manœuvres qui produisirent, dans le monde entier, une si vive impression. Il était vraiment le directeur du mouvement qui paraissait devoir en peu de temps transformer la Chine. La fin de cette même année vit d'ailleurs le départ pour l'Europe et l'Amérique des deux grandes missions d'études, confiées l'une au duc Tsai-Tsé, de la famille impériale, l'autre au Mandchou Toan-Fang.

La Chine nouvelle

En dépit du zèle apparent de tous les hauts dignitaires et de l'engouement général pour la modernisation, un mouvement de réaction se préparait déjà et, parmi les grands personnages, trois partis se constituaient :

— Les *Mandchous traditionalistes*, qui, pressés autour du vieux prince Tsing, doyen de la famille impériale, étaient, malgré leurs démonstrations réformistes, hostiles à tout changement. On comptait, parmi eux, des hommes comme Tcheng-Pie, ministre des Voies et Communications, l'un des anciens chefs du mouvement boxer, qui, dans le secret de son âme, insuffisamment gardé, envoyait à tous les diables les chemins de fer dont il avait l'administration. On y trouvait encore des partisans irréductibles du passé comme Tié-Liang ou des vieillards incapables de s'adapter à un régime nouveau comme Cheng-Kia-Nei, auquel on avait cependant confié la présidence de la nouvelle cour du contrôle administratif et politique.

— Les *Mandchous progressistes*, dont les membres, le prince Sou, le duc Tsai-Tsé, Toan-Fang et quelques autres, étaient partisans des réformes, mais voulaient les appliquer d'abord à la Mandchourie, afin que cette province, berceau de leur race, conservât sa suprématie sur la Chine.

— Enfin les *Chinois réformistes* qui, tout en restant fidèles à la dynastie, poursuivaient un but exclusivement ^{p.023} nationaliste. Les plus remarquables de ceux-ci sont Yuan-Chi-Kaï, Tcheng-Che-Thong, qui était alors vice-roi des deux Hou, et Tsen-Tcheon-Hien, qui occupait la vice-royauté des deux Koang, à Canton.

Yuan-Chi-Kaï, pur Chinois originaire du Honan, est maintenant dans la force de l'âge. Ancien mandarin militaire, il a su, par son habileté et son énergie, s'élever au-dessus de cette condition considérée naguère comme inférieure. Il était haut commissaire de la Chine en Corée, au moment où éclata la guerre malheureuse avec le Japon. Nommé, en 1895, gouverneur du Chantoung, il y organisa les premières troupes modernes. Bien que disposant de cette force déjà sérieuse et dont il aurait pu être tenté de se servir, il eut l'adresse de dégager, en 1898, de l'aventure de Kang-Yu-Wei et de se tenir à l'écart de l'équipée

La Chine nouvelle

des Boxers, en 1900. En sorte qu'en 1901, lorsque les souverains rentrèrent à Pékin et que les relations furent reprises avec l'Europe, il apparut comme l'homme nécessaire et nouveau auquel devait échoir la succession de Li-Hung-Chang, à Tien-Tsin. Il occupait cette vice-royauté du Petchili au début de ce mouvement réformiste dont, par toutes ses créations et innovations personnelles, il apparut tout de suite comme le directeur.

Tcheng-Che-Tong, qui est fort âgé, est un représentant de la vieille Chine. Il a la réputation d'un grand lettré et son livre de [l'Exhortation à l'étude](#) a été le bréviaire de toute la classe intellectuelle. Malgré qu'il tienne, par sa longue carrière, beaucoup plus du passé que du présent et qu'il ait fait, en dépit de son zèle intermittent pour les réformes, plutôt opposition aux grands changements, surtout en ce qui concerne la bureaucratie, il a néanmoins pris une grande part dans la tâche de régénérer l'empire. C'est lui en effet qui, premier, a compris la nécessité de moderniser l'enseignement et tous les règlements nouveaux de l'Instruction publique sont son œuvre. Il a été vice-roi de Canton, à l'époque de la guerre du Tonkin, et il en a gardé, pour notre pays, une sympathie médiocre. Il était vice-roi des deux Hou lorsqu'il a été appelé au Grand Conseil, à Pékin, en même temps que Yuan-Chi-Kaï, il y a deux ans.

Tsen-Tchoen-Hien a une cinquantaine d'années. Il est originaire du Kouangtoug. Il est de la race aborigène des Miao-Tze. Il en a le caractère violent et sauvage. C'est ce qui explique la fougue extraordinaire de ses convictions réformistes. Il a longtemps occupé la vice-royauté de Canton. Ministre des Voies et Communications, à Pékin, en 1907, il s'est réfugié, après sa dernière disgrâce, au Tchékiang, d'où toutes les objurgations et tous les ordres de la cour n'ont pu le faire sortir. Il est à croire cependant qu'avec sa nature audacieuse et son esprit novateur, son rôle n'est pas encore terminé.

En raison de l'écrasante supériorité numérique des Chinois dans l'empire et de leur intelligence supérieure, en raison aussi de la valeur de ses chefs, ce parti des Chinois réformistes devrait aisément

La Chine nouvelle

triompher. Malheureusement ceux qui le dirigent, notamment les trois personnages cités plus haut, dont le rôle pourrait être considérable et dont l'entente serait indispensable au relèvement de la Chine, n'ont cessé de s'annihiler en querelles intestines et de se faire réciproquement obstacle. Toutes les fois que l'un d'eux a détenu la faveur impériale, les autres se sont ligüés contre lui avec les pires adversaires de leurs doctrines.

C'est justement ce qui s'est produit lors du premier mouvement de réaction dont je parle plus haut. Les Mandchous, inquiets pour leurs privilèges menacés par la politique nouvelle, et les Chinois, auxquels la puissance de Yuan-Chi-Kaï portait ombrage, montèrent, contre lui, une cabale. Aux princes et à la coterie conservatrice des Tié-Liang, Tcheng-Pie, Cheng-Kia-Nei, ^{p.025} se joignirent Tsen-Tchoen-Hien et Tcheng-Che-Tong. Yuan-Chi-Kaï fut accusé auprès du trône, d'orgueil, d'ambition et de népotisme. Tié-Liang alla même jusqu'à l'incriminer de concussion. Tcheng-Che-Tong le chargea aussi implacablement, par l'intermédiaire de son ami, Liang-Ting-Foen, juge suprême du Houpé, qui se trouvait alors en voyage à Pékin. Car c'est l'ordinaire tactique. Quand on veut abattre un adversaire, plutôt que de l'attaquer soi-même, on fait déposer contre lui, par des comparses, le plus possible de rapports d'accusation. C'est là surtout le rôle des fameux censeurs impériaux dont la plupart tiennent ainsi de véritables offices fort rémunérateurs. Fondés ou non, ces rapports sont pris en considération par le trône quand ils atteignent un certain nombre ; le haut fonctionnaire qui en est l'objet, peut alors être considéré comme perdu. Il n'a d'autre ressource que d'arrêter, à l'aide d'argent et de cadeaux, cette avalanche d'accusations, ou à susciter par le même moyen, un nombre supérieur de rapports contraires. Là est le mécanisme habituel d'une intrigue de cour.

Quoi qu'il en soit, l'attaque fut, cette fois, si unanime et si perfide que Yuan-Chi-Kaï succomba. Outre le prince Tcheng, frère de l'empereur, Tié-Liang et Liang-Ting-Foen, ami de Tcheng-Che-Tong, qui étaient ses principaux accusateurs, vingt censeurs déposèrent des rapports contre lui. À la fin de 1906, sa disgrâce était complète. On lui retirait l'armée, les

La Chine nouvelle

chemins de fer et les finances. Il ne lui restait plus que la vice-royauté du Petchili que l'impératrice douairière lui laissa parce que, reconnaissant sa valeur et ses services, elle ne voulut pas satisfaire entièrement aux désirs de ses adversaires. Naturellement, il fut aussitôt abandonné par tous ses amis et clients et tous les réformistes de la veille devinrent d'ardents conservateurs. Sa défaite fut telle qu'il arrêta lui-même dans sa propre province, l'étude des réformes.

*

p.026 Quelques mois plus tard, Tsen-Tchoen-Hien, nommé de la vice-royauté de Canton à celle du Setchoen, se rendait dans la capitale pour présenter ses hommages aux souverains, avant d'aller prendre possession de son nouveau poste. Il y arrivait en mécontent, car son déplacement ne lui agréait guère. Il fut néanmoins bien accueilli, parce qu'il jouissait depuis 1900 de l'estime de l'impératrice. Étant, à cette époque, vice-roi du Chensi, il avait donné refuge à la souveraine en fuite et on prétend que, dans un élan de piété loyaliste, il l'avait prise et portée dans ses bras. Aussi l'impératrice avait-elle, paraît-il, l'habitude de dire, en parlant de lui : « Celui-là, c'est mon fils ! »

Tsen fut donc reçu avec une joie sincère et il eut toutes les facilités d'exposer au trône ses idées personnelles. En bon Céleste, il commença par lancer une série d'accusations, une vingtaine, non seulement contre ceux qui ne partageaient pas ses opinions favorables aux réformes mais encore, contre ses rivaux chinois. Tcheng-Che-Tong ne fut pas épargné, pas plus que Yuan-Chi-Kaï, lequel demanda même alors à démissionner. La vieille souveraine dont les facultés avaient beaucoup baissé depuis quelque temps et qui donnait toujours raison à celui qui l'entretenait le dernier, fut tout de suite convaincue par ce nouvel interlocuteur. Elle se serait même écriée, selon un journal :

— Les affaires de Chine sont donc conduites ainsi ? C'est à désespérer vraiment. Si nous n'avions pas appelé Tsen-Tchoen-Hien, l'empire irait à la ruine !

La Chine nouvelle

Aussi, pour garder auprès d'elle ce conseiller, elle annula sa nomination au Setchoen et le nomma ministre des Voies et Communications.

Tsen eut, à partir de ce moment, une si grande influence à la cour, qu'il se crût assez puissant pour ^{p.027} entreprendre la tâche formidable de poursuivre la corruption et la vénalité des fonctionnaires qu'il considérait à juste titre comme le plus sérieux obstacle à la régénération du pays. Il osa même attaquer celui qu'il considérait comme le plus ferme soutien de ces mauvaises mœurs administratives, le vieux prince Tsing, doyen de la famille impériale et président du Grand Conseil. Cette histoire vaut la peine d'être contée parce qu'elle projette une vive lumière sur la mentalité et la moralité chinoises et montre bien toute la distance qui sépare cette société byzantine de notre monde occidental.

Selon la coutume, Tsen-Tchoen-Hien suscita un accusateur. Ce fut le censeur Tchao-Ki-Ling qui accusa le prince d'avoir vendu le gouvernement nouvellement créé de Hélongkiang, en Mandchourie, pour une somme de 100.000 taëls (400.000 fr.). L'acquéreur avait en outre offert, au fils du prince Tsai-Tseng, une jeune chanteuse de Tien-Tsin, d'une beauté remarquable, appelée Yang-Tchoei-Chi, qu'il avait payée 12.000 taëls à son père Yang-King-Haï, et un de ces éphèbes d'Extrême-Orient appelés *sian kon* et qui tiennent là-bas la place des jeunes esclaves du Bas-Empire romain. Le scandale était d'autant plus grand que le bénéficiaire de cette haute fonction, nommé Toan-Tsé-Koei, ayant appartenu autrefois à la domesticité de Yuan-Chi-Kaï, entrerait par conséquent dans une de ces catégories d'individus pour lesquels les charges mandarinales sont inaccessibles.

L'impératrice, très irritée, ordonna une enquête et en chargea le prince Tcheng, le frère cadet de l'empereur Kouang-Su, devenu l'actuel régent. Cette bizarre opération commerciale ayant été faite à Tien-Tsin où résidait Yuan-Chi-Kaï, celui-ci fut donc aussi appelé à y jouer un rôle. En homme habile, il vit là un moyen de faire cesser sa disgrâce. Il prit ouvertement le parti de l'accusé et bien qu'il eût été très facile de retrouver ^{p.028} à Tien-Tsin le banquier qui avait avancé l'argent à Toan-

La Chine nouvelle

Tsé-Koei, ainsi que la chanteuse qui y avait été renvoyée, il manœuvra de telle sorte que l'enquête tourna à la confusion des accusateurs, en innocentant le prince Tsing. Celui-ci en profita pour se retourner contre ses ennemis et les fit accuser à leur tour d'avoir des relations suspectes avec les Européens et de leur avoir révélé des secrets intéressant la sécurité de l'empire. Un journal, le *Jentcheoujépaou*, fit même connaître que pour cette besogne, le censeur Yong-Yéou-Ting avait touché 8.000 taëls. Et il raillait la rapacité et l'avarice du prince Tsing, en comparant les fortes sommes qu'il avait reçues à celle beaucoup moindre qu'il avait ainsi donnée.

La presse nouvelle faisant grand bruit autour de cette accusation, l'affaire provoqua une émotion considérable, non seulement à Pékin, mais dans tous les centres importants de la Chine. À la cour, dans ce milieu de concussion séculaire et où de tels achats de fonctions étaient traditionnels, tout le monde feignit la stupeur et l'indignation. Mais, dans l'ombre, chacun se sentit menacé et une coalition, semblable à celle qui avait eu raison de Yuan-Chi-Kaï, se forma contre le fâcheux. La campagne qui fut menée contre l'accusateur et qui était déjà favorisée par le résultat négatif de l'enquête, porta d'autant mieux ses fruits que Tsen étant tombé malade, avait dû cesser ses visites au Palais. Quand il reparut à la cour, son règne était fini. Un décret du 28 mai le renvoyait à la vice-royauté de Canton qu'il occupait avant sa venue à Pékin. Sa faveur avait duré exactement une vingtaine de jours ! Ses amis, notamment le membre du Grand Conseil Tchu-Roun-Tchi, furent destitués et renvoyés dans leurs provinces. Quant à lui, il gagna ses propriétés du Tchékiang et sous prétexte de maladie refusa obstinément de retourner à Canton. Mentionnons, afin de donner un nouvel exemple de l'hostilité irréductible des ^{p.029} grands Chinois entr'eux, que Tcheng-Che-Tong et son ami Liang-Ting-Foen avaient pris une part très active à cette cabale contre Tsen.

À partir de ce moment, l'intrigue Tsing-Yuan-Chi-Kaï, qui s'était nouée à la faveur de ces circonstances, se serre de plus en plus. Un journal signale que le vice-roi du Petchili envoie un grand nombre

La Chine nouvelle

d'objets précieux à Tsai-Tseng, le fils de Tsing, pour se ménager son appui. Un peu plus tard, le vieux prince étant tombé malade, Yuan-Chi-Kaï demande instamment à l'aller voir. Le *Senpao* publie même ceci :

« Le vice-roi du Petchili, *ami du prince Tsing*, vient de recommander au trône Toan-Tsé-Koei, le fameux gouverneur destitué de Hélongkiang, qu'il dit très versé dans les affaires politiques et très dévoué à l'empire. On se moque beaucoup de cette recommandation qui n'est qu'une flatterie à l'adresse du prince.

Peu après, la presse, qui paraît avoir des intelligences et de bons informateurs à la cour, annonce que le prince Tsing a déclaré au trône que Yuan-Chi-Kaï était un mandarin d'expérience et fidèle, et que la cour aurait fort intérêt à lui accorder sa confiance et à s'appuyer sur lui. En retour, le vice-roi aurait prié l'impératrice de ne pas accepter la démission du prince Tsing qui est un des piliers de l'empire. La situation de Yuan-Chi-Kaï se trouve déjà si améliorée, que celui-ci se retourne contre ses adversaires et lance plusieurs rapports d'accusation contre le plus implacable d'entr'eux, le ministre Tié-Liang, qui demande à démissionner.

Ceci se passait au mois d'août 1907. Au commencement du mois de septembre, Yuan-Chi-Kaï est appelé à Pékin, nommé membre du Grand Conseil et président du Wai-wou-pou (ministère des Affaires étrangères). Sans doute, son vieux rival, Tcheng-Che-Tong, est également appelé de la vice-royauté des deux Hou et nommé aussi au Grand Conseil. Mais c'est lui qui a, comme on dit, le meilleur. Il fait nommer, à sa place, ^{p.030} à la vice-royauté du Petchili, la plus importante de Chine, sa créature, Yang-Che-Siang. Il peuple le Wai-wou-pou et les ministères de sa clientèle de Cantonais. Sa suprématie n'échappe pas à la presse qui la mentionne, en l'attribuant à l'amitié du prince Tsing et de son fils, Tsai-Tseng. On prétend même alors que la situation de Tcheng-Che-Tong est telle qu'il ne pourra pas rester longtemps à Pékin.

La Chine nouvelle

Cette partie liée de Yuan-Chi-Kaï avec Tsing est si reconnue, que leurs adversaires, qui ne désarment pas, les réunissent dans leurs rapports d'accusation. C'est ainsi que le *Sinvanpao* mentionne le rapport dans lequel un censeur incrimine le prince de faire commerce des emplois mandarinaux. Quant à l'ancien vice-roi du Petchili, « son ami intime, dit l'accusateur, il ne sait que le flatter et c'est ainsi qu'il a obtenu sa faveur actuelle ». L'ami de Tcheng-Che-Tong, le juge suprême du Houpé Liang-Ting-Foen, lance également, contre les deux alliés et leur clientèle, une accusation collective. Voici, à titre de document, ce rapport qui, par ses insinuations adroites, peut être considéré comme un modèle du genre ¹ :

« Je viens faire savoir à Sa Majesté que la conduite du prince Tsing et de Yuan-Chi-Kaï est infâmante. Le prince Tsing reçoit des sommes d'argent considérables chaque fois qu'il y a une nomination de fonctionnaires, et Yuan-Chi-Kaï emploie ses amis et ses parents dans la capitale et dans les provinces.

Parmi les gens dont l'attitude milite en faveur de la mort de Yuan-Chi-Kaï, il y a Siu-Se-Tchang, vice-roi de Mandchourie, Yang-Che-Siang, vice-roi intérimaire du Petchili, Yang-Chi-Ki, vice-ministre du ministère de l'Agriculture, des Travaux Publics et du Commerce, ^{p.031} Liang-Zu-Ho, nouveau taotaï de Changhaï, Liang-Teng-Yuen, vice-ministre intérimaire du Ouéou pou, Nié-Sieu, vice-ministre de l'Instruction publique, Tsa-Chao-Ki, nouveau taotaï de Tien-Tsin, etc.

Tous ces gens qui méritent la mort, sont vils et ne connaissent pas la honte de mal agir. Ils ne sont devenus hauts fonctionnaires qu'en flattant le prince Tsing et Yuan-Chi-Kaï, et en leur offrant de fortes sommes. Maintenant la cour de Pékin et les provinces sont remplies de ces gens. De plus, dans leur cœur, ils n'ont que le prince Tsing et Yuan-Chi-Kaï, ils ont déjà

¹ La traduction de la plupart de ces documents officiels a été prise dans *l'Écho de Chine*, de Shanghai, qui les reproduit d'une manière très complète. Je me suis également servi avec fruit des nombreux extraits qu'il donne de la presse chinoise.

La Chine nouvelle

oublié qu'il y a encore l'impératrice-mère et l'empereur. Comment voulez-vous que la Chine puisse devenir forte et puissante si toute la capitale et toutes les provinces ne renferment que des fonctionnaires tels que Yang-Ché-Ki, Siu-Se-Tchang, etc. ? Je crains que, de cette manière, plus tard tout le monde n'ait dans son cœur que le prince Tsing et Yuan-Chi-Kaï et n'oublie l'impératrice-mère et l'empereur.

Quand je pense à cela, non seulement je verse des larmes ordinaires mais encore des larmes de sang. Moi, sachant bien que Sa Majesté me connaît parfaitement bien, daigne écouter tout ce que je Lui demande, et que Lui ayant présenté, il y a quelques jours, un rapport pour accuser le prince Tsing, non seulement Elle ne m'a pas grondé mais encore Elle m'a félicité, je ne puis m'empêcher de parler sur cette affaire. Car autrement, je ne serais plus responsable envers Sa Majesté. Aussi je présente courageusement, sans aucune crainte de la mort, ce rapport à Sa Majesté, espérant que la grande et belle Chine ne sera pas ruinée à cause de ces dits traîtres et voleurs.

L'impératrice douairière, qui sentait le moment critique, par suite de la propagande révolutionnaire et du peu de temps que son grand âge lui laissait à régner, voulut, ainsi que je l'ai déjà dit, réconcilier Yuan-Chi-Kaï et Tcheng-Che-Tong, afin de réunir, autour d'elle ^{p.032} en un seul faisceau, toutes les forces de la Chine. Dans ce but, elle chercha à marier un fils de l'un avec une fille de l'autre. La combinaison parut réussir, un moment, et le bruit courut alors de l'intimité des deux anciens vice-rois. Mais ce ne fut qu'apparent, l'ancienne rivalité, entretenue par le mépris du vieux mandarin lettré, Tcheng-Che-Tong, pour le mandarin militaire, Yuan-Chi-Kaï, ne s'éteignit pas. Le mariage, qui devait sceller leur réconciliation, n'eut pas lieu et le premier ne cessa de faire secrètement obstacle au second.

Quant au troisième personnage dont le concours semblait indispensable à la solidité de l'empire, Tsen-Tchoen-Hien, la vieille souveraine le rappela en vain auprès d'elle. Gardant, de sa dernière disgrâce, une vive rancune,

La Chine nouvelle

il opposa, à toutes les objurgations, à tous les ordres, une invincible force d'inertie. Il resta dans ses propriétés du Tchékiang. Et ses ennemis prétendirent qu'il ne fut pas étranger au soulèvement de cette province contre une concession anglaise de chemin de fer.

Au début de 1908, ce soulèvement du Tchékiang prit des proportions très inquiétantes. Il était, par son côté diplomatique, du ressort de Yuan-Chi-Kaï, président du Wai-wou-pou. Ses ennemis, notamment les Mandchous, Tié-Liang, Na-Tong, etc..., en profitèrent pour l'attaquer violemment et l'accuser d'entente avec les étrangers au détriment de la Chine. Mais on avait besoin de lui pour régler cette affaire difficile. De plus, la crainte des révolutionnaires était toujours très vive et l'ancien vice-roi du Petchili, par son esprit de décision et son énergie, semblait, à l'impératrice, le seul homme qui pût conjurer le péril. Les difficultés avec le Japon au sujet de la Mandchourie et de la capture d'un bateau nippon, le *Tatsu-Maru*, qui faisait de la contrebande d'armes dans le Sud, de même que l'alerte causée par l'attaque des révolutionnaires aux frontières du Kouangsi et du Yunnan, contribuèrent aussi ^{p.033} puissamment à maintenir les choses de la cour dans le *statu quo* jusqu'à la fin du mois d'octobre 1908.

Aux premiers jours de novembre, on apprenait la mort presque simultanée, de l'empereur Kouang-Su et de l'impératrice douairière. J'ai dit, au précédent chapitre, dans quelles conditions mystérieuses cet événement s'était produit et qu'il fallait y voir, ainsi que dans la nomination du nouvel empereur et du régent, le triomphe d'une coterie. Les faits, qui ont suivi, montrent que cette coterie était celle des Mandchous conservateurs. Yuan-Chi-Kaï, qui était devenu l'allié des princes, chefs de ce parti, sous l'empire des circonstances et la nécessité de ses intérêts personnels, a été leur première victime. Bien que, par suite de cette fausse situation, il ait peut-être même aidé au succès de leur plan, ils ont d'autant moins hésité à le sacrifier ensuite, qu'il devenait, pour eux, plus gênant qu'utile. Le mouvement révolutionnaire, qui venait de donner la mesure de sa faiblesse, n'inspirait en effet plus de craintes et la mort de l'impératrice avait fait

La Chine nouvelle

disparaître la seule autorité et le seul contrôle que tous redoutaient. On peut d'ailleurs être certain qu'en cette circonstance, son vieux rival Chinois, Tchen-Che-Tong, n'a pas manqué de se joindre à ses adversaires, comme il l'avait déjà fait précédemment.

Le coup était préparé très sournoisement, car quelques jours auparavant, le 19 décembre, le nouveau souverain conférait, à l'occasion de son avènement au trône, à celui qu'on allait disgracier, ainsi qu'à trois autres membres du Grand Conseil, comme faveur particulière, le titre honorifique de premier tuteur de l'héritier présomptif et la permission spéciale de se servir de rênes violettes. Voici du reste le décret par lequel il a été *démissionné*. Il montrera mieux que tous les commentaires la *manière* céleste, et combien ceux qui ne savent pas lire entre les lignes des décrets impériaux, risquent de se tromper sur leur véritable signification. p.034

« Yuan-Chi-Kaï, conseiller de l'empire et ministre du Wai-wou-pou, a été promu aux postes les plus élevés par les souverains défunts.

Après notre avènement au trône, nous lui avons conféré à nouveau une faveur spéciale, parce que nous pensions que son talent était utile à l'empire ; c'est pour cette raison que nous voulions qu'il soit encore employé à la Cour Suprême.

Mais inopinément, Yuan-Chi-Kaï souffre de rhumatismes aux pieds, il ne peut marcher que très difficilement. Nous pensons qu'il ne pourra plus supporter, dans ces conditions, sa très importante charge.

Nous nous empressons donc de lui ordonner de démissionner afin de lui permettre de retourner immédiatement dans son pays d'origine pour pouvoir se soigner. Nous prenons cette mesure par compassion spéciale envers lui. Respect à ceci.

On sauve la face du haut personnage, mais l'ordre de démissionner et le renvoi dans sa province équivalent en réalité à la plus brutale révocation.

La Chine nouvelle

Dans les premiers jours de janvier, Yuan-Chi-Kaï était donc destitué de sa haute charge et se retirait dans le Honan. La nomination, à sa place, du Mandchou Na-Tong et l'influence grandissante de Tié-Liang aggravaient encore le caractère de réaction de ces débuts du nouveau règne et donnaient, à la politique chinoise, une orientation qui justifiait toutes les craintes pour l'avenir ¹.

p.035 Quoiqu'il en soit, si on ajoute à ce triomphe du vieux sentiment conservateur, l'atmosphère d'intrigue, la prédominance des intérêts personnels, la corruption et la vénalité exposées plus haut, on ne peut s'empêcher, en dépit de toutes les promesses vaguement progressistes et des informations tendancieuses, de garder un prudent scepticisme vis-à-vis de tous les projets de régénération et d'organisation qui exigeraient, pour être menés à bonne fin, non seulement des hommes dévoués au bien public, mais des génies d'une envergure napoléonienne.

@

¹ La presse chinoise a donné diverses explications de la disgrâce de Yuan-Chi-Kaï. Selon les uns, le régent Tcheng n'aurait fait ainsi que mettre à exécution la volonté de son frère défunt, l'empereur Kouang-Su. Selon les autres, la découverte de lettres écrites par ce ministre à l'impératrice douairière et dans lesquelles il se livrait à des attaques perfides contre Kouang-Su aurait si vivement indigné le régent qu'il aurait voulu le faire décapiter. Yuan-Chi-Kaï n'aurait été sauvé que par l'intervention de quelques grands personnages.

Il est bien difficile de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces versions qui paraîtront suspectes à beaucoup de ceux qui connaissent les ruses subtiles des Chinois. Ces explications sont en effet très habiles en ce que, tout en justifiant la disgrâce du ministre, elles tendent à poser en défenseurs de Kouang-Su ceux qui lui ont succédé dans des conditions par trop mystérieuses.

L'attitude de la presse a été du reste très étrange en cette affaire. Avec une extraordinaire mauvaise foi, elle a prétendu que Yuan-Chi-Kaï avait été le plus grand obstacle à l'application des réformes, alors que tout le monde sait que l'ancien vice-roi de Petchili fut le véritable initiateur du mouvement moderniste et celui qui a le plus fait dans ce sens. Cette hostilité s'explique dans les journaux de Pékin qui reçoivent leur inspiration de la cour et en reflètent toutes les fluctuations. Elle serait incompréhensible dans les organes réformistes et plus libres de Shanghai, si on ne se rappelait que la presse chinoise, très nationaliste, de cette ville n'a pas pardonné à Yuan-Chi-Kaï d'avoir soutenu les demandes anglaises dans l'affaire de la concession du chemin de fer du Tchékiang. La vérité, au fond, est que ce ministre était, pour les uns, trop réformiste et, pour les autres, trop favorable aux étrangers.

CHAPITRE III

Les fluctuations de la politique

@

p.036 Si, en présence de semblables divisions et d'une telle incohérence, il sied de se garder de tout optimisme, il faut néanmoins reconnaître qu'aux périodes où le parti progressiste a triomphé, on a beaucoup travaillé en vue de la préparation des réformes. On a même, pourrait-on dire, trop travaillé, du moins sans méthode. On a rédigé un nombre extraordinaire de rapports. La réforme constitutionnelle a particulièrement excité l'émulation générale. On ne s'est pas borné d'ailleurs à établir des projets, on a réglementé avec entrain sur toutes les matières. On a accumulé, dans les ministères, dont certains sont de création récente et par conséquent inexpérimentés, une paperasserie inutile et confuse, au milieu de laquelle se perdrait l'esprit le plus net et le plus clair.

Certes, il est plus aisé d'installer le téléphone, la télégraphie sans fil et d'user de toutes les applications industrielles de nos découvertes scientifiques que de changer ainsi, du jour au lendemain, les formes de la vie sociale d'un peuple immense et millénaire. On a décrété le progrès, mais il n'y a pas de pays au monde où l'écart soit plus grand entre un décret et sa mise en vigueur, entre la loi et la coutume, qu'en Chine. Les p.037 nombreux renseignements recueillis de tous côtés confirment une fois de plus la justesse de cette observation. En définitive, si l'on examine l'une après l'autre les réformes, on s'aperçoit vite que sauf pour l'opium, l'armée, et dans une certaine mesure l'enseignement, rien de ce que l'on prétend avoir fait n'existe autrement que sur le papier. Et même, sur ces points, il faut rabattre beaucoup de tout ce qui a été dit. Nous indiquerons dans quelle mesure, quand nous étudierons en détail chacune de ces grandes réformes.

Ce n'est pas que les réglementations nouvelles soient mal conçues. Elles seraient excellentes chez une nation qui aurait les moyens de les

La Chine nouvelle

mettre en pratique. On y reconnaît du reste la main experte des Japonais, qui, après la dernière guerre, avaient su se glisser dans tous les conseils. Mais la Chine est loin d'être prête à une transformation si profonde, et la preuve la plus convaincante en est dans la puérile suffisance avec laquelle on a voulu moderniser, sans paraître avoir conscience des difficultés de la tâche. Bien peu de Chinois ont en effet la clairvoyance et la sagesse du premier vice-président du Wai-wou-pou, Lien-Fang, que plusieurs années d'études faites autrefois à Paris ont accoutumé à nos méthodes de travail et à nos habitudes d'esprit et qui me disait, un jour :

— Nous avons beaucoup fait dans la voie des améliorations. Mais la plupart des réformes ne sont pas au point. Il importe d'aller sagement et lentement. Il est impossible de changer notre grand et vieux pays d'une manière brusque et radicale. Il est surtout impossible de rien faire sans avoir organisé les finances, car il n'y a pas d'organisation sérieuse sans argent.

Lien-Fang est sans doute le seul à être pénétré de cette vérité élémentaire, car, si à chaque reprise du mouvement moderniste on légifère et décrète fiévreusement sur toutes choses, on a jusqu'ici laissé soigneusement de côté la question si importante de l'établissement d'un budget.

p.038 L'absence complète de cette réglementation d'ensemble des dépenses et des recettes est l'un des plus sérieux obstacles à toute amélioration et à toute organisation. La cour décrète et les vice-rois et gouverneurs agissent s'ils en ont les moyens. On verra plus loin par l'étude du mandarinat et de la bureaucratie, quel écueil insurmontable ce seul fait représente. Mais ce qui, plus sûrement encore, paralyse les efforts de ceux qui veulent régénérer le Céleste Empire, ce sont les heurts de la politique chinoise et la versatilité inouïe du gouvernement de Pékin. Il importe, avant d'aller plus loin, de faire un rapide exposé de ces fluctuations, depuis les débuts du mouvement moderniste.

La première manifestation de l'esprit réformiste gouvernemental coïncida, au commencement de 1904, avec les débuts de la guerre

La Chine nouvelle

russo-japonaise. Ce fut un décret ordonnant la mise en pratique des nouveaux règlements d'instruction dus au vice-roi Tcheng-Che-Tong dont un livre à tendances modernistes, *l'Exhortation à l'étude*, avait eu précédemment un grand succès parmi les lettrés. Nous verrons, dans un article spécial, comment s'est faite cette application. À la fin de la même année, on organise une « cour des nouvelles administrations » chargée de l'étude des réformes.

En 1905, sous l'influence des victoires japonaises, le mouvement s'accroît. Un décret du 26 avril supprime la torture comme moyen d'enquête judiciaire et ne laisse subsister, comme mode de mise à mort, que la décapitation. À l'heure actuelle, ce décret n'est observé nulle part, sauf à Pékin et en deux ou trois autres centres, où existent d'importantes colonies européennes. En réalité, la torture continue à être pratiquée partout. Les vice-rois et les gouverneurs ont du reste déclaré, dans leurs rapports au trône, qu'ils ne pouvaient maintenir l'ordre qu'à l'aide des anciennes coutumes pénales.

Les réformes scolaires et militaires paraissent plus sérieuses. Des écoles, improvisées et insuffisantes, mais ^{p.039} qui témoignent tout de même d'un vif désir de s'instruire, s'ouvrent de tous les côtés, par centaines. Le vice-roi Yuan-Chi-Kaï demande que toutes les pagodes non officielles soient converties en écoles. Il fait aussi décider que tous les élèves seront astreints à des exercices pour lesquels on prend, comme instructeurs, des officiers japonais. Un nouveau règlement réorganise les écoles militaires. On donne à l'armée un uniforme semblable à celui des vainqueurs de Mandchourie. Une école de police est créée à Pékin et les maîtres sont naturellement choisis parmi les sujets du Mikado. C'est le moment du grand exode des étudiants chinois au Japon. De nombreux bonzes eux-mêmes s'y rendent, pour étudier la doctrine shintoïste.

Au mois d'août, alors que le triomphe nippon est définitif, la cour décide l'envoi, en Europe et en Amérique, des missions du duc Tsai-Tsé et Toan-Fang. On commence à parler des lois constitutionnelles. L'engouement semble général et sincère, aussi bien autour des

La Chine nouvelle

souverains que parmi les hauts fonctionnaires, les lettrés, les notables et les commerçants. L'année se termine sur le départ de deux missions d'études pour l'étranger.

Les véritables directeurs de cette évolution, ceux qui, par leur haute situation et leur autorité sur les principales provinces de l'empire, ont pu déjà faire œuvre de réformistes, sont de purs Célestes et non des Mandchous : Tcheng-Che-Tong, vice-roi des deux Hou, Tsen-Tchoen-Hien, vice-roi de Canton, et surtout Yuan-Chi-Kaï, vice-roi du Petchili, qui, avec son entourage de Cantonais élevés en Amérique, paraît l'homme nécessaire et exerce à Pékin une influence prépondérante.

Durant la première moitié de 1906, la fièvre novatrice, loin de diminuer, s'empare de plus en plus de tous les esprits. C'est un zèle chinois, par conséquent puéril et excessif. Chacun a son petit programme de réformes et les rapports, renchérissant les uns sur les autres, ^{p.040} s'accumulent à la cour. Parmi les vice-rois, c'est à celui qui fondera le plus d'écoles. Yuan-Chi-Kaï notamment en énumère, pour le seul Petchili, 4.559 dont 4.162 d'enseignement primaire ! On se doute de ce que peuvent valoir tous ces établissements scolaires qui apparaissent soudain de toutes parts, comme le produit d'une génération spontanée. La question de l'opium commence à être posée. Le vice-roi de Canton l'a d'ailleurs déjà résolue, en interdisant l'usage de la drogue aux fonctionnaires des deux Kouang.

Le duc Tsai-Tsé et Touang-Fang, chefs des deux grandes missions d'études, rentrent en Chine, au milieu du mois de juillet. Ils sont, l'un et l'autre, tellement émerveillés de ce qu'ils ont vu et leur appétit de réformes est si impatient qu'ils dépassent la mesure dans leurs premières propositions. Ils ont, selon l'expression populaire, les yeux plus grands que la tête. Ils demandent l'établissement immédiat des lois constitutionnelles, l'exécution de travaux publics, la création d'arsenaux, l'organisation complète d'une armée et d'une marine puissantes. Ils préconisent même la suppression du costume national et l'adoption des modes européennes.

La Chine nouvelle

L'enthousiasme, loin de s'affaiblir à la cour, paraît même s'accroître. Et il est sanctionné d'ailleurs par le fameux décret impérial du 1^{er} septembre, relatif aux lois constitutionnelles, qui produit dans le monde entier un retentissement considérable.

*

Pourtant un mouvement d'opposition s'est déjà dessiné parmi les hauts personnages mandchous. Le frère cadet de l'empereur, Tcheng, l'actuel régent, ouvertement hostile, a demandé à ne pas prendre part aux délibérations. Le conseiller de l'empire Tié-Liang, ^{p.041} plusieurs censeurs et un grand nombre de mandarins intéressés au maintien du *statu quo*, ont pris position contre les réformes, surtout celles qui intéressent la bureaucratie. Sur ce dernier point, ils sont appuyés par des Chinois comme Tcheng-Che-Tong. Le prince Tsing, doyen de la famille impériale, président du Grand Conseil, plus politique et plus rusé, feint un grand zèle, mais use de toute son influence pour faire finalement avorter les projets de modernisation dont la plupart furent proposés par lui-même. Il en fait renvoyer l'exécution à plusieurs années et un journal, le *Siaolinpao*, traduit la déception des réformistes, en disant qu'avec ce décret d'ajournement, la Chine « ressemble à une femme qui, ayant espéré mettre au monde un garçon, se voit naître une fille. »

Il n'est pas douteux qu'à partir de ce moment, les souverains subissent l'influence des conservateurs. Sans doute ils réorganisent les ministères, mais les nouvelles nominations sont presque entièrement mandchoues, ainsi que le fait remarquer avec amertume un journal de Shanghai, le *Tonvenhoupao*. Dès le mois de novembre, le triomphe de la réaction est assuré. Un fait important la confirme : la disgrâce de Yuan-Chi-Kaï, dont il est parlé au précédent chapitre.

L'année 1907 commence sur cette volte-face, qui est d'autant plus complète qu'avec le manque de caractère habituel aux Chinois, tous ceux qui étaient d'ardents réformateurs sont devenus des conservateurs émérites. Il n'est naturellement plus question des lois constitutionnelles,

La Chine nouvelle

encore moins de réformes bureaucratiques : les nouveaux règlements promulgués en diverses matières, inappliqués d'ailleurs, deviennent tout à fait caducs. La jeune armée tombe en décadence. Yuan-Chi-Kaï lui-même, avec une humilité et une dissimulation qu'il nous est, à nous Européens, bien difficile de comprendre, prie le trône de ne pas trop changer les coutumes administratives régionales. Il ordonne également ^{p.042} à tous les fonctionnaires de sa vice-royauté, de remettre à plus tard toutes les innovations, pour cause de manque d'argent.

Cette faillite des réformes essentielles est masquée par une série de décrets secondaires relatifs à la suppression de l'opium. Celui du 6 décembre en interdit l'usage à tous les fonctionnaires, dans les cinq mois, ordonne la fermeture des fumeries, et exige, de tous les fumeurs, une déclaration. Un autre décret du 7 février régleme la culture du pavot, de manière qu'elle disparaisse graduellement, dans un délai de dix années. Ce zèle s'explique par ceci qu'il s'agit au fond bien moins de supprimer l'usage de la drogue que de le transformer en monopole d'État.

Telle était la situation depuis plusieurs mois, lorsque arriva à Pékin, dans les premiers jours de mai, le vice-roi de Canton, Tsen-Tchoen-Hien. J'ai raconté comment il s'empara tout de suite de la faveur impériale et de quelle vigoureuse façon il voulut en user. Il en résulta un nouveau réformiste. On recommença à se préoccuper d'améliorations et surtout d'épuration bureaucratique. L'impératrice, sous l'influence de l'énergique vice-roi, semblait décidée à sévir rigoureusement. Elle blâma à diverses reprises très vivement le vieux prince Tsing qui demanda à démissionner, et elle accepta la démission du fils du prince, Tsai-Tseng. Mais j'ai dit aussi combien peu de temps dura cette belle ardeur réformatrice, et comment, au bout de trois semaines, une cabale de cour avait raison de Tsen-Tchoen-Hien.

La réaction triomphait de nouveau et c'est en présence de cette situation politique que je me suis trouvé au début de mon enquête dans l'empire du Milieu.

*

La Chine nouvelle

p.043 Les conservateurs auraient pu jouir en paix de ce revirement, si les progrès de la cause révolutionnaire n'étaient venus troubler leur quiétude. Déjà, le soulèvement de Pingchang et Lyling, sur les confins du Hounan et du Kiangsi, en décembre 1906, réprimé à grand'peine, avait inspiré les plus vives craintes. Depuis, la presse, dont l'influence ne cesse de s'accroître et dont les tendances sont nettement novatrices, a contribué à donner à ce parti du « Kéming » une importance exagérée, en lui prêtant une organisation et un plan qui n'ont jamais existé sérieusement. Il n'y a pas eu de semaine qu'elle n'ait lancé quelque nouvelle alarmiste, dans un but qu'il est facile de comprendre. Tantôt il s'agissait de l'entrée à Pékin d'un grand nombre de révolutionnaires, tantôt du débarquement clandestin de chargements d'armes sur les rives du Yangtsé, ou bien encore d'un vaste et ténébreux complot.

Le résultat fut que le monde officiel céleste, qui ne brille pas par le courage, vivait dans l'attente de toutes les catastrophes. Au début de l'été de 1907, l'épouvante, ainsi savamment entretenue, était telle à la cour que l'on crut prudent de revenir aux réformes. Il fut décidé que toutes les améliorations promises seraient d'abord faites en Mandchourie, terrain d'expériences, puis qu'elles seraient appliquées à la Chine. On sent tout ce que ce projet avait d'insincère. Il contenait toute la ruse puérile du Céleste qui espérait calmer les exigences de la Révolution, de même qu'il détourne la colère des esprits, avec des cadeaux factices, monnaies de papier et atours de carton. Cette confiance dans l'efficacité du « faire semblant » a du reste, dans l'âme chinoise, la force d'un atavisme séculaire. On sait qu'il la poussait, il n'y a pas bien longtemps encore, jusqu'à p.044 mettre entre les créneaux des forts, des canons en bois peint.

On reprenait de la sorte confiance quand éclata, au milieu de juillet, le drame de Nganking. Un gouverneur de province tué à coups de revolver par un taotaï, directeur d'une école de police, un illuminé qui se croyait appelé à régénérer l'empire et qui avait entraîné à sa suite une trentaine d'élèves. Tentative isolée dans tous les cas et facilement réprimée. L'impression à Pékin fut néanmoins énorme. Les souverains,

La Chine nouvelle

pris d'affolement, firent entourer le palais d'Été de troupes qui en empêchaient l'approche à moins de cinq cents mètres. Les journaux, fidèles à leur tactique, augmentèrent encore cette panique, en répandant de plus belle de fantastiques informations.

On sait, parce que je l'ai déjà dit, comment, dans un tel désarroi, l'impératrice fit appel à Yuan-Chi-Kaï comme au seul homme capable de sauver une situation si critique. Comment, voulant réunir autour d'elle tous les personnages susceptibles d'avoir de l'influence sur la « jeune Chine », elle fit également appel à Tchen-Che-Tong et ordonna vainement, à Tsen-Tchoen-Hien, de revenir à la cour.

C'était, sous l'empire de la panique, un éclatant retour au programme réformiste. Un décret ne tarda pas à paraître créant une *cour de contrôle administratif*, chargée de l'élaboration des lois constitutionnelles et bureaucratiques. Et cela comme si une *cour des nouvelles administrations* n'avait pas déjà été soi-disant organisée, dans le même but, dès la fin de 1904. On décida en outre l'envoi d'une nouvelle grande mission d'études auprès des nations étrangères.

L'engouement parut aussi vif qu'au lendemain de la guerre russo-japonaise. L'impératrice ordonnait aux conseillers de l'empire de lui soumettre, tous les matins, quelques articles de lois constitutionnelles ayant le plus d'utilité immédiate pour le bien du pays. Les ^{p.045} lettrés de Pékin et des provinces furent même invités à soumettre leurs propositions pour l'établissement de ces lois. Après ce que j'ai dit de la frénésie paperassière et de l'incontinence du Chinois en matière d'écrits, on imagine facilement quelle avalanche de rapports répondit à cette invitation. Sa tendance à croire qu'il a tout fait, quand il a émis une idée, élaboré un projet, décrété une loi, provoqua aussi de nombreuses créations que leur manque absolu de préparation condamnait naturellement à ne jamais exister autrement que sur le papier. C'est ainsi que la cour donnait l'ordre à tous les gouverneurs, d'organiser dans les cinq mois des conseils provinciaux, avec des bureaux d'examen administratif et des bureaux d'examen politique. De cette manière, disait-on, chaque province aura bientôt son conseil

La Chine nouvelle

général. Enfin, au mois de décembre, un édit retentissant annonçait de nouveau l'établissement prochain d'une Constitution.

Pour la deuxième fois, la comédie de la modernisation de la Chine se jouait ainsi à la face du monde, grâce aux télégrammes par trop dénués d'explications des informateurs d'Extrême-Orient. Ceux-ci, en effet, se bornent à transmettre les textes de décrets et de lois, sans les accompagner du commentaire critique indispensable aux choses chinoises. Les lecteurs d'Europe commettent forcément l'erreur d'attacher, à ces manifestations du gouvernement céleste, la même importance qu'aux décisions officielles de nos pays. Et les artichiers, en exploitant aussitôt ce thème séduisant du « réveil de la Chine », contribuent encore davantage à tromper l'opinion publique. Certes, il n'est pas facile de démêler les mobiles du Chinois, de faire la part de ce que peuvent contenir de dissimulation profonde ses plus grands emballements, mais aussi d'enthousiasme puéril et d'indiscernable sincérité. Il faut sans doute renoncer à voir clair dans un tel mélange d'éléments contraires : mobilité impulsive, élan factice et secrète restriction. ^{p.046} C'est pourquoi, en matière de politique céleste, le seul conseil que l'on puisse donner, c'est de se tenir en garde, de réserver son jugement et d'attendre la suite.

La suite, pour ce renouveau réformiste qui clôtura l'année 1907, fut naturellement un mouvement de réaction. Les conservateurs n'avaient d'ailleurs pas cessé leur sourde opposition. La presse, notamment le *Tchonvaijépaou*, mentionna à diverses reprises le découragement de Yuan-Chi-Kaï et même de Tcheng-Che-Tong, lequel semblait vouloir, depuis quelque temps, lutter de modernisme, avec son rival. Leur déception était telle, d'après ce journal, qu'ils se préparaient tous les deux à rejoindre leurs anciennes vice-royautés. Le chef de la résistance était comme auparavant le vieux prince Tsing dont le double jeu a toujours consisté à présenter des projets de réformes, pour les empêcher ensuite, par tous les moyens, d'être mis à exécution. Dans la circonstance présente, il prétendait que la nouvelle *cour de contrôle* donnerait trop d'autorité et de pouvoir à ses présidents et membres et pourrait causer des troubles à

La Chine nouvelle

Pékin. Cet argument était très adroit en ce qu'il était de nature à mettre en méfiance l'esprit inquiet et autoritaire de la vieille souveraine.

D'autres opposants basaient leur avis contraire sur des raisons aussi captieuses et de nature à impressionner le trône, comme par exemple les dépenses énormes qu'occasionneraient ces innovations et les révoltes qu'elles pourraient de cette manière susciter. Le rapport du vieux conseiller de l'empire, Cheng-Kia-Nei, mérite à cet égard d'être reproduit.

« D'après les circonstances actuelles, disait-il, on peut voir que si la Chine n'établit pas la Constitution, elle ne pourra pas se conserver. Mais, cette année, voulant organiser les nouvelles troupes et traiter d'autres affaires importantes, la cour a déjà établi des taxes cinq fois plus fortes que celles d'il y a quelques années.

Les malfaiteurs du Sud veulent encore se soulever ^{p.047} et ceux du Kouangsi ne sont pas encore détruits. S'ils sont contents de se faire révolutionnaires, ce n'est pas parce qu'ils trouvent plaisir à mal agir, mais c'est parce qu'ils sont réduits à une extrême pauvreté.

Le Petchili, en établissant le conseil provincial, a forcé le peuple à déboursier sept cent mille taëls. Rien que pour créer ce conseil provincial, la Chine entière doit réunir une somme au moins vingt fois plus forte que celle indiquée plus haut. Pour préparer la Constitution de cette manière pendant neuf ans on doit amasser des centaines de millions de taëls que le peuple ne saurait déboursier. Il est à craindre que tout le peuple, ne pouvant trouver de quoi se nourrir, n'arrive à se révolter.

Je supplie donc Sa Majesté d'ordonner à tous les mandarins de la Chine de faire le plus d'économies possibles, afin de prévenir les futurs soulèvements, etc. »

L'impératrice semble avoir été très sensible à ces conseils intéressés. Un journal a en effet rapporté que chaque fois que Yuan-Chi-Kaï et Tchong-Che-Tong lui parlaient de cette Cour Suprême, elle les arrêtait,

La Chine nouvelle

en leur lisant : « Ne vous hâtez pas trop ». En définitive, elle se décida pour ce moyen terme : elle adopta les vues des réactionnaires, et elle conserva au pouvoir les deux ministres réformateurs.

Dans un pareil compromis, la politique chinoise ne pouvait, au cours de 1908, qu'être stérile au point de vue de la modernisation. Il est vrai qu'elle a été, comme nous l'avons vu, absorbée par le règlement de difficultés diverses : affaire du Tchékiang, règlements avec le Japon, etc., et par la répression dans le Sud, du mouvement révolutionnaire dont l'échec devait d'ailleurs enlever, aux projets de réformes, leur plus sûr stimulant.

La révolution turque a paru secouer, un moment, cette léthargie, car une dépêche faisait connaître, à la fin de septembre, qu'un édit impérial annonçait de ^{p.048} nouveau l'établissement prochain d'une Constitution et la convocation d'une Assemblée.

Au début de novembre éclatait le drame de Pékin et s'opérait la succession du trône. L'opinion s'établissait d'abord, à la faveur de décrets vaguement réformistes, dont la formule puérile a survécu aux précédents souverains, que la nouvelle régence était résolument réformatrice. Le 5 décembre, le correspondant du *Times* envoyait une dépêche où il annonçait, avec sa gravité habituelle, qu'un édit venait de paraître promettant la Constitution et l'ouverture d'un Parlement dans un délai de 9 années. « Cet édit, croyait-il devoir ajouter, est considéré comme très important. » Moins d'un mois après, avait lieu l'espèce de coup d'État conservateur dont nous avons parlé : Yuan-Chi-Kaï disgracié et remplacé par le Mandchou Na-Tong, sous l'influence grandissante du fieffé réactionnaire Tié-Liang.

Ainsi s'est inauguré, pour la Chine réformiste, l'an 1909.

@

CHAPITRE IV

Les mandarins

@

p.049 La versalité gouvernementale et le manque d'un système financier sérieux ne sont pas les seuls obstacles qui s'opposent à l'exécution du programme des réformes. L'obstruction la plus grave vient peut-être de l'administration chinoise, la plus corrompue et la plus routinière qui soit au monde.

C'est une chose très connue que toute l'organisation céleste repose sur une sorte d'oligarchie bureaucratique très ancienne. Le récent règlement du 7 juillet 1907 n'y apporte aucun changement appréciable. Il se borne à créer des emplois nouveaux, sans rien édicter qui soit de nature à provoquer une réelle amélioration. On connaît la division administrative de la Chine en vice-royautés, provinces, préfectures et sous-préfectures. Tous ces postes, du plus considérable au plus modeste, sont en principe occupés par des lettrés pourvus des divers grades et globules du mandarinat. Or, que sont ces mandarins sur lesquels repose l'armature millénaire de l'empire du Milieu ? Quel est leur recrutement et pourquoi sont-ils, d'une manière générale, un obstacle si sérieux à l'accomplissement des réformes qui doivent régénérer leur pays ?

On ne peut régulièrement obtenir une fonction p.050 mandarinale que si l'on a un diplôme universitaire de bachelier ou de licencié. Il y a cependant à cette règle des exceptions très nombreuses.

On en peut citer, comme le prototype, cet ancien domestique de Yuan-Chi-Kai, Toan-Tsé-Koeï, qui, ainsi que nous l'avons vu, dans l'affaire de Hélongkiang, était arrivé à obtenir les hautes fonctions de gouverneur de province.

Tous ces parvenus, auxquels leur origine interdisait absolument l'accès du mandarinat, ce sont les « affranchis » de la Chine que le

La Chine nouvelle

caprice d'un maître tout-puissant a placés, comme jadis cela se pratiquait à Rome, parmi les privilégiés de l'empire. Il faut ajouter aussi que l'on se procure aisément, par fraude, les titres universitaires. Beaucoup de bacheliers et licenciés sans place font en effet métier de subir les diverses épreuves moyennant salaire, à la place de ceux qui les paient ainsi et que l'on appelle, selon l'expression mentionnée déjà par le père Huc : des *bacheliers en croupe*. Mais ces diplômes, cette faveur et cette tricherie ne suffiraient pas s'ils n'étaient appuyés par l'argent, car il importe surtout de verser une somme plus ou moins forte selon le poste que l'on convoite ; on achète en définitive sa charge. C'est un fait patent dont on pourrait donner des exemples sans nombre, à l'encontre des Chinois qui le nient puérilement. Je me souviens que le taotaï de Tien-Tsin, Liang-Men-Ting, un Cantonais intelligent et rusé, se montra très offusqué d'une question que je lui posai à ce sujet. Il prétendit que cela ne se faisait pas parce que la loi le défendait. Nous savons ce qu'il faut penser de cet empêchement en Chine. On pouvait d'ailleurs lire tout récemment cette information, qui a fait le tour de la presse chinoise :

« S. E. Cheng-Che-Tong vient de prier le trône d'interdire l'achat des grades et emplois de mandarins. Plusieurs mandarins de la cour de Pékin s'y opposent.

Cette opposition s'explique par cette raison bien simple ^{p.051} que les emplois sont attribués sur la proposition des hommes les plus influents, princes, ministres et vice-rois, qui, bien entendu, ne donnent pas leur appui gratuitement.

Le prince Tsing passe pour être le grand marchand de cette sorte de denrées. J'ai raconté comment il avait vendu le gouvernement de Hélongkiang 100.000 taëls (le taël vaut 4 francs). D'après les journaux, il aurait également reçu, de Yang-Che-Ki, la somme de 40.000 taëls, pour le poste de ministre de l'Agriculture. Pour la fonction de Grand trésorier du Petchili, un mandarin lui avait promis 60.000 taëls et un autre 80.000. C'est à cause de cela et en vue d'une enchère plus forte encore, que le poste a longtemps attendu son titulaire. Pour les gouvernements de Kirin

La Chine nouvelle

et de Moukden, les offres étaient de 100.000 et 140.000 taëls. Tcheng-Ki, maréchal destitué de Moukden, est nommé peu après maréchal de Ning-Hia, au Kansou. Mais le *Tchonvaijépaou* révèle qu'il a donné 80.000 taëls à Tsing et 10.000 à son fils, Tsai-Tseng. On pourrait allonger cette liste indéfiniment. Car la plupart des recommandations, qui sont adressées quotidiennement au trône, par les grands personnages de la cour, n'ont pas d'autre origine que ce mobile intéressé.

Cette vente est d'ailleurs pratiquée au grand jour et officiellement en quelque sorte, en certains cas de nécessité financière. C'est pour les provinces un moyen de se procurer l'argent qui manque pour faire face à des dépenses imprévues. En février 1907, le gouverneur du Honan faisait afficher une proclamation déclarant que celui qui verserait 10.000 taëls et au-dessus pourrait se procurer une place de sous-préfet. Au mois d'octobre de la même année, le vice-roi de Yunnan pria le trône de l'autoriser à vendre des titres de mandarins, pour secourir les faméliques de sa province. Cela se fit également dans les provinces du Yang-Tsé, lors de la grande famine de 1906. Plus récemment, au mois ^{p.052} d'août 1908, Tcheng-Koei-Long, vice-roi des deux Hou, adressait cette demande au bureau du Conseil d'État :

« J'ai déjà montré au trône, par un rapport détaillé, les dégâts irréparables causés aux habitants de ma province par les terribles inondations, et la cour m'a ordonné de faire tout mon possible pour préparer de l'argent et distribuer des aumônes aux victimes des eaux torrentielles.

Mais il faut avoir une somme considérable pour réparer les maisons et les digues démolies, et acheter du riz. Le trésor du Hou-pé, étant déjà très pauvre, son argent ne suffit point pour ces bonnes œuvres. Je vous prie, Messieurs, de supplier le trône de m'autoriser à vendre les titres de mandarins pendant un délai d'un an. Ceux qui verseront 10.000 taëls obtiendront des récompenses et des promotions toutes spéciales.

La Chine nouvelle

Je n'ignore pas que la vente des titres honorifiques ne peut donner beaucoup d'argent, mais il m'est impossible de trouver un autre système qui soit meilleur que celui-ci.

Sachant bien que la cour aime infiniment son peuple, je vous serais très obligé de vouloir supplier le trône de m'autoriser à vendre les titres mandarinaux pendant un an, afin de pouvoir sauver un grand nombre des victimes des récentes inondations du Houpé.

Il est d'ailleurs bien connu que des banques existent dont la principale opération consiste à avancer l'argent nécessaire à cette acquisition. Et la tradition constante est qu'au cours des trois ans que dure leur emploi, les fonctionnaires de grade assez élevé, un taotaï en charge par exemple, bien qu'ayant un traitement officiel infime, recueillent des sommes qui leur permettent non seulement de rembourser la banque, mais encore d'enrichir leur famille pour trois générations.

L'obtention d'une charge gouvernementale est donc une véritable opération commerciale, et le bénéficiaire est un spéculateur qui engage des fonds dans une ^{p.053} entreprise qu'il s'agit de faire fructifier. Et ce qu'il acquiert ainsi, ce n'est rien de moins que le droit d'administrer, de « juger » et de « prélever des impôts ». La manière dont un pouvoir si formidable est obtenu et l'usage qui en a de tout temps été fait, grâce à l'incroyable inertie des Célestes, suffisent à expliquer ce paradoxal fonctionnaire : le mandarin. Une telle tare originelle éclaire dans tous les cas singulièrement sa psychologie, qui apparaît d'abord si trouble.

De ce qui précède, il résulte que sa principale caractéristique est la vénalité. Pressurer ses administrés de toutes les manières lui semble légitime, et on comprend que disposant de la force armée et surtout d'attributions judiciaires, ce ne soit pour lui qu'un jeu. Il est d'ailleurs naturel que, dans un pays où l'argent atteint un tel degré de puissance, la recherche de la fortune apparaisse comme la chose unique, essentielle. Avec le désordre général de l'empire et le manque absolu d'un contrôle désintéressé, les ressources ne lui font pas défaut pour atteindre ce but.

La Chine nouvelle

Tout lui sert de prétexte. L'impôt foncier étant invariable, il se rattrape sur les taxes indirectes. Les réformes militaire et scolaire par exemple lui sont une excellente occasion d'exercer son industrie. Sous le prétexte d'assurer ces organisations nouvelles, il établit des taxes sur toutes les matières indispensables à l'usage quotidien des populations. Des droits frappent ainsi le thé, le sel, le tabac, le riz, le vin, le blé, le sucre, la viande, le bois de chauffage, etc. En certains endroits, notamment à Kintcheou (Kouangsi), ces contributions sont montées, comme l'a révélé le soulèvement de cette ville, au chiffre fantastique de 70. Cela s'est produit du reste un peu partout.

Les enquêtes de justice sont une mine particulièrement productive. Qu'un ennemi vienne se suicider à votre porte, c'est, de sa part, la plus sûre vengeance, car, grâce à la rapacité du mandarin, votre ruine est ^{p.054} assurée. Qu'un vagabond meure sur vos terres, hâtez-vous de le porter clandestinement sur la propriété du voisin, par crainte du mandarin qui ne tarde pas à accourir et à tirer largement parti de cet accident.

Depuis deux ans, la chasse aux révolutionnaires est devenue un très précieux filon. Pendant ma présence au Tchékiang durant l'été de 1907, le préfet de Chaohing, Koei-Fou, faisait régner une véritable terreur dont il ne manquait pas de tirer profit. Après le meurtre du gouverneur de Nganking, bien que ce fait se soit passé dans une autre province et sous le prétexte que le meurtrier était originaire de Tchékiang, il procéda à de nombreuses arrestations de soi-disant complices et il fit, non pas exécuter, mais plutôt massacrer par sa soldatesque deux institutrices. Il soumit à la question la plus atroce de nombreux étudiants, et les retint en prison bien que la douleur ne leur ait arraché aucun aveu. Il fit enfin arrêter deux riches habitants nommés Hui-Tchoung-King et Tchen-Tei-King, sous l'accusation d'idées révolutionnaires, et il ne les relâcha qu'après leur avoir fait payer des amendes de 30.000 et 5.000 taëls. Un licencié réputé, Tchang-Kong, subit un sort identique, etc.

Les renseignements que l'on a sur la répression de l'opium permettent de dire que les fonctionnaires tirent également profit des décrets qui ont réglementé sévèrement l'usage de la drogue.

La Chine nouvelle

En réalité, avec le *squeeze*, c'est-à-dire le cadeau d'argent, on peut tout obtenir de la complaisance du mandarin, et en multipliant réglementations et interdictions, on ne fait qu'accroître et favoriser son fructueux commerce. L'exemple vient d'ailleurs de haut. On sait quelle colossale fortune édifia le célèbre Li-Hung-Chang. Même les hommes qui se sont fait, là-bas, une réputation de probité, n'ont pas négligé ce soin. Quand Tsen-Tchoen-Hien occupa la vice-royauté de Canton, il est certain que ses subalternes durent mettre un frein à p.055 leurs pratiques de rapine et de concussion, mais lui-même, durant les trois années de sa charge, aurait pu, ainsi que me l'a affirmé le directeur d'une très importante banque internationale de Hong-Kong, mettre de côté sept millions de taëls. La presse chinoise a d'ailleurs mentionné, depuis, ses achats d'immeubles à Shanghai et de terres au Tchékiang. Et Tsen est cependant, par comparaison, un homme intègre, et c'est très sincèrement que naguère, à Pékin, il voulait nettoyer les écuries d'Augias !

Cette cupidité du mandarin a pourtant des limites dans la révolte des populations que les abus de son administration poussent finalement à se soulever. Il arrive même que celles-ci refusent obstinément d'accepter, comme mandarins de leurs localités, des fonctionnaires trop désavantageusement connus. Il est curieux, à cet égard, de reproduire des fragments d'une lettre qui fut adressée au préfet Koei-Fou, dont nous parlons plus haut, par les habitants de Ningkouofou, dont la préfecture lui avait été donnée, lorsqu'il lui fut impossible de rester davantage à Chaohing.

« Koei-Fou, aujourd'hui, vous êtes dans une situation bien déplorable. Quand vous étiez préfet de Tchaohingfou, vous persécutiez de votre mieux les bons habitants, vous massacriez les lettrés et les étudiants innocents et vous écorchiez les commerçants honnêtes. Les habitants de Tchaohingfou ne pouvant plus supporter votre persécution cruelle et continuelle vous ont chassé de leur pays.

La Chine nouvelle

Votre conduite est tellement mauvaise que les barbares eux-mêmes ne désireraient pas vous recevoir et que les tigres et les loups gourmands ne daigneraient pas manger votre chair.

Dans notre pensée, si vous osez venir dans notre pays, c'est que vous croyez que vous êtes sous la protection du gouvernement et que les habitants ne sont pas du tout redoutables. Mais vous avez tort. Les ^{p.056} fourmis elles-mêmes savent se réunir pour attaquer leurs ennemis et se défendre contre eux. Bien que les habitants de notre préfecture soient des lettrés très faibles, s'ils se mettent d'accord pour se révolter contre vous, vous serez inévitablement leur victime.

Il y a longtemps que vous êtes mandarin, et il est certain que vous êtes déjà devenu un grand richard. Car, si vous êtes un mandarin très cruel, vous êtes en même temps très cupide, connaissant parfaitement les moyens de détourner l'argent officiel et d'écorcher le peuple.

Pour votre bien, nous vous conseillons de retourner dans votre pays natal. Là, vous pourrez vous procurer toutes sortes de plaisirs avec l'argent que vous avez détourné ces années-ci. De cette manière, vous pourrez encore vivre tranquillement jusqu'à votre dernière heure.

Si cependant vous voulez fermement continuer à être mandarin, nous vous assurons que vous subirez des malheurs incroyables et que vous vous en repentirez plus tard.

En outre, Ningkouofou est un pays excessivement pauvre et le préfet de cet endroit ne peut avoir que quelques milliers de taëls par an, ce qui ne suffirait certainement pas pour satisfaire votre grande cupidité.

Mais si vous restez toujours très stupide, très pédant et que vous vouliez absolument venir chez nous, en déclarant que nous sommes des gens très faibles et très timides, n'ayant

La Chine nouvelle

absolument aucune force pour vous attaquer, dès que vous serez entré dans notre préfecture, nous nous mettrons d'accord pour vous faire goûter le goût des épées et pour vous envoyer rejoindre vos ancêtres.

Quand le mandarin se heurte à une hostilité aussi violente de ses administrés, il renonce à leur imposer son autorité. Il abandonne la partie et intrigue pour avoir un autre poste. Mais, dans la plupart des cas, il ^{p.057} triomphe à l'aide d'une ruse et d'une mauvaise foi qui stupéfient l'Occidental. D'ordinaire, il détourne la colère du peuple pressuré, en rejetant la responsabilité de l'augmentation des taxes sur les Européens.

C'est, affirme-t-il, à cause des étrangers que l'on doit construire des écoles et organiser de nombreux régiments, et c'est surtout pour satisfaire à leurs exigences insatiables que les Chinois doivent réunir d'aussi fortes sommes. De là les mouvements partiels de xénophobie qui se produisent de temps à autre, on peut dire tous les ans, dans quelque coin de l'empire et se manifestent généralement par l'attaque et le massacre des missions.

Il lui est parfois plus difficile d'échapper à tous les actes d'accusation que censeurs et lettrés, non pourvus de sinécure et qui convoitent sa place, accumulent contre lui. L'usage, à la cour de Pékin, est, nous l'avons dit, de sévir dès que ces rapports atteignent un certain nombre. Pour prévenir cette fâcheuse éventualité, il a su d'ordinaire, par ses cadeaux et ses bons offices, se ménager l'appui d'un personnage puissant auprès du trône. Mais il faut encore qu'il se prémunisse contre la disgrâce toujours possible de son protecteur, en s'assurant le concours de ceux-là mêmes souvent qui le renverseront. Et c'est dans ces cas assez fréquents qu'il trouve à employer son génie de l'intrigue. On a d'ailleurs vu mieux, quand, il y a deux ans, Yuan-Chi-Kaï est parvenu à regagner peu à peu la faveur impériale, grâce à l'influence de l'homme auquel il devait de l'avoir perdue, le prince Tsing, que par

La Chine nouvelle

une diplomatie extrêmement adroite et patiente, il avait réussi à circonvier et à acquérir à sa cause.

On peut aussi citer le cas du Cantonais Tong-Chao-Y, le meilleur diplomate chinois, envoyé récemment en mission aux États-Unis, qui, bien que l'ami et l'obligé de Yuan-Chi-Kaï, a toujours su manœuvrer de manière à ne pas être compris, selon l'usage, dans les successives disgrâces de son puissant patron.

p.058 Il arrive cependant au mandarin d'échouer dans ces savantes manœuvres. Alors il emploie la ressource suprême : il paye pour désarmer ses accusateurs qui, souvent, n'en demandaient pas davantage. Yuan-Chi-Kaï, grand promoteur des réformes, avait trouvé, alors qu'il était vice-roi du Petchili, il n'y a pas bien longtemps encore, un moyen, très pratique sans doute mais singulièrement peu réformiste, de tout concilier et de mettre d'accord à la fois les dénoncés et les dénonciateurs. Lorsqu'un mandarin était accusé auprès de lui, il choisissait un enquêteur parmi les nombreux fonctionnaires en expectative d'emploi résidant à Tien-Tsin — une récente statistique du ministère des Emplois civils les évalue, pour toute la Chine, à 160.000 ! — et il l'envoyait vérifier l'exactitude de l'accusation. Naturellement, le résultat de l'enquête était toujours favorable au fonctionnaire visé qui, bien entendu, avait versé à l'enquêteur une respectable somme. Le vice-roi donnait, de cette manière originale et dépourvue d'illusions, des moyens d'existence à la multitude de bacheliers et de licenciés faméliques qui, sans cela, seraient allés grossir le parti révolutionnaire. C'est du reste ainsi que les choses s'arrangent presque toujours quand le gouvernement fait enquêter ou régler une affaire. L'inspection financière dont Tcheng-Pie fut chargé, il y a deux ans, dans les provinces, coûta si cher aux fonctionnaires que leurs plaintes d'écorchés parvinrent jusqu'aux journaux de Shanghai et finirent même par émouvoir la cour qui rappela l'enquêteur. Celui-ci obtint du reste aussitôt le ministère des Voies et Communications, auquel sans doute les bénéfices qu'il venait de faire lui permettaient d'aspirer.

La Chine nouvelle

Les souverains n'ignoraient pas toutes ces pratiques détestables de leur bureaucratie. Elles sont la matière habituelle des rapports d'accusation qui sont adressés au trône et on se souvient qu'elles firent l'objet de la violente mais infructueuse campagne que ^{p.059} Tsen-Tchoen-Hien mena à Pékin, pendant sa trop courte faveur. Les censeurs impériaux les ont également maintes fois signalées. Voici par exemple la prière que le censeur Pé-Cheou adressait à l'impératrice douairière :

« Je viens supplier Sa Majesté d'interdire aux mandarins de torturer le peuple et de lui extorquer de l'argent afin de le soulager et lui montrer la bonté de la cour.

Depuis quelques années, celle-ci a plusieurs fois lancé des décrets interdisant aux mandarins de torturer le peuple. Si les juges sont un tant soit peu obéissants, ils doivent agir en conformité de la volonté du trône.

Mais les fonctionnaires de la cour des Causes capitales, qui sont aussi stupides que désobéissants, torturent les accusés pour des causes insignifiantes. Quant aux mandarins locaux des provinces, ils infligent des tortures épouvantables aux habitants innocents et les laissent mourir dans les prisons.

Ces habitants qui sont persécutés par leurs mandarins et qui en sont les victimes déclarent qu'ils ne peuvent point se réjouir de la bonté extrême de la cour. Cela est vraiment une circonstance déplorable. En outre, les satellites écorchent les habitants en les forçant à payer des sommes considérables. Si ceux-ci leur désobéissent, ils reçoivent des supplices injustes. Cela se fait tous les jours et dans tous les yamens de la Chine. Si les mandarins continuent de désobéir au trône, sans se soucier de ses décrets, comment la loi peut-elle être améliorée ?

Je supplie donc Sa Majesté d'ordonner au ministère de la Justice et aux vice-rois et gouverneurs des provinces d'interdire à leurs subordonnés de torturer le peuple et de lui

La Chine nouvelle

extorquer de l'argent sous peine de la destitution et de châtiments rigoureux, afin de le soulager et lui montrer la bonté extrême de Sa Majesté.

p.060 Dans plusieurs décrets, la vieille souveraine s'est inquiétée de cet état de choses. Au mois d'octobre 1907, elle disait :

« Beaucoup de préfets et sous-préfets sans talent, cupides, légers et paresseux agissent arbitrairement ou laissent leurs domestiques s'emparer de leur autorité et en user au détriment du peuple. D'autres, poussés par la cupidité, jugent les procès sans justice, pour le seul appât de l'argent, sans s'inquiéter du mal et des haines qu'ils accumulent.

Et elle déclarait rendre ces mauvais fonctionnaires responsables de tous les soulèvements. Un autre décret de novembre contenait ces lignes suggestives :

« Pendant ces dernières années, les fonctions ont été très mal occupées par suite de l'achat des charges et des recommandations faites inconsidérément par les autorités qui ont commis des abus de partialité et de favoritisme. C'est pour cela qu'il y a beaucoup de fonctionnaires très méchants et indignes d'occuper des postes, surtout parmi ceux en expectative d'emploi.

Mais il est insuffisant de constater le mal, il faut prendre les mesures propres à le faire disparaître. Outre que sont seulement frappés ceux qui n'ont pas eu l'art de se mettre à l'abri par les moyens indiqués plus haut, les sanctions sont le plus souvent ridiculement bénignes. En voici un exemple des plus typiques :

« Nous commandons, portait un décret, à Tcheng-Ang-K'ien, sous-préfet de Chetchenghien, de quitter en hâte le poste qu'il occupe actuellement, et d'en attendre un autre inférieur, pour le punir d'avoir maltraité les populations innocentes en leur imposant de gros impôts.

La Chine nouvelle

« Nous voulions lui infliger une punition très grave, cependant, sachant qu'il a un beau style, nous lui donnons cette punition très légère de par notre faveur spéciale.

La cour a pourtant paru vouloir sévir rigoureusement, au mois de mai de l'an dernier, contre un haut mandarin qui, en peu de temps, avait édifié une ^{p.061} scandaleuse fortune. Le généralissime mandchou Y-Koh, chargé des affaires agricoles de Mongolie, avait en effet tellement pressuré de toutes manières les populations que ses extorsions d'argent furent évaluées, par une enquête, à six millions de taëls (24 millions de francs). Ordre fut donné de faire rentrer le fonctionnaire prévaricateur à Pékin et de le mettre à la disposition de la justice. Au mois de décembre, les journaux mentionnaient que cette affaire était toujours en suspens et que Y-Koh en sortirait indemne grâce à sa grosse fortune. D'ailleurs s'il était frappé, il ne pourrait, étant donné qu'il n'a agi autrement que la plupart des grands dignitaires de l'État, qu'apparaître comme une intéressante victime expiatoire.

En réalité, le trône, malgré son pouvoir absolu et divin, est impuissant au milieu de la corruption générale, car au lieu d'édicter des règlements énergiques et d'établir un statut rigoureux, il se borne à adresser aux vice-rois et gouverneurs des objurgations vagues qui restent sans effet.

*

Si l'argent, la ruse et l'intrigue sont les armes majeures du mandarin, la dissimulation profonde et le manque de caractère comptent aussi parmi ses moyens de parvenir. Réformiste enthousiaste au moment où triomphent les idées nouvelles, il devient avec une égale facilité traditionaliste fervent au gré des fluctuations et des caprices de la cour. Son empressement puéril à renier l'opinion de la veille n'a d'égale que l'humilité feinte avec laquelle, aux heures critiques, il demande sans sincérité à être puni ou à donner sa démission, pour se sauver, par cette platitude, de la révocation qu'il redoute. Manifester le

La Chine nouvelle

désir de démissionner, c'est encore, pour le fonctionnaire chinois, une adroite façon de consulter le baromètre de la faveur, ^{p.062} toutes les fois qu'il se sait en butte à des accusations. De là, les fréquentes demandes de ce genre du prince Tsing, de Yuan-Chi-Kai et d'autres vice-rois, gouverneurs, etc... Lorsqu'il n'est pas tenu compte des attaques portées contre le mandarin, la démission n'est pas agréée et ce refus est quelquefois accompagné d'un grand éloge de l'aspirant démissionnaire. C'est la marque certaine que son crédit n'est pas entamé. Si la démission est acceptée, c'est l'indice plus sûr encore de la plus profonde disgrâce. L'impératrice douairière se montrait sensible à cette démarche d'humble soumission et l'on trouvait souvent trace, dans ses décisions, de cette indulgence curieuse et qui était malheureusement une prime à la fausseté ! Mais du reste quelle preuve plus éclatante de l'hypocrisie en quelque sorte professionnelle du mandarin que la surprise et l'indignation simulées par tous, lorsque la presse fit, de l'affaire d'Hélongkiang, un scandale, alors que de pareils marchés n'ont jamais cessé d'être en usage ?

Les autres caractéristiques de cette caste mandarinale sont en quelque sorte des corollaires de ce qui précède. Les mœurs, la mentalité, les fantaisies somptuaires et parfois monstrueuses d'une oligarchie de ce genre sont en raison directe de la misère et de la déchéance du plus grand nombre. ***C'est la conséquence du déséquilibre social et la marque profonde de toutes les époques de désagrégation et de désordre. C'est le cas de la Chine, dont l'antique cadre croule sous le poids et l'usure des siècles, comme ce fut jadis celui de Rome et de Byzance. Il est certain que l'âme d'un taotai a de singulières analogies avec celle d'un proconsul romain. L'un comme l'autre ont la complexité des êtres d'extrême civilisation. La culture intellectuelle voisine, chez eux, avec un sensualisme raffiné, la cruauté et le goût de la tyrannie avec le scepticisme. Ce sont des maîtres, des surhommes de décadence, qui détiennent ces deux forces, auxquelles rien ne fait ^{p.063} contrepoids dans les fins d'empire : le pouvoir politique et l'argent. À cela ils joignent souvent, il est vrai, un sens esthétique et une élégance d'attitudes qui peuvent faire oublier leurs

La Chine nouvelle

vilenies habituelles. Je ne sais rien de plus surprenant à cet égard que la fin, en juillet 1907, du gouverneur du Nganhoei, tué par un révolutionnaire. Ce haut mandarin, dont toute la carrière était faite, comme celle de la plupart de ses égaux, de concussion, d'injustices et de méfaits innombrables, notamment au Chensi, où il avait laissé de déplorables souvenirs, eut le courage, alors que frappé soudainement, il ne lui restait plus que quelques minutes à vivre, de dicter à un secrétaire, pour la vieille impératrice, une lettre d'un stoïcisme et d'une hauteur de pensées absolument admirables.

Il existe d'ailleurs, dans toute la caste, des princes, ministres et vice-rois aux innombrables sous-préfets, un air de famille, déterminé sans doute par une identique et minutieuse observance des rites et aussi par cet art suprême et raffiné de composer son visage. Ils ont également, du plus riche au plus humble, un goût très apparent du faste et de la vie large, non pas tant dans le cadre uniforme et simple de leur habitation que dans l'abondance de tout ce qui peut satisfaire les sens. Dans les yamens des petits mandarins de province, j'ai trouvé le même accueil d'urbanité parfaite, la même étiquette, et, sur la table, desservie par des domestiques également stylés, le même champagne de bonne marque, les mêmes cigarettes égyptiennes que dans les résidences des plus hauts personnages de la cour, à Pékin.

De tels hommes ont les mœurs de ceux à qui tout est possible, dans un pays où la seule science existante est celle des aphrodisiaques. Voluptueux ainsi que le sont d'ordinaire les gens de leur race, ils ne recherchent pas seulement les plaisirs comme un délassement de leur charge. Libérés de tout contrôle efficace, garantis par la puissance des hauts personnages auxquels ils ^{p.064} ont lié leur fortune, préservés d'autre part de la lassitude des viveurs d'Occident par un dosage savant de la jouissance, ils en ont fait leur préoccupation unique, le pôle même de leur existence. Tout, d'ailleurs, dans la société chinoise, qui est vraiment faite à l'image du monde antique, semble organisé pour concourir à la plus grande félicité de quelques-uns. On vend couramment

La Chine nouvelle

en Chine, d'innombrables fillettes que l'on prépare minutieusement au rôle de courtisanes, en leur enseignant le chant et la musique.

Le Foochow Road de la concession internationale de Shanghai est, à cet égard, bien intéressant. Cet extraordinaire quartier des plaisirs célestes, où pas un mètre carré n'est perdu pour la fête, est le seul endroit qui, avec son humanité grouillante et uniquement sensuelle, ait pu me faire comprendre la vie païenne d'une Rome de décadence, truculente et chaude. Il y a là, dans les maisons de thé, les concerts pleins du vacarme des gongs et des cymbales, dans les fumeries et les innombrables maisons plus secrètes, inaccessibles à l'Européen, une multitude de poupées, minuscules et fardées, aux visages mièvres et aigus, aux chevelures de jais cerclées d'or et parées de fleurs odorantes, des fillettes dont beaucoup n'ont pas plus de 12 ans. Elles ont toutes été vendues et soigneusement dressées pour la joie délicate et compliquée des épicuriens à tresse. Les îles Chusan sont le grand marché qui alimente en majeure partie cette Babylone de l'Extrême-Orient.

Dans une proportion moindre, à cause de l'importance du garçon dans la famille céleste, cela existe aussi pour les enfants mâles dont beaucoup sont volés et préparés, de la même manière, à jouer un rôle identique, analogue à celui des jeunes esclaves du Bas-Empire. Ce sujet scabreux fit l'objet, il y a quelques années, d'une étude du docteur Matignon, corroborée par les constatations qu'ont pu faire tous les voyageurs. C'est une des raisons qui expliquent que, dans la statistique judiciaire ^{p.065} de la concession française de Shanghai, le rapt d'enfant soit un des plus fréquents délits, et c'est à ce propos qu'un journal étranger de cette ville écrivait :

« Où vont tous ces enfants volés ? À Canton pour la plupart, où ils sont vendus à des commerçants qui en font des employés et des domestiques, *quand ce n'est pas pire.* »

Parmi les affaires jugées par la cour mixte de cette concession, les 7, 9 et 12 octobre 1908, figurent par exemple : un vol d'une fille de 7 ans, une vente d'une fille de 16 ans et des vols de garçons de 8, 7 et 5 ans. Beaucoup de steamers qui naviguent entre Shanghai et Canton,

La Chine nouvelle

transportent, à l'insu même des officiers du bord et grâce à la complicité du comprador, de cette marchandise humaine, soigneusement cachée dans quelque coin obscur du bateau et jusque dans la cale. La presse européenne des grands ports de Chine signale assez fréquemment des arrestations opérées de ce fait par la police des concessions étrangères. La chose est du reste tellement dans les mœurs du pays que l'émeute assez grave, qui eut lieu, en 1906, dans la concession internationale de Shanghai fut provoquée par ce fait que la cour mixte anglaise avait arrêté, pour vente de petites filles, une femme chinoise, paraît-il, très honorable.

Aussi après le favoritisme et la concussion, l'habitude de la noce est-elle l'accusation qui revient le plus souvent dans les rapports adressés au trône contre les mandarins. C'est celle qui fut portée notamment contre le vice-roi du Petchili, Yang-Che-Siang, que la protection de Yuan-Chi-Kaï avait jeté dans la lutte ardente des diverses coteries de la cour.

« Yang-Che-Siang, disait un accusateur, ne s'occupe nullement des affaires administratives. Il s'amuse constamment avec des chanteuses ; il les fait venir presque toutes les nuits à son tribunal.

Un autre : « Yang-Che-Siang passe tous ses jours avec des filles galantes. » Un troisième : « Yang-Che-Siang, est un sot, il ne sait que se commettre, jour et nuit, avec des courtisanes. Il confie ^{p.066} toutes les affaires à des secrétaires avides d'argent et de mauvaise conduite. »

Le prince Tsai-Tseng, fils de Tsing, contre lequel les rigoristes paraissent exercer particulièrement leur zèle, était accusé d'avoir, tant à Tien-Tsin qu'à Pékin, sept concubines qui lui avaient été offertes comme « pots de vin ». Un de ces Juvénal de presse prétendait même que les acteurs et les prostituées étaient les personnes les plus influentes auprès des grands dignitaires de la cour et que les mandarins, qui voulaient parvenir, devaient d'abord s'assurer, par tous les moyens, leur protection. Pour bien comprendre la portée de ce trait, il faut savoir que l'acteur est encore plus méprisé, en Chine, qu'il

La Chine nouvelle

pouvait l'être, à Rome, du temps de Plaute et qu'il se confond le plus souvent avec les « petits messieurs » que l'on appelle *sian kon*.

C'est ainsi encore qu'un journal, le *Hoeipao*, rapportait, en juillet 1906, avec ce tour puéris et naïf particulier aux Chinois, que des accusations étaient parvenues aux souverains sur la conduite de certains membres de la grande mission d'Europe qui s'occupaient surtout de s'amuser avec des filles publiques.

« Les souverains gémissent beaucoup, ajoutait-il, et savent bien clairement que S. E. Tchang-Ky-Heng notamment aime beaucoup à s'amuser. Ils sont fort mécontents de lui et ils disent même : « Pourquoi n'est-il pas tombé à la mer ! »

Comme ces accusations, en l'état de la moralité officielle du Céleste Empire, sont presque toutes fondées, elles n'ont par elles-mêmes aucune importance. Elles ne peuvent en avoir d'autre que d'être prises en considération, ce qui est la marque certaine de la prochaine disgrâce. Plus que partout ailleurs donc, l'essentiel n'est pas d'être vertueux. C'est même complètement inutile et parfois nuisible. Mais il faut absolument être adroit, et user en toutes circonstances de la meilleure tactique. L'actuelle disgrâce de Yuan-Chi-Kaï ^{p.067} illustre d'une façon éclatante cet axiome machiavélique. L'ancien vice-roi du Petchili, que tout le monde considérait, hier encore, comme le guide le plus sûr d'une Chine nouvelle et régénérée et auquel on doit sans conteste à peu près tous les progrès réalisés depuis quatre ans, est aujourd'hui en butte à toutes sortes d'accusations de favoritisme, népotisme, cruauté, et même de concussion. Le régent a ordonné une enquête. On peut être assuré que si l'instruction était faite selon nos méthodes, la plupart de ces imputations se trouveraient justifiées. Pour si novateur qu'il se soit révélé en effet, Yuan-Chi-Kaï n'en est pas moins un mandarin chinois. Pour être autre, pour se montrer supérieur à des mœurs officielles séculaires, il lui aurait fallu plus que de l'honnêteté : une abnégation héroïque et même du génie, ce qui, du reste, moins que tout autre chose peut-être l'eût sauvé de la vindicte impériale. Car

La Chine nouvelle

c'est une vérité banale que de dire qu'il n'est pas sans péril d'être trop en avance sur la collectivité à laquelle on appartient.

Ainsi adonnés à la culture presque exclusive des sens, la plupart des mandarins sont des fumeurs d'opium invétérés. Aussi font-ils une opposition sournoise à l'application des nouveaux règlements sur la drogue. Qu'ils soient en outre sceptiques et cruels, cela ne saurait surprendre. D'ailleurs la nature de leur domination sur le peuple, les moyens qui la leur ont acquise et par lesquels ils la maintiennent ne leur permettent pas plus la bonhomie que la crédulité.

Au milieu de populations naïves et superstitieuses dont la mentalité se cristallise dans les pratiques confuses de plusieurs religions : taoïsme, bouddhisme, spiritisme, leur esprit affranchi n'adhère qu'aux préceptes de Confucius, et encore cette adhésion n'est-elle sans doute si formelle que parce que la morale du grand pédagogue national leur apparaît propre à maintenir les masses dans le respect de l'autorité. Mais cet étroit ^{p.068} rationalisme pratique ne les empêche pas de prendre part aux rites les plus insensés, quitte à en sourire ensuite, à l'occasion, avec les Européens.

À Paotingfou, où je me trouvais en juillet 1907, alors qu'une grande sécheresse désolait le Petchili, des milliers de campagnards venaient, tous les jours, en procession, à la préfecture, escortés de musiques et portant des branchages. Ils venaient vénérer et supplier une médaille qui, selon la croyance populaire, provenait d'un puits dans lequel séjournait habituellement le Dragon. Pendant tout ce temps, la porte du feu, c'est-à-dire la porte Sud de la ville, restait close. Le yamen étant voisin de la mission lazarisite, après les cérémonies auxquelles il présidait, le préfet, qui tenait à se montrer supérieur à ces grossières superstitions, en plaisantait fréquemment avec les missionnaires. Ainsi, les lettrés de la Rome des Césars, libérés des anciens mythes religieux et nourris de philosophie grecque, participaient néanmoins aux cérémonies d'un culte dont les adeptes sincères ne se recrutaient plus que dans la populace.

La Chine nouvelle

Quant à la cruauté, on pourrait en donner beaucoup d'exemples. On sait que les audiences judiciaires sont de véritables académies de supplices où l'ingéniosité et le goût du Chinois pour les spectacles de souffrance se donnent libre carrière. L'un des premiers décrets du mouvement réformiste a aboli la torture comme moyen d'enquête, mais on ne continue pas moins à l'appliquer, tous les gouverneurs ayant déclaré au trône qu'ils ne pouvaient, ce qui est possible après tout, maintenir l'ordre qu'à l'aide de cette vieille pénalité chinoise. La graduation de la peine de mort, soi-disant abolie, existe toujours également.

La justice plus intime que le mandarin pratique dans son entourage même est du reste encore plus caractéristique de la dureté implacable de son âme que cette vindicte officielle. C'est Yuan-Chi-Kaï lui-même qui, p.069 trompé, en 1901, par une de ses femmes, lui envoie la tête sanglante de son complice et des feuilles d'or avec l'ordre de s'empoisonner. C'est, plus récemment, à Pékin, ce prince mandchou, qui, pour la même raison, fait enterrer vivante une de ses concubines, après avoir montré l'extraordinaire cortège dans les principales voies de la capitale, etc.

L'aspect du mandarin est assez conforme à l'image que sa psychologie suggère. Précieux et féminin, dans les soies richement brodées de ses vêtements asiatiques, compassé ou souriant, selon le rite méticuleux des bienséances célestes, qu'il soit gras et lourd comme un César de cirque ou bien émacié comme un prêtre usé de mysticisme, sa face, pétrie de dissimulation et de ruse, reste impénétrable et négative, impossible à classer. Un jour que j'étais reçu, à Pékin, par un très haut personnage, proche parent de l'empereur, après une assez longue conversation où le prince avait gardé une attitude et un visage fermés qui pouvaient être aussi bien d'un ascète que d'un fumeur d'opium, un jeune Chinois nouveau style, qui m'accompagnait, me dit en sortant :

— Ah ! monsieur, soyez-en sûr, cet homme d'apparence si austère et si grave, pendant que vous lui parliez, ne pensait qu'aux femmes et aux plaisirs !

La Chine nouvelle

Il est vrai qu'un peu plus tard, sur le Yang-tsé, après le drame révolutionnaire de Ngan-King, j'ai vu parfois ces masques impassibles s'animer, et dans leur regard éteint, passer une lueur d'inquiétude.

La presse nouvelle ne cesse en effet d'exciter les populations contre les fonctionnaires de l'empire. Il n'est presque pas de numéros où ils ne soient présentés sous les plus noires couleurs et ainsi qualifiés : insectes paresseux, diables rusés, cœur de loup, poumon de chien, tête aiguë, bouche habile, renard flatteur, tigre féroce, etc... On conçoit donc leur inquiétude. Dans ces conditions, en effet, la question du mandarin qui p.070 amusa, au XVIII^e siècle, les dilettantes d'Occident, commence à se poser, en Chine, d'une manière singulièrement dangereuse pour ceux qui en sont l'objet.

Au point de vue du mouvement des réformes, qui nous occupe plus particulièrement dans cette étude, le moins qu'on puisse dire du mandarin, après en avoir donné cette succincte analyse, c'est qu'il est paradoxal de faire d'un tel homme, que la culture aussi bien que les intérêts personnels rattachent profondément au passé, l'artisan de la rénovation de l'empire. Il y a, entre lui et la tâche à accomplir, une antinomie complète, si complète que l'on peut en conclure que rien ne se fera de sérieux tant que ne sera pas d'abord effectuée la réforme bureaucratique, celle-là même qui a rencontré, jusqu'ici, — et on en comprend facilement la raison — l'opposition la plus irréductible.

@

II

LE TRAVAIL DES RÉFORMES

CHAPITRE I

L'armée et la marine

@

p.073 En dépit de tous ces obstacles et malgré que ce qui a été accompli dans la voie des réformes ait été le fait de deux ou trois hommes bien plus que celui du gouvernement, et que l'on n'y trouve, par conséquent, presque pas de trace d'un sérieux travail d'ensemble, l'œuvre entreprise mérite qu'on l'examine avec attention.

C'est sur l'armée que se sont portés les premiers efforts et c'est sur ce point du reste que l'on a obtenu le plus de résultats. Les premières manifestations de l'esprit moderniste, en Chine, furent en effet relatives aux choses militaires et bien antérieures au mouvement réformiste actuel. Elles suivirent immédiatement la guerre malheureuse de 1894 contre le Japon. Yuan-Chi-Kaï qui, comme haut commissaire du Céleste Empire en Corée, au moment où éclata ce conflit, avait pu en suivre toutes les phases, sut comprendre la leçon de la défaite. Nommé, en 1895, gouverneur du Chantung, il y créa, à l'aide d'instructeurs allemands, la première division de troupes modernes. Tcheng-Che-Tong, vice-roi des deux Kiang, suivit cet exemple et créa, à Nankin, une division instruite également par les Allemands. Nommé ensuite vice-roi des deux Hou, p.074 il organisa de la même manière une division à Outchang. De son côté, Yuan-Chi-Kaï, devenu vice-roi du Petchili, après 1900, créa, à Tien-Tsin et à Paotingfou, de nouvelles unités, pour lesquelles il engagea des instructeurs japonais. Ces troupes de Nankin, d'Outchang et du Peyang (Nord) furent le noyau de l'armée nationale dont l'organisation et l'unification ne datent que de 1906.

Voici sur quelles bases cette organisation s'est faite ou plutôt était en train de se faire, en 1907, car à l'heure présente un tiers à peine des divisions primitivement prévues existe dans tout le Céleste Empire.

La Chine nouvelle

— *Circonscriptions militaires.* — Chaque province, d'après ce projet, devait avoir deux divisions, ce qui, avec la Mandchourie et la Mongolie, eut donné 40 divisions de 12.000 hommes chacune. On estimait que toutes ces formations seraient complètes, avec leurs services auxiliaires, dans un délai de douze à quinze ans.

— *Recrutement.* — Le contingent annuel aurait alors atteint 140.000 à 160.000 hommes, c'est-à-dire moins du dixième d'une classe de Chinois de vingt et un ans.

Mais les règlements de cette future armée sont dès à présent en application pour les unités existantes. Le recrutement s'opère par engagements volontaires. Les engagés doivent appartenir aux bons éléments du peuple et leur famille doit être connue du mandarin. Ils doivent pouvoir lire et dessiner les caractères essentiels.

En cas de pénurie de volontaires, l'autorité fixe le nombre de soldats à fournir et il appartient aux notables de prendre les dispositions pour réaliser ce chiffre.

— *Armée active.* — La durée du service est de trois ans.

. Instruction : On incorpore d'abord le cinquième des recrues. Au bout de cinq mois, les meilleurs soldats sont nommés caporaux ou soldats de 1^e classe. On appelle alors le reste du contingent, qui est instruit par ^{p.075} les premiers arrivés. Le dressage doit être complet en dix mois.

De plus, chaque bataillon, groupe de cavalerie et d'artillerie a son école où, après le travail journalier, on donne aux hommes des notions de caractères, de calcul, d'histoire, de géographie, d'hygiène. On s'efforce aussi de leur inculquer des sentiments de patriotisme et d'honneur.

. Solde et avantages divers : La solde est de 4 taëls et demi par mois (le taël vaut actuellement 4 francs). Mais le soldat doit se nourrir, car il touche une ration de riz tout à fait insuffisante. Il doit en outre assurer l'entretien de ses vêtements et de son linge de corps. Enfin, un taël lui est mensuellement retenu pour envoyer à sa famille.

La Chine nouvelle

Trois mois après l'incorporation, chaque soldat passe un examen. S'il obtient une note satisfaisante et si ses parents possèdent moins de 30 mous (deux hectares) de terre, ceux-ci sont exemptés de l'impôt foncier.

— *Première réserve.* — La durée du service, dans la première réserve, est de trois ans.

. Organisation et instruction : Tout centre de 100 réservistes forme un district à la tête duquel se trouve un sous-officier. Pour un effectif plus considérable, on nomme un officier. Dans chaque préfecture, les réservistes sont réunis en compagnies numérotées.

Ils sont appelés tous les ans, pendant toute la durée du dixième mois. La solde mensuelle est de 1 taël.

— *Deuxième réserve.* — La durée du service y est de quatre ans. Tout centre de 200 hommes de cette catégorie forme un district. Ces réservistes doivent accomplir un mois d'exercice, le dixième mois de la 1^e et de la 4^e années.

Au bout de ces dix années de service, les meilleurs gradés pourront obtenir un emploi dans le recrutement.

— *Punitions.* — Voici la curieuse échelle des peines ^{p.076} infligées aux soldats. Elle peut nous paraître bizarre, mais elle est parfaitement logique pour les Chinois, qui ressentent surtout la perte d'argent et la « perte de face » : faute légère, privation d'exercice ; faute moins légère, prison ; faute sérieuse, retenue de solde ; faute très grave, licenciement.

— *Officiers.* — Le recrutement des officiers est assuré par toute une série d'écoles récemment créées et pour lesquelles on a unifié l'enseignement. Toutes les provinces ont une école inférieure où les jeunes aspirants doivent rester trois années. De là ils passent dans les écoles moyennes de Paotingfou, Outchang, Nankin et Singnanfou, où leur stage est de deux ans. Ils font ensuite un service de quatre mois dans un corps de troupes. Ils sont alors admis dans les écoles

La Chine nouvelle

supérieures, où ils étudient pendant dix-huit mois. Enfin, après un nouveau passage de six mois dans l'armée, ils subissent un examen qui leur confère le grade d'officier. Il est en ce moment question de créer une école supérieure de Guerre, où les jeunes officiers les plus distingués pourront acquérir le brevet d'état-major.

— *État-major*. — Cet état-major est organisé sur le modèle allemand. Il se compose d'une direction de l'état-major général, de bureaux d'état-major provinciaux et d'états-majors de division et de brigade.

Le personnel se compose d'officiers d'état-major et d'officiers adjoints d'état-major, ceux-ci analogues aux officiers de l'*adjutantur* allemand.

Les services d'intendance, de santé et les arsenaux sont à l'état embryonnaire. Sur l'initiative de Yuan-Chi-Kaï, diverses écoles spéciales ont été créées, à Paotingfou, pour y suffire, mais il faudra encore longtemps pour que ces accessoires indispensables de toute armée moderne existent et fonctionnent régulièrement en Chine.

*

p.077 Quoi qu'il en soit, si l'on s'en tenait au plan que je viens d'exposer, on pourrait envisager avec une très vive appréhension l'avenir que nous préparerait l'accroissement continu d'une pareille force aux réserves épuisables. Fort heureusement, plus que partout ailleurs, dans le Céleste Empire, l'écart est considérable entre un projet et sa réalisation. C'est une constatation que j'ai déjà faite en matière de réformes politiques où rien n'existe que sur le papier. C'est également vrai en ce qui concerne la réorganisation militaire, bien que là cependant il y ait eu un commencement d'exécution et des résultats appréciables. Au surplus, voici quelle était, au mois de juin 1907, la situation de cette armée.

Divisions modernes pourvues de cavalerie et d'artillerie :

La 1^e (celle-ci dite des « huit bannières », formée de soldats mandchous) et la 3^e, à Paotingfou (Petchili) ;

La Chine nouvelle

La 2^e et la 4^e, à Youngpingfou, nord du Petchili, et à Matchang, sur la lisière du Petchili et du Chan-toung ;

La 5^e, à Tsinanfou (Chantoung) ;

La 6^e, au Parc-de-Chasse, près de Pékin ;

La 7^e, une brigade seulement, qui se trouve à Sin-dian-Pou, sur le grand canal ;

La 8^e, à Outchang (Houpé) ;

La 9^e, à Nankin (Kiangpé) ;

La 10^e, une brigade seulement, à Foutcheou (Foukien) ;

La 11^e, une brigade seulement, à Outchang (Houpé).

Il existait en outre, dans d'autres provinces, des brigades non numérotées, composées de troupes modernes, mais ne possédant aucun accessoire de cavalerie d'artillerie. Il y en a une dans chacune des provinces ^{p.078} suivantes : au Kiangsou (à Soutcheou, près de Shanghai), au Kiangsi, au Honan, au Chansi, au Setchoen, au Kouangtoug, et une demi-brigade au Tchékiang (Hangtcheou). Soit au total 25 brigades, dont les 17 qui sont endivisionnées peuvent être seules considérées comme un instrument de guerre à peu près complet. Cela fait pour la Chine à l'heure présente un extrême maximum de 150.000 véritables soldats, dont les deux tiers à peine pourraient être assez rapidement concentrés, *au centre ou au nord seulement*, grâce aux lignes ferrées de Pékin-Hankéou, du Chansi et du Nord chinois.

Comme cavalerie, il y a un régiment à trois escadrons par division constituée. Les chevaux sont bons, les cavaliers assez bien dressés, mais ceux-ci ne soignent pas leurs montures, chaque homme ayant son boy pour ces soins inférieurs. Il en est de même pour la cuisine et dans toutes les armes. On conçoit dès lors ce que serait une armée chinoise en campagne.

L'artillerie dispose de 70 batteries, dont un tiers de canons à tir rapide du modèle Krupp, un autre tiers à tir rapide du Creusot et le

La Chine nouvelle

reste de canons à tir accéléré du Japon. Toutes ces pièces sont en bon état et bien servies, mais pour raison d'économie, les canonniers ne font pas et n'ont jamais fait d'exercices de tir. L'approvisionnement est de 600 obus par pièce ; on le conserve précieusement intact en prévision d'une guerre.

Ces chiffres sont loin de ceux que le ministre de la Guerre faisait connaître à la suite d'une prétendue enquête auprès des vice-rois — enquête dont un journal de Shanghai donnait les résultats en avril 1908 —, mais je les crois beaucoup plus proches de la vérité, même en tenant compte des achats qui ont pu se produire au cours d'une année ¹. D'après les chiffres établis ^{p.079} par Tié-Liang, la Chine aurait eu, à cette époque, 1.410 canons à tir rapide, c'est-à-dire presque autant que la France, et 3.186.671 projectiles ! On peut tenir pour certain que la plupart de ces canons et de ces projectiles n'existent, eux aussi, que sur le papier et comme justification de dépenses et de prélèvements d'impôts qui, eux, sans doute sont très réels.

L'infanterie est armée de fusils Mauser du calibre 7,9 et du Murata japonais du calibre 6,5. Là encore et pour la même raison, la troupe ignore, quant au feu, la véritable préparation au combat.

Les divisions du Peyang, organisées par Yuan-Chi-Kaï, constituent sans conteste la meilleure part de cette armée nouvelle. Ce sont celles qui, à l'automne de 1905, ont exécuté les grandes manœuvres dont la réussite étonna les officiers étrangers. Il est vrai que toutes les opérations avaient été réglées à l'avance très minutieusement par des officiers japonais attachés à l'armée du vice-roi du Petchili comme officiers d'état-major. En 1906, on a opposé ces troupes à celles d'Outchang, avec infiniment moins de succès. On avait laissé au commandement beaucoup plus d'initiative que l'année précédente. On changea même, dans un but d'expériences, les dispositifs primitivement indiqués. Il en résulta une confusion extrême. On en peut conclure que l'armée chinoise, excellente aux exercices de parade, ne pourrait

¹ Ces chiffres m'ont été communiqués par un très distingué attaché militaire des légations étrangères à Pékin.

La Chine nouvelle

encore faire face à un adversaire qui saurait la manœuvrer et la mettre en présence de situations imprévues.

Le haut commandement n'est pourtant pas absolument dépourvu de valeur, mais il est extrêmement inégal. On y trouve, par exemple, à côté d'un bon artilleur comme Tuan-Choei-Ki, inspecteur général des écoles militaires, un Tchang-Piao, généralissime du Houpé, soldat énergique sans doute, mais qui, ancien boy de Tcheng-Che-Tong, ne connaissait pas encore l'écriture à l'âge de trente ans.

p.080 L'origine de la carrière militaire de ce général mérite d'être contée. Une des concubines de Tcheng-Che-Tong étant devenue enceinte, le vice-roi dit à son fidèle serviteur : « Si elle me donne un garçon, je l'élèverai à la dignité d'épouse, si au contraire elle accouche d'une fille, c'est toi qui épousera la mère. » Ce fut une fille et Tchang-Piao ayant fait, de la concubine du vice-roi, sa femme légitime, en fut récompensé par le grade de lieutenant. Son ignorance, non seulement des choses de l'armée, mais des connaissances les plus élémentaires, était profonde. Il ne connaissait même pas les caractères. Avec une volonté et une ténacité admirables, il alla, tous les jours, s'instruire à l'école militaire et il y allait encore lorsque je l'ai vu, général, à Outchang, pendant l'été de 1907. Au cours des manœuvres de 1906, il commandait les troupes du Houpé contre celles du Petchili. Les manœuvres, comme je le dis plus haut, ne furent pas brillantes, moins bien préparées que celles de 1905, elles firent une moins bonne impression, mais dans cette médiocrité générale, Tchang-Piao ne se montra pas inférieur à ses collègues des autres divisions. On peut même dire que par son énergie, sa conviction et ses autres qualités naturelles, il est un des meilleurs chefs de l'armée chinoise. Et c'est justement ce qui met en lumière l'une des grandes faiblesses de cette armée, car on conviendra qu'il y a loin de la préparation d'un tel général à la forte culture générale et technique de nos grands chefs militaires.

Quand, à l'automne de 1907, son protecteur, Tcheng-Che-Tong, fut appelé au Grand Conseil, à Pékin, il fut nommé, lui-même, conseiller militaire au ministère de la Guerre. Il a repris, depuis, son

La Chine nouvelle

commandement du Houpé et c'est lui qui commandait les troupes qui ont tout récemment manœuvré contre celles de Nankin. Il a la réputation d'être un chef extrêmement sévère : Ses soldats l'on surnommé : le Tigre.

Voici, à titre de document, les ordres qu'il p.081 adressait à sa division, pour ces dernières manœuvres :

« Nous rappelons à tous nos soldats que le temps de faire des manœuvres est proche. Craignant qu'ils ne se conduisent mal et ne souillent la réputation des troupes du Houpé, nous publions les règles de discipline suivantes en leur ordonnant de les observer.

1° Quand les troupes partent pour les champs de manœuvre, les soldats doivent garder le silence et se bien tenir.

2° Ils doivent avoir leurs costumes toujours propres afin de montrer leur bonne tenue militaire.

3° En cours de route, les troupes ne doivent point avancer en désordre.

4° Quand les soldats sont en train de marcher, ils ne peuvent aucunement acheter des objets, ni boire de l'eau.

5° S'ils veulent se soulager, ils doivent en avertir leurs chefs. Quand ils sont au repos, ils ne peuvent pas entrer dans les maisons des habitants.

6° Quand les soldats marchent ou se reposent, ils doivent rester du côté droit de la route, afin de ne pas gêner les passants.

7° Quand les troupes rentrent dans leurs camps, elles doivent rester chacune dans sa propre place afin d'éviter des querelles.

8° Dans les camps, il est interdit aux soldats de se rendre dans les marchés pour se procurer des objets, à moins de permission spéciale.

La Chine nouvelle

9° Il est défendu aux soldats de fumer dans leur tente ou d'y allumer des lampes.

10° Dans les camps les soldats doivent garder le silence surtout pendant les nuits profondes.

11° Pendant la nuit les soldats ne peuvent pas se promener dans les camps.

12° Quand les troupes vont dans les champs de manœuvre, leurs chefs ne doivent pas porter de vraies cartouches, afin de ne pas blesser les hommes par négligence.

13° ^{p.082} Après les manœuvres, les soldats doivent bien essuyer leurs armes.

14° Quand ils font feu, il leur est interdit de tirer des coups de fusil à leur guise, afin de ne pas dépenser trop d'argent.

15° Ils doivent être éloignés de leurs ennemis d'au moins cent ou deux cents mètres lorsqu'ils tirent des coups de fusils ou de canons.

16° Les troupes ne peuvent porter que les étendards indiqués par leurs chefs.

17° Si en faisant les manœuvres, une troupe gâte sciemment la moisson des paysans, elle doit payer elle-même, à ces derniers, les indemnités dues.

18° Les troupes doivent cesser de combattre aussitôt que le commandant en chef leur en aura donné le signal.

19° Quand les soldats ont cessé la bataille, ils ne doivent pas quitter leur place, ni causer, ni fumer. Tout ce qu'ils peuvent faire est de fixer leur regard vers leur commandant en chef pour écouter ses ordres.

20° Les soldats ne peuvent pas prendre les aliments ni l'eau qu'ils ont apportés sans le commandement de leurs chefs.

La Chine nouvelle

21° Ceux qui violeront cette susdite discipline seront rigoureusement châtiés sans pitié.

La plupart des collègues de Tchang-Piao sont beaucoup plus mandarins qu'officiers et plus experts en *squeeze* qu'en tactique générale. Tel ce général de Fou-Tchéou, Tei-Ton-Chang, qui, au mois d'octobre 1907, donna sa démission parce que son vice-roi trouvait exagérés les énormes bénéfices qu'il faisait sur les dépenses militaires dont il avait la charge.

Les officiers subalternes, par contre, paraissent suffisants. Un très grand nombre ont fait un stage au Japon, et s'ils n'ont pas la culture scientifique de leurs collègues d'Europe, ils servent du moins avec zèle, et constituent un cadre assez solide. La situation ^{p.083} matérielle qu'on leur fait n'est pas brillante et ils souffrent, comme tous les soldats, de la mauvaise gestion financière du pays. Un grand nombre passe pour être acquis à la cause révolutionnaire. Ils n'ont cependant jamais fomenté de révolte, que celle, toute récente, de Ngan-king, au moment de la mort des souverains. Cette rébellion fut d'ailleurs insignifiante et facilement réprimée. Le capitaine, qui en avait pris la direction, avoua, lorsqu'il fut interrogé, être affilié, depuis assez longtemps, au parti révolutionnaire et avoir fait des discours à ses hommes pour les attacher à la cause du soulèvement. Il put ainsi en entraîner un certain nombre, mais les autres refusèrent de le suivre.

Ceci montre bien que les bruits qui ont couru, à diverses reprises, sur le succès de la propagande dans les divisions du Yangtsé, étaient très exagérés. Le jour du reste où l'armée ne comptera plus, dans ses rangs, que des officiers instruits et vraiment modernisés, il se passera sans doute, en Chine, ce qui vient de se produire dans l'empire turc. Là, se trouve, dans l'avenir, la seule chance sérieuse pour la révolution.

La troupe, avec son ensemble de qualités et de défauts, qui sont ceux de la race, est en somme bonne et, dans tous les cas, très perfectible. Dès maintenant, face à l'adresse et à l'application minutieuse que chaque soldat apporte au moindre exercice, de même que l'artisan céleste au moindre travail, cette troupe est peut-être la

La Chine nouvelle

meilleure qu'il y ait au monde pour la parade. J'ai vu à la manœuvre les divisions de Paotingfou, j'ai vu ensuite, sur le Yangtsé, celle d'Outchang.

À Outchang, où, grâce au fils de l'ancien ministre à Paris, Yu-King, que j'y rencontrai, le général Tchang-Piao me réserva un accueil particulièrement gracieux, on fit évoluer devant moi un bataillon d'infanterie et un escadron de cavalerie. Les fantassins exécutèrent des déploiements, des changements de direction et des ^{p.084} marches en colonne, avec une précision, un ensemble et une allure très remarquables.

Les cavaliers firent ensuite une reprise de manège, puis des marches, des conversions, des mises en bataille et un combat à pied, le tout d'une manière très correcte. Pendant le défilé final, les soldats chantèrent selon l'usage des troupes russes. On me remit le chant et j'avoue qu'il me surprit par l'absence complète de tout sentiment guerrier. C'était une sorte de poésie didactique, composée par le vice-roi Tcheng-Che-Tong, où le rôle et l'utilité de chaque arme étaient minutieusement décrits. L'infanterie a le fusil, le soldat doit bien viser, etc... Le seul passage à retenir est celui où il est dit que les Chinois doivent apprendre à bien manœuvrer de manière à ce que les étrangers ne puissent plus se moquer d'eux.

À Paotingfou, j'avais vu, sur un immense champ de manœuvre, voisin du camp que dominait un mât de télégraphie sans fil, une division tout entière qui s'acharnait, par petits paquets d'une section, au pas de parade à l'allemande. La chose était d'autant plus singulière qu'il ne s'agissait pas de recrues, mais de troupes vieilles de plus d'un an. Il n'y eut de rassemblement qu'à la fin du travail, pour le retour dans les casernes, et les divers mouvements de cette retraite furent à vrai dire parfaitement exécutés.

Au point de vue de la discipline, la situation de cette armée nouvelle est, somme toute, bonne. Les hommes, quand ils sont rassemblés, sont assez turbulents et mettent volontiers à sac, s'ils ont un motif de froissement, une maison de thé ou un théâtre, mais, d'une manière

La Chine nouvelle

générale, ce sont des enfants qu'il est facile de mener avec des attentions puériles et de menues gâteries. Le vice-roi de Nankin, Toan-Fang, paraît s'être servi, avec assez de succès, de cette méthode paternelle. C'est ainsi qu'en 1907, pour encourager ses soldats à bien combattre les rebelles, il leur faisait ^{p.085} distribuer, à chacun, une paire de gants, une paire de bas et *un petit panier de gâteaux*. Plus tard, il leur adressait cette proclamation, qui évoque plutôt un pédagogue exhortant des collégiens qu'un chef parlant à des militaires :

« Pour que les soldats soient utiles et savants, il faut qu'ils observent la discipline dans leurs camps. Les nouvelles troupes du Nanyang ont été organisées, il y a trois ans. Si la cour a choisi un commissaire impérial pour les examiner et leur a ordonné de prendre part aux manœuvres d'automne, c'est qu'elle les estime beaucoup.

Nous savons pareillement que nos soldats sont actifs, dociles et capables : nous l'avons appris avec une joie inexprimable.

Toutefois, leur manière d'attaquer les ennemis laisse encore un peu à désirer.

Dans leurs camps, ils doivent de temps en temps se perfectionner dans leur métier. Les officiers doivent surveiller les soldats et ceux-ci, leur obéir.

Les soldats doivent respecter l'empereur, aimer la patrie et protéger le peuple. S'ils s'acquittent bien de leurs devoirs, ils seront aimés de tout le monde.

Maintenant les soldats se querellent de temps en temps avec le peuple. Si nous ne leur octroyons pas des châtiments rigoureux, c'est que nous savons que nos soldats sont des gens instruits qui ne peuvent pas être traités comme les anciens soldats de jadis.

Nous leur conseillons de se bien conduire et de marcher dans la voie du devoir, afin de pouvoir toujours conserver leur bonne réputation militaire.

La Chine nouvelle

Mais ces enfants dociles deviennent rapidement insubordonnés et terribles, quand ils ont un sérieux motif de se plaindre, comme par exemple les mauvais traitements, le retard trop prolongé dans le paiement des soldes ou la sévérité excessive d'un chef. Il n'y a alors dans aucun autre pays, grâce à l'esprit de ^{p.086} solidarité et à l'extrême penchant des Chinois à s'unir contre l'autorité malfaisante, des soldats plus systématiquement indisciplinés. La mutinerie des troupes d'Outchang, mécontentes du général Tchang-Piao, au commencement de 1907, en est un exemple. On n'est parvenu à la réduire qu'en licenciant une brigade entière.

Pour ce qui est du courage et de la valeur combative, on commettrait une erreur si l'on se basait, pour les apprécier, sur la conduite des anciennes troupes chinoises, au cours des guerres antérieures. Outre que les Célestes, ignorant nos méthodes de combats perfectionnées, se trouvaient de ce fait dans un état d'infériorité absolue, cette ignorance leur faisait attribuer à nos armes un pouvoir surnaturel et, la superstition aidant, provoquait des paniques dont bénéficiaient singulièrement les plus petites expéditions européennes. Il n'en serait plus de même à l'avenir. Nous avons révélé le secret de nos inventions et par conséquent de notre force. Nous avons ainsi perdu notre prestige diabolique. Nous trouverions à coup sûr, devant nous, des hommes courageux. Sans doute le Chinois, dont l'âme est étroitement matérialiste, ne connaîtra pas plus qu'auparavant les grands élans héroïques, ni l'esprit de sacrifice, et il n'aura jamais, au feu, le mordant du Japonais, mais, sans nerfs et ne craignant pas la mort, on peut être certain que, s'il arrive à être bien commandé, il sera un adversaire dangereux. Les reconnaissances très audacieuses que les corps de Koungouzes, payés et commandés par les belligérants, ont effectuées, pendant la dernière guerre de Mandchourie, tant du côté japonais que du côté russe, mais surtout du côté japonais, dont ces partis francs ont constitué, on peut dire, la seule cavalerie utile, en sont déjà une première preuve. D'autant que ces bandes n'étaient pas uniquement formées, comme on l'a cru, de brigands professionnels,

La Chine nouvelle

mais aussi de nombre d'agriculteurs, d'ouvriers et de petits commerçants qui, minés par la guerre, cherchaient, dans cet emploi guerrier, un moyen d'existence. Ils espéraient également, par le pillage et par la solde, qui était, chez les Russes, de 40 roubles par mois, pouvoir refaire ensuite leur situation anéantie.

*

C'est donc en présence d'une véritable armée que nous nous trouvons, mais cette armée, si peu importante déjà comparée à l'étendue des territoires qu'elle doit défendre, voit encore sa valeur singulièrement amoindrie par le désordre de l'administration et de la politique impériales. Une des causes les plus graves de faiblesse provient du manque d'un système financier nettement établi. Il n'y a pas plus de budget de la guerre qu'il n'y a de budget général. Le ministère ordonne les réformes et les vice-rois les exécutent s'ils en ont les moyens. Autant dire qu'avec un pareil système, la plupart des décisions de Pékin restent lettre morte dans les provinces.

Yuan-Chi-Kaï avait évité cet inconvénient pour les divisions du Nord, les meilleures et celles sur lesquelles on compte pour la sauvegarde de la dynastie, en obtenant, de la cour, des édits ordonnant, à toutes les provinces de l'empire, de verser annuellement des sommes destinées à l'entretien de l'armée du Peyang. C'est ainsi qu'en janvier 1907, les provinces fournissaient, dans ce but, à la cour, plus de deux millions de taëls (huit millions de francs), ainsi répartis : Kiangsou : 60.000 taëls ; Kiangsi : 240.000 ; Nganhoei : 40.000 ; Foukien : 100.000 ; Tchékiang : 280.000 ; Kouangtoug : 200.000 ; Shanghai : 200.000 ; Hangtcheou : 20.000 ; Gabelle du Tchékiang : 60.000 ; Foutcheou : 120.000 ; Canton : 320.000 ; Hankéou : 360.000 ; Changhaikouan : 40.000.

Il n'y a d'ailleurs à cet égard, aucune règle fixe. Quand ^{p.088} on en a un pressant besoin, on fait argent de tout ce que l'on peut, sans que ces prélèvements de fonds soient en rien réglementés. C'est ainsi que

La Chine nouvelle

lorsque les troupes du Yunnan ont eu à réprimer la dernière tentative révolutionnaire, comme ce n'était pas le moment de laisser la solde impayée, on a procédé de la manière qu'indique ce rapport du ministre des Finances au trône :

« Nous venons rappeler à Sa Majesté que le Yunnan étant troublé par les révolutionnaires et devant avoir des soldats de renfort, nous devons lui envoyer l'argent des soldes.

Dernièrement nous avons envoyé au vice-roi du Yunnan une somme d'argent de deux cent trente mille taëls pris sur les douanes de Tchingkiang, de Wou-Hou, de Itchang, de Kiukiang et de Hankéou.

À présent, le nombre des soldats du Yunnan étant doublé, nous avons décidé d'ordonner à ces dites douanes de préparer à nouveau soixante-quatre mille taëls et de prier le directeur général chargé de la vente de l'opium officiel de réunir deux cent six mille taëls pour être envoyés au Yunnan.

Si Sa Majesté nous le permet, nous ordonnerons immédiatement à toutes les douanes et nous prierons le directeur général chargé de la vente de l'opium officiel de préparer l'argent nécessaire destiné à être envoyé au Yunnan.

Dans le Houpé, les autorités provinciales n'ayant pas d'argent pour couvrir les dépenses des dernières grandes manœuvres, n'ont trouvé d'autre expédient qu'un emprunt de cinq cent mille taëls, au taux de 8 %, contracté à la Yokohama Specie Bank.

Tant que le vice-roi du Petchili a été en faveur, les sommes que l'on rassembleait de la sorte pour l'armée du Nord sont allées à leur destination. Mais lorsque, en décembre 1906, il est tombé en disgrâce et a dû abandonner le commandement militaire, il n'en a plus p.089 été de même. L'argent a été dilapidé par les Mandchous devenus maîtres de la situation, tous les services ont souffert, et la solde elle-même n'a en partie plus été payée. De ce fait, des révoltes militaires eurent lieu

La Chine nouvelle

de divers côtés, notamment à Kirin où les soldats pillèrent la caisse de la brigade.

Dès cette époque, l'armée du Nord, si récente et dont la Chine s'enorgueillissait depuis deux ans, entra en décadence. Le nouveau ministre de la Guerre, Tié-Liang, semblait s'acharner à la destruction de l'œuvre de son ennemi personnel, Yuan-Chi-Kaï. Sous le prétexte d'économies, il commençait par supprimer la solde d'un taël par mois aux réservistes. Puis il renvoyait un assez grand nombre d'officiers, 130, pour les divisions du Nord. Et il mettait le comble à la mesure en nommant généralissime de ces divisions du Peyang un homme notoirement incapable, Hong-Chan. Cette nomination provoquait dans l'armée un tel découragement que plusieurs généraux, parmi lesquels le meilleur de tous, Tuan-Choei-Ki, demandaient à démissionner. L'effervescence gagnait les écoles militaires, où beaucoup d'élèves manifestaient le désir de prendre une autre carrière, celle des armes ne leur offrant plus aucune garantie.

Enfin, au début de l'été, le déplacement de deux divisions de Paotingfou hâta la décomposition finale. Le départ pour Pékin, de l'une de ces grosses unités, la 1^e, composée de Mandchous des huit bannières, qui sont soldats d'une manière permanente, n'a pas offert de difficultés. Mais l'autre, la 3^e, que l'on envoyait en Mandchourie, avait vu une grande partie de ses effectifs licenciée en fin de service, au printemps. Il a fallu la reconstituer en hâte, en prélevant des bataillons, des escadrons et des batteries sur les autres divisions. Une première brigade mixte a été ainsi fournie par les 2^e et 4^e divisions et une deuxième par les 5^e et 6^e.

Il eût été de la plus élémentaire prudence de combler ^{p.090} aussitôt ces vides par l'appel des recrues. Mais un rapport du ministre de la Guerre avouait ingénument que l'on retarderait cet appel de deux mois, à cause du manque d'argent. Et des renseignements sûrs ont fait connaître, depuis, que ce retard serait porté à cinq mois ! Pour la même raison, les grandes manœuvres, qui devaient avoir lieu dans le Nord et au Centre, furent décommandées.

La Chine nouvelle

Les journaux chinois prétendirent cependant que les caisses du ministère de la Guerre n'étaient pas vides. Ils accusèrent Tié-Lang de garder les fonds dont l'emploi ne lui paraissait pas absolument indispensable et de les faire fructifier en banque. On l'accusait en outre de toucher personnellement la bonne part des intérêts ainsi accumulés.

Il faut dire que cette décadence ne ralentissait pas le travail de paperasserie à Pékin. Au mois d'octobre, le ministre Tié-Liang déposait un long rapport où il proposait la création de nouvelles brigades. Il ne s'agissait plus d'organiser une division par province. La brigade devenait l'unité. Les provinces de l'intérieur devaient en avoir une et celles de la frontière deux. Et le Setchoen, exceptionnellement, trois. On devait néanmoins, arriver ainsi au total de 36 brigades. Il était aussi question de créer, dans la capitale, une garde impériale forte de quatre bataillons à 600 hommes chacun. Enfin, au mois d'avril 1908, le ministre soumettait au trône un projet d'établissement de délégués impériaux, pour l'inspection des troupes.

Au début de cette même année, on s'était enfin décidé à engager des recrues pour les divisions du Peyang réduites à l'état de squelettes. Mais il faut croire que l'argent manquait, car, au mois d'avril, le ministre des Finances Tsai-Tsé accusait, auprès de l'impératrice, Tié-Liang de vouloir faire un emprunt à l'étranger pour entretenir ces soldats.

Le défaut d'argent, pour les dépenses militaires, ne se ^{p.091} faisait d'ailleurs pas seulement sentir à Pékin, mais aussi dans les provinces, et cette mauvaise situation financière arrêta presque partout l'organisation des nouvelles brigades. Des régions très importantes comme le Kouangtong, le Foukien, le Tchékiang, se trouvent dans l'impossibilité d'assurer les formations prescrites par les dernières ordonnances du ministère de la Guerre. Voici, par exemple, ce que Tchang-Jeng-Tsing, vice-roi de Canton, écrivait, en juillet 1908, au bureau chargé des affaires militaires de sa vice-royauté :

« Nous sommes en train de développer les nouvelles troupes du Kouangtong afin qu'elles puissent bientôt devenir un

La Chine nouvelle

régiment et même une brigade selon les règlements approuvés par le trône et établis par le ministère de la Guerre. Dernièrement ce ministère nous a dit d'organiser deux brigades complètes de nouvelles troupes dans un délai de cinq ans, selon les susdits règlements.

Mais le trésor du Kouangtoug manque d'argent et pour organiser deux brigades, il faut tous les ans dépenser plus d'un million trois cent mille taëls, non compris l'argent de l'achat des canons et des fusils. Actuellement pour maintenir la paix de l'empire, il faut organiser de nombreuses troupes, cependant le Kouangtoug manquant de l'argent, ne peut point faire ce qu'il désire faire. Nous ordonnons donc à ce bureau chargé des affaires militaires de se mettre d'accord avec tous les promoteurs pour nous présenter une pétition détaillée et nous dire s'il peut organiser deux brigades complètes de nouvelles troupes dans un délai de cinq ans selon les règlements du ministère de la Guerre, afin que nous puissions en informer le trône.

Au Tchékiang, c'est ce bureau militaire même qui s'adresse au gouverneur et qui lui écrit au mois de novembre :

« Excellence, l'argent des soldes du Tchékiang est pris sur les taxes du sel. L'année dernière, S. E. Vong, ^{p.092} ex-gouverneur de notre province, a préparé des terrains spéciaux pour construire des casernes. Mais par suite du manque d'argent, celles-ci ne sont pas encore construites. En outre, le Tchékiang fut ravagé par les contrebandiers de sel au printemps dernier.

Les armes et les canons des camps sont déjà très vieux et n'ont presque plus de valeur. Cependant, n'ayant pas d'argent, il nous est impossible de les changer.

En un mot, les affaires militaires du Tchékiang sont dans une situation déplorable et tant que le trésor officiel sera très

La Chine nouvelle

pauvre, on ne pourra pas espérer former de bons soldats ni avoir de nouvelles armes.

Cette grande gêne financière existe du reste partout, à cause des dépenses exigées aussi par les constructions d'écoles, par la création de fonctions nouvelles comme les directions provinciales de l'opium et par les exactions mandarinales que facilitent tous ces prétextes à prélèvements extraordinaires d'impôts.

En somme, la Chine n'est pas près d'avoir, comme on l'a cru généralement en 1906 et comme d'aucuns le croient encore, la puissante armée moderne que comporte sa population et qui pèserait d'un poids très lourd, non seulement sur les affaires du Pacifique, mais sur la politique mondiale elle-même. Néanmoins, avec les divisions du Nord et celles du Yangtsé, telles qu'elles se trouvent aujourd'hui, la situation du Céleste Empire n'est plus celle d'il y a dix ans. Et pour avoir une idée à peu près exacte du grand changement que cela réalise, il suffira de dire que si des événements semblables à ceux de 1900 se produisaient de nouveau, les puissances étrangères devraient, pour y répondre victorieusement, fournir un effort beaucoup plus considérable que celui qu'elles firent alors.

*

p.093 Le gouvernement chinois a également marqué à diverses reprises, l'intention de réorganiser une marine de guerre. Ce projet a été appuyé par de hauts personnages, notamment le duc Tsai-Tsé, ministre des Finances, qui, ainsi qu'il me le disait dans une entrevue que j'eus avec lui, a rapporté, de la mission qu'il conduisit en Europe, cette conviction que la Chine devait avoir de puissants cuirassés. C'est également l'avis du vieux lettré Tcheng-Che-Tong, membre du Grand Conseil, qui adressait à la fin de 1907, au trône, un rapport dans lequel il affirmait que « l'établissement de la marine est la question la plus importante d'aujourd'hui ».

La Chine nouvelle

Plusieurs décrets impériaux ont ordonné aux provinces de fournir de l'argent dans ce but. Enfin, au printemps de 1908, la cour faisait connaître qu'un projet était en préparation. Le ministre de la Guerre Tié-Liang adressait en effet au trône un long rapport, d'après lequel la future marine de guerre serait composée de trois divisions, réparties la première au Nord, dans le golfe du Petchili, la deuxième, au Centre, aux îles Chusan et la troisième, au Sud, à Canton.

Chacune de ces divisions comprendrait : un cuirassé de 1^e classe, un ou deux croiseurs de 1^e classe, quatre ou cinq croiseurs de 2^e classe, autant de croiseurs de 3^e et 4^e classes et des flottilles de canonnières, des torpilleurs et contre-torpilleurs. Chaque escadre serait commandée par un amiral et la direction générale serait assurée par un conseil d'amirauté.

Le projet prévoyait la création de nouvelles écoles navales à Tien-Tsin, à Outcheou, et dans les provinces du Chantoung, du Kiangsou, du Tchékiang et du Kouangtoug. Il existe déjà des écoles à Nankin, Foutcheou, Ningpo, Canton et Tchéfou. J'ai visité cette dernière. Elle était placée sous la direction d'un ancien ^{p.094} sous-officier de la marine anglaise et la cinquantaine d'élèves de 14 à 18 ans, qui s'y trouvait, y recevait, d'un professeur chinois, un enseignement plutôt primaire, par conséquent très insuffisant. Il est vrai que, pour les nouveaux établissements, on a l'intention de prendre des maîtres étrangers.

On a aussi l'intention de créer un arsenal à Tien-Tsin et d'agrandir celui qui existe déjà, dans le Petchili, à Techow. On voudrait arriver à fondre des canons de marine et même à construire les bateaux dans de meilleures conditions qu'à l'ancien arsenal de Foutcheou, où on n'a jamais mis sur cale que de très petits navires de combat.

Mais tout cela exige beaucoup d'argent. D'après ce rapport, les premiers frais seraient supportés par les ministres de la Guerre et des Finances et les frais d'entretien, par les provinces. Nous venons de voir que le défaut de ressources paralysait grandement l'exécution du programme militaire. Pour cette raison et aussi pour le manque presque complet d'officiers et de personnel dont la préparation est beaucoup

La Chine nouvelle

plus longue et plus délicate que celle qu'exige l'armée de terre, on peut être certain que la reconstitution d'une marine de guerre restera encore longtemps à l'état de projet.

La Chine a eu déjà des cuirassés et des croiseurs. L'amiral Courbet en trouva, devant lui, dans l'estuaire de la rivière Min. En 1894, lorsqu'éclata la guerre avec le Japon, la flotte du Céleste Empire était même plus puissante que celle de son adversaire. La défaite navale du Yalou fut une surprise et elle fut si écrasante, en dépit des quelques officiers anglais qui se trouvaient dans les états-majors chinois, que la marine céleste ne s'en est plus relevée. Les six petits croiseurs qu'elle possède actuellement ne peuvent en effet pas être considérés comme le noyau d'une flotte future. On peut même dire qu'avec l'énorme développement des côtes ^{p.095} de l'empire, les trois divisions, prévues par le dernier projet, ne répondraient nullement aux besoins de la situation. Ce serait trop pour la répression des pirates et très insuffisant pour faire face à une escadre japonaise ou à une expédition navale d'une grande puissance occidentale. Ce ne serait en réalité qu'un luxe propre à flatter le nouveau nationalisme chinois.

@

CHAPITRE II

L'enseignement

@

p.096 Si la réorganisation de l'armée a été entreprise, après la guerre de 1894 avec le Japon, grâce à certains vice-rois, l'initiative de la modernisation de l'enseignement appartient au gouvernement de Pékin. L'impératrice douairière paraît avoir compris la nécessité de cette importante réforme, au lendemain des événements de 1900 et 1901. Dès 1903 en effet paraissait un nouveau règlement des écoles que le grand lettré Tcheng-Che-Tong, alors vice-roi des deux Hou, fut chargé de revoir et de corriger.

Cette réglementation, ainsi révisée, fut soumise à l'empereur qui l'approuva et en ordonna la mise en pratique, au mois de janvier 1904. Bien que précédée de cinq rapports sur la matière, elle ne comprend pas moins de 20 livres ou *kiuens* dont voici les titres :

1. Grandes lignes sur l'instruction.
2. De l'université et du collège de hautes études.
3. Des écoles supérieures préparatoires à l'université.
4. Des écoles moyennes.
5. Des écoles primaires supérieures.
6. Des écoles primaires ordinaires.
7. Des écoles élémentaires, et crèches maternelles.
8. Des écoles normales supérieures. p.097
9. Des écoles normales inférieures.
10. Des écoles normales pour les écoles pratiques.
11. Des écoles pratiques supérieures pour l'agriculture, l'industrie et le commerce.
12. Des écoles pratiques moyennes.
13. Des écoles pratiques inférieures.
14. Du bureau de traduction.

La Chine nouvelle

15. Du collège des nouveaux docteurs.
16. Direction des écoles en général.
17. Direction des écoles pratiques.
- 19, Des professeurs et autres officiers de l'instruction.
19. Des examens.
20. Des récompenses, grades, etc.

Tout est prévu, avec une minutie bien chinoise, dans ces copieux règlements, le nombre de portes et de croisées des classes, jusqu'aux dimensions des chaires et à la hauteur du marchepied par lequel les professeurs y accèdent. Quoiqu'il en soit de cette méticulosité excessive, qui est une des caractéristiques de la race, pour laquelle, depuis des siècles, les moindres manifestations de la vie sont réglées par les rites, il faut reconnaître que ces programmes sont établis d'une manière judicieuse et contiennent même, sur certains points, des prescriptions dont on pourrait s'inspirer avec fruit.

Les Célestes ne nous le cèdent en rien en effet, pour les travaux de paperasserie. Ils sont parfaitement capables d'établir des projets et de rédiger des rapports, ce dont ils abusent d'ailleurs, car ils en accumulent un nombre considérable, sur toutes les matières. Mais on ne doit pas oublier, pour apprécier où en sont exactement les choses, que la Chine est, comme il a été dit déjà plusieurs fois, le pays du monde où l'écart le plus considérable existe entre une loi et son application.

C'est pour ne pas avoir tenu compte de ce fait et ^{p.098} pour ne s'être basés que sur des textes de décrets que certains ont commis de graves erreurs sur le degré actuel de modernisation de l'empire du Milieu. Par exemple, si j'en crois un journal que je lisais, en 1907, en Extrême-Orient, M. Jaurès, rappelant une étude que la *Revue de Paris* venait de publier sur ces règlements, aurait, à la tribune de la Chambre, proposé l'enseignement chinois en exemple à la France. Un examen plus approfondi de l'état de l'instruction en Chine nous montrera tout ce que cette opinion du député socialiste français avait de naïvement optimiste.

Selon la méthode de simples constatations qui a toujours été la nôtre, au cours de ces investigations que la profonde différence de la

La Chine nouvelle

mentalité des Jaunes rendait parfois très difficiles, nous établirons d'abord, sans nous arrêter aux détails trop nombreux, quels sont les grandes lignes et les principaux caractères de cet enseignement modernisé. Nous verrons ensuite ce qui a été fait réellement et quels résultats on a jusqu'à présent obtenus.

*

L'échelle de la scolarité est à peu près la même que chez nous. Elle comprend des écoles primaires, primaires supérieures, des écoles moyennes, qui correspondent à notre enseignement secondaire et des écoles supérieures. Pour que ses études soient complètes, l'élève doit passer successivement par ces diverses écoles.

L'*enseignement primaire* gratuit et obligatoire est commencé à sept ans. Il dure cinq années. Les matières qui y sont professées sont : la moralité, les classiques, la langue chinoise, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle. Il y a, en outre, des exercices corporels et des leçons facultatives de dessin et de travaux manuels. La modernisation est représentée, p.099 dans ce programme, par les sciences, la géographie et les exercices corporels, qui n'y avaient autrefois aucune place, ou une place infime. Néanmoins, sur les 36 heures de classes, qui ont lieu, par semaine, la majorité du temps appartient aux classiques et à la langue chinoise, 12 heures pour les classiques et 8 heures pour les caractères.

Le gouvernement, par de nombreux arrêtés relatifs à la création de ces écoles, a montré sa ferme volonté d'arriver rapidement à un résultat. Mais, dans son désir de prompt réalisation, il semble avoir cru, ainsi qu'en bien d'autres cas, qu'il lui suffisait d'édicter pour que la chose soit. Il a laissé, par trop, aux autres, le soin de vaincre les difficultés et de trouver les moyens d'exécuter ses décisions. Voici, par exemple, en dix articles adressés, en 1906, par le ministère de l'Instruction publique, aux autorités provinciales, un modèle de ces prescriptions aussi impérieuses que remarquablement insoucieuses des possibilités.

La Chine nouvelle

1. Établissez en grand nombre les bureaux scolaires.
2. Dans chaque capitale de province ouvrez cent écoles primaires où cinq mille enfants reçoivent l'instruction.
3. Dans chaque préfecture et sous-préfecture, faites ouvrir quarante écoles primaires, qui soient fréquentées par deux mille enfants.
4. Que dans chaque hameau, il y ait une école primaire, fréquentée par quarante élèves. Quand aux familles séparées dans la campagne, plusieurs petits hameaux pourront s'entendre pour ouvrir ensemble une école.
5. Tous les enfants à partir de sept ans devront aller à l'école.
6. Des récompenses seront données aux notables qui se montreront zélés pour ouvrir plusieurs écoles.
7. Des punitions seront infligées aux pères et aux ^{p.100} frères aînés qui négligeront d'envoyer les enfants âgés de sept ans à l'école.
8. Les bonnes ou mauvaises notes à donner aux membres des bureaux scolaires seront réglées d'après le nombre d'écoles qu'ils auront ouvertes.
9. Les mandarins locaux, préfets et sous-préfets, qui se montreront négligents à promouvoir l'instruction, la regardant comme une chose de pure formalité, quand leur conduite sera connue, seront dénoncés et punis.
10. Après qu'une école aura été ouverte, tous les deux ans elle sera visitée une fois par le promoteur provincial de l'instruction.

Quel que soit l'écart que l'on puisse constater entre ces ordres par trop sommaires et la réalité, il n'en reste pas moins que l'enseignement primaire, qui pourra d'ailleurs s'améliorer, a été déjà l'objet d'un grand effort.

La Chine nouvelle

L'instruction, dans les *écoles primaires supérieures*, n'est ni obligatoire ni gratuite. Elle exige quatre années. Les matières et le temps qui leur est consacré sont les mêmes que dans les études primaires.

« Le but de ces écoles, dit le règlement, est de cultiver le bon naturel des garçons qui ont acquis les connaissances des écoles primaires, de développer leur intelligence, en l'ornant de plus amples connaissances, et de fortifier leur corps, en sorte que tous ces jeunes gens aient les principes d'honnêteté naturelle et pensent à trouver un moyen de vivre.

Dans les *écoles moyennes*, qui, comme je le dis plus haut, correspondent à notre enseignement secondaire, la durée des cours est de cinq années. Outre les matières professées dans les écoles précédentes, on y étudie les langues étrangères, la physique et la chimie, en 4^e et 5^e années, l'administration et l'économie politique en 5^e année. Une modernisation plus intense y est marquée par la diminution du temps accordé à certaines parties. Ainsi les classiques et les canoniques qui en p.101 sont les commentaires les plus célèbres, passent de 12 à 9 heures. La langue chinoise n'a plus que 4 heures, alors que les langues étrangères en ont huit.

De tous les paragraphes contenus dans les règlements de ces écoles moyennes, je ne veux, pour l'instant, retenir que celui-ci où se montre bien toute la sagacité qui a présidé à leur rédaction.

« On exposera aux élèves, dit le texte impérial, les variations subies par la littérature ancienne et moderne, son apogée et sa décadence, leur faisant constater les rapports de la littérature (d'un homme ou d'une époque) avec les personnes du même siècle.

On ne saurait mieux dire pour établir la nécessité de mettre en lumière le point de vue psychologique dans les études historiques. Et si la Chine possédait des maîtres capables de professer de la sorte, son enseignement n'aurait rien à envier au nôtre.

La Chine nouvelle

Après ces cinq années passées dans les écoles moyennes, les jeunes Chinois seront pourvus d'une instruction à peu près analogue à celle de nos bacheliers. Ceux qui voudront faire des études plus élevées et se spécialiser dans la connaissance des lettres, du droit, de la médecine, de l'agronomie, ou dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, devront, avant de suivre les cours d'une Université, passer encore par les *écoles supérieures* également prévues par la nouvelle organisation. Les cours y seront de trois à quatre années.

Dans le programme de ces écoles, le maximum de temps est accordé aux langues étrangères, l'anglais étant obligatoire dans les sections de littérature et de droit et le français et l'allemand, facultatifs. Dans les sections de médecine et de sciences physiques et naturelles, l'allemand prend la place de l'anglais, cette langue devenant facultative, ainsi que le français et le latin.

De même que pour l'enseignement primaire, le ^{p.102} gouvernement a fait appel à tous les concours pour l'ouverture des écoles moyennes et supérieures, promettant des récompenses exceptionnelles aux particuliers qui assumaient cette lourde charge. Il s'en est suivi ce classement : les écoles ouvertes par les autorités sont dites publiques, celles fondées par les notables, communes, et celles dues à un particulier, privées. Pour que les élèves des établissements non officiels puissent jouir des mêmes privilèges que ceux des écoles gouvernementales, il faut que le programme de leurs études ait été vérifié et approuvé par le bureau provincial de l'instruction. En outre, pour être admis dans une école supérieure de l'État, ces élèves pourront encore être appelés à subir un examen. On encourage donc l'enseignement libre, mais on le soumet à un rigoureux contrôle.

Tout ce luxe d'établissements scolaires savamment gradués est complété par des écoles normales inférieures destinées à fournir des professeurs aux diverses écoles primaires et des écoles normales supérieures dont le but est de préparer des maîtres pour les écoles moyennes.

La Chine nouvelle

Dans les *écoles normales inférieures*, la durée des études est de cinq années. Aux matières de l'enseignement, qui sont celles des écoles moyennes, s'ajoute la pédagogie, théorique et appliquée, car, à chaque école normale inférieure est adjointe une école primaire où les futurs professeurs s'initient à l'art d'enseigner. Ce côté expérimental et réaliste est encore accentué par des prescriptions selon lesquelles « les professeurs, en exposant, aux élèves, la matière d'éduquer les enfants, ne doivent viser ni trop haut, ni trop loin, le point important étant de rester dans la pratique. » Les instructions, qui sont données aux maîtres pour l'enseignement de la morale, décèlent d'ailleurs une compréhension parfaite du rôle de l'éducateur, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par ce passage d'un ^{p.103} paragraphe du règlement des écoles primaires inférieures :

« Les principes de la morale se trouvant dans les « Quatre Livres », pour son enseignement, on profitera de leur explication. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de faire une exhortation morale à chaque classe ; ce qui est nécessaire c'est que *l'esprit du maître y soit toujours porté*, et que lorsque, dans son explication, il arrivera à des points moraux de la vie quotidienne, il en profite pour les expliquer et porter les élèves à leur mise en pratique, en sorte qu'il n'y ait pas d'opposition entre l'explication et la conduite.

L'enseignement officiel se préoccupe particulièrement, dans les prescriptions relatives à ces écoles, de développer conjointement l'esprit de famille et le loyalisme à l'égard des souverains.

« Le respect du prince, est-il dit, et l'amour des parents étant les premiers parmi les cinq devoirs sociaux, et le fondement de l'empire, il faut exhorter continuellement les élèves à se montrer fidèles envers l'empereur et pieux envers leurs parents, en sorte que le but de leur action soit honnête et les sentiments de leur cœur parfaits.

Il témoigne au point de vue littéraire, d'une tendance également conservatrice, en s'efforçant de maintenir les pures traditions classiques.

La Chine nouvelle

C'est ainsi qu'il est expressément recommandé, aux élèves, d'« éviter les caractères bizarres et les phrases dures, de ne pas faire de dissertations échevelées, de ne se servir en aucun cas du style vulgaire des journaux et de locutions trop audacieuses vides de sens ». On sait du reste combien ce classicisme chinois est excessif, en ce qu'il consiste surtout en l'imitation servile des anciens maîtres. Il est sans doute une conséquence du manque de souplesse et de précision de la langue écrite idéographique, qui aboutit fatalement à la formation de formules conventionnelles consacrées par le temps. Cette tare se retrouve dans ce paragraphe du règlement des écoles normales inférieures, qui recommande de « donner aux élèves ^{p.104} des sujets de composition traités déjà par les vieux auteurs, en leur proposant, comme but, de les traiter à leur tour, en se servant avec discernement des phrases mêmes des anciens ».

Dans les *écoles normales supérieures*, l'enseignement exige trois à quatre années. Les élèves doivent être pourvus du diplôme de fin d'études des écoles moyennes ou des écoles normales inférieures. Ils sont tenus de s'engager à se consacrer à l'enseignement.

Chaque école est divisée en trois sections. La première est commune à tous ; la deuxième se subdivise en quatre carrières et la troisième est établie pour les élèves qui ont besoin d'une année supplémentaire. Des écoles d'application, moyennes et primaires, y sont adjointes, pour habituer les élèves, ainsi que dans les écoles normales inférieures, à la pratique de l'enseignement.

Les matières sont celles des établissements du degré inférieur, mais l'étude en est poussée beaucoup plus loin. C'est ainsi que l'histoire et la géographie détaillées des nations étrangères sont inscrites au programme. La connaissance des langues également ne se borne pas à l'étude de la grammaire, mais est poussée jusqu'à la traduction des écrivains célèbres et à l'histoire approfondie des diverses littératures. Il en est de même pour l'enseignement des sciences mathématiques, physiques et naturelles dont le niveau est à peu près celui de notre licence.

La Chine nouvelle

La seule matière nouvelle que comporte le programme est la psychologie et on insiste particulièrement sur l'étude du caractère, dont on fait ressortir toute l'importance pour la pédagogie.

Comme les écoles moyennes et normales inférieures sont de création trop récente pour pouvoir fournir des élèves aux écoles normales supérieures, les règlements disent qu'il faudra admettre, dans la première section qui est commune, les bacheliers éminents des anciennes ^{p.105} écoles, en changeant, pour eux, les matières à étudier et les maintenant trois années dans cette section. On espère ainsi, durant ce laps de temps, leur faire acquérir un bagage d'instruction moderne équivalent à celui qu'auront les élèves des écoles moyennes.

Quant au nombre de ces dernières écoles, en attendant que les ressources financières permettent de le proportionner à l'importance de l'empire, il a été décidé qu'on le limiterait à une école moyenne par préfecture et à une école supérieure, une école normale inférieure et une école normale supérieure par province.

De plus, des Universités seront créées dans les grands centres de l'empire. Il était question, à la fin de 1907, d'en fonder une à Pékin sous les auspices de Tcheng-Che-Tong, et le vice-roi des deux Kiang, Toan-Fang, demandait à en établir une autre à Nankin, sous le nom d'Université du Nanyang. Des créations semblables à Hankéou, au Setchoen et à Canton, compléteraient une organisation très suffisante de l'instruction publique en Chine.

Cet examen rapide du nouvel enseignement serait incomplet si nous ne mentionnions aussi la création d'écoles de filles. Le projet gouvernemental prévoit des écoles primaires, primaires supérieures et des écoles normales destinées à former des maîtresses. Le programme des études se différencie de celui des écoles équivalentes de garçons, en ce qu'il ne renferme pas les langues étrangères, mais par contre comprend les matières propres à l'éducation des femmes. La tenue d'une maison, la couture, les travaux de mains et la musique. Aux écoles normales sont adjointes des écoles primaires et des asiles d'enfants ou maternités, destinées à initier pratiquement les futures institutrices.

La Chine nouvelle

Ces règlements sont rédigés d'une manière aussi méticuleuse et aussi judicieuse que ceux relatifs aux écoles de garçons. L'une des premières prescriptions concerne la coutume de bander les pieds des petites ^{p.106} filles qui est désormais interdite. Il est ensuite insisté tout particulièrement sur la morale.

« On enseignera aux petites filles, à être pieuses envers leurs parents et leurs aînés, bienveillantes et aimables, modestes et respectueuses, chastes et bonnes, loyales et sincères dans leurs paroles, diligentes et économes. Dans les circonstances ordinaires de la vie, on les conduira, comme par la main, à la pratique de ces vertus.

Plus que pour les garçons en effet, le législateur se montre plus soucieux d'éducation que d'instruction. Et par là se révèle encore l'esprit réaliste et pratique qui a présidé à la rédaction de ces nouveaux règlements. C'est ainsi qu'il est dit, dans les commentaires qui accompagnent l'exposé des leçons, que la famille et l'empire, étant intimement liés ensemble, la prospérité de celui-ci découle du bon état de celle-là, et que l'une et l'autre dépendent étroitement de l'éducation des filles, puisque ce sont les filles, qui, préparant des citoyens à l'État, sont le fondement de la famille.

Pour les mêmes raisons qui limitent momentanément le nombre des écoles supérieures de garçons, il a été décidé que, en attendant qu'on puisse créer une école primaire supérieure de filles dans chaque sous-préfecture et une école normale dans chaque préfecture, on établirait d'abord les unes et les autres dans les capitales provinciales.

*

On ne saurait mieux marquer les caractéristiques de cet enseignement chinois modernisé, qu'en indiquant les points sur lesquels il diffère le plus profondément de notre système à nous.

Une des choses qui frappent tout d'abord, c'est l'importance du temps consacré aux études. Alors qu'en France les élèves pourvus du

La Chine nouvelle

diplôme de bachelier commencent à suivre les cours préparatoires aux p.107 carrières libérales, à l'âge moyen de 18 ans, le chinois ne peut aborder cet enseignement spécial, qu'après avoir satisfait aux cinq années d'école primaire qui se commencent à sept ans, aux quatre années de primaire supérieure, aux cinq années d'école moyenne et aux trois années d'école supérieure, c'est-à-dire à 24 ans.

Cette différence est d'autant plus sensible que l'on a naturellement, chez nous, une tendance à diminuer encore le temps de la scolarité, en débarrassant les programmes de tout ce qui n'est pas rigoureusement indispensable, de manière à avancer d'autant l'entrée du jeune homme dans la vie. Il est du reste probable que lorsque les Célestes se seront plus complètement transformés, en s'assimilant les formes de notre civilisation occidentale, les difficultés grandissantes de la concurrence vitale les pousseront également à réduire, eux aussi, le nombre des années départies aux premières études.

Par contre, et c'est là ce qui peut, dans quelque mesure, justifier l'admiration de M. Jaurès, les élèves chinois ne sont pas sévèrement cloîtrés comme les nôtres. Notre internat, en effet, sépare l'enfant de la vie, l'enferme dans une existence conventuelle et factice qui suscite, plus tard, les réactions fâcheuses et les désordres si fréquents chez nos étudiants. Les règlements chinois au contraire permettent, à leurs pensionnaires, de sortir, seuls et librement, non seulement les dimanches, mais tous les soirs, de 5 à 7 heures, sans qu'il leur soit demandé aucun compte. Le simple énoncé que je fis de cette particularité de la vie scolaire en Chine, au cours d'une conférence, devant un auditoire des plus sérieux, à Paris, provoqua de nombreux sourires. Cela seul montre bien que notre système de réclusion pousse presque irrésistiblement l'écolier à faire un mauvais usage de la moindre liberté qu'on lui concède et suffirait à établir par conséquent la supériorité du système chinois.

p.108 Il en est de même à l'intérieur des écoles. Il n'y a, pour chaque établissement, que deux surveillants qui veillent à la bonne tenue d'ensemble. La charge d'assurer l'ordre, dans chaque classe ou division,

La Chine nouvelle

est confiée à des élèves de semaine. Il est incontestable que cela ne peut que développer, chez les jeunes gens, le sens et le goût de la responsabilité et leur donner en même temps l'habitude de puiser surtout, en eux-mêmes, la règle de leur conduite. Une telle conception de la discipline doit être louée sans restrictions.

Enfin, ce qui mieux encore montre que les écoliers célestes ne sont pas tenus, comme les nôtres, en marge de la vie, c'est la permission qu'on leur laisse de lire les journaux.

Ce régime si large n'existe, il est vrai, que pour les garçons. Les écoles de filles ignorent toutes ces tolérances. Leurs élèves ne peuvent sortir qu'aux jours de congé et sous la conduite de leurs parents et, à l'intérieur, les règlements les placent, de la manière la plus stricte, sous la direction des surveillantes.

Ce traitement beaucoup plus étroit semble s'inspirer moins de la nature plus faible de la femme et de son rôle plus délicat dans la famille, que de son infériorité profonde, dans la société chinoise, infériorité produite surtout par ce fait que les rites lui refusent la capacité de rendre le culte aux esprits des ancêtres. Bien que, pour cette seule raison, il ne puisse être, de longtemps, en Chine, question de l'égalité des sexes, le gouvernement chinois semble appeler, avec regret, les filles, aux bénéfices de l'instruction. Les commentaires, qui accompagnent les règlements des écoles, sont pleins, en effet, d'interdictions préventives, comme si on redoutait de voir, avant peu, les femmes s'émanciper et revendiquer les droits qui sont l'apanage exclusif de l'homme.

C'est ainsi que le décret impérial, relatif à ces écoles, après avoir énuméré les vertus à inculquer aux élèves, dit textuellement :

« p.109 Quant aux propos pervers de liberté déréglée tendant à négliger la séparation des sexes dans les relations, à prôner la liberté de se choisir la personne avec qui l'on veut se marier, à faire des réunions pour dissenter sur l'administration, il faut les extirper entièrement.

La Chine nouvelle

Au mois d'octobre 1908, le ministère de l'instruction publique, revenant à la charge sur ce sujet, publiait cette proclamation significative :

1. Il est interdit aux jeunes filles étudiant dans les écoles, de communiquer ou d'entretenir une amitié quelconque avec les jeunes élèves masculins des écoles.
2. Il leur est défendu de laisser pousser leurs cheveux sur le front pour se donner un joli aspect.
3. Elles ne pourront pas contracter librement mariage avec un jeune homme.
4. Elles ne devront pas assister aux diverses réunions des associations, ni faire visite aux écoles où se trouvent de jeunes élèves masculins.
5. Il leur est défendu de prendre la parole en public ou de prononcer des discours.
6. Elles n'auront jamais le droit de s'occuper des affaires politiques.

Ces prescriptions, singulièrement comminatoires, permettent de supposer que cette organisation de l'enseignement des filles n'a pas été entreprise sans de secrètes appréhensions.

L'esprit exclusivement et très étroitement traditionaliste, dont sont imprégnés, pour tout ce qui touche à la direction intellectuelle, les règlements des écoles de garçons, est, du reste, également un indice de cette crainte et de ces réticences qui sont la marque inévitable de toute réforme accomplie par des hommes foncièrement conservateurs. C'est là peut-être la plus forte caractéristique de cette réorganisation de l'instruction publique dans l'empire du Milieu. Il importe donc de la bien préciser.

p.110 En dépit de la profusion des matières scientifiques inscrites aux programmes, et qui donnent, au nouvel enseignement chinois, une apparence presque encyclopédique, il n'est pas douteux que les règlements accordent une importance beaucoup plus grande à la

La Chine nouvelle

culture morale qu'à l'acquisition de toutes les connaissances plus ou moins modernes. Cette tendance est bien naturelle dans une nation dont toute la philosophie, du moins chez le plus grand de ses philosophes, Confucius, est faite de pédagogie. Mais, ce qui est remarquable, c'est que cette morale a, dans la pensée de l'auteur des règlements scolaires, une étroitesse toute confessionnelle, et qu'elle n'est pas le fruit de la raison, mais de l'interprétation orthodoxe des canoniques, des livres classiques de Confucius et Mencius. C'est une doctrine en dehors de laquelle il n'y a pas de salut.

« Confucius et Mencius sont les maîtres de la doctrine chinoise, est-il dit dans le programme des écoles normales inférieures, par conséquent il faut que l'éducation se modèle sur les instructions des canoniques, et en fasse ressortir les points capitaux. En aucune manière il ne faut leur faire la moindre opposition, ni propager des propos hétérodoxes.

Dans le programme des écoles moyennes, il est expressément recommandé aux professeurs d'

« éviter de se passionner pour des nouveautés curieuses, et de vouloir introduire des doctrines étrangères, dont le résultat serait d'ouvrir la porte à la division et aux controverses.

Dans le programme des écoles normales supérieures, à l'article relatif aux philosophes des dynasties Tcheou et Tsing, il est indiqué que l'on étudiera seulement

« ceux qui ont eu des idées personnelles non contraires à la sainte doctrine, pour les examiner et les comparer entre elles.

Cela ressemble étrangement à la conception des ^{p.111} éducateurs congréganistes, et n'a rien de commun, dans tous les cas, avec notre enseignement universitaire, curieux de toutes les pensées, objectif, critique et largement humain. Il faut voir là l'influence du haut personnage auquel, ainsi que je l'ai dit au début de ce chapitre, fut confié le soin de réviser ces règlements, Tchong-Che-Tong, qui est, malgré ses velléités réformistes, par son âge et sa culture, un homme

La Chine nouvelle

du passé. Cette influence est d'autant plus grande que Tcheng-Che-Tong est ministre de l'Instruction publique depuis la fin de 1907.

Reconnaissons, d'ailleurs, que ce traditionalisme doctrinaire peut se soutenir, comme méthode éducative, et qu'il est assez légitime, qu'en cette période de régénération et de réfection nationale, on se préoccupe surtout, en Chine, de former des *Chinois*.

*

La partie théorique de cette grande réforme est donc, en dépit de quelques réserves à faire, absolument digne de louanges. Mais on sait qu'en toutes choses, il y a loin, dans le Céleste Empire, de la théorie à la pratique. Le manque de ressources et les obstacles de toute nature aidant, cette inaptitude des Chinois à la réalisation fait que l'écart est grand entre cette réglementation si complète et son application.

Certes, il y a eu, au début, un vif enthousiasme. La puérile exagération des Chinois aidant, le bruit courut même, mentionné avec admiration par le *Chépaou*, que l'empereur désirait aller à l'étranger, pour parfaire son instruction. Quoiqu'il en soit, les vice-rois, les gouverneurs et tous les fonctionnaires se sont piqués d'émulation. C'était à qui ouvrirait le plus d'écoles et dans le moindre temps. On a été jusqu'à désaffecter, à leur profit, de nombreuses pagodes. Dès les premiers mois, p.112 dans un rapport adressé au trône, Yuan-Chi-Kaï, alors vice-roi du Petchili, en annonçait, pour sa province seule, plus de 4.500. Le vice-roi du Setchoen, plus de 4.000. D'autre part, les élèves affluaient, car il y avait, dans les classes aisées, une véritable fièvre d'apprendre ¹. Mais on imagine aisément ce que pouvaient bien valoir des écoles aussi hâtivement organisées. On avait les écoliers, on avait les locaux, plus ou moins bien appropriés, par contre, on manquait à peu près totalement de professeurs. Et on comprend l'importance de cette lacune.

¹ Il y eut même un tel engouement, qu'il fut question, à Shanghai, d'ouvrir des écoles pour les innombrables petites chanteuses et prostituées qui affluent dans cette Babylone des Célestes. En présence des protestations de quelques maîtresses d'écoles, les autorités s'y opposèrent (juin 1905).

La Chine nouvelle

En certains endroits, les mandarins furent très heureux de remédier à cette pénurie, en s'adressant aux missions catholiques et protestantes. Ailleurs, on eut recours à des pédagogues dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils étaient improvisés. Dans une ville du Yang-Tsé, le préfet, fort embarrassé, fit venir, de Shanghai, un Chinois qui avait séjourné aux États-Unis. Il n'avait aucune garantie sur le savoir de cet homme ; le seul fait qu'il revenait d'Amérique lui semblait suffisant. Et avec une confiance naïve, il disait :

— Je le garderai un an, au bout duquel ses élèves seront certainement assez instruits pour devenir à leur tour professeurs.

Il s'est produit, à Canton, ce fait amusant. Le chef de la mission médicale française constata, un jour, la disparition d'un de ses infirmiers chinois. Il le rencontra, quelque temps après, revêtu d'un uniforme, avec des galons sur les manches. Et comme, très surpris, il l'interrogeait, l'infirmier lui apprit qu'il avait été nommé professeur à la nouvelle école de médecine fondée par le vice-roi.

p.113 Le choix des maîtres fut de la sorte si ridicule, presque partout, que, au mois de mai 1906, le ministre de l'Instruction publique devait donner des ordres pour que ceux-ci ne fussent plus pris désormais parmi les anciens domestiques d'Européens.

J'ai visité moi-même, longuement, quelques-uns des nouveaux établissements d'instruction les plus importants, notamment, à Pékin, l'école des fils de nobles, dont les princes de la famille impériale suivaient les cours, l'Académie des Langues, d'Outchang, créée par Tcheng-Che-Tong, l'école supérieure de Canton, etc... Et si je dois reconnaître que la tenue générale et l'organisation m'en ont semblé excellentes, je dois dire aussi que la visite au cabinet de physique et d'histoire naturelle suffisait pour être convaincu que l'enseignement scientifique y était à peu près nul. Sous les vitrines de celui de l'école des fils de nobles, une machine électrique entre une lanterne magique et un appareil à cinématographe, des échantillons de minéralogie rangés sans ordre parmi des coquillages et des insectes, montraient assez l'ignorance

La Chine nouvelle

de la plus élémentaire classification. Je me souviens même que, dans une école supérieure de Ningpo, dont le taotaï était, paraît-il, très fier, ce local, réservé à la science, se trouvait dans le plus grand état de saleté et de désordre. Une épaisse couche de poussière recouvrait tous les objets et les planches d'un herbier gisaient éparpillées sur le sol. Visiblement, il y avait très longtemps qu'on n'était pas entré là. Pourtant, l'école avait, pour ces matières, un professeur japonais.

Il n'était pas possible qu'une organisation aussi hâtive et aussi imparfaite pût donner de bons résultats. Ceux-ci ont été plus mauvais encore que ce à quoi on pouvait s'attendre. En créant d'un seul coup tous les degrés d'enseignement, on ne s'exposait pas seulement à manquer, comme nous l'avons vu plus haut, de maîtres, mais aussi d'élèves susceptibles de suivre ^{p.114} utilement les cours. Il s'en est suivi que le niveau de l'instruction, dans les écoles supérieures, n'a pas été plus élevé que celui des écoles primaires. Et il est même arrivé ceci de plus fâcheux encore, que le niveau des études purement chinoises a considérablement baissé.

Ce fait est mentionné dans un rapport que Mao-King-Fai, promoteur de l'instruction publique du Kiangsou, a adressé au trône, au mois de mai 1908. Ce haut fonctionnaire, après avoir posé en principe qu'on ne peut apprendre les langues étrangères, si on ne connaît pas sa langue maternelle, constate que les étudiants du Kiangsou sont actuellement incapables d'écrire correctement aussi bien en chinois qu'en anglais. Ils sont, de plus, très ignorants de l'histoire de la Chine, confondant les grands personnages de la dynastie des Ming avec ceux de la dynastie des Song ou des Han. Et, après avoir fait observer que le Kiangsou est cependant le refuge des lettrés les plus célèbres, il conclut qu'avec le système actuel, il n'y aura plus, dans dix ans, de Chinois capables d'enseigner la langue nationale, ni de rédiger des documents officiels, ou même d'écrire les petites lettres de famille. Un rapport du promoteur de l'instruction publique du Nganhoei, Ou-Tong-Kia, faisait, au mois de juin de la même année, des constatations analogues, et se terminait par une conclusion identique. Au mois de septembre de

La Chine nouvelle

l'année précédente, l'inspecteur de l'instruction publique au Tchékiang, Tse-Ngan-Yong, avait déjà avisé le trône du grand relâchement de l'instruction et de l'éducation dans cette province.

Cette faillite inévitable, dont se rendent seulement compte quelques hommes clairvoyants, est due en grande partie à l'extraordinaire suffisance des Chinois qui, convaincus de leur supériorité, s'imaginent que notre civilisation se réduit à quelques formules faciles à apprendre. Le rôle presque exclusif que joue la mémoire dans la culture céleste ne contribue pas peu ^{p.115} à entretenir cette confiance dans leur esprit. Et c'est ce qui explique qu'un jour, ainsi qu'on me l'a conté, Tcheng-Che-Tong, ayant en main un de nos ouvrages de hautes mathématiques, déclarait après l'avoir soupesé et en avoir examiné le nombre de pages, qu'il ne faudrait pas plus de trois ou quatre mois pour se l'assimiler. Yuan-Chi-Kaï, en décidant d'envoyer, en août 1905, alors qu'il était vice-roi du Petchili, ses fonctionnaires, *pendant trois mois*, au Japon, pour y étudier les lois étrangères, commettait une erreur du même genre. Il y a là l'indice d'une si totale incompréhension de nos méthodes intellectuelles, une ignorance si complète de ce que notre progrès occidental représente de séculaire effort d'une pensée toujours en mouvement, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir l'un des obstacles les plus sérieux à une modernisation réelle de la Chine.

Il faut encore ajouter, à cette mauvaise organisation, insoucieuse des possibilités et si pauvre de moyens, les contre-coups de la politique versatile de la cour de Pékin et des fantaisies mandarinales. Aux périodes de réaction, les écoles modernes perdent en effet tout leur crédit. Tout récemment, au mois de janvier de cette année, un vice-ministre adressait au trône un rapport dans lequel il établissait que ces écoles étaient la pépinière de la révolution et il terminait en réclamant le rétablissement des anciens examens.

Au mois d'août 1907, après le meurtre du gouverneur de Nganking, le vice-roi des deux Kiang, Toan-Fang — celui-là même qui était rentré d'Europe, en 1906, fervent réformateur, — ordonnait la fermeture de toutes les écoles supérieures, parce que, disait-il, les élèves ont de

La Chine nouvelle

mauvaises opinions. À la suite de cette même affaire, aucun lettré n'osait plus accepter les fonctions de professeur ou de directeur d'école, dans les provinces du Yangtsé et du Tchékiang, par crainte d'être soupçonné d'idées subversives. Il fut d'ailleurs question, à Pékin, de rétablir les anciens examens. À la p.116 même époque, une institutrice ayant été exécutée, à Chaoyu (Tchékiang), sous l'accusation d'idées révolutionnaires, un grand nombre d'élèves de cette province et des provinces voisines, prises de panique, désertèrent les écoles de filles et recommencèrent à se bander les pieds. Par un décret, la cour leur interdisait d'ailleurs de rester dans les écoles, au delà de l'âge de 14 ans. On pourrait citer de nombreux cas de ce genre.

Dans de pareilles conditions, non seulement le calme et la continuité indispensables à de fructueuses études font absolument défaut, mais la discipline générale se trouve aussi très fortement atteinte. Malgré que les règlements soient, comme nous l'avons vu, très judicieux et très larges, et que la dure règle familiale ait dû accoutumer les élèves à l'obéissance, il n'y a pas de pays au monde où les faits d'insubordination, dans les écoles, soient aussi fréquents et aussi graves qu'en Chine. Il n'est pas sans intérêt d'en citer quelques uns, avec les motifs qui les ont provoqués, tels qu'ils sont relatés par la presse chinoise.

Au mois de juin 1906, les élèves des écoles de Pékin, ayant demandé que le congé annuel fut avancé à cause de la grande chaleur, et ayant vu cette demande repoussée, menacèrent d'abandonner les classes.

Au mois d'octobre de la même année, les élèves de l'école normale de Tong-Chen-Hien (Nganhoei) s'en vont parce qu'ils prétendent que les professeurs n'ont pas de talent et ne peuvent répondre à leurs questions sur des matières difficiles à expliquer.

Le 8 février 1907, dans un mouvement d'effervescence des écoles de You-Hien, deux professeurs sont tués.

Le 25 avril de la même année, les élèves de Ningpo (Tchékiang), mécontents d'un de leurs maîtres, quittent l'école. Ils espèrent par ce procédé, le faire renvoyer.

La Chine nouvelle

Le 19 mai, les élèves d'une école moyenne de Nan-chang (Kiangsi) partent en groupes sous le prétexte ^{p.117} que leurs professeurs n'ont pas le savoir nécessaire.

Le 29 mai, les élèves de l'école supérieure de Ngan-king (Nganhoei) se révoltent contre leurs maîtres et abandonnent l'école. Les maîtres s'en vont également.

Le 3 juin, à Tchengtou (Setchoen), les élèves d'une école industrielle de chemin de fer se plaignent de l'incompétence industrielle du directeur, se révoltent et quittent l'école.

Au moment où je passais, moi-même, à Canton, un jeune professeur français, licencié de philosophie, venait de se voir contraint de cesser le cours qu'il faisait à l'académie des Langues de cette ville. Les élèves avaient organisé un « chahut » discret d'ailleurs puisqu'il consistait simplement à traîner les pieds sous les tables, mais qu'ils poursuivaient systématiquement durant chacune de ses leçons. Le missionnaire de la mission française, qui le remplaça, fut plus heureux, grâce à sa connaissance du caractère chinois. Son jeune auditoire voulut bien l'admettre et l'entendre. Quant au professeur, ainsi boycotté, il traduisait l'impression qu'il gardait de ses élèves, en ces termes : « Ce sont de vilaines petites brutes ».

Enfin, à toutes ces tares, qui rendent singulièrement précaire ce nouvel enseignement, il faut joindre l'hostilité des populations. Cette hostilité est due aux exactions des mandarins qui, sous le prétexte de construction d'écoles, multiplient les taxes indirectes et augmentent ainsi, au delà de toutes proportions, la cherté de la vie. C'est surtout cela qui fut la cause des soulèvements du Sud, à Pakkoï, Souatao et Amoy, au printemps de 1907, et de la révolte de Kintcheou, également dans le Sud, à l'automne de la même année.

Ce mouvement anti-scolaire n'est du reste pas resté localisé dans le Kouangtoug. Au mois de septembre de la même année, à Jen-An-Hien, au Tchékiang, les habitants, furieux des impôts nouveaux, détruisirent ^{p.118} les écoles ainsi que le yamen du sous-préfet. Les abus

La Chine nouvelle

des fonctionnaires devinrent même tels, partout, que, vers la même époque, on apprenait l'existence, dans les provinces du bas Yang-tsé, d'une société secrète, dite de l'*Étoffe blanche*, qui se donnait pour but la destruction de toutes les écoles et la mise à mort de tous les jeunes lettrés modernistes.

Il fallait dire tout cela, pour mettre au point la véritable situation de l'instruction publique en Chine et réduire à sa réelle valeur l'enthousiasme de ceux qui se sont bornés, pour se documenter sur la question, à analyser les nouveaux règlements. Il faut d'ailleurs reconnaître que ces règlements sont une base excellente et qu'ils sont de nature, si les réformes capitales de la bureaucratie et des finances sont accomplies, un jour, à pourvoir les prochaines générations d'un sérieux bagage scientifique. L'intelligence des Chinois permet de l'espérer et les résultats obtenus, à Hong-Kong, par les méthodistes anglais et à Zicaway, près de Shanghai, par les jésuites français, en sont un sûr garant.

@

CHAPITRE III

Les réformes politiques. Lois constitutionnelles. Suppression de la barrière Mandchous-Chinois

@

p.119 Les réformes politiques sont celles qui sont destinées à satisfaire à un principe bien plus qu'à un besoin matériel. Elles sont d'ordre idéologique. Les masses populaires d'ailleurs, plus idéalistes que pratiques, y tiennent généralement beaucoup plus qu'aux améliorations les plus essentielles. Et c'est ce qui fait que nous, qui sommes encore le peuple le moins réaliste du monde, nous en avons toujours quelque une en réserve, comme « clou » de nos programmes électoraux. Ce rôle est tenu, en Chine, par les lois constitutionnelles, car la Constitution, même pour les Chinois intelligents, qui en ont une conception très imprécise, n'est que le symbole vague de la modernisation, de l'imitation de l'étranger, devenue l'article de foi du nouveau nationalisme.

C'est en vain d'ailleurs que l'on chercherait des précisions dans les fameux décrets impériaux que les correspondants anglais nous transmettent périodiquement par le télégraphe et qui, soit par ignorance, soit par habileté, ne sortent pas de généralités peu p.120 compromettantes. Pour en connaître l'exacte importance, il suffit de se rappeler que le Chinois, pour se ménager la protection de Bouddha ou pour calmer la colère des esprits, leur fait de somptueux cadeaux fictifs : lingots d'argent en carton, beaux atours en papier peint. Il semble bien que cette promesse, qui est faite de loin en loin, d'une Constitution, soit un présent de ce genre au Bouddha populaire.

Il est vrai de dire qu'en dehors de l'infime minorité qui compose la « Jeune Chine », — et c'est là peut-être le plus sérieux obstacle à l'établissement d'un régime moderne — la grande masse de la population reste absolument étrangère à ces questions politiques. Le père Huc a déjà signalé cette profonde indifférence, dans une anecdote

La Chine nouvelle

typique. Étant en voyage sur la route de Pékin, en 1851, au moment de la mort de l'empereur Tao-Kouang, il prenait le thé dans une hôtellerie, en compagnie de quelques bourgeois chinois. Il essaya, au cours de la conversation, de faire un peu de politique. Il parla de la mort du souverain et exprima des inquiétudes au sujet de l'héritier du trône qu'on ne connaissait pas encore. Suivrait-il le même système que son prédécesseur, conserverait-il ses ministres ? Divers partis n'allaient-ils pas se former et se disputer l'influence ? Il faisait toutes les hypothèses possibles, pour stimuler ses auditeurs qui l'écoutaient distraitement. Mais il avait beau revenir à la charge, ceux-ci se contentaient de branler la tête, d'avalier une rasade de thé ou de tirer une bouffée de leur pipe. Comme il s'impatientait visiblement de ce silence, l'un des Chinois se leva, lui posa amicalement la main sur l'épaule et lui dit, en souriant avec malice :

— Pourquoi troubler ton cœur et fatiguer ta tête par de vaines préoccupations ? Écoute-moi, les mandarins sont chargés de s'occuper des affaires de l'État, ils sont payés pour cela, laissons-les donc gagner leur argent. N'allons pas, nous autres, nous tourmenter de ce qui les regarde. Nous ^{p.121} serions bien fous de faire de la politique gratis.

— Voilà qui est conforme à la raison, observèrent les autres.

Une tentative faite par Yuan-Chi-Kaï, un peu avant mon passage à Tien-Tsin, prouve que le Céleste n'a pas, à cet égard, changé. Le vice-roi du Petchili, poursuivant ses expériences réformistes, avait décidé la création, dans cette grande ville, d'une municipalité élue. Afin d'établir les listes électorales, il avait fait distribuer trois à quatre cent mille feuilles contenant une série de questions auxquelles il fallait répondre. Trois mille seulement furent remplies et renvoyées au yamen. On recommença l'expérience, en rayant cette fois, des indications à donner, celle relative à l'état de fortune, qui pouvait porter ombrage. Le résultat ne fut pas meilleur. Une municipalité a été établie par la suite, mais ses membres ont été officiellement nommés par le vice-roi et ils n'ont que le droit d'émettre des vœux.

La Chine nouvelle

La vérité est que le peuple chinois a une méfiance incoercible des gens qui le gouvernent. Il paye l'impôt, au besoin il se laisse pressurer, mais il entend, pour tout le reste, n'avoir rien de commun avec les pouvoirs publics. Et cela à un tel point que parmi tant de réformes à l'étude, il n'a pas pu être question d'établir le service, pourtant indispensable, de l'état-civil. Tant que cet esprit régnera, — et on ne voit pas comment, en l'état actuel des choses, il pourrait disparaître, — le défaut absolu d'entente entre les autorités et les populations rendra tout à fait impossible l'installation d'un régime représentatif sérieux.

*

Cette réforme, si problématique, étant néanmoins celle qui a fait le plus de bruit en Europe et qui, si on s'en tient à la paperasserie, a suscité le travail le plus considérable à Pékin, il importe de l'exposer dans tous ses détails.

Il p.122 commença à être question, dans la presse, des lois constitutionnelles, en 1905, au moment du grand enthousiasme provoqué par les victoires du Japon. C'est l'époque où furent envoyées les deux grandes missions d'études à l'étranger. Ce fut après le retour de ces missions, un an plus tard, exactement le 1^{er} septembre 1906, que les souverains lancèrent le premier décret relatif à la préparation de ces lois. Voici ce document historique dont la publication eut tant de retentissement dans le monde :

« Nous avons reçu en respect de notre très sainte mère, l'impératrice douairière, l'avis suivant :

Depuis le commencement de notre dynastie jusqu'à présent, nos anciens empereurs très savants se sont succédés en nous transmettant beaucoup de très bons conseils, mais ils ont également changé leurs programmes d'après la situation du temps.

La Chine nouvelle

Aujourd'hui, des communications s'établissent entre toutes les nations du monde, et leurs lois, de même que leurs règles d'administrations, sont améliorées de temps en temps.

Les nôtres, qui sont très anciennes, demeurent encore les mêmes comme auparavant. En conséquence, notre Chine est fort menacée et placée dans une situation un peu difficile.

Si nous ne demandions pas aux hommes de talent d'améliorer et changer nos administrations et toutes nos lois trop anciennes, nous abuserions du bon cœur et de la faveur de nos anciens empereurs et nous risquerions de perdre la confiance du peuple et des fonctionnaires.

C'est pourquoi nous avons envoyé dernièrement quelques hauts mandarins en mission chez toutes les nations étrangères, pour y étudier les règlements des administrations ainsi que les diverses lois constitutionnelles.

Le prince Tsai-Tsé et ses autres collègues sont de ^{p.123} retour en Chine, de leur mission. Ils nous ont adressé leurs rapports par lesquels nous apprenons que le motif de la faiblesse de la Chine vient de ce que les mandarins n'ont jamais de relations avec le peuple ; que les affaires de la cour intérieure et des provinces ne sont pas communiquées ; que les mandarins ne savent pas protéger le peuple et que le peuple ne sait rien de ce qui se passe dans l'empire.

Les nations étrangères sont très fortes parce qu'elles sont régies par des lois constitutionnelles et selon les avis du peuple. Dans ces pays, les officiers et les soldats vivent en bonne intelligence avec les gens du peuple et toutes les affaires officielles ou administratives, soit pour les finances, soit pour l'armée, sont l'émanation de la volonté nationale.

En outre, toutes les nations étrangères ont le courage de modifier de temps en temps les règlements de leurs

La Chine nouvelle

administrations. Elles s'imitent réciproquement et une grande concordance de vues s'établit entre elles depuis longtemps.

De notre côté, nous devons alors, en cet ordre d'idées, nous empresser d'appliquer les lois constitutionnelles, en imitant des étrangers. La possibilité de l'application de ces lois appartient à la Cour Suprême, mais le peuple peut l'aider en ce sens. En agissant ainsi nous sommes sûrs de concourir à maintenir la paix et consolider notre dynastie au-delà de dix mille ans.

Pourtant, en ce moment, les règlements des fonctionnaires de notre Chine ne sont pas encore bien établis et la civilisation n'est pas encore florissante partout. Si l'on se presse trop de faire l'application des lois constitutionnelles, on risque de ne pas en retirer tout le bénéfice immédiat et de perdre un temps utile en vaines déclamations.

Nous voulons donc, d'abord, faire tomber tous les abus et commencer à modifier les règlements des ^{p.124} fonctionnaires ; ce sera, à notre avis, la voie la meilleure pour nous acheminer vers les lois constitutionnelles.

Nous commandons donc qu'on délibère d'abord sur les règlements des fonctionnaires au sujet de leurs degrés et de leurs emplois, qui devront presque tous être changés. Ensuite viendra l'étude des diverses lois : des affaires scolaires, des finances, des milices et de la police, afin que tous les notables, les lettrés et le peuple connaissent bien les administrations de notre empire.

Nous ordonnons à tous les fonctionnaires de la cour et des provinces de redoubler de zèle et faire les plus grands efforts pour que les réformes susdites soient faites avec résultat. Dans quelques années, lorsque les programmes seront acquis et des progrès à peu près manifestés partout, nous nous

La Chine nouvelle

empresserons d'imiter les bonnes administrations et les lois de certaines nations étrangères, suivant les exigences du jour.

Avant l'application des lois constitutionnelles, nous publierons à nouveau un décret impérial pour indiquer au peuple le délai de cette application, qui suivra les progrès réalisés et les affaires faites.

Maintenant nous enjoignons aux maréchaux tartares, aux vice-rois et aux gouverneurs des provinces de faire savoir au peuple, par une proclamation très claire et très succincte, de s'adonner à l'étude et à l'instruction de leurs besoins ; de pratiquer la doctrine d'amour envers l'empire et de fidélité envers l'empereur ; de faire des progrès dans la civilisation et l'hygiène ; de ne pas se rendre nuisible à l'intérêt public en flattant le sien propre ; de ne pas discuter sur des affaires très importantes avec colère ; de respecter les ordres supérieurs et de s'attacher à conserver la paix.

Tout cela concourt à la préparation des lois constitutionnelles. Nous fondons un grand espoir sur la sagesse de notre peuple et nous ne croyons pas être contraires aux lois de l'étiquette de notre dynastie en le lui faisant savoir. Respect à ceci.

p.125 Le lendemain, un nouveau décret désignait les personnages chargés de l'élaboration de ces lois. Parmi eux, il y avait bien des progressistes convaincus comme le duc Tsai-Tsé et Yuan-Chi-Kaï, mais il y avait surtout des conservateurs, notoirement hostiles, tels les Mandchous Tié-Liang, Na-Tong, ou de faux modernistes, secrètement opposés à toute innovation tels que le prince Tsing et le vieux Cheng-Kia-Nei. Si l'on constate ainsi que, dans le sein même de cette commission, le parti de l'opposition était déjà le plus puissant, on comprend le cas que l'on devait faire de ce fameux édit.

La suite des événements justifia, à cet égard, toutes les appréhensions. Au moment même où les réformistes se réjouissaient de cette bonne promesse et manifestaient leur zèle, en adressant au

La Chine nouvelle

trône, depuis les vice-rois jusqu'aux notables et étudiants, un nombre invraisemblable de rapports relatifs à ce sujet, un mouvement de réaction se dessinait très nettement. Les uns, avec Tié-Lang, affirmaient ouvertement leur hostilité ; d'autres et parmi eux, les princes de la famille impériale, masquaient leur opposition de raisons hypocrites. La Chine n'était pas prête, disaient-ils, à une telle réforme et ils en faisaient remettre la réalisation à un avenir lointain. Au mois d'octobre, les journaux faisaient même connaître que le prince Tcheng, frère de l'empereur et l'actuel régent, avait demandé à ne pas prendre part aux conférences de la commission d'études. C'est alors que le *Siaolinpao* traduisait la déception générale par cette phrase citée plus haut : « Le décret des lois constitutionnelles ressemble à une femme qui, ayant espéré mettre au monde un garçon, se voit naître une fille. »

Peu après, au mois de décembre, la victoire du parti conservateur, sanctionnée par la première disgrâce de Yuan-Chi-Kaï, reléguait, dans les cartons encombrés de la « cour des nouvelles administrations » le mirifique ^{p.126} projet. Il y resta jusqu'à la fin du mois d'août 1907, époque à laquelle se produisit, dans les conditions que j'ai déjà exposées, le retour en faveur du vice-roi du Petchili. Appelé à Pékin, au Grand Conseil, il ne tarda pas à reprendre toute son ancienne influence. Aidé de Tcheng-Che-Tong, que la vieille souveraine avait également appelé auprès d'elle, et qui semblait avoir perdu ses anciennes préventions contre les innovations administratives, il détermina un mouvement réformiste aussi intense que celui de 1905.

L'impératrice douairière, dominée surtout par la crainte des révolutionnaires, parut définitivement acquise aux idées modernistes et revint au programme des réformes abandonné depuis plusieurs mois. Elle ordonnait même aux conseillers de l'empire de lui soumettre tous les matins quelques articles de lois constitutionnelles ayant le plus d'utilité immédiate pour le bien de l'empire.

Ce revirement se manifesta par un décret du 20 septembre, qui promettait de nouveau une Constitution et créait une *cour suprême de Contrôle administratif et constitutionnel* dont le but était de préparer

La Chine nouvelle

l'établissement d'un Sénat et d'un bureau législatif et qui n'était qu'une nouvelle édition, légèrement modifiée de la *cour des Nouvelles Administrations* de 1904. Le prince Pouloun et le vieux ministre Cheng-Kia-Nei, qui en furent nommés les présidents, devaient, après délibération avec les conseillers de l'empire, instituer des lois provisoires que le trône examinerait avant d'en ordonner la mise en pratique.

Ce qui montre bien la valeur très relative, la valeur chinoise, d'une telle création, c'est que l'initiative en était due au prince Tsing, à celui-là même qui n'avait cessé de dissimuler derrière ce réformisme de parade, son profond sentiment conservateur et qui ne semblait vraiment susciter des édits de ce genre que pour mieux les faire avorter par la suite. Dès le mois d'août en p.127 effet, il avait adressé, à l'impératrice douairière, un rapport tendant à cette création.

Quoi qu'il en soit, cette cour devait déjà constituer, si toutes les prescriptions du décret étaient observées, une sorte de petit Parlement. Outre les présidents et vice-présidents, désignés par les souverains parmi les hauts dignitaires de la cour, elle devait en effet comprendre cent trente conseillers choisis de la manière suivante :

1. Les princes et les proches parents de l'empereur, âgés de 35 ans et au-dessus, ayant bonne réputation et habileté, devaient fournir 10 délégués.
2. Les mandarins de la cour de Pékin âgés de 50 ans et au-dessus et très connus pour leur talent, délégueraient 54 d'entre eux.
3. Les mandarins, lettrés, notables et négociants des provinces, âgés de 30 ans et au-dessus et très compétents dans les administrations ou affaires du peuple, enverraient, par élection, 66 des leurs, recommandés et garantis par leurs gouverneurs ou vice-rois.

Comme pour les précédentes crises de modernisme, ce renouveau en faveur des réformes provoqua des organisations hâtives, toute théoriques, qui, sur le papier, ont belle apparence, mais dont la

La Chine nouvelle

réalisation reste des plus douteuses. De cette époque, date, en effet, la création des conseils provinciaux, divisés en bureaux d'examen administratif et bureaux d'examen politique. Les décrets, par lesquels ces conseils étaient institués, sont remarquables par ce tour vague et cette absence complète d'indications formelles et précises qui distinguent les documents officiels chinois, et justifient, au sujet de leur efficacité et de leur suite, tous les scepticismes. Tel est, par exemple, ce décret du 22 octobre 1907 :

« Nous recevons respectueusement de notre Sainte Mère, l'impératrice douairière, le décret suivant :

D'après le rapport du bureau général chargé de ^{p.128} contrôle administratif et constitutionnel, nous apprenons qu'il nous prie de hâter la création, dans chaque capitale provinciale, d'un bureau d'examen administratif, et dans chaque ministère, d'un bureau d'examen politique, etc...

Les mœurs de diverses provinces de notre empire ne sont pas les mêmes partout. Nous désirons bien qu'on se charge de les améliorer et les rendre parfaites et égales.

Cependant, si les fonctionnaires et notables de Pékin et des provinces ne coordonnent pas leurs efforts à ce sujet, nous croyons qu'on ne pourra jamais arriver au but que nous nous proposons.

Par conséquent, nous ordonnons, dans chaque capitale provinciale, la création d'un bureau d'examen administratif. Les vice-rois et gouverneurs devront se hâter de désigner de bons notables ou fonctionnaires en qualité de conseillers à ce bureau qui devra s'occuper des affaires du pays d'après notre ordre publié dernièrement. Quand ce bureau aura quelques renseignements à demander à quelqu'un, ou des affaires examinées et mises sous enquête, il devra en avertir le bureau général de contrôle administratif et politique à Pékin.

La Chine nouvelle

Quant à l'établissement du bureau d'examen politique dans chaque ministère, il est évidemment plus important et il doit être créé plus vite. Nous désirons que chaque ministre choisisse en hâte quelques-uns de ses employés, afin que ces derniers s'occupent uniquement d'examiner toutes les affaires politiques et d'inscrire toutes celles qui sont annoncées par les bureaux d'examen administratif des provinces. Cela sera enregistré annuellement par le bureau général de contrôle administratif et constitutionnel. Nous l'examinerons ensuite et donnerons des ordres en conséquence. Respect à ceci.

Alors que, d'après ce document, ce sont les vice-rois ^{p.129} qui doivent désigner les notables devant faire partie de ces conseils, un autre édit du 19 octobre disait :

« Nous ordonnons aux vice-rois et aux gouverneurs des provinces de hâter la création, dans leur capitale, d'un bureau d'assemblée au conseil provincial devant réunir les meilleurs notables élus et choisis par le peuple.

Tout cela est visiblement improvisé, contradictoire et décèle une compréhension très peu nette de ce que l'on veut faire.

Du reste, pendant ce temps, l'inévitable mouvement de réaction se produisait, dont la presse chinoise rendait une fois de plus le prince Tsing responsable. Comme je l'ai dit au sujet des fluctuations de la politique, Yuan-Chi-Kaï et Tchong-Che-Tong étaient si découragés de cette sourde et toute puissante opposition qu'ils demandaient à démissionner et à retourner dans leurs provinces. Les journaux de Shanghai, notamment le *Jentcheoujépaou* et le *Tchongvaijépaou*, signalèrent à diverses reprises cet antagonisme des deux grands personnages avec la majorité conservatrice de la cour. Ce dernier faisait même ressortir que la presse chinoise était unanime à blâmer l'entourage des souverains, dont la conduite vague, flottante, incertaine, faisait le jeu de quelques réactionnaires. Le résultat fut que l'établissement de la Cour Suprême créée récemment à grand fracas fut

La Chine nouvelle

retardé indéfiniment et renvoyé aux calendes grecques. J'ai déjà dit qu'aux objurgations que Yuan-Chi-Kaï et Tcheng-Che-Tong faisaient à ce sujet, à l'impératrice douairière, celle-ci leur répondait invariablement : « Ne vous hâtez pas trop ! »

Ce mouvement de recul était d'ailleurs manifeste dans le nouveau décret du 24 décembre, dans lequel la presse européenne, ignorante des choses chinoises, crut voir au contraire l'annonce d'une prochaine Constitution. Après avoir, en effet, rappelé que l'établissement de lois constitutionnelles avait été promis, l'année précédente, l'édit impérial s'attachait surtout à p.130 recommander la soumission et à menacer les impatients.

« Il y a parmi le peuple, les marchands, les lettrés et même les notables, disait-il, des forcenés ignares qui, sous le prétexte de travailler à l'établissement des lois constitutionnelles, se concertent pour s'occuper des affaires politiques intérieures et étrangères, provoquent ainsi un grand désordre et propagent de mauvaises doctrines nuisibles au pays.

Et il ajoutait :

« Si, à l'avenir, des hommes s'adonnent à soulever ainsi les populations, nous les punirons de la façon la plus sévère.

On sait ce que cela veut dire, car ce fut toujours le langage des gouvernements aristocratiques, à l'adresse des progressistes et des libéraux et de tous ceux qui prétendent soumettre les actes du pouvoir à la libre critique.

Naturellement, avec le caractère chinois, qui répugne aux solutions claires et nettes, la réaction ne va pas jusqu'à l'abandon catégorique du projet, mais on en ajourne l'exécution sous les prétextes en apparence les plus purs et les plus désintéressés. La cour semble même se complaire à ce jeu qui, partout ailleurs qu'en Chine, serait intolérable, de reprendre d'une main ce qu'elle vient de donner de l'autre. C'est ainsi qu'au mois de septembre 1908, un nouvel édit, qui semble un écho de la révolution turque triomphante à Constantinople, promet, une

La Chine nouvelle

fois de plus, une Constitution, en laissant même entrevoir une exécution prochaine. Et moins d'un mois après, le décret du 23 octobre dit expressément que le nouveau régime ne pourra être établi que lorsque tous les ministères auront effectué les nombreuses réformes qui leur incombent, et il termine en parlant très évasivement d'un délai de neuf années.

C'était une grosse déception pour la « Jeune Chine » et pour la presse progressiste, qui comptaient avoir un gouvernement parlementaire au bout de trois ans.

La cour usait d'autant mieux de ce système d'atermoiements et de renvois indéfinis que l'échec récent ^{p.131} du parti révolutionnaire au Kouangsi et au Yunnan faisait disparaître le plus sûr stimulant, en supprimant les anciennes craintes d'un soulèvement populaire. Aussi n'hésita-t-elle pas à frapper rigoureusement quelques jeunes mandarins réformistes qui lui avaient adressé une pétition relative à l'établissement prochain d'une Assemblée nationale.

Elle s'efforçait du reste de surveiller de très près les nouvelles aspirations politiques du peuple et, pour la sauvegarde de son autorité, retrouvait le soin méticuleux du détail, le sens pratique et précis, dont, dans les matières qui la gênent, ses décisions sont si remarquablement dépourvues. Le règlement du mois de mai 1908, sur les sociétés et les réunions politiques, manifeste éloquemment ce souci. Il n'est pas possible en effet de mesurer plus parcimonieusement le droit de réunion.

C'est ainsi que les membres d'une association politique ne doivent pas dépasser le nombre de cent et ceux d'une réunion celui de deux cents. Le nom des auditeurs qui, tous, doivent être lettrés, doit être connu à l'avance de la police, de même que le sujet et le but de la conférence. Si ces réunions ne sont pas tenues six heures après que la déclaration en aura été faite, elles ne pourront avoir lieu. Bien entendu, les autorisations et les interdictions sont laissées à la libre fantaisie des mandarins etc... On ne se douterait guère en vérité qu'il s'agit là d'une des mesures destinées à préparer le pays aux libertés constitutionnelles.

La Chine nouvelle

Pour en finir avec ces fameuses lois, il faut noter qu'au commencement du mois de décembre dernier, en don de joyeux avènement, le régent Tcheng adressait à la Chine un de ces beaux décrets de carton argenté que le correspondant du *Times*, avec un sérieux imperturbable, considérait comme très sérieux, mais qui reproduisait toutes les formules vagues et inconsistantes dont l'impératrice douairière et son neveu Kouang-Su n'ont pas emporté le secret dans la tombe.

p.132 La presse chinoise s'est montrée moins optimiste et plus sévère à l'égard de cette réforme tapageuse. Elle a constaté avec malice que la nouvelle Cour Suprême avait surtout servi de prétexte à la création de nouveaux emplois et qu'elle servait de refuge aux mandarins les plus incapables et les plus paresseux. Et elle n'a pas manqué de faire ressortir le chiffre élevé des sommes réclamées par le régent aux provinces, pour parer aux premiers frais de cette cour et qui ont atteint plusieurs millions de francs. Il est fort à craindre d'ailleurs que cette institution ne se fasse jamais connaître que par ses dépenses.

*

Une autre réforme destinée à calmer l'opinion publique et à faire disparaître la haine générale contre la race conquérante, consistait dans la suppression de la barrière qui séparait les Chinois des Mandchous et l'abolition des privilèges dont ceux-ci jouissaient depuis les premiers temps de la conquête. Voici quelle était en effet leur situation :

Tous les Mandchous appartenaient en principe aux *Huit Bannières*, c'est-à-dire aux troupes chargées spécialement de protéger la dynastie. Il leur était de ce fait interdit d'exercer une profession ou de travailler la terre et ils vivaient d'une solde que leur versait le trône. Il n'existe en réalité qu'une division organisée de ces troupes, la 1^e division de la nouvelle armée chinoise, mais les autres Mandchous, répandus dans l'empire, n'en étaient pas moins considérés comme soldats, à la disposition des maréchaux tartares, et empêchés d'exercer aucun

La Chine nouvelle

métier. Ils ne pouvaient en outre contracter mariage avec des Chinoises, pas plus que les Chinois avec les femmes mandchoues. Ils étaient enfin soumis à une juridiction spéciale. Une barrière infranchissable séparait ainsi les deux races et, ^{p.133} dans cette position respective, les Chinois restaient bien les vaincus.

Dans les hautes classes, les avantages des Mandchous étaient bien plus considérables encore. Presque toutes les grandes charges leur étaient réservées. Le Grand Conseil, la présidence de tous les ministères, tous les postes de maréchaux et de généralissimes et la plupart des vice-royautés et gouvernements étaient occupés par eux. Cette prépondérance excessive était l'un des principaux griefs du nouveau parti révolutionnaire et l'une des causes de ses progrès dans l'empire. De plus, elle était l'un des thèmes favoris de la presse moderniste, dont l'audace ne faisait que croître et qui usait de ce prétexte pour attaquer avec violence le gouvernement. Ce mouvement purement chinois devint tel que la cour prit peur et que les souverains, pour calmer cette effervescence, annoncèrent, au cours de 1907, l'intention de mettre fin à cette irrégularité choquante.

Un premier décret parut, ordonnant aux vice-rois et gouverneurs de rechercher les meilleurs moyens pour supprimer cette barrière, et promettant de répartir plus équitablement les fonctions entre les deux races. Tous les rapports, émanant de Chinois, vice-rois, gouverneurs et censeurs, furent favorables à cette suppression. Chose curieuse, le moins favorable de ceux-ci fut celui de Yuan-Chi-Kaï qui, encore en disgrâce, travaillait à reconquérir la faveur impériale, avec l'appui du prince Tsing. Il approuvait bien au fond l'unification, mais il s'élevait surtout avec véhémence contre les révolutionnaires qui, en attaquant la dynastie, font le plus grand mal à la Chine, disait-il, au profit des étrangers. Les Mandchous progressistes, notamment le duc Tsai-Tsé, le prince Sou et le vice-roi Toan-Fang se déclarèrent nettement pour l'abolition de la barrière. Mais le groupe des Mandchous irréductibles, avec à leur tête le ministre Tié-Liang, s'y opposèrent vivement. ^{p.134} L'un deux, le gouverneur du Kiangsi, Choei-Liang, donna, comme motif

La Chine nouvelle

de son hostilité, que cette mesure serait contraire aux décisions et à la volonté des anciens empereurs. Et l'impératrice douairière pleura beaucoup, dirent les journaux, avec leur habituelle exagération puérile, en lisant ce rapport contraire.

La presse suivait avec une attention extrême le développement de cette question qui passionnait à juste titre la « Jeune Chine ». Le *Tongvenhoupao* observait avec amertume que, malgré les promesses, les dernières nominations ministérielles comprenaient une forte majorité de Mandchous. Le même journal attaquait plus tard avec violence le rapport hostile du gouverneur du Kiangsi, en faisant ressortir que les Chinois sont assez nombreux pour anéantir les Mandchous. Le *Tchongvaijépa* remarquait qu'au ministère des Finances, un ministre et deux vice-ministres étaient Mandchous ; qu'au ministère de la Guerre, les trois ministres étaient encore de cette race et qu'à l'Instruction publique, il n'y avait qu'un Chinois. Il faisait observer aussi que, dans les provinces centrales, les plus importantes, sur sept vice-rois, quatre étaient Mandchous.

La crainte grandissante de la révolution confirmait cependant la vieille souveraine dans son intention première. Elle commençait du reste à l'exécuter, en appelant, au mois d'août, au Grand Conseil, Yuan-Chi-Kaï et Tcheng-Che-Tong. Les Chinois n'avaient jusqu'alors pu faire partie de cette assemblée suprême. Un mois après, le 27 septembre 1907, un décret supprimait officiellement la fameuse barrière.

Cet arrêté licenciat les anciennes troupes provinciales des Huit Bannières et non seulement autorisait les Mandchous à commercer et à cultiver la terre, mais invitait les mandarins à s'assurer des professions qui leur convenaient et à leur en faciliter la pratique. L'argent nécessaire à leur établissement ou à l'achat des ^{p.135} terres, et à la construction des maisons devait être prélevé sur les sommes qui servaient auparavant à payer leur solde. Il leur était interdit de revendre les terres ainsi acquises. Ils rentraient aussi dans le droit commun et relevaient désormais pour leurs différends ou leurs délits, de la même justice que les autres Chinois.

La Chine nouvelle

« En agissant ainsi, disait le texte impérial, nous voulons montrer à notre peuple que nous nous efforçons d'abolir la différence qui pourrait exister entre Chinois et Mandchous, afin que les populations de ces deux races marchent, pour la concorde, sur un même pied d'égalité.

Un nouveau décret du 9 octobre ordonnait, au ministère des Rites et aux commissaires chargés de l'amélioration des lois, de se concerter pour fixer les rites cérémoniaux et les lois pénales qui devaient être à l'avenir les mêmes pour les Chinois et les Mandchous. Seuls, les parents et proches de la famille impériale continueraient à être soumis à des lois particulières.

Ces édits, qui supprimaient leurs antiques privilèges, furent très mal accueillis par les Mandchous, surtout par ceux du petit peuple que la mesure atteignait surtout. Leur mécontentement fut d'autant plus vif que si, conformément à ces décisions impériales, leur solde fut supprimée, par contre les mandarins les aidèrent d'une manière très insuffisante à se créer une nouvelle situation et, de leur côté, les Chinois ne mirent aucun empressement à les accueillir et à leur faciliter la condition commune. Ils se trouvèrent même de ce fait dans une telle détresse que des suicides se produisirent parmi eux et qu'en plusieurs endroits, ils menacèrent de se soulever. La presse chinoise annonça même qu'ils avaient envoyé, de toutes les provinces, des délégués à Pékin, pour prier le trône de rapporter ce décret si désastreux pour leurs intérêts.

Il semble en effet qu'on n'ait tenté quelque chose en leur faveur que dans leur pays d'origine, en ^{p.136} Mandchourie. Outre que l'abondance des terres libres dans ces régions pouvait y rendre leur établissement plus facile, les rapports des gouverneurs de cette province indiquent que l'on s'est efforcé, en ouvrant des écoles et des ateliers spéciaux, d'améliorer leur sort. Enfin, par un décret du 26 décembre 1908, le régent montrait toute sa sollicitude pour ce berceau de sa race, en ordonnant aux fonctionnaires de continuer à payer l'ancienne solde aux hommes des Huit Bannières de Mandchourie et de Mongolie.

La Chine nouvelle

Comme cela se passe aussi trop souvent dans d'autres pays où ce sont surtout les basses classes qui font les frais de certaines réformes, les Mandchous de haute caste n'ont eu guère à souffrir de cette prétendue égalité avec les Chinois. Ils n'en ont pas moins continué à encombrer toutes les avenues du trône et à occuper, dans l'empire, le plus grand nombre de fructueux emplois. Si, durant l'année qui s'écoula entre son retour en faveur et la mort des souverains, Yuan-Chi-Kaï a pu faire nommer, à beaucoup de postes importants, des Chinois qui étaient ses créatures, les choses ont, après sa disgrâce retentissante, repris leur ancien cours. Les Mandchous prédominent de nouveau absolument avec les tout puissants ministres, Tié-Liang et Na-Tong.

Il est donc à craindre que cette réforme, destinée à réconcilier définitivement les deux races et à enlever, aux révolutionnaires, leur argument favori, non seulement n'atteigne pas son but, mais aggrave au contraire la situation générale, en grossissant le parti des mécontents d'un misérable prolétariat mandchou.

@

CHAPITRE IV

Les réformes administratives, la justice, la bureaucratie, les finances, la police, l'hygiène

@

p.137 Outre la modernisation de l'armée et de l'enseignement dont il est parlé plus haut, le gouvernement chinois s'est également préoccupé d'autres réformes d'un ordre plus pratique que celle qui concerne les lois constitutionnelles. Il n'a guère fait, il est vrai, à cet égard, que marquer des intentions, mais le principe est du moins admis et on peut espérer que, sous la pression des nécessités qui se feront de plus en plus sentir, on aboutira, un jour, à des réalisations.

La première de ces réformes administratives, qui ait attiré l'attention du trône, a été celle de la justice. Une des choses qui blessent en effet le plus l'amour-propre des Chinois, c'est le droit d'extraterritorialité d'après lequel les étrangers ne sont justiciables que de leurs consuls. Le désir naturel de faire cesser ce privilège, à l'imitation du Japon, était certainement à l'origine des nouveaux projets judiciaires. Il n'y a cependant eu encore aucune modification sérieuse et on doit sans doute l'attribuer, comme pour bien d'autres choses, non seulement à l'apathie gouvernementale, p.138 mais encore à l'opposition tenace et intéressée des mandarins. Examinons néanmoins ce que l'on a essayé de faire.

Au début de 1905, les souverains, dans le but d'arriver à cette suppression de l'extraterritorialité judiciaire des étrangers, avaient confié à Ou-Tien-Fang, ancien ministre de Chine aux États-Unis, créé président du Wai-wou-pou, et à Sien-Kia-Pei, le soin de réviser le code pénal chinois. Le modèle proposé était le code japonais. À la suite d'un premier mémoire rédigé par ces personnages, l'empereur lançait, le 24 avril 1905, un décret, par lequel il abolissait l'usage de la torture comme moyen d'instruction, ainsi que le dépeçement, comme mise à mort. Il

La Chine nouvelle

supprimait aussi la mutilation du cadavre des suppliciés et l'exposition de leurs têtes, la marque des caractères sur les corps des coupables et les châtiments qui étaient appliqués jusque-là à tous ceux qui avaient des relations de parenté, d'habitation ou de supériorité avec les criminels. Il terminait en invitant les deux commissaires à poursuivre leur travail de révision et à présenter des propositions de réformes.

Parmi les propositions qui furent faites pour Ou-Tien-Fang et Sien-Kia-Pei, la plus importante consistait à remplacer les peines corporelles et la bastonnade pour les voleurs, par des mois de travaux en prison, en supprimant la peine de mort, mais en maintenant l'exil, pour les vols importants. La bastonnade ne serait appliquée que dans certains cas de brigandage. Dans les premiers jours du mois de mai, l'empereur Kouang-Su fit paraître, à ce sujet, un décret où il était dit : « Qu'il soit fait conformément à ce qui nous est proposé. »

Tout ceci est parfait et la seule critique que l'on puisse en faire, c'est que, comme il n'arrive que trop souvent dans cet effort de transformation du Céleste Empire, la réforme ne sortit pas du domaine théorique. ^{p.139} Deux années après, au moment où je me trouvais en Chine, ces décrets n'étaient dans une certaine mesure impliqués que dans les très grands centres, Pékin, Tien-Tsin, Outchang, Canton, où le zèle de vice-rois novateurs était stimulé par la présence des Européens. Partout ailleurs les anciennes pratiques persistaient. Les vice-rois et les gouverneurs avaient du reste déclaré au trône qu'ayant déjà beaucoup de mal à maintenir l'ordre avec l'ancien système, ils ne répondraient plus de rien si on leur imposait le nouveau. Cet argument était péremptoire. On fermait donc les yeux et ça ne faisait qu'un cas de plus où la loi et la coutume se trouvaient en contradiction.

C'est ainsi qu'au mois de juillet 1907, à Paotingfou, un Père lazariste me racontait que sa mission n'étant séparée du yamen de la préfecture que par une muraille peu épaisse, il entendait très souvent appliquer la torture, au cours des audiences de justice. Comme il avait d'excellentes relations avec le fonctionnaire chinois, il lui manifesta, un jour, sa

La Chine nouvelle

surprise de voir combien peu il se souciait des nouvelles ordonnances. Le préfet lui répondit, en clignant les yeux avec malice :

— J'ai exposé, au vice-roi Yuan-Chi-Kai, les difficultés que j'aurais à faire régner la bonne harmonie à l'aide d'une pareille pénalité et le vice-roi m'a répondu à voix très basse : « Eh bien, continuez à agir ainsi que vous le faisiez auparavant ! »

À la même époque, Siu-Sié-Ling, le meurtrier du gouverneur du Nganhoei, était supplicié, à Nganking, de la plus atroce façon. On lui arrachait le cœur, après lui avoir ouvert le ventre, et on finissait par décapiter son cadavre pantelant. Ses parents et amis, quoique innocents, furent arrêtés, torturés, certains mis à mort et tous les biens de sa famille furent confisqués. On appliqua ainsi, dans cette circonstance où, il est vrai, les autorités chinoises étaient affolées, les dispositions du vieux code les plus barbares et les plus ^{p.140} expressément abolies. Une correspondance du *Temps*, du 25 juin 1908, relative aux incidents de la frontière du Tonkin, ne nous faisait-elle pas aussi connaître que des Chinois, qui avaient attaqué les employés du chemin de fer, avaient été décapités, leurs têtes exposées ensuite dans des paniers et que l'un d'eux avait été éventré et ses entrailles jetées aux chiens !

Quant aux prisons, que l'on devait moderniser, il semble bien que ce beau projet soit également resté lettre morte, malgré les bonnes intentions marquées par quelques hauts fonctionnaires, notamment par les vice-rois du Setchoen et du Yunnan, en des rapports qui, selon l'usage, étaient sans doute surtout destinés à les faire valoir auprès du trône. Partout où je suis passé, j'ai vu des prisonniers hâves, visiblement affamés, couverts de plaies et dans un état de saleté inexprimable, parqués comme des bêtes immondes dans quelque sordide dépendance des yamens. La seule prison moderne que j'aie pu visiter est celle de la sous-préfecture de Na-Moy, à Canton. Elle a été construite durant la vice-royauté de Tsen-Tchoen-Hien. Elle se compose d'une série de couloirs étroits au long desquels sont disposées des niches extrêmement exiguës dont la face est grillée d'épais barreaux de

La Chine nouvelle

fer. Le détenu y a juste la place de s'asseoir sur une espèce de bas-flanc. Cela ressemble aux compartiments d'une ménagerie, sauf que la place y est plus parcimonieusement mesurée. Il y a deux sections : celle des condamnés à des peines légères, et celle des condamnés à mort ou à des peines graves. Les premiers travaillent une partie du jour, dans les ateliers très aérés qui se trouvent au-dessus de ces cellules, dont les seconds ne sortent jamais.

Cette maison de détention ne rappelle certes en rien nos Fresnes luxueux, mais elle réalise du moins, en Chine, un progrès considérable, car la propreté et l'hygiène m'y ont paru suffisamment observées. Ailleurs, le mieux qu'on ait pu faire, et encore en peu d'endroits, p.141 ç'a été de recrépir et de nettoyer tant bien que mal les anciens locaux pestilentiels.

Dans un rapport du mois de septembre 1907, le ministre de la Justice faisait connaître au trône que l'argent manquait pour la construction des prisons nouvelles prévues par les décrets. Il n'en existe que dans Houpé, disait-il.

« Il y a lieu, ajoutait-il naïvement, d'en construire d'autres à Tien-Tsin, à Shanghai, au Foukien, au Kiangnan, au Tchékiang, au Kouangtoug, dans les ports commerciaux, afin de montrer à tous la civilisation chinoise et d'attirer le bon jugement des consuls.

Cette phrase, qui révèle ingénument le principal mobile auquel obéissent en l'espèce les Chinois : un amour-propre puéril, nous montre quelle est la tare profonde de ces apparences de réformes. En effet, l'orgueil national du Céleste se satisfait d'une façade qui trompe l'étranger, mais qui le trompe également lui-même sur le véritable degré de modernisation de son pays, parce que son caractère présomptueux l'incline à croire justes les éloges des gens ainsi abusés. Et la conséquence fâcheuse est que, dans toutes les branches de cette réorganisation générale de l'empire, ce qui ne se voit pas et qui, le plus souvent, est l'essentiel, n'est pas effectué.

La Chine nouvelle

En matière judiciaire, la création d'un corps spécial de fonctionnaires, autrement dit de magistrats, s'imposait absolument. Il n'en a pas été sérieusement question. Sous l'unique contrôle du Grand juge, qui réside dans la capitale de chaque province, ce sont donc les mandarins, préfets et sous-préfets, qui continuent à rendre la justice. Et on sait, par ce que j'en ai dit dans la première partie de ce livre, de quelle étrange façon ils s'en acquittent.

Cependant, les souverains n'ignoraient pas leurs mauvaises pratiques, car ils disaient, dans un décret du 26 avril 1905, postérieur de deux jours à celui qui ^{p.142} supprimait la torture :

« Nous avons souvent appris que les préfets et sous-préfets s'occupent de leurs procès avec négligence, employant des peines très cruelles pour interroger. Ils laissent leurs domestiques, leurs satellites et leurs mauvais notables gagner de l'argent dans les procès. Nous sommes bien fâché, pensant à tout cela.

L'article 34 d'un décret de réformes administratives, paru le 7 juillet 1907 et dont nous parlerons plus loin, parle bien de l'organisation, dans les provinces, de hautes cours de justice, de cours de justice locales et de cours du 1^{er} degré, mais, outre qu'il est expliqué que l'essai en sera d'abord fait seulement en Mandchourie et dans un petit nombre d'autres endroits, le texte impérial ne contient aucune de ces indications précises, aucun de ces ordres formels qui caractérisent les institutions sérieuses et la ferme volonté de les établir. Aussi peut-on dire que rien de tout cela n'a été mis à exécution.

Le vice-roi Yuan-Chi-Kaï avait de son côté pris l'initiative de nommer, à Tien-Tsin, des fonctionnaires qui n'étaient que des juges, mais ces magistrats improvisés, sans éducation spéciale ni traditions, ont si mal répondu à ce qu'on attendait d'eux qu'ils ont fait regretter la justice des mandarins.

On ne peut donc enregistrer à cet égard le moindre progrès. Les abus ont même continué à être tels que l'empereur disait, dans un décret du 12 mars 1908 :

La Chine nouvelle

« D'après la nouvelle loi, tous les tribunaux qui s'occupent de juger les procès ont un délai pour les terminer.

Mais, parmi les fonctionnaires, il s'en trouve très peu qui s'en occupent avec tout le soin et le souci de la vérité. C'est un grand abus.

Quelques-uns, ayant trop de confiance dans leurs satellites, citent au tribunal des hommes qui n'ont aucun intérêt au procès.

p.143 Quelques-uns très paresseux, au contraire, n'interrogent pas immédiatement les accusés ou les appelés au tribunal.

Quelques-uns, manquant de talent, ne peuvent pas juger un procès d'après la justice.

Quelques-uns, commettant des abus de partialité et de favoritisme, laissent de côté un procès très important.

À cause de ces abus susdits que commettent les fonctionnaires actuels, il y a beaucoup d'innocents qui sont condamnés à la peine de mort ou à une amende très injuste. On a vu aussi qu'il existait de nombreux procès qui ont duré très longtemps et n'ont pas été bien arrangés, au point de faire perdre, aux justiciables, tous les biens de la famille et de les faire mourir en prison. C'est tout à fait misérable.

À la capitale impériale, on ose encore commettre ces abus, à plus forte raison les trouve-t-on dans les provinces.

L'édit se terminait par les objurgations habituelles aux vice-rois et gouverneurs, de choisir des fonctionnaires bien savants et bien justes, en leur recommandant de terminer les procès le plus tôt possible et de ne jamais les remettre à plus tard. On comprend aisément que ce n'est pas avec de simples recommandations de ce genre que l'on pourra faire entrer enfin la justice chinoise dans les limites du droit moderne.

Comme on pouvait bien s'y attendre, le changement de souverain n'a apporté, à ce sujet, rien de nouveau. Il est donc à souhaiter que les nations occidentales, qui semblent depuis quelques années se livrer à

La Chine nouvelle

une véritable surenchère d'amabilités et de concessions vis-à-vis de la Chine, restent du moins irréductibles si jamais le principe de l'exterritorialité vient à être mis en cause.

*

p.144 Par ce qui a été dit, dans la première partie de ce livre, au chapitre consacré aux mandarins, on sait déjà que le plus grand obstacle à la régénération de la Chine réside dans son administration. Il a été démontré que, pour des raisons sur lesquelles il est inutile de revenir, ce sont ceux-là mêmes de qui dépend l'application des réformes, qui l'entravent avec une ténacité sournoise. C'est dire que la première réforme à effectuer, celle dont dépend l'exécution sincère de toutes les autres, c'est la réforme bureaucratique. Mais comme elle heurte le plus d'intérêts, il est naturel que ce soit celle qui rencontre les plus insurmontables difficultés. Voyons ce que le gouvernement a fait pour y porter remède.

Les précédents souverains avaient bien compris que c'était là, en effet, le point capital. Ils connaissaient, comme nous l'avons montré par des extraits de leurs édits, toute la corruption des fonctionnaires et, dès le début du mouvement réformiste, ils montraient, par la création de la « cour des Nouvelles Administrations », qu'ils sentaient la nécessité de profonds changements. Aussi, toutes les fois qu'ils ont lancé un décret relatif aux lois constitutionnelles, n'ont-ils pas manqué de parler également de la réforme administrative, marquant bien de la sorte que l'une était la condition de l'autre.

Mais si la promesse d'une Constitution ne soulevait qu'une faible hostilité, parce que la réalisation pouvait en être reculée indéfiniment, elle n'engageait pas à grand'chose et constituait au contraire un moyen facile de calmer l'impatience d'une remuante minorité novatrice, il n'en était pas de même de la réforme bureaucratique qui touchait au plus vif les intérêts de l'entourage immédiat du trône. Il a été déjà expliqué p.145 comment les nominations sont faites surtout sur les

La Chine nouvelle

recommandations des membres de la cour dont la présence auprès des souverains rend l'influence précieuse et qui ne manquent pas de monnayer leur puissante intervention. Il s'est constitué ainsi de véritables bureaux de vente de charges. On a vu que l'impératrice et l'empereur Kouang-Su y ont fait allusion dans maints décrets. La chose est indiscutable et connue. Cela suffit pour expliquer la plus violente opposition, et c'est, en effet, sur cette question unique qu'ont eu lieu les nombreux mouvements de réaction précédemment notés.

C'est sans doute en grande partie à ces menées contraires des conseillers les plus proches que sont dues la bénignité et l'insuffisance des instructions contenues dans les édits impériaux. Il faudrait de toute évidence, pour réagir contre de si déplorables et si anciennes coutumes, établir un statut rigoureux réglant la nomination et l'avancement des fonctionnaires de façon à les soustraire autant qu'il est humainement possible au trafic des influences ; il faudrait aussi, en les spécialisant, restreindre les attributions des mandarins qui, avec leurs pouvoirs administratifs, judiciaires et fiscaux actuels, ont une puissance excessive dont il ne leur est que trop facile, et dont ils ne sont que trop enclins, d'abuser. Au lieu de cela, les décrets ne contiennent guère que de vagues invitations au bon choix des fonctionnaires, des menaces aussi imprécises contre ceux dont on signalera la mauvaise administration, c'est-à-dire ceux qui n'auront pas su se prémunir contre les rapports d'accusation, ou bien encore des mesures tout à fait impuissantes à guérir les mandarins de leur penchant morbide à la concussion et de leur habitude invétérée du *squeeze*.

L'édit du 13 juin 1908 offre un modèle remarquable de cette sorte de circulaires pleines de maximes enfantines ou obscures et d'instructions dont ^{p.146} l'observation reste incertaine par suite du défaut de sanctions précises et inéludables. Le voici à titre documentaire :

« La solidité d'un empire ne consiste que dans la vie du peuple, mais on doit nourrir et bien instruire le peuple. Parmi les fonctionnaires qui s'occupent de nourrir et instruire le peuple, ce sont les sous-préfets qui sont le plus près du

La Chine nouvelle

peuple et ainsi leur charge est la plus grave, car ils doivent recevoir du peuple les divers impôts, juger les procès, arrêter les brigands, publier de bonnes exhortations et traiter surtout en ce moment-ci toutes les nouvelles administrations.

C'est pourquoi ils ont le devoir de le protéger de temps en temps et de l'instruire parfaitement. On peut dire que toute la vie du peuple dépend des sous-préfets. S'ils ne sont pas bien habiles et expérimentés, ils ne pourront certainement pas s'acquitter de leur charge.

En effet, le ministère des Emplois civils se charge de choisir les sous-préfets pour les divers pays ; mais ordinairement il ne le fait que d'après l'âge d'un sous-préfet, rarement d'après son talent, ce qui s'oppose vraiment à la loi relative au choix des sous-préfets.

L'achat des postes officiels existant encore dernièrement, il se trouve de nombreux fonctionnaires très mauvais qui ne connaissent rien des difficultés et de la situation du pauvre peuple et même des lois administratives ; même s'ils sont lettrés, ils ne sont pas tous très savants dans les administrations mandarinales et ne peuvent pas bien arranger leurs affaires.

Si ces mandarins sont désignés sous-préfets, ils ne feront que du mal au peuple et ne sauront que commettre des abus en ayant confiance en leurs domestiques et leurs secrétaires et c'est ainsi que le peuple paraît bien malheureux.

Nous venons d'entendre dire que, parmi les sous-préfets actuels qui ont rapidement reçu la promotion, la plupart ignorent les administrations et les lois législatives. Bien que leurs vice-rois et gouverneurs les ^{p.147} connaissent, ils sont obligés d'obéir à l'ordre du ministère des Emplois civils pour nommer ces sous-préfets peu expérimentés à leur nouvelle charge. Plus tard, ces derniers, à cause du manque de talent ou d'expérience, sont

La Chine nouvelle

accusés ou destitués de leur charge, c'est en effet bien juste, mais les pays et le peuple ont déjà souffert.

Nous ordonnons donc qu'à l'avenir, tous les anciens règlements du ministère des Emplois civils, relativement au choix des préfets et sous-préfets, soient absolument supprimés dans un délai de trois mois durant lesquels les conseillers de l'empire et le ministère des Emplois civils délibéreront bien parfaitement sur les meilleurs règlements à ce sujet et nous en donneront un rapport fort détaillé, afin que nous puissions l'arranger en conséquence.

Dorénavant, tous les fonctionnaires qui sont en expectative d'emploi de préfets ou de sous-préfets dans les provinces et qui doivent être nommés à ces postes, désignés par le ministère des Emplois civils, recevront l'ordre impérial de se rendre dans les provinces indiquées par ledit ministère. Arrivés dans les provinces indiquées, ils devront subir un examen auprès du vice-roi, du gouverneur, ou du trésorier général et du juge provincial, afin qu'on voie s'ils sont expérimentés et intelligents dans les lois de l'empire et les administrations civiles et militaires.

S'ils ne le sont pas, il faudra qu'ils soient envoyés dans les écoles supérieures des lois législatives pour les étudier durant quelque temps jusqu'au moment où ils deviendront savants.

Quant à ceux qui ont le poste de préfets ou de sous-préfets, ils seront présentés, au moins une fois tous les deux mois, aux tribunaux des dits hauts mandarins, qui devront les interroger verbalement et bien sérieusement sur les diverses administrations et les lois de l'empire, afin de connaître leur talent et leur habileté ; ^{p.148} s'ils n'ont pas de progrès, paraissent bien imbéciles ou ne comprennent pas les littératures chinoises, ou sont trop âgés et ne savent pas se corriger de leurs vices, ils seront punis d'une destitution

La Chine nouvelle

immédiate ou au moins renvoyés à leurs pays en vue d'être empêchés de se procurer une fonction.

Quant au choix des préfets et des sous-préfets, les vice-rois et les gouverneurs des provinces devront le faire avec justice, jamais avec favoritisme, népotisme ou partialité. En un mot, nous espérons que ces fonctionnaires du peuple, c'est-à-dire préfets et sous-préfets, seront tous choisis et nommés parmi les bons fonctionnaires, afin qu'ils soient tous expérimentés et bien versés dans les affaires administratives. Agissant ainsi, on pourra répondre à l'espérance que nous avons toujours en voulant surveiller les fonctionnaires et pacifier le peuple. Respect à ceci.

Le décret suivant du régent Tcheng, qui porte la date du 15 janvier 1909, est d'une insignifiance encore plus caractéristique et montre bien qu'il n'y a rien de changé en Chine, depuis la mort des précédents souverains :

« Tchou-Chien-Ting, censeur impérial, nous a fait parvenir un rapport nous priant de réorganiser les règlements des taxes, des contributions et des impôts dans lesquels on commet de très nombreux abus, afin que la libéralité de la Cour Suprême puisse arriver à tous les habitants de la Chine, etc.

Suivant la loi de notre dynastie, aimer le peuple est le fondement de notre Cour Suprême ; c'est pourquoi, lorsqu'il y a des fléaux et des famines causées par la sécheresse ou les inondations, la Cour Suprême veut bien distribuer immédiatement des aumônes et empêche de tout son possible les mauvais satellites et les mauvais mandarins de commettre des abus et de voler l'argent des aumônes.

Si les termes de ce rapport, à nous communiqué par ^{p.149} ledit censeur impérial, qui nous montre plusieurs abus, sont très vrais, cela prouve que les fonctionnaires abusent de notre bonté à l'égard des pauvres gens de notre empire.

La Chine nouvelle

Nous devons ordonner à tous les vice-rois et gouverneurs des provinces de faire, dorénavant, imprimer, dans les papiers jaunes, les décrets impériaux, relatifs aux distributions des aumônes aux pauvres faméliques, afin que tous ces derniers puissent le savoir bien clairement et que les mauvaises personnes ne puissent absolument jamais commettre les abus d'injustice.

Nous désirons que tous les préfets et sous-préfets en prennent la responsabilité. Respect à ceci.

L'impératrice douairière avait cependant édicté un certain nombre d'ordonnances louables et plus précises, mais d'une efficacité douteuse, dont il importe néanmoins de donner l'analyse.

Au cours de 1906, elle faisait augmenter les appointements des fonctionnaires des divers ministères à Pékin.

Dans un décret du 22 mars 1907, elle défendait qu'on lui demande à l'avenir des nominations immédiates. Les propositions devaient être faites à l'avance et soumises ensuite à l'examen des conseillers d'État qui seraient chargés de faire les propositions définitives.

Le règlement de l'administration du 7 juillet de la même année entrait minutieusement dans tous les détails de la composition des bureaux provinciaux, mais ne renfermait d'autres nouveautés que la suppression de quelques emplois remplacés par d'autres plus nombreux. C'est ainsi qu'il était créé des fonctions de promoteurs des professions, chargés de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, des intendants de police, des directeurs du culte de Confucius récemment élevé à la première classe, etc. Rien ne révèle mieux que la lecture de ce document, la complication quasi inextricable de l'énorme machine mandarinale que la vieille ^{p.150} souveraine s'efforçait de simplifier. Effort méritoire, mais assez vain, car il importe surtout de l'assainir, et on n'y parviendra qu'à l'aide d'un mode de recrutement et d'avancement entièrement nouveau et surtout d'un implacable système de sanctions. Pour qu'il y ait un réel changement, il faudrait plus encore : une

La Chine nouvelle

transformation profonde dans la mentalité du monde officiel chinois. Mais cela est-il possible autrement que par une révolution ?

Il faut, dans tous les cas, reconnaître que le décret du 19 octobre 1907 et celui de juillet 1908, en dépit des bonnes intentions dont ils sont animés, sont tout à fait impuissants à effectuer le changement désirable. Par l'un, il était décidé que les fonctionnaires devaient, avant d'être nommés, subir un examen devant une commission composée de divers ministres et vice-ministres de la cour de Pékin. Il était en outre interdit aux yamens suprêmes et aux provinces de faire plus de cinq recommandations de mandarins dans les six mois qui suivraient. Le second décret donnait les noms de six hauts personnages qui devaient composer le jury d'examen des fonctionnaires de talent. Le premier de ces examinateurs était le ministre mandchou Na-Tong, qui ne passe pas précisément pour un novateur. On sent bien, en définitive, qu'en l'état des mœurs du Céleste Empire, si toutes ces décisions impériales ont pour résultat, en augmentant le nombre des intermédiaires, d'accroître les difficultés de l'obtention des charges, elles ne changent malheureusement pas la nature fâcheuse des moyens propres à en triompher.

Cette réforme de la bureaucratie, qui est demandée instamment par toute la presse chinoise et qui serait bien accueillie par la Chine entière, paraît, par contre, avoir été médiocrement défendue par les grands mandarins dont, sur d'autres points, le zèle fut très louable. On sait, en effet, que tout ce qui a été réalisé dans la voie de la modernisation est presque uniquement dû à ^{p.151} l'initiative de trois ou quatre vice-rois. On connaît par exemple, la part prépondérante que Yuan-Chi-Kaï et Tcheng-Che-Tong ont prise dans la réorganisation de l'enseignement et de l'armée. Sans doute, étant de purs Chinois, par conséquent au fond suspects à la cour, ils étaient tenus à une extrême circonspection, vis-à-vis de cette réforme qui réunit contre elle les suffrages et l'animosité de tous les conservateurs. L'exemple de Tsen-Tchoen-Hien, brisé en quelques jours, malgré sa grande faveur auprès de l'impératrice, pour avoir voulu l'entreprendre, était d'ailleurs bien fait pour les confirmer dans cette attitude.

La Chine nouvelle

À dire vrai, tant que Tcheng-Che-Tong est resté dans sa vice-royauté des deux Hou, il s'est montré très hostile à tous les projets d'innovation dans l'administration. Outre qu'il est, par son âge, un homme de la vieille Chine, sa rivalité jalouse avec des réformistes comme Yuan-Chi-Kaï et Tsen-Tchoen-Hien le plaçait à ce point de vue dans le camp des pires réactionnaires. Il a été déjà expliqué qu'en matière politique, les questions de personnes ont plus d'importance, dans le classement des partis célestes, que les questions de doctrine. C'est ainsi que l'époque où le vieux Tcheng-Che-Tong fit le plus d'opposition à la réforme bureaucratique, ainsi que le constatèrent les journaux, fut celle qui coïncida avec la première disgrâce de Yuan-Chi-Kaï. Il changea d'opinion, au moment où appelé au Conseil de l'empire, en août 1907, l'impératrice le réconcilia momentanément avec son rival. Il montra alors, à ce sujet, un zèle aussi vif que celui de son collègue au Conseil de l'empire et il joignit ses doléances aux siennes, allant même jusqu'à demander qu'on acceptât sa démission. Il est permis de croire que cette attitude, sans doute dictée surtout par des nécessités de tactique personnelle, s'est modifiée encore avec les événements qui ont changé la face des choses à la cour de Pékin.

p.152 De son côté, Yuan-Chi-Kaï, dont l'œuvre réformiste est par ailleurs considérable, a mis une sourdine à ses désirs en matière administrative. Très combattu, en effet, il a dû, comme il a été expliqué dans la première partie de ce livre, s'appuyer sur des éléments profondément hostiles à cette réforme. De plus, bien que moins âgé que Tcheng-Che-Tong, il n'est pas assez jeune pour être entièrement dégagé des séculaires traditions de l'administration chinoise. J'ai, à diverses reprises, signalé comment, dans sa vice-royauté du Petchili, il s'est fait le continuateur des plus mauvaises d'entre elles. Du reste, aujourd'hui, tombé dans une disgrâce profonde, retiré dans le Honan et tenu absolument à l'écart des affaires, il se peut que son rôle soit fini.

Quant à la réforme elle-même, les derniers événements : la mort de l'impératrice qui, malgré les fluctuations de sa politique, était, durant ses dernières années, sincèrement réformiste ; l'éloignement de Tsen-

La Chine nouvelle

Tchoen-Hien et de Yuan-Chi-Kaï, réduits à l'inaction et au silence ; enfin le triomphe du parti conservateur mandchou, la renvoient à un avenir plus que jamais indéterminé et lointain. Ce sera sans doute l'œuvre d'une génération plus européanisée.

*

La réforme financière, qui est intimement liée à celle de la bureaucratie en ce qu'elle a, avec elle, des rapports de cause à effet, est dans une situation plus mauvaise encore. Il n'est que trop certain que les abus commis par les fonctionnaires sont l'un des principaux motifs du triste état financier de l'empire. On admet même généralement qu'il ne rentre dans les caisses du Trésor public qu'à peine un dixième des sommes perçues. Le manque d'une réglementation financière permet, à cet égard, toutes les fantaisies. Le chiffre des ^{p.153} impôts autres que la contribution foncière n'est pas fixé à l'avance, il dépend uniquement des besoins du gouvernement de Pékin et des provinces, et comme ces besoins ne sont pas eux-mêmes nettement établis et prévus, les appels d'argent, faits par les autorités, sont d'une élasticité qui facilite tellement la fraude que celle-ci a pris, à travers les siècles, la force d'une institution. Par exemple, si la cour demande à une province 400.000 taëls pour contribuer à l'entretien de l'armée du Nord, le vice-roi en exige 800.000 de ses subordonnés qui, à leur tour, en prélèvent le double. Ou bien encore, les autorités, qui ont reçu l'ordre de construire des écoles, ayant tous pouvoirs pour faire face à ces dépenses, en établissant dans leurs circonscriptions des impôts, sans aucun contrôle, usent de cette licence de la manière invraisemblable que j'ai déjà dite. Il n'est pas une denrée, pas une matière utile, jusqu'au bois de chauffage, qui n'ait été frappée de droits exorbitants. Dans certaines localités, le nombre de ces taxes s'est élevé à 70.

Le résultat de cet état de choses est que les populations sont appauvries et poussées à la ruine sans aucun bénéfice pour l'État. Il arrive même qu'en présence de la misère causée, soi-disant par les disettes, mais surtout par le brigandage officiel, les souverains se

La Chine nouvelle

voient contraints de remettre à plus tard, pour des provinces entières, le paiement de l'impôt foncier qui est pourtant le plus net des ressources de l'empire. C'est ce qui a eu lieu l'année dernière pour le Chantoung et le Petchili.

De toutes manières, d'ailleurs, l'État perd au maintien de telles pratiques. C'est ainsi que le Chinois, outre qu'il rend la dynastie responsable de tous ses maux, pressuré par le mandarin, devient, dans l'obligation où il est de se défendre, très ingénieux pour se soustraire au fisc. Par exemple, ainsi que l'évêque de Pékin, Mgr Jarlin, me l'expliquait, quand une terre est vendue, c'est l'ancien propriétaire qui continue de payer l'impôt ^{p.154} foncier. Comme compensation, la terre est vendue plus cher et de cette manière, les fonctionnaires rapaces ignorent l'opération. Il en est ainsi pour bien d'autres choses et notamment pour tous les litiges où la justice du mandarin est soigneusement évitée.

La conséquence la plus grave de méthodes si déplorables, c'est que le gouvernement manque d'argent pour les choses les plus essentielles. C'est le refrain de la plupart des décrets et c'est une des raisons qui font que la plupart des réformes ne peuvent sortir du domaine de la théorie. Pour les choses les plus indispensables, on doit user d'expédients. C'est ainsi que pour l'armement du Yunnan, province frontière en butte aux attaques incessantes des révolutionnaires et des pirates, la cour ordonne aux vice-rois des deux Kiang et des deux Hou d'aider leur collègue du Yunnan.

« Le *Tou-tse-pou* (ministère des Finances), dit le décret, est très pauvre et n'a pas d'argent. Les mandarins des diverses provinces, ajoute-t-il, doivent s'entr'aider, surtout dans ces affaires très importantes, afin de montrer leur fidélité envers l'empire.

Il en a été de même pour le Thibet dont l'absorption politique est pourtant l'une des préoccupations les plus vives du gouvernement chinois. Le ministère des Finances, le ministère de la Guerre et le bureau des Nouvelles Administrations ayant avoué leur impuissance

La Chine nouvelle

complète de rien faire pour l'organisation de ce pays, le Trésor public manquant d'argent, le trône a dû enjoindre au vice-roi du Setchoen et au commissaire du Thibet, de *faire leur possible* pour réunir les fonds nécessaires dans leurs districts.

Ce qui caractérise donc un tel régime financier, c'est qu'il est absolument empirique, sans règle fixe et livré à toutes les incertitudes de *l'au jour le jour*, voué par conséquent à l'impuissance et au plus effroyable gâchis. Il est clair qu'on n'en pourrait sortir qu'en adoptant enfin un système budgétaire analogue à celui des ^{p.155} nations européennes où l'ensemble des recettes et des dépenses est établi et équilibré à l'avance. Il serait également indispensable de faire la réforme bureaucratique comme il est indiqué plus haut, de spécialiser surtout les fonctionnaires, en divisant des pouvoirs qui, réunis sans contrôle sur un seul homme, font de celui-ci un tyran auquel tous les abus sont possibles.

Si l'on ne connaissait les puissants obstacles qui s'opposent à la réalisation de cette réforme essentielle, on ne s'expliquerait pas l'inertie du trône à cet égard, car, on l'a vu, il n'ignore rien des prévarications et des concussions mandarinales. Le régent Tcheng est, à ce sujet, aussi averti que les précédents souverains. Ne disait-il pas en effet, dans un décret du 17 décembre 1908 :

« Nous avons très souvent lu, dans les rapports à nous présentés par des censeurs impériaux, que parmi les mandarins et nombreux fonctionnaires, il y en a qui oublient l'économie, qui dépensent inutilement, tous les jours, beaucoup d'argent et qui, devenus pauvres, font toutes sortes de démarches pour demander à leurs supérieurs de bonnes places ou qui extorquent de l'argent au peuple, pour ensuite recommencer à se montrer très riches et pouvoir paraître avoir de quoi être prodigues.

D'autre part, ce besoin d'un budget rigoureux est ressenti par tous les bons esprits de Chine. « On ne réalisera rien de sérieux et de très solide en matière de réformes, tant que cela ne sera pas fait »,

La Chine nouvelle

m'avouait, à Pékin, l'honnête et sincère vice-président du Wai-wou-pou, Lien-Fang. Dans la même pensée, un rapport du « Bureau de la politique » disait, le 3 octobre 1907 :

« Toutes les récentes créations ne peuvent être appelées à fonctionner, parce que les finances sont en désordre. Nous prions Sa Majesté d'ordonner aux vice-rois et gouverneurs de faire un compte rendu sur l'état exact des revenus et des dépenses de leurs provinces, afin ^{p.156} que les finances de la Chine entière soient sous la surveillance du ministère compétent.

Un rapport du censeur impérial Tchou-Chien-Ting invitait aussi, en janvier 1909, à réorganiser les règlements des taxes et de tous les impôts dans lesquels on commet de très nombreux abus.

Dans la quasi impossibilité où il se trouve de prendre une résolution énergique et de donner le vigoureux coup de balai que réclamait Tsen-Tchoen-Hien, le trône gémit, objurgue ou a recours à des moyens notoirement insuffisants. Le *Sinvanpao* reproduisait, au mois de décembre 1908, ce décret du régent qui est, à cet égard, bien significatif :

« Nous ordonnons, était-il dit, au prince Tsai-Tsé, ministre des Finances, d'apporter tous ses soins à faire diminuer les diverses dépenses, réorganiser les affaires financières soit de la cour de Pékin, soit des provinces, et pratiquer l'économie dans toutes les occasions.

Si les mandarins négligent de se conformer à cet ordre et osent retarder de réorganiser leurs affaires financières, nous permettons audit prince de les accuser très sévèrement auprès de nous.

Ce n'est évidemment pas avec ces inoffensives invitations à l'économie ou avec des menaces aussi vagues que l'on changera quelque chose. L'inspection de Tcheng-Pie, en 1907, avait été du reste un remède plus pitoyable encore, en ce qu'il était pire que le mal. Certes, Tcheng-Pie, comme le relatèrent les journaux chinois, avait

La Chine nouvelle

semé la terreur partout où il était passé, mais dans un but que l'on comprit lorsque sa mission, à la demande expresse de Tcheng-Che-Tong, prit fin. Il avait prélevé, sur les mandarins soumis à son enquête, de telles sommes que les plaintes arrivaient de tous côtés.

La tentative la plus sérieuse fut celle que fit l'impératrice douairière, lorsqu'elle demanda, en 1904, au célèbre directeur des douanes, sir Robert Hart, d'établir un projet de réorganisation militaire, administrative et ^{p.157} financière. Le projet déposé, on ne l'exécuta pas, sous le prétexte qu'il était basé sur l'augmentation de l'impôt foncier et que cette augmentation était contraire à la promesse formelle faite par le fondateur de la dynastie. On soupçonne la véritable raison de ce rejet, lorsqu'on sait que ce projet, primitivement adopté par le trône, fut ensuite repoussé sur l'avis des vice-rois. Voici en effet quel était le décret impérial du 7 mars 1904 :

« D'après le rapport du directeur des douanes impériales, à nous présenté par le Wai-wou-pou, nous apprenons que les impôts fonciers sont les principales ressources sur lesquelles on puisse compter pour nourrir les soldats ; de plus, cet impôt nous permettra de payer d'autres dépenses.

Il faut donc ordonner au peuple de payer 200 sapèques par meou de terre. Cet impôt doit être établi sans aucun retard, car il est des plus importants et des plus pressés.

Nous ordonnons donc à tous les vice-rois de se réunir pour délibérer sur les articles de la nouvelle loi que nous communiquons. Respect à ceci.

En réalité, le système de sir Robert Hart simplifiait et ordonnait les finances de l'empire, faisait une balance claire des recettes et des dépenses et troublait ainsi sans doute les mandarins dans leurs vieilles habitudes.

Dans un système de ce genre se trouve cependant la seule chance de véritable amélioration. En dehors de lui, les moyens les plus

La Chine nouvelle

ingénieux, les nouveaux impôts comme celui du timbre, qui date de décembre 1908, la vente des titres de mandarin, la taxe sur les mariages que demandait un vice-roi, ne sont que des expédients précaires, ne pouvant que très momentanément permettre de faire face aux embarras sans cesse grandissants.

Une situation si mauvaise est encore aggravée par une crise monétaire aiguë. Il n'existe pas, en Chine, de ^{p.158} monnaie réelle à valeur fixe. L'unité du taël est purement idéale, elle n'existe pas et elle est représentée, soit par des lingots d'argent appelés *sissés*, soit par plus ou moins de piastres ou dollars et fractions de dollar argent, suivant le cours de ce métal sur le marché de Londres. La piastre, ou le papier qui la remplace, subit donc les fluctuations du cours. Mais du moins cette hausse ou cette baisse se justifient par quelque chose de régulier : un cours de bourse. Il y a pire. Les vice-rois ayant licence de frapper de la monnaie divisionnaire, usent de ce droit pour réaliser des bénéfices frauduleux et nuisibles aux intérêts de tous. Ils lancent dans la circulation une grande quantité de ces pièces de six et vingt cents, à leur valeur normale, pour les déprécier ensuite en ne les acceptant plus à leur taux primitif, en paiement d'impôts. Il faut, par exemple, 110 ou 115 cents de ces pièces pour faire une piastre qui n'en vaut en réalité que 100.

Il s'est fait, sur la monnaie de cuivre, un trafic plus scandaleux encore. Les vice-rois ayant obtenu la permission de fabriquer des pièces de cuivre analogues à nos sous, pour remplacer les sapèques commençant à manquer, et ayant réalisé ainsi de gros bénéfices, ont continué à en émettre des quantités si désordonnées qu'une baisse énorme et très préjudiciable aux affaires n'a pas tardé à s'ensuivre, car cette monnaie de cuivre est, dans l'intérieur du pays, le seul véhicule d'échange. La pétition suivante, adressée au mois d'août 1908 par les sous-préfets du Kiangsou, au vice-roi Toan-Fang, expose très clairement les causes et la gravité de cette crise monétaire :

« Excellence, après le temps des Boxeurs, par suite du manque de sapèques, les provinces ont commencé à fabriquer des monnaies de cuivre de six sapèques. D'abord

La Chine nouvelle

ces pièces, n'étant pas trop nombreuses, ne causèrent point de tort au gouvernement, ni au peuple.

Mais peu après, leur abondance fut la cause de la ^{p.159} grande cherté des dollars et des taëls. À la trente et unième année de Kouang-Su, un taël valait cent trente sous. Deux ans après, il égalait cent soixante sous et, maintenant, pour avoir un taël, il faut donner cent quatre-vingt-cinq sous.

Actuellement, on ne peut ni réduire le prix des monnaies de cuivre, ni interdire aux provinces de cesser de les fabriquer. Les commerçants et le peuple eux-mêmes se plaignent des inconvénients de ces pièces. Mais nous pouvons dire qu'elles causent plus de tort aux sous-préfets qu'aux commerçants.

Car si ces derniers voient que les sous sont trop nombreux et n'ont pas la valeur voulue, ils vendront leurs marchandises en grande monnaie ou en augmenteront le prix de vente. Il n'en est pas de même pour nous, sous-préfets.

Chaque année, en percevant les impôts fonciers, un sous-préfet doit subir des pertes de trente à cinquante mille taëls. Plusieurs sous-préfets, ne pouvant point supporter ces grandes pertes, sont morts de douleur et laissent des dettes énormes derrière eux. Après mûre réflexion, nous ne pouvons que vous supplier de nous autoriser dorénavant à percevoir les impôts fonciers en taëls, mais non en cuivre, afin de soulager notre peine.

Sans doute, il sied de ne pas trop s'apitoyer sur ces plaintes de mandarins qui, on l'a vu, ont de nombreux moyens de prendre leur revanche, en se payant sur la « bête » qui, en l'espèce, est le contribuable. Mais il n'en reste pas moins qu'ils dénonçaient une situation vraiment fâcheuse dont souffrent les commerçants chinois des grands centres, qui ne peuvent plus être payés par leurs clients de l'intérieur, et surtout les maisons européennes, vis-à-vis desquelles le gros commerce indigène lui-même ne peut plus tenir ses engagements.

La Chine nouvelle

Pour remédier à ces inconvénients des fluctuations monétaires, le gouvernement chinois a mis à l'étude, depuis 1907, l'adoption d'un étalon d'or, mais cette ^{p.160} question n'est pas près d'aboutir, puisque, dans un décret du mois de septembre 1908, les souverains disaient que l'on réglerait les monnaies d'argent avant de rien décider au sujet de l'or. Ils ordonnaient en conséquence, au ministère des Finances,

« de faire frapper de nouvelles grandes monnaies d'argent de la valeur d'un taël de K'ou-ping et de nombreuses petites monnaies d'argent coûtant 0,50 (1/2 taël) ainsi que celles de la valeur de 0,10 (*zien*) et 0,05 (*feng*) de K'ou-ping, afin que chacun puisse s'en servir plus facilement.

Et ils ajoutaient :

« À l'avenir, personne ne pourra frapper d'autre valeur de monnaie hors de ces quatre susdites. Nous ordonnons à toutes les provinces d'en faire autant afin que les monnaies de toute notre Chine paraissent les mêmes et soient sans différence parmi toutes les provinces.

Toutes les autres monnaies dont on se sert maintenant peuvent encore circuler.

Nous ordonnons, en outre, au ministère des Finances et aux dits princes, de porter tout leur soin pour supprimer tous les abus relativement aux monnaies nouvelles. Respect à ceci.

Ce n'étaient malheureusement ni le langage, ni les mesures énergiques que réclamait une crise semblable, car plus de six mois après, la situation, loin d'être améliorée, était si mauvaise que, dans les grands ports de Chine, les krachs se multipliaient et les affaires étaient à peu près suspendues.

*

Si toutes ces grandes réformes, si capitales, souffrent profondément de l'opposition et de l'apathie des sphères gouvernementales, d'autres, moins importantes, comme celle de l'organisation d'une police

La Chine nouvelle

moderne, p.161 ont bénéficié du penchant des Chinois à exécuter ce qui saute d'abord aux yeux, ce qui constitue la façade par laquelle on a réussi à en faire accroire aux étrangers.

Ici encore, Yuan-Chi-Kaï a été le précurseur. Dès 1904, époque à laquelle je le vis dans sa résidence de Tien-Tsin, il avait organisé, dans cette ville, une police dressée à l'européenne. En 1905, la cour, suivant cet exemple, ouvrait à Pékin une école spéciale dirigée par des Japonais, et lorsque je suis revenu, en 1907, dans la capitale de l'empire, j'y ai trouvé un véritable luxe d'agents qui, bien encadrés et instruits militairement, constituaient une force sérieuse. Leur apparence, dans tous les cas, sur la voie publique, espacés de cent en cent mètres, assurant un service correct, était irréprochable. Depuis lors, des écoles de ce genre ont été créées dans toutes les capitales provinciales et partout où je suis passé, j'ai vu ce nouveau système fonctionner d'une manière satisfaisante. Il est vrai, par contre, que les fonctionnaires de ce corps nouveau, comprenant leur rôle à la chinoise, n'ont pas tardé, en certaines matières soumises à leur surveillance, de faire rendre, à leurs fonctions, le maximum de bénéfices illicites.

L'hygiène et l'assainissement n'ont malheureusement pas été l'objet, de la part des autorités, d'un zèle égal. En 1904, Tien-Tsin était la seule ville de Chine qui était à peu près bien tenue. Canton jouissait aussi d'une propreté relative, autant du moins que le permettait le dédale inextricable de ses couloirs privés d'air et de lumière. Tout le reste était un cloaque immonde.

Trois ans plus tard, j'ai eu l'agréable surprise de voir Pékin transformé, ses grandes voies, ravinées autrefois d'ornières profondes, encombrées de débris et puantes d'urine, maintenant refaites et soigneusement entretenues. Mais partout ailleurs, aussi bien sur le Yang-Tsé que dans les ports de mer fréquentés par les p.162 Européens, même à Shanghai, j'ai retrouvé les mêmes cités de cauchemar où la pourriture la plus effroyable fait, depuis des siècles, son œuvre de mort. Comme de tout temps, du reste, cette année-là, la Chine paya son effrayant tribut au choléra, à la peste et à toutes les maladies

La Chine nouvelle

infectieuses dont elle est, à la surface de la terre, le conservatoire macabre et purulent. Ni le gouvernement, ni les classes dirigeantes, fonctionnaires et notables, ne semblent d'ailleurs soupçonner l'importance d'une réglementation de l'hygiène publique. Dans aucun projet, pas plus que dans les innombrables rapports qui s'accumulent à la cour, sur toutes les réformes, il n'en a été question. On ne fera sans doute quelque chose dans ce sens que lorsque les missions médicales européennes, répandues dans l'empire et au premier rang desquelles il faut placer celles que la France entretient à Canton, au Setchoen, à Hankéou, à Pékin et à Tien-Tsin, auront fait pénétrer, en Chine, les doctrines médicales issues des dernières découvertes microbiologiques.

@

CHAPITRE V

L'interdiction de l'opium

@

p.163 Si, comme je l'ai indiqué, les principales réformes rencontrent un obstacle insurmontable dans l'opposition sournoise et tenace des éléments conservateurs de la cour, l'abolition de l'opium semble, par contre, avoir été l'objet d'un effort plus suivi et d'une ferme volonté d'aboutir. Il semblerait même que le gouvernement de Pékin ait voulu masquer, par un grand zèle à ce sujet, son inertie systématique à l'égard de la partie la plus importante de son programme de 1905. Il est vrai que cette réforme ne heurte pas, ainsi que la réorganisation de la bureaucratie par exemple, les intérêts de toute une caste et qu'elle paraissait devoir être au contraire une source de bénéfices importants. Car, sauf pour les officiers et les fonctionnaires, auxquels l'opium est interdit, on n'a pas, comme on l'a cru, prohibé l'usage de la drogue ; on en a tout d'abord transformé la vente en une sorte de monopole d'État. Sans doute, on émettait l'intention d'arriver à la suppression absolue dans un délai de dix années, mais pour l'instant, il ne s'agissait que d'exiger des fumeurs une déclaration et le paiement d'une taxe. Voici d'ailleurs un rapide historique de cette intéressante question.

La campagne contre l'opium a commencé dans la p.164 Chine du Sud, à Canton. Les Cantonais étaient plus que les autres Célestes susceptibles de comprendre la nécessité de supprimer cette drogue, dont l'usage, davantage encore que les rites destructeurs d'initiative et même que les déplorables pratiques de l'administration mandarinale, a contribué à l'affaiblissement et à la déchéance de la race. Outre que l'opium leur a été imposé par les Anglais, dans l'expédition de 1840, alors que, ne voulant pas de ce produit nocif, ils venaient d'en brûler vingt mille caisses importées des Indes, leur intelligence et leur tempérament plus enclin à l'action devaient faire d'eux les initiateurs d'un pareil mouvement tendant surtout à la régénération de la Chine.

La Chine nouvelle

Ce mouvement prit tout de suite, par l'enthousiasme qu'il provoqua, par des meetings nombreux et par l'organisation de sociétés de propagande, une grande importance. Il fut du reste consacré par le vice-roi des deux Kouang, Tsen-Tchoen-Hien, qui, au mois de juin 1905, interdit l'opium, sous peine des châtimens les plus sévères, aux officiers et fonctionnaires des deux provinces méridionales. Peu à peu, les autres provinces, en allant du Sud au Nord, suivirent cet exemple. Au début de mars 1906, le taotaï de Shanghai faisait la même défense à ses subordonnés. Un mois après, le gouverneur du Kiangsou et Yuan-Chi-Kaï, vice-roi du Petchili, prenaient à leur tour une mesure identique.

Enfin le gouvernement de Pékin entra officiellement dans cette voie et, le 20 septembre de la même année, l'empereur lançait le décret suivant qu'il est intéressant de reproduire à cause de son importance dans les annales de l'Extrême-Orient. Voici le texte des dix articles qui le composaient :

1° La culture du pavot et l'usage de l'opium devront cesser complètement dans un délai de dix années.

Tous les vice-rois et gouverneurs doivent ordonner à leurs sous-préfets de faire le recensement exact de ces terres de culture par *meou* dans leurs districts.

p.165 Des registres spéciaux déposés dans les yamens des vice-rois, des gouverneurs et des sous-préfets en feront la nomenclature exacte et détaillée.

Il est interdit de commencer des cultures de pavot dans les terres où cette culture n'a jamais été faite auparavant.

Les champs de pavots ne devront pas être étendus au-delà de leurs limites présentes. Chaque année, on en restreindra graduellement la superficie d'un neuvième ou d'un dixième.

Les sous-préfets devront surveiller spécialement ces champs de culture et en faire de temps en temps l'inspection avec des géomètres.

Il faut que graduellement l'usage de l'opium soit à peu près supprimé d'ici neuf ans.

La Chine nouvelle

En cas de non observance du présent article, les terrains de culture seront confisqués. Au contraire, si la culture cesse plus tôt qu'il n'est ordonné, des récompenses seront accordées par l'intermédiaire des autorités locales.

2° Toutes personnes faisant usage de l'opium devront faire enregistrer leurs noms, âge, profession et adresse au yamen de la localité ou auprès du chef du village. Tous les bacheliers, licenciés, notables et mandarins devront s'abstenir de fumer, pour donner le bon exemple au peuple.

Aucune personne, qui n'aura point été enregistrée, ne pourra acheter de l'opium.

Personne ne peut commencer à fumer de l'opium après la promulgation des présents règlements. Diverses méthodes seront mises en œuvre pour engager les fumeurs d'opium à abandonner leurs malsaines pratiques, afin de limiter peu à peu le nombre de ces malheureux.

3° Ceux qui auront plus de soixante ans seront traités avec douceur.

Ceux au-dessous de soixante ans devront cesser ^{p.166} graduellement leur achat d'opium de vingt pour cent par an.

Seront punis ceux qui chercheront à tourner le présent règlement ou à ne pas s'y soumettre.

S'ils sont mandarins et fonctionnaires, ils seront dégradés ou destitués de leur charge et exclus de la catégorie des notables.

4° Tous les magasins vendant de l'opium seront fermés graduellement.

Toutes les fumeries d'opium devront être fermées dans un délai de six mois.

La vente des pipes et autres objets des fumeurs d'opium devra cesser dans un délai de six mois.

Les impôts sur les divans ou lits, dans les fumeries d'opium, ne seront plus perçus trois mois après la promulgation de ces règlements.

Tous les magasins de vente seront enregistrés officiellement en vue de leur fermeture progressive.

La Chine nouvelle

Il est, dès aujourd'hui, interdit aux marchands de vin et de liqueurs et aux maisons de thé de vendre de l'opium.

5° Aucun nouveau magasin ne sera ouvert.

Tous les acheteurs d'opium devront présenter leurs tickets d'enregistrement. Tous les magasins devront soumettre annuellement leurs livres indiquant une diminution de vente.

Les magasins qui seront ouverts encore, dans un délai de dix ans, seront confisqués et leurs propriétaires punis doublement.

6° Les autorités locales prendront des mesures pour venir en aide aux fumeurs, en distribuant à prix coûtant ou gratuitement des médicaments spéciaux, ne contenant ni opium, ni morphine.

Les notables locaux, qui donneront gratuitement ces médicaments aux fumeurs pauvres et les aideront de leurs conseils, seront grandement récompensés.

7° Les sociétés contre l'usage de l'opium seront officiellement encouragées.

p.167 Mais il leur sera interdit de s'immiscer dans les affaires administratives locales.

8° Les mandarins de tous grades devront prendre la responsabilité de faire sérieusement respecter la loi, afin que, annuellement, diminue le nombre de ceux qui font usage de l'opium, de sorte que, dans dix ans, il n'existe plus aucun fumeur en Chine.

Ceux qui s'acquitteront fidèlement de leur devoir, en conformité avec le désir du gouvernement, seront récompensés.

Ils devront empêcher leurs domestiques d'extorquer de l'argent aux fumeurs.

9° Tous les fonctionnaires chargés de faire respecter l'application de ces règlements devront eux-mêmes donner l'exemple.

Des arrangements spéciaux permettront aux princes, aux ducs, aux vice-rois et aux généraux tartares de se faire remplacer en leurs fonctions durant le temps que demandera le régime médical qu'ils s'astreindront à suivre.

La Chine nouvelle

Tous les autres mandarins, soit de la cour de Pékin, soit des provinces, devront abandonner l'habitude et l'usage de l'opium dans un délai de six mois.

S'ils sont malades ou affaiblis, une permission spéciale leur sera accordée.

Si un fonctionnaire quelconque ne tient pas compte de cet ordre, il sera très sévèrement puni et destitué de ses fonctions et de sa dignité, et ses supérieurs seront punis également.

Quant aux professeurs, élèves de toutes les écoles, marins, officiers, soldats, ils devront complètement cesser de fumer de l'opium dans un délai rigoureux de six mois.

10° Le Wai-wou-pou devra s'entendre avec le ministre d'Angleterre à Pékin, au sujet de la suppression de l'opium, afin que l'importation de l'opium des Indes et des autres nations étrangères diminue annuellement et cesse un jour.

p.168 Les mandarins des provinces devront faire tout leur possible pour empêcher les Chinois et les étrangers établis en Chine de composer ou de vendre des médicaments contre l'opium contenant de la morphine.

Le Wai-wou-pou devra s'empresser de faire part de ce décret impérial à tous les ministres des puissances étrangères à Pékin. Il se concertera avec eux sur la suppression de l'opium suivant les traités.

Au mois de juin 1907, un nouveau décret ordonnait la fermeture des fumeries et des maisons de vente. Ces édits eurent une grande répercussion dans l'empire et, pour s'y conformer, les vice-rois et gouverneurs donnaient, à leur tour, des instructions formelles. Cette fermeture eut lieu partiellement en beaucoup d'endroits, notamment dans le Petchili, le Kouangtoug, les deux Kiang, le Fokien, le Tchékiang, dès les premiers jours d'août 1907. Dans certaines provinces plus éloignées, comme le Hounan, en octobre. Les Cantonais célébrèrent cette opération par de grandes fêtes. Ailleurs, les troubles que l'on redoutait n'éclatèrent pas. On n'a cité qu'un seul soulèvement assez sérieux, à Yuvao (Tchékiang), où plusieurs milliers de cultivateurs

La Chine nouvelle

de pavots tuèrent quelques soldats et démolirent le bureau des contributions de l'opium. À Foutcheou, les marchands se bornèrent à arborer le drapeau du dragon en guise de protestation.

La cour se préoccupait en même temps d'organiser le monopole nouveau. On créait, dans les centres les plus importants, un service de surveillance, et à Pékin, une direction générale des taxes spéciales qui fut presque aussitôt supprimée et remplacée par des directions provinciales. On désignait les magasins autorisés, appelés *kao tieng*, qui seuls, auraient la faculté de vendre. Tout acheteur fut désormais contraint de présenter son permis à un mandarin nommé à cet effet, les acquéreurs et commerçants de contrebande encourant des ^{p.169} peines sévères. Dans la capitale, la surveillance fut tout de suite très active, d'autant plus active que les agents de police, qui procédaient à l'arrestation des fumeurs secrets, touchaient une récompense. On établit même, et cela est bien chinois, deux catégories de licences. L'une pour ceux qui payaient une taxe assez forte et dont le permis spécial consistait en une petite plaque d'ivoire facile à dissimuler ; l'autre pour les pauvres qui, ne supportant qu'un impôt minime, devaient avoir sur eux-mêmes une pancarte très apparente les classant comme fumeurs.

Les puissances étrangères marquèrent tout l'intérêt qu'elles prenaient à cette réforme, en avisant le Wai-wou-pou, sur l'initiative des États-Unis, de leur intention de nommer une commission chargée de se rendre compte de la manière dont seraient appliqués ces nouveaux règlements, dans les ports principaux. Après avoir accueilli cette proposition d'enquête avec la plus vive répugnance, le Wai-wou-pou en accepta finalement le principe, quand les ministres étrangers lui eurent donné l'assurance qu'il ne s'agissait pas de l'établissement d'un contrôle.

*

Cette nouvelle réglementation, appliquée à peu près partout dans les délais primitivement indiqués, eut donc en apparence tous les effets désirables. Mais les résultats réels furent moins brillants que cette facilité de mise en vigueur pourrait le faire croire. La Chine n'est pas le pays des

La Chine nouvelle

résistances brutales et ouvertes. Le Céleste dispose de ressources infinies pour tourner une loi qui l'indispose. Dans les centres où existent des concessions, les fumeurs se portèrent en masse sur les settlements étrangers. Là où ce moyen très simple ^{p.170} faisait défaut, tout un commerce clandestin ne tarda pas à s'ouvrir. Dans un rapport adressé au trône à la fin de septembre, le vice-roi de Canton reconnaissait que la plupart de ceux qui persistaient à user de l'opium ne se présentaient pas pour retirer le permis exigé par les récents décrets. C'est donc qu'ils pouvaient passer outre. On ne s'en étonnera pas en se rappelant que les mandarins, desquels dépend l'exécution des lois et règlements, sont loin d'être incorruptibles. La plupart d'entre eux ont certainement vu là, avant toute autre chose, un nouveau moyen de s'enrichir. J'ai eu, à ce sujet, des renseignements tout à fait précis, notamment sur la conduite des fonctionnaires de la police. Cette police moderne, qui, dans les capitales provinciales, a été l'un des produits du mouvement réformiste, est devenue l'une des plus redoutables machines à pressurer qui aient jamais existé en Chine, pays classique du *squeeze*. Les règlements qui, au début, leur donnaient des primes selon le nombre de fumeurs arrêtés et qui permettaient d'arrêter toute personne trouvée en possession d'une pipe ou d'accessoires, rendaient possibles les plus criants abus. Les situations de ce genre sont de ce fait extrêmement recherchées, et la surveillance fructueuse de l'opium n'en est pas la moindre cause. Les souverains semblaient prévoir cette exploitation quand ils recommandaient aux mandarins, dans l'article 2 du premier décret de novembre 1906, « veiller à ce que leurs domestiques n'extorquent pas de l'argent aux fumeurs ». Cette recommandation, polie à la manière chinoise, faisait en réalité allusion aux agissements habituels des mandarins eux-mêmes.

Ces fonctionnaires, du reste, qui devaient donner l'exemple, ne semblent pas avoir renoncé aux jouissances de la divine drogue, en dépit des affirmations contraires des commissions officielles d'enquête. C'est ainsi que le journal *Sinvanpao* se moquait d'un rapport du gouverneur du Kiangsou qui déclarait que tous ^{p.171} ses collaborateurs de Soutcheou, sa capitale, avaient renoncé à l'opium. Le rédacteur

La Chine nouvelle

félicitait ironiquement tous ces mandarins qui, disait-il, sont connus comme des fumeurs invétérés. Et il citait en tête le juge suprême Tchou-Tsé-Tcheng. À Pékin même, on connaît de très hauts personnages qui n'ont rien changé à leurs vieilles habitudes d'opiomanes. Certains, ceux qui n'avaient pas su se maintenir en faveur, ont reçu l'ordre de démissionner. D'autres, parmi lesquels Tchao-Ping-Kiong, vice-ministre de l'intérieur, et Liang-Toen-Gnei, vice-ministre du Wai-wou-pou, protégés de Yuan-Chi-Kaï et du prince Tsing, n'ont pas été inquiétés. Un journal prétendait même que par suite de l'indulgence que l'on montrait ainsi à l'égard de ces personnages, tous les fonctionnaires fumeurs d'opium ne craignaient plus rien.

De loin en loin, quelques fonctionnaires sont bien frappés, mais ce sont des hommes sans puissance ni influence, comme par exemple Keng-Haï et Tcheng-Tchang, fonctionnaires de l'Académie, à Pékin, destitués au mois de juillet. Personne, à la cour de Chine, n'a encore eu l'audace de Richelieu faisant couper la tête à un Montmorency, pour une infraction à une interdiction de ce genre.

Pourtant, l'inobservation des règlements était devenue si flagrante à la cour que l'impératrice lançait, en octobre 1907, un décret où, après avoir donné les noms de quelques délinquants, princes et ministres, et leur avoir accordé un nouveau délai de trois mois, elle les menaçait, s'ils persistaient ensuite à fumer, de destitution et de punitions sévères. Tout un parti de jeunes, avides de prendre la place des anciens, et sachant que beaucoup de ceux-ci étaient des fumeurs inguérissables, poussait d'ailleurs à la sévérité. C'est ainsi que dans ce même mois d'octobre, un groupe de ces mandarins du dernier bateau adressaient au trône un rapport l'invitant à révoquer immédiatement tous ceux qui ne se ^{p.172} conformeraient pas aux ordonnances impériales, quels que fussent leur rang et leur fonction.

Cependant, le décès de plusieurs personnages, parmi lesquels Koué-Ting-Ngao, ex-vice-président du bureau de la censure, Hoang-Yong-An, vice-généralissime de la Bannière jaune de Mongolie, etc... ayant été attribué à la cessation de cette habitude qui leur était devenue

La Chine nouvelle

indispensable, la cour aurait, selon le *Sinvenpao*, édicté ces nouvelles règles, pour les mandarins fumeurs d'opium :

1° Ceux qui ont plus de cinquante ans seront libres de fumer de l'opium.

2° Ceux qui ont déjà fumé l'opium pendant dix ans devront rompre avec cette mauvaise habitude dans un délai de dix années.

3° Ceux qui ne sont devenus fumeurs d'opium qu'à cause d'une maladie ne seront pas obligés de cesser de le fumer.

Quant aux autres, un édit d'avril 1908 instituait une commission de quatre membres chargés, avec l'aide de médecins, de les examiner à ce point de vue particulier, et renouvelait, à leur adresse, les plus formelles menaces de destitution.

Du reste, les décrets, sur cette matière, sont très nombreux et l'action du gouvernement incessante. Vers la même époque, il était dit, dans un de ces documents impériaux :

« L'interdiction de l'opium est une affaire très importante et intéresse la force de l'empire, la vie du peuple et toutes les affaires nationales ; c'est pour cela que nous commandons très sérieusement à tous nos mandarins et à tout notre peuple de s'efforcer d'appuyer notre ordre. Malgré n'importe quelle difficulté, nous devons employer toute force pour que cette mauvaise habitude soit supprimée en Chine à l'expiration du terme que l'Angleterre nous a donné.

Une autre commission, composée de dix ^{p.173} fonctionnaires, était en même temps chargée de recenser, dans les provinces, les quantités d'opium produites. Le délai de six mois, qui lui avait été imparti pour terminer sa mission, fut porté à un an.

Quant aux réglementations, qui ont été publiées, en 1908, par les soins du ministère de l'Intérieur et du ministère des Finances, si elles sont, sur certains points, par exemple sur le nombre de catégories de boutiques, contradictoires, ainsi que cela arrive trop souvent dans les

La Chine nouvelle

décisions officielles, elles ne manquent pas d'être fort minutieuses et de prévoir tous les cas. Voici, par exemple, les règlements pour les fumeurs d'opium :

Article premier. Tous les fumeurs doivent avoir une licence préparée par notre ministère.

Art. II. Les licences sont divisées en deux catégories : licences d'opium cuit, licences d'opium cru. Elles ne sont valables que pendant trois mois. Après ce délai, elles doivent être changées.

Art. III. Les fumeurs doivent se présenter dans les endroits indiqués avant le 10^e jour de la 10^e lune, pour recevoir la licence. Les retardataires ne pourront plus l'avoir.

Art. IV. À partir du jour de la distribution de ces licences, les fumeurs qui désirent acheter de l'opium doivent toujours montrer leur licence, sinon ils ne peuvent pas en avoir.

Art. V. Quand les fumeurs se rendent dans les endroits indiqués, pour recevoir la licence, ils doivent écrire, sur un papier, leur nom, leur adresse, leur âge, leur profession et la quantité d'opium qu'ils fument journellement. Autrement, ils ne pourront pas l'avoir.

Art. VI. Les fumeurs qui ont reçu la licence d'opium cuit ou celle d'opium cru, doivent payer une somme d'argent proportionnelle à la quantité d'opium qu'ils fument chaque jour.

Si quelqu'un fume un vingtième d'once d'opium par ^{p.174} jour, il doit payer cinq sous pour recevoir la licence. Mais s'il en fume un dixième d'once, il doit payer dix sous pour la recevoir et ainsi de suite.

Art. VII. Ceux qui ne fument pas l'opium ne doivent pas acheter cette licence pour la donner aux autres.

Art. VIII. Ceux qui reçoivent cette licence doivent observer les règlements suivants :

a) Quand ils achètent de l'opium, ils doivent porter la licence avec eux.

La Chine nouvelle

b) Chaque fois qu'ils en achètent, ils doivent présenter leur licence à la boutique d'opium, pour que celle-ci y écrive la quantité d'opium qu'ils achètent et y mette un cachet.

c) À partir de la distribution de la licence, les fumeurs doivent réduire annuellement au moins un huitième de la quantité d'opium qu'ils fument.

d) Quand la licence n'est plus valable, les fumeurs doivent la rendre aux endroits indiqués, pour en prendre une nouvelle.

e) Les fumeurs ont le droit d'acheter l'opium qu'ils fument pendant trois mois en une seule fois ou toutes les semaines pourvu que la quantité d'opium qu'ils achètent ne dépasse pas celle qu'ils peuvent avoir en trois mois.

f) Il est interdit aux fumeurs d'acheter, le lendemain, l'opium qu'ils ont oublié d'acheter la veille.

g) Ceux qui possèdent la licence d'opium cuit ne peuvent pas acheter de l'opium cru et réciproquement.

Il n'est pas sans intérêt, pour compléter cette documentation, de donner aussi cette réglementation faite par le bureau des Finances des deux Kiang, sur les dépôts d'opium :

Article premier. Toutes les préfectures et sous-préfectures doivent créer des dépôts d'opium chargés de percevoir les taxes d'opium, et de le vendre à toutes ^{p.175} les boutiques d'opium. Celles-ci ne peuvent acheter l'opium que dans ces dépôts.

Art. II. La capitale provinciale peut renfermer dix dépôts d'opium tandis que les capitales des préfectures, des sous-préfectures et les grands ports ne peuvent, tout au plus, en renfermer que six.

Art. III. Ces dépôts doivent être dirigés par les anciens grands marchands d'opium.

La Chine nouvelle

Art. IV. Les tenanciers de dépôts et de boutiques d'opium doivent se rendre au yamen des mandarins locaux, pour y recevoir la licence que leur aura préparée le bureau des Finances.

Art. V. Quand les dépôts d'opium auront reçu ladite licence, ils pourront se rendre ailleurs pour se procurer de l'opium et les grands commerçants d'opium ne pourront vendre leurs marchandises qu'à ces dépôts, mais non aux autres petites boutiques.

Art. VI. Ces dépôts doivent, tous les deux mois, montrer aux autorités indigènes, par un rapport détaillé, la quantité d'opium qu'ils ont acheté et vendu pendant ce temps.

Art. VII. Ces dépôts doivent annuellement réduire un huitième de la quantité d'opium qu'ils achètent et qu'ils vendent.

Art. VIII. Ces dépôts étant chargés de percevoir les taxes d'opium, ont le droit de ne pas payer une somme d'argent quand ils reçoivent la licence des autorités locales. Toutefois, ils doivent annuellement leur remettre ladite licence pour en prendre une autre.

Art. IX. Les boutiques d'opium se divisent en neuf classes. Celles qui vendent mensuellement 3.000 onces d'opium paieront chaque année 12 dollars, tandis que celles qui vendent tous les mois de 2.000 à 200 onces paieront tous les ans de 10 à 0,50 \$ pour obtenir une licence.

Art. X. Les boutiques d'opium qui veulent en même temps vendre de l'opium cuit doivent, en plus ^{p.176} de ladite licence, avoir la licence préparée par le bureau chargé de la vente de l'opium cuit. Sinon, elles ne pourront pas en vendre.

Le vice-roi de ces deux provinces, Toan-Fang, est d'ailleurs l'un de ceux qui paraissent résolus à arriver à la suppression complète de l'opium. Les ordres qu'il a donnés, à plusieurs reprises, à ce sujet sont des plus rigoureux. Impatient d'arriver au résultat final, il n'a pas voulu attendre les dix années accordées par les décrets et il a décidé l'arrêt immédiat de cette culture spéciale, dans tout le territoire qui lui est soumis. C'est ainsi qu'il disait, dans une proclamation, à la fin de 1908 :

La Chine nouvelle

« Si vous avez cultivé jusqu'à présent le pavot, vous devez, dès l'automne de cette année, cesser cette spécialité en cultivant les différentes céréales selon le climat de l'endroit où vous habitez. Nous délèguerons bientôt des fonctionnaires qui se rendront dans les campagnes pour voir si les terrains portent encore du pavot. Chaque fois que ces fonctionnaires verront du pavot dans les champs, ils le feront arracher et jeter.

Si, à l'automne prochain, les habitants osent encore cultiver cette drogue vénéneuse, leurs terrains seront inévitablement confisqués et donnés au bureau chargé de l'interdiction de l'opium du pays. Ceux qui cesseront promptement cette illégale profession obtiendront des boutons, des titres honorifiques, des médailles en argent ou des tablettes horizontales en récompense de leur obéissance.

*

Mais si les intentions du gouvernement paraissent à cet égard sincères, comment les populations ont-elles accueilli tous ces décrets ? En un mot, quels résultats ont été obtenus depuis le commencement de la campagne, depuis deux ans ? Le nombre des ^{p.177} fumeurs que les évaluations officielles chinoises portaient au chiffre énorme de 30 à 40 p. 100, contrairement à d'autres informations commerciales, probablement intéressées, qui l'abaissaient à une moyenne de 4 p. 100, a-t-il réellement diminué ?

Sans doute, dans certains ports importants, les Chinois paraissent favorables à la suppression de la drogue. J'ai dit quels meetings enthousiastes avaient été tenus à Canton, où la ligue anti-opium paraît être active. Depuis, des autodafés de pipes et accessoires ont été faits dans diverses villes, notamment à Shanghai, avec de grandes démonstrations de joie populaire. Mais il y a lieu, étant donné le caractère du Céleste, de ne pas trop se hâter de rien conclure de ces manifestations. Dans une grande photographie, qui fut tirée à l'issue de

La Chine nouvelle

l'une des réunions les plus triomphales du comité anti-opium de Canton et que j'ai sous les yeux, il n'y a guère que des visages très fortement marqués des stigmates du fumeur si facilement reconnaissables. Il faudrait donc croire à la conversion des opiomanes les plus invétérés. Un doute prudent s'impose à ce sujet.

Les données les plus exactes, sur l'état actuel de la réforme, nous ont été, du reste, fournies par une enquête des missionnaires protestants, dans toutes les provinces de la Chine. Parmi les réponses qui furent recueillies de la sorte, les trois cinquièmes constataient l'exécution immédiate des règlements nouveaux, un cinquième faisait la même constatation avec délai et un cinquième affirmait que rien n'a été accompli. Une des principales provinces, celle du Houpé, se trouvait dans ce dernier cas. Il semble, disaient les missionnaires, que les fonctionnaires de cette partie de l'empire ignorent complètement, à cet égard, les ordres de Pékin.

Sur le point plus intéressant de savoir quel changement réel correspondait à cette mise en pratique apparente, il résultait des déclarations faites que, dans la plupart des centres où la loi était appliquée, un ^{p.178} commerce secret, comme il est dit plus haut et comme il fallait s'y attendre, s'était illicitement établi. Les fumeries, officiellement fermées, restaient effectivement ouvertes, disaient les enquêteurs. Ailleurs, des magasins de vente s'étaient ouverts sur le principe de l'autorisation légale.

Pour la culture du pavot, beaucoup de réponses constataient une légère diminution sur un assez grand nombre de points. Il est vrai qu'au cours d'une étude sur l'usage de l'opium dans l'importante province du Kiangsou, dont Shanghai fait partie, le colonel Druce, superintendant de la police de cette dernière ville, disait que malgré le paiement de la double taxe imposée, la culture du pavot augmentait non seulement dans le Kiangsou, mais dans toute la Chine, au point de prendre la place des cultures essentielles, comme celle du froment.

Et le Kiangsou est soumis cependant à l'autorité de Toan-Fang dont le zèle contre l'opium vient d'être exposé !

La Chine nouvelle

Malgré qu'une diminution dans la culture ait été constatée, en certains points, notamment au Tchekiang, dans les environs d'Hangtcheou, il est clair qu'après de tels renseignements, on ne peut conclure grand'chose de la fermeture des fumeries et des maisons de vente antérieures. La réserve s'impose d'autant plus qu'on a pu constater que la contrebande de l'opium se faisait sur une vaste échelle. Peu après l'application des décrets, le service des douanes saisissait à Shanghai, dans la chambre des machines d'un vapeur venant de Hong-Kong, un paquet de cette drogue d'une valeur de 24.000 taëls (96.000 francs). Cette denrée tenant peu de place et étant par conséquent très facile à cacher, on est en droit de supposer que pour un bateau qui est pris, beaucoup d'autres ont pu favoriser la fraude et introduire, en Chine, des quantités importantes d'opium.

p.179 De plus, dans les centres où les édits impériaux ont été rigoureusement observés, on a remarqué que d'autres vices, aussi redoutables, ont pris la place de celui qu'on veut extirper. En certains endroits, c'est la boisson, ailleurs la morphine. On a, dès le début, fait un tel usage de ce dernier produit qu'en 1907, Yuan-Chi-Kaï pria le Wai-wou-pou de donner à tous les commissaires des douanes des instructions pour qu'ils autorisent seulement l'importation de la morphine destinée à l'usage des médecins étrangers. En 1908, le vice-roi Toan-Fang ordonnait à ses fonctionnaires de châtier les marchands de morphine et d'aiguilles à morphine comme des homicides.

Pour en revenir à l'opium, il semble que le gouvernement de Pékin se soit finalement rendu compte qu'il était impuissant à en empêcher le commerce clandestin et qu'il ferait ainsi les frais de sa suppression car, au commencement de 1909, il renonçait au monopole d'État et remplaçait les taxes qu'il avait établies sur cette matière, par l'impôt du timbre. Depuis, il est vrai, le régent est revenu au projet primitif, si l'on en croit du moins le *Minjouépao* qui annonçait récemment que, suivant la décision du ministre des Finances, Tsai-Tsé, le monopole de la vente de l'opium serait mis en pratique réelle à partir du 1^{er} juin de la 6^e lune (17 Juillet) 1909. Ces changements dans les moyens d'actions

La Chine nouvelle

marquent du reste, chez les autorités chinoises, une indécision et une incertitude qui ne contribuent pas peu à rendre sceptique sur le résultat final de la réforme.

Il semble aussi, d'autre part, que les nations étrangères gardent, sur le résultat final, un prudent scepticisme. L'Angleterre, qui est en l'espèce la puissance la plus intéressée et qui avait promis de réduire de 10 p. 100 son importation des Indes, a, depuis, limité cette réduction à une expérience de trois ans. Elle ne continuera par la suite à réduire cette importation que ^{p.180} si, dans ce laps de temps, une diminution de la culture du pavot et du nombre des fumeurs est dûment constatée en Chine. Elle ne veut évidemment pas être dupe de ce qui ne pourrait être encore qu'un bluff.

Il est certain d'ailleurs que la conférence internationale qui vient de se réunir à Shanghai et à laquelle la France et le gouvernement de l'Indo-Chine sont représentés, recueillera, au cours des enquêtes qu'elle ne peut manquer de faire, des renseignements précis qui permettront sans doute de voir ce que l'on en peut réellement attendre.

*

Quant à moi, ce que j'ai vu au cours de mon voyage ne me permet pas de croire à un amoindrissement de la passion des Chinois pour la pâte dispensatrice du rêve. J'ai trouvé le lit du fumeur, ses nattes et ses coussins partout, non seulement dans les fumeries, mais dans les maisons de thé, les concerts et les restaurants. J'ai vu, non sans effroi, les minuscules lampes briller jusque dans les faux ponts des bateaux où les passagers célestes s'entassaient au milieu d'un amas de colis et de hardes inflammables. Et chaque fois que j'ai jeté un regard sur ces sortes de batteries à cloisons de bois peint, où des corps assommés par la drogue gisaient auprès de la flamme des petits fourneaux, dans une atmosphère opiacée, alourdie par des relents de camphre, je n'ai pas songé sans frémir à la menace permanente de l'incendie en pleine mer. Comme je manifestais un jour ma surprise de ce que l'on tolérât à bord

La Chine nouvelle

un danger semblable, le commandant me répondit que les compagnies ne pouvaient éviter ce risque parce que l'interdiction de fumer l'opium durant le voyage éloignerait à coup sûr et pour toujours toute la clientèle chinoise. Au mois de septembre 1907, un des steamers ^{p.181} neufs de la compagnie japonaise du Yangtsé a pris feu dans le fleuve, du côté de Tching-Kiang. Bien que la rive fût proche, les deux tiers des passagers ont disparu dans le sinistre. Nul doute que l'incendie n'ait été provoqué par une lampe de fumeur et que le grand nombre de victimes n'ait été dû à la demi-mort produite par le sommeil de l'opium. Et pourtant il ne semble pas que la leçon donnée par ces catastrophes soit plus efficace que les décrets de la cour. On fumera longtemps encore sur les cargos des mers de Chine.

C'est à Shanghai, dans l'extraordinaire quartier de Foochow road, que sévissait avec le plus d'intensité la perfide fée brune. J'y avais déjà vu, il y a quelques années, la curieuse cohue jaune en quête de plaisir, mais depuis que les fumeries de la cité ont clos leurs portes, le grouillement y a pris des proportions et une densité de fourmilière humaine. Toutes les classes et tous les âges y étaient représentés. Le coupé du comprador et la chaise richement ornée de la courtisane y fendaient la foule à tresse, à côté des plus humbles pousse-pousse. Le vieux mandarin à besicles d'écaille y fréquentait et aussi ces bandes de petits crevés célestes, jeunes fêtards à peine sortis de l'adolescence et qui, les cheveux de jais plaqués sur les oreilles, le visage mièvre et féminin, exténués de vice, jettent leur gourme, non avec notre fougue occidentale, mais avec la ténacité, l'ardeur froide des âmes de là-bas qui ne s'arrêtent, dans leur appétit de jouissance, qu'à l'usure finale, à la mort. Tous fumaient et partout, à la maison de thé, au concert, à la fumerie élégante, rutilante de lumières, et dans les fumeries misérables des sombres impasses, sur des planches visqueuses où les corps apparaissaient, à la faible clarté des lumignons, comme une rangée de cadavres dans une effroyable morgue clandestine.

Depuis, il est vrai, au mois de juillet 1908, la municipalité de la concession internationale, sous la pression de certains Anglais, surtout

La Chine nouvelle

des missionnaires ^{p.182} protestants, a ordonné la fermeture, non de la totalité, comme les zélés propagandistes le demandaient, mais du quart des fumeries, et ce quart s'est élevé au chiffre de 358 ! Il est à craindre que là, pas plus qu'ailleurs, l'usage de l'opium ne subisse la moindre diminution, mais rentre simplement dans la catégorie des vices cachés. Un peu plus de mystère planera sur le quartier, d'un pittoresque déjà si intense, de Foochow road. Et ce sera tout. La municipalité de la concession française, qui semble attendre les résultats de la conférence internationale en ce moment réunie, n'a, de son côté, pas encore pris de décision à cet égard.

Il serait intéressant de tenter une analyse du Chinois fumeur d'opium et de voir en quoi il diffère, par exemple, du triste malade qu'a dépeint, de si saisissante manière et d'après sa propre expérience, Thomas de Quincey. Mais ce n'est pas ici la place d'un essai de psychologie, que tout ce qui nous reste obscur dans la sensibilité des fils de Han rendrait trop incertain. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'effet produit par la redoutable drogue étant une exaltation singulière des facultés de l'âme, les phénomènes qu'entraîne son usage varient avec la qualité des êtres qui se livrent à son action. Il est évident que les profondes joies et aussi les désespérances sans nom qu'une âme inquiète d'Extrême-Occidental, une âme surtout douloureuse et blessée comme celle de de Quincey, peut puiser dans les songes de l'opium, sont inconnues au Jaune uniquement et savamment sensuel, d'une sensualité stricte, exempte de trouble et de mélancolie.

Il y a pourtant des traits communs. Chez le Chinois comme chez l'Européen, l'opium est un excitant intellectuel, qui lorsqu'il est devenu habitude est tout à fait indispensable. On sait que placé entre la santé physique qu'une cessation graduelle lui aurait assurée et l'impuissance cérébrale qu'une telle guérison lui aurait valu, de Quincey préféra continuer à subir ^{p.183} d'intolérables souffrances. De même le fumeur céleste, lettré, artisan ou artiste, ne retrouve son habileté prodigieuse au travail ou son goût délicat qu'après avoir absorbé son habituelle ration de pipes. Il en est même beaucoup dont toute la force vitale est

La Chine nouvelle

usée et qui ne continuent à vivre que par la vigueur artificielle que leur procure la drogue. Qu'ils cessent de fumer et ils meurent, ainsi qu'une lampe qu'on n'aura pas alimentée d'huile s'éteint. C'est du reste de cette manière subite, en pleine activité factice, à la besogne quotidienne ou à la maison de thé, au théâtre, dans la rue, que succombent la plupart des fumeurs invétérés. Et cela me rappelle une de mes plus inoubliables visions de Foochow road. Par une étouffante nuit d'août, au milieu de l'énorme quartier de la fête chinoise, entre les deux rangées de boutiques incendiées de lumières et pleines de jeunes commis aux torsos nus jusqu'au bas-ventre, parmi le bruit assourdissant des cymbales et des gongs qui s'élève des concerts béants sur la rue, tout à coup, fendant la foule jaune, moite et pressée, dans un voilement d'innombrables éventails, un pousse-pousse passait où était étendu un bizarre fantoche, une sorte de squelette tordu comme un pantin cassé et dont la longue natte, hors du véhicule, balayait le sol : le cadavre décharné d'un fumeur que l'on emportait à la plus prochaine police station. Et nul ne se détournait vers ce macabre pousse-pousse, personne ne le regardait, sauf moi, dans cette cohue indifférente et jouisseuse qui se ruait à de secrets plaisirs.

En définitive, et pour nous résumer, bien que le gouvernement de Pékin fasse des efforts très sérieux pour arriver à la suppression de l'opium, en cette matière plus encore que dans toutes les autres, nous devons nous garder de tout pronostic et attendre les résultats avec la plus prudente réserve. Le goût de l'opium est tellement entré dans les mœurs de la Chine qu'il sera de toute manière très difficile à extirper. Mais combien ^{p.184} cette difficulté s'aggrave-t-elle encore, avec les vices de la bureaucratie, de ce mandarinat vénal que l'interdiction de la drogue poussera d'autant plus à en encourager clandestinement l'usage qu'il pourra ainsi se faire payer plus cher son indulgence très intéressée !

@

CHAPITRE VI

Voies et communications. La question des chemins de fer

@

p.185 Une des choses qui faisaient et qui font encore, de la Chine, un pays profondément arriéré et en dehors du monde moderne, c'est l'état primitif de son système de voies et communications. Loin de s'améliorer, sa situation à cet égard était devenue plus mauvaise encore, au cours du dernier siècle, alors que les peuples occidentaux subissaient, à ce même point de vue, la colossale transformation produite par le chemin de fer. Parvenu en effet à un degré extrême de décadence administrative, son énorme réseau de routes mandarines était abandonné aux soins de ces deux ingénieurs : la pluie et le soleil, et tombait à un tel état que l'on ne pouvait plus y voyager qu'en chaise ou dans de lourdes charrettes dont les massives roues sans ressort pouvaient seules résister aux durs cahots d'in vraisemblables ornières. C'est encore sous cet aspect que se présentent les routes chinoises et c'est ainsi que je les ai vues partout, en Mandchourie comme au centre de l'empire.

Le duc Tsai-Tsé, ministre des Finances, au retour de sa grande mission en Europe, a bien inscrit la réfection des routes sur son programme de réformes présenté au trône, mais cela est resté, comme bien d'autres choses, p.186 par suite du manque d'argent et d'une direction ferme, lettre morte. Les réfections et réparations ne sont faites aux abords des villes et villages, que sur l'initiative des notables et marchands qui réunissent, à cet effet, les fonds nécessaires.

Pour ces raisons, la voie la plus employée, c'est, partout où il s'en trouve, les fleuves, rivières et canaux, ces derniers, aussi mal entretenus que les chemins de terre, mais ayant mieux résisté, par leur nature, à l'action du temps. Les fleuves surtout sont restés les grandes artères de pénétration, et sur les principaux d'entre eux, le Yangtsé,

La Chine nouvelle

par exemple, et la rivière de Canton, de nombreuses compagnies de navigation assurent des services réguliers. Deux maisons françaises y font flotter très honorablement notre pavillon. La maison Racine et Ackermann, de Shanghai, lutte sur le Yangtsé avec des sociétés rivales anglaises, chinoises et japonaises. Sur la rivière de Canton, la Compagnie des Indes et de l'Extrême-Orient, dont le siège est à Paris, rue Richer, se tient en excellente place, avec ses deux beaux vapeurs, le *Paul-Beau* et le *Charles-Hardouin*. Au moment même où je passais dans le Kouangtoug, cette compagnie, très heureusement dirigée, venait de mettre à l'étude un service beaucoup plus considérable et fort intéressant. Profitant de ce que Nanning, capitale provinciale du Kouangsi, sur le Si-Kiang, affluent de la rivière de Canton, venait d'être ouvert au commerce étranger, elle projetait de faire aller ses bateaux, qui montaient déjà jusqu'à Outcheou, non seulement jusqu'à Nanning, mais encore jusqu'à Langtcheou, sur la frontière du Tonkin d'une part, et jusqu'à Pesé, sur la frontière du Yunnan, d'autre part, en utilisant les deux cours d'eau qui forment le Si-Kiang. Des efforts de ce genre méritent d'être signalés et encouragés.

Partout d'ailleurs, sur les moindres veines d'eau navigables, d'innombrables jonques naviguent, ^{p.187} transportant marchandises et voyageurs. Ainsi, une circulation, lente sans doute, mais qui suffit au Chinois, a pu se maintenir assez intense, dans l'empire du Milieu, du moins dans les régions arrosées et par conséquent utiles. Mais ces régions elles-mêmes, séparées par des chaînes montagneuses ou par d'énormes étendues sans routes praticables, sont privées entre elles de moyens de communication. Les chemins de fer remédieront, un jour prochain, à cette situation fâcheuse. Ils y remédient déjà dans quelques directions essentielles.

*

La question des chemins de fer, qui a, aujourd'hui, gagné sa cause devant l'opinion publique chinoise, a longtemps connu une hostilité violente. Cette hostilité était due à la fois à la haine contre tout ce qui

La Chine nouvelle

venait de l'étranger et à l'esprit superstitieux du Céleste, qui lui faisait considérer toutes ces inventions nouvelles comme des diableries nuisibles aux divers *fong choui* ou ensemble des forces mystérieuses qui résident dans l'espace et constituent l'atmosphère favorable aux divers lieux, et susceptibles surtout d'irriter les esprits des défunts dont on dérangeait les tombeaux. On comprendra quelle était la force de cette animadversion, quand on saura que la première ligne qui ait été construite en Chine par les Anglais, en 1876, et qui reliait, sur un parcours de 18 kilomètres, Shanghai à Woosung, à l'entrée de la rivière, fut rachetée en 1877, par les autorités chinoises, pour être détruite aussitôt.

Par la suite, les milieux officiels, mus surtout sans doute par l'appât des *squeezes* que l'établissement des voies ferrées leur valait, et les notables et gros commerçants, qui finissaient par en comprendre l'utilité, modifièrent leur attitude à cet égard, mais les populations restaient irréductibles. Pendant cette période, qui p.188 précéda immédiatement 1900, quelques lignes furent déjà construites. Le tronçon de Shanghai à Woosung fut rétabli en 1898. La plus ancienne, après celle-ci, est celle que construisirent encore les Anglais et qui relie Pékin à Inkéou, à l'embouchure du Liao, en passant par Tien-Tsin, Tongkou et Chan-hai-Kouan. Elle est exploitée, aujourd'hui, par les Chinois, avec l'aide d'ingénieurs anglais, sous le nom de *Chemin de fer impérial du Nord*.

De cette même époque, de 1896 à 1898, datent les concessions de lignes très importantes actuellement construites ou en construction. Celle de l'Est chinois qui va de Mandchourie à Vladivostok, en passant par Kharbine, à la Banque russo-chinoise. Celle de Pékin à Hankéou, à une compagnie franco-belge. Cette ligne, complètement terminée depuis plus de trois ans, vient d'être rachetée par le gouvernement chinois, à l'aide d'un emprunt consenti par un syndicat anglo-français. Les Chinois ont gardé notre distingué compatriote, M. Bouillard, comme ingénieur en chef. Celle de Canton à Hankéou, concédée aux Américains et qui devait compléter la ligne précédente, en constituant

La Chine nouvelle

le grand Central chinois, a été presque aussitôt après le commencement des travaux, rachetée par le gouvernement qui n'a pas pu encore en assurer la construction. De 1896 à 1899, divers contrats donnèrent à la Compagnie française de Fives-Lille la concession d'un chemin de fer qui devait aller de Langtcheou, frontière du Tonkin, à Nanning et à Pesé, mais il n'a encore été donné aucune suite à ce projet. De cette même époque date la concession, au « Peking Syndicate », de la ligne Tao-Kou-Tching-huan (Honan) qui coupe la ligne Pékin-Hankéou.

Aussitôt après les événements de 1900, au cours desquels les Boxeurs manifestèrent, à l'égard des chemins de fer, la vieille haine des Chinois, en détruisant les lignes entre Tien-Tsin et Pékin et Pékin et Paotingfou, les entreprises de ce genre se poursuivent et se ^{p.189} multiplient. Des concessions sont accordées aux Russes, pour la ligne de Mandchourie, de Kharbine à Port-Arthur ; aux Français, pour une ligne raccordant le Pékin-Hankéou à la capitale du Chansi, Tayuanfou, et pour une autre ligne allant de la frontière du Tonkin à la capitale du Yunnan ; aux Anglais, pour la ligne Shanghai-Nankin et la ligne Ningpo-Hangtcheou-Shanghai ; aux Anglais et Allemands, aux premiers, le tronçon sud, aux seconds, le tronçon nord, d'une ligne reliant Tien-Tsin à Pouko, sur le Yang-tsé ; aux Allemands, la ligne allant de Tsing-tao à Tsinanfou, la capitale du Chantoung et un embranchement du « Pékin-Hankéou » partant de Chengtingfou, qui fera dévier sur le Chantoung et leur port de Kiaotcheou tout le trafic du Chansi ; aux Belges, un tronçon qui relie Kaïfongfou, sur le « Pékin-Hankéou », à Honanfou, capitale du Honan, etc.

Sans entrer dans tous les détails qui n'auraient leur place que dans une étude technique des chemins de fer du Céleste Empire, il suffira de dire, d'une manière générale, que tous ces contrats faisaient la part belle à leurs bénéficiaires. La durée en était de trente ans, pendant lesquels la Compagnie impériale des chemins de fer chinois accordait, à la société concessionnaire, 20 p. 100 sur les bénéfices nets, en tenant compte des sommes nécessaires pour faire le service des intérêts et de

La Chine nouvelle

l'amortissement. Celle-ci jouissait en outre en plus de la garantie générale du gouvernement, d'une garantie spéciale sur les produits de la ligne. On sait que les Russes obtinrent encore bien davantage pour leurs chemin de fer de Mandchourie : l'occupation de la ligne par des troupes, sous le prétexte de la protéger. Les Japonais jouissent de la même prérogative pour le gros tronçon qui leur est revenu, après la dernière guerre, de Port-Arthur à Kouang-tcheng-tze.

Cette période a certes été très intéressante en ce qu'elle a vraiment amorcé, un peu de tous les côtés, le ^{p.190} futur grand réseau chinois, mais, au point de vue particulier de l'évolution qui nous occupe, elle n'a pas eu d'importance, elle n'a marqué aucun changement dans l'état d'esprit public. Hors le gouvernement, qui accordait les concessions, les Chinois restaient indifférents et même secrètement hostiles. Cela se passait en dehors d'eux.

Sur ce point, comme sur bien d'autres, la guerre russo-japonaise a opéré une transformation complète. Les victoires d'un peuple de race jaune sur une nation européenne ont produit cet effet prodigieux de réveiller soudain la Chine, et de la tirer de son apathie séculaire et de sa systématique incompréhension. À partir de ce moment, dès la fin de 1904, non seulement les Célestes sont partisans des chemins de fer, mais ils veulent les faire eux-mêmes et c'est sur cette question que se manifeste le plus vivement leur nouveau sentiment national.

Le gouvernement entre lui-même dans cette voie, en entreprenant, avec des moyens uniquement chinois, la ligne Pékin-Kalgan. On en poursuit actuellement la construction. Les travaux, qui s'exécutent à travers une région difficile, avancent très lentement, mais n'ont pas subi les interruptions, ni surtout l'arrêt que l'on pouvait redouter. La ligne de Kiukiang à Nanchang, dans le Kiangsi, a, depuis, été entreprise dans les mêmes conditions. De même, la ligne de Foutcheou à Amoy, dont la construction est également commencée. Plus ambitieux encore, les Chinois ont voulu exécuter la grande ligne Canton-Hankéou, dont la concession fut rachetée aux Américains. Les travaux ont bien été continués sur la section du Kouangtoug, mais malgré tous les efforts

La Chine nouvelle

de l'ancien vice-roi Tsen-Tchoen-Hien et de la cour, l'affaire marche mal et nous verrons, par la suite, que le gouvernement a dû faire appel à d'autres moyens.

Quoi qu'il en soit, dans cette période qui va de 1905^{p.191} à 1909, les Chinois, qui ont transporté, dans cette question des voies ferrées, le mot d'ordre de « la Chine aux Chinois », s'agitent fiévreusement, pour constituer des sociétés destinées à la construction des lignes provinciales. Sous l'empire de cette idée, basée sur l'histoire de l'établissement des Russes en Mandchourie, que le chemin de fer est le prélude de l'envahissement et de l'occupation, tout au moins de l'intervention, cela prend même la tournure d'un mouvement nationaliste antiétranger. On ne veut plus entendre parler de concessions ni d'emprunts. Une propagande très active est menée de toutes parts pour le rachat des lignes déjà faites et pour la résiliation des contrats antérieurs. Les Français au Yunnan et au Kouangsi, les Allemands au Chantoung, les Anglais au Kiangsou et au Tchékiang, se heurtent de ce fait, pour la mise à exécution de leurs projets, sanctionnés par la cour de Pékin, à une irrésistible opposition des provinces, à la tête de laquelle on trouve les étudiants et les notables.

Pour la concession de la ligne Ningpo-Hangtcheou-Soutcheou-Shanghaiï, qui intéresse les deux provinces du Tchékiang et du Kiangsou, l'opposition a pris les proportions d'un soulèvement, à la fin de l'année 1907. Non seulement les habitants demandaient l'annulation du contrat passé avec la « British and Chinese Corporation », mais ils étaient en outre hostiles à tout emprunt et offraient de réunir, eux-mêmes, l'argent nécessaire à la construction. En cette circonstance, les Chinois ont montré un patriotisme véhément et irréfléchi, qui n'était d'ailleurs qu'une forme nouvelle de la vieille xénophobie céleste.

De nombreuses réunions ont eu lieu dans les principaux centres et des listes de souscriptions ont été ouvertes. Dans une simple sous-préfecture, à Siao-Chan, celles-ci atteignaient le chiffre de 200.000 taëls. À Shanghaiï, 300.000 taëls. Trois familles de Ningpo, du nom de

La Chine nouvelle

Gnei, Tang et Tchéou, promettaient dix ^{p.192} millions de taëls et s'engageaient à faire finir la construction de la ligne.

« Les comédiens, les bonzes, les soldats des deux provinces, disait un journal, ont télégraphié au Wai-wou-pou, annonçant qu'ils diminueront volontiers leurs dépenses quotidiennes en vue d'augmenter le nombre des actions.

Selon une autre feuille, une chanteuse fameuse de Hangtcheou avait réuni toutes les filles galantes pour conférer à ce sujet et avait ramassé une somme de 20.000 dollars ! Le total ainsi atteint se serait élevé à plus de trente millions de taëls, c'est-à-dire plus de cent millions de francs.

Les masses célestes, d'ordinaire inertes, difficiles à mettre en mouvement, nous ont donné là le spectacle le plus déconcertant. Sous l'empire d'une exaltation contagieuse, d'une émulation mélangée d'un singulier cabotinage, dans le désir puéril de se signaler par une douleur patriotique supérieure à celle de tous les autres, certains se livrèrent à des actes de désespoir d'autant plus extraordinaires qu'on y percevait nettement la véhémence factice de gens surexcités à froid. Quand, sur la demande du Wai-wou-pou, la délégation du Tchékiang se rendit à Pékin, ses membres déclarèrent qu'ils étaient décidés à se laisser martyriser,

« Une foule énorme se trouvait à l'embarcadère, dit un journal, parmi laquelle il y avait six cents coolies et deux cents mendiants et tous pleuraient à qui mieux mieux.

Cinq notables, actionnaires de la ligne, offraient d'aller se suicider, à Pékin, dans les bureaux de la légation d'Angleterre. Les habitants des deux provinces faisaient afficher et publier partout que plutôt que d'accepter l'emprunt et de se soumettre à cette humiliation patriotique, ils préféreraient mourir sous les balles des soldats impériaux. Un ingénieur, Tang-Siu, se suicidait, à Hangtcheou, en se laissant mourir de faim. Plus fort encore, un élève de l'école technique du chemin de fer du Tchékiang, nommé Vou-Kang, en apprenant la décision de la cour favorable à l'emprunt, ^{p.193} tombait en syncope, vomissait du sang

La Chine nouvelle

et mourait presque aussitôt. Tout le monde venait voir le défunt et versait d'abondantes larmes sur son corps.

Les populations menaçaient en outre de se soulever, de ne plus payer ni l'impôt foncier, ni les autres contributions et démolissaient les tombeaux des ancêtres de leur compatriote, le vice-président du Wai-wou-pou, Vang-Ta-Sie, ancien ministre de Chine à Londres, qui avait négocié l'affaire avec les Anglais. Les parents mêmes de ce dernier le reniaient et le rayaient du nombre des membres de la famille.

Les souverains, auxquels des pétitions de vice-rois, de Toan-Fang notamment, de qui relève le Kiangsou, de notables et d'étudiants, parvenaient de toutes les provinces de l'empire, contre cet emprunt, étaient d'autant plus perplexes que, d'autre part, le ministre d'Angleterre à Pékin insistait pour que les engagements pris fussent tenus. Sur cette question comme sur toutes les autres, la cour se divisait en deux partis, selon les intérêts et les intrigues du moment. Tandis que Yuan-Chi-Kaï, Liang-Toen-Gnei, Yang-Che-Siang, Vang-Ta-Sie, appuyés par le prince Tsing, étaient pour l'emprunt, le prince Tcheng, frère de l'empereur, actuellement régent, Tcheng-Che-Tong, Na-Tong, y étaient opposés. L'impératrice douairière, comme elle le faisait depuis longtemps pour toutes les affaires, penchait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Elle redoutait vivement que les provinces soulevées ne se joignissent au parti révolutionnaire dont on avait encore grand peur. Mais, d'autre part, elle était très impressionnée par l'attitude de l'Angleterre qui, par son ministre à Pékin et par le ministre de Chine à Londres, lord Li, exigeait l'exécution du contrat.

Yuan-Chi-Kaï — et c'est là ce qui explique la satisfaction avec laquelle on a, plus tard, appris, à Shanghai, sa disgrâce — se montrait décidé à employer les grands moyens et à envoyer au besoin une partie des ^{p.194} divisions du Nord, pour réduire le Tchékiang et le Kiangsou. Il déclara, au Conseil de l'empire, que ces provinces devaient être considérées comme rebelles et qu'elles devaient être réduites par la force. Il ajouta que ces populations, bien qu'énergiques, étaient très faibles et qu'on en aurait facilement raison. On en eut plus aisément

La Chine nouvelle

raison, encore qu'il le pensait, car, en deux mois, cette agitation s'usait elle-même et finalement s'apaisait. Et tout finissait par un arrangement qui annulait sans doute la concession accordée depuis plusieurs années à la société anglaise, mais qui décidait l'emprunt contre lequel ce soulèvement avait eu lieu. L'incident révélait une fois de plus que la ténacité n'est pas une vertu chinoise. Elle s'évanouit d'autant mieux, en la circonstance, qu'on était ainsi dispensé d'affronter la mort à laquelle on s'offrait auparavant et surtout qu'on évitait d'effectuer le versement des grosses sommes souscrites.

*

Cette affaire du Tchékiang, il est vrai, a montré aussi, d'une manière éclatante, que les masses célestes étaient complètement revenues de leurs anciennes préventions contre les chemins de fer. Les idées ne sont plus, à cet égard, obscurcies par la vieille superstition du *fong choui* et les tombeaux, que les ingénieurs devaient éviter autrefois, à l'aide de courbes, se déplacent très bien, aujourd'hui, moyennant une légère indemnité. Dans le long trajet que l'express de Pékin-Hankéou effectue à travers le Petchili, le Honan et le Houpé, j'ai vu, le soir, des multitudes de paysans venir aux stations et admirer sympathiquement l'installation des voitures à couchettes et du wagon-restaurant. Les foules les plus ignorantes envisagent enfin ces choses sous leur aspect réel et utilitaire et les plus graves difficultés auxquelles on se heurte, comme dans p.195 l'affaire du Tchékiang, sont d'ordre matériel et pratique, par conséquent possibles à solutionner.

Quant au gouvernement, ce simulacre de soulèvement l'a plutôt servi dans ses desseins. Il l'a même si bien servi qu'on l'a ensuite soupçonné d'en avoir été le provocateur. Ces événements lui permettent en effet d'opposer, à toute nouvelle demande de concession, un irréductible *non possumus* et de n'accepter ainsi, de l'étranger, que son argent. Son but évident est de devenir le maître absolu de tout le réseau ferré chinois et, pour cela, il est aussi hostile aux entreprises particulières des notables qu'aux sociétés étrangères.

La Chine nouvelle

Cette tendance du pouvoir se manifeste nettement dans ce décret de juillet 1908 :

« Le chemin de fer est une branche très importante des communications et peut rendre beaucoup de services aux marchands et aux habitants ; surtout au moment de la famine et de la guerre il peut transporter bien facilement les soldats et des approvisionnements ; par le chemin de fer on peut civiliser très aisément les divers pays et développer les affaires industrielles.

Pourtant, les chemins de fer officiels, construits dans les provinces par les mandarins, ont en effet tous de grands résultats ; au contraire, parmi ceux qui sont construits par les compagnies entreprises par les notables et marchands des provinces, presque tous n'arrivent à aucune réussite ; quelques-uns commencés depuis plusieurs années, non seulement ne voient pas d'intérêts, mais perdent beaucoup d'avantages.

Nous ordonnons donc au *Yeou-tchoan-pou* (ministère des Communications) de désigner de savants fonctionnaires pour les envoyer enquêter sérieusement sur les chemins de fer, leurs travaux et leurs actions et qu'ils voient au fond si les capitaux de ces lignes ferrées sont suffisants et quand ils pourront achever leurs travaux.

D'un autre côté, le dit ministère devra fixer de bons règlements pour la construction des chemins de ^{p.196} fer et pour les moyens de l'émission des actions.

Si les capitaux d'un chemin de fer ne suffisent pas, ou si les employés des compagnies ne sont pas d'accord pour s'occuper de leurs affaires, au point que leur ligne ferrée ne puisse pas être achevée dans le délai fixé, ce ministère et les autorités de cette province-là devront chercher immédiatement un autre moyen pour le construire, et en

La Chine nouvelle

même temps tous les employés et même les directeurs seront changés ou renvoyés tout de suite.

Agissant ainsi, nous espérons seulement que tous les chemins de fer des provinces seront exécutés au plus vite et pourront faire du bien à l'empire et au peuple.

Désormais, si tous les mandarins ou notables, chargés de la ligne ferrée, osaient encore négliger de traiter leurs affaires ou commettre les abus susdits, nous n'interrogerons que le dit ministère et les autorités de cette province.

Quant aux règlements des chemins de fer, nous lui commandons d'en délibérer en toute hâte et de nous en faire part par un rapport détaillé. Respect à ceci.

Tous ses actes montrent d'ailleurs qu'il a, en matière de chemins de fer, l'esprit de suite et la volonté qui lui font si complètement défaut pour tout le reste. Sa méthode est aussi simple qu'adroite. Elle consiste à racheter les lignes exploitées par des sociétés concessionnaires et à construire, lui-même, les nouvelles lignes, à l'aide d'emprunts que la concurrence des groupements financiers, qui lui font des offres, lui permet de contracter avec un minimum de garanties et de charges. Le contrat d'emprunt pour le rachat de la grande ligne Pékin-Hankéou, autorisé par décret du 8 octobre 1908, est typique à cet égard. Le voici à titre de document :

1. Le gouvernement chinois est d'accord avec les deux banques, la Hong-Kong et Shanghai Bank et la Banque d'Indo-Chine, pour que celles-ci émettent un emprunt de 5.000.000 £ qui sera couvert soit par leurs p.197 propres capitaux, soit par souscription par actions émises soit en Europe, soit en tout autre endroit. Ce capital sera prêté à la Chine, l'argent étant payé en une seule fois, 80 p. 100 restant en Europe pour le rachat du chemin de fer et 20 p. 100 étant donné au ministère pour des dépenses en Chine.

2. La durée de validité de l'emprunt est de 30 années et le remboursement sera fait la onzième année par annuité (20) chacune de

La Chine nouvelle

250.000 £. De la seizième à la vingt-troisième année, si le gouvernement chinois désire rembourser l'emprunt ou augmenter les annuités, il devra donner un préavis de six mois. Dans ce cas, le remboursement se fera avec une prime de 2 ½ p. 100. Par exemple si le montant à payer est de 100 £ il sera remboursé 102 £ 10 shilling. À partir de la quatorzième année jusqu'à la trentième année, le gouvernement chinois pourra rembourser le montant de l'emprunt sans aucune compensation.

3. L'intérêt de l'emprunt est de 5 p. 100 par an jusqu'à la 15^e année ; après cette période il sera réduit à 4 ½ p. 100. L'intérêt est payable sur le montant non remboursé et payable par semestre. L'intérêt court à partir de la date de souscription de l'emprunt.

4. L'intérêt sera payé en temps utile aux deux banques à Shanghai. Il sera payable par semestre dix jours avant la date fixée aux actionnaires pour le paiement des intérêts. Le taux du change sera fixé d'accord avec les banques et le ministère.

Le change peut être fixé par le ministère d'accord avec les banques, six mois avant la date fixée pour le paiement. Si le gouvernement chinois possède des fonds en Europe, ceux-ci peuvent être utilisés pour le remboursement de l'emprunt, mais la Chine ne peut faire de remises en Europe à cet effet. Une commission de 2 p. 100 sera payée par le ministère aux banques pour leurs frais sur l'intérêt total et sur les sommes payées pour le remboursement.

5. ^{p.198} Les sommes à payer pour le remboursement seront prises sur les revenus du ministère et si ceux-ci sont insuffisants, elles pourront être prises à d'autres sources. Après le paiement de l'intérêt du premier terme, le ministère déposera une somme égale à l'intérêt du 2^e terme, une somme égale dans chaque banque. La même façon de procéder se fera tous les ans et, après dix années, le ministère déposera par portion égale, dans chaque banque, une somme égale à l'annuité à payer. Le taux du change pour ces dépôts dans les banques sera fixé annuellement le jour du paiement de l'intérêt. Ce taux sera fixé dans les mêmes conditions que celui du dernier terme. L'intérêt des dépôts sera conforme à l'intérêt annuel et sera payable semestriellement.

La Chine nouvelle

6. Les banques consentent à satisfaire les besoins de l'emprunt en livres sterling. Les parts et la valeur des obligations sont laissés à l'appréciation des banques, mais le libellé de ces documents sera fixé d'accord avec les ministres de Chine en France et en Grande-Bretagne et ils seront estampillés du sceau de ceux-ci pour bien montrer que le gouvernement chinois accepte le libellé. Toutes les actions non émises seront remises à ces ministres. Si une action vient à se perdre, à être volée, brûlée ou abîmée, le fait devra être signalé au ministère, aux deux banques et aux ministres qui porteront la chose à la connaissance du public et ces actions ne pourront porter d'intérêt, ni participer au remboursement, et, après les délais légaux, de nouvelles actions seront données au propriétaire qui devra justifier aux ministres de ses titres de propriété. Les intérêts qui n'ont pas été réclamés au bout de la trentième année, à partir de la date d'émission, deviendront la propriété du ministère.

7. L'emprunt est garanti par le gouvernement chinois. Les revenus annuels suivants devront être réservés pour garantir l'emprunt par le gouvernement ^{p.199} chinois : la taxe sur les maisons, sur les alcools, les monts-de-piété et sur les terrains dans le Tchékiang, soit environ 400.000 Tls ; les bénéfices additionnels sur la vente du sel dans la province du Kiangsou, soit 700.000 Tls ; la taxe sur les maisons dans le Kiangsou, 300.000 Tls ; les bénéfices sur l'augmentation du prix du sel dans le Houpé, le Setchoen et les districts près de Yungchow, 600.000 Tls ; les taxes sur les articles divers et sur l'opium dans le Petchili, 800.000 Tls ; les revenus sur le sel en stock dans le Petchili, 200.000 Tls ; les bénéfices sur l'augmentation du prix du sel, 250.000 Tls : soit au total 4.250.000 Tls (K'ou-ping). En plus de ce revenu de 4.250.000 Tls, tout bénéfice supplémentaire fait dans les catégories ci-dessus ne seront pas compris dans les garanties. Si, au moment du paiement, le gouvernement chinois n'a pas de fonds suffisants disponibles, il ordonnera aux officiers provinciaux de trouver la somme manquante parmi leurs recettes accessoires et d'en verser le montant aux banques.

La Chine nouvelle

8. Si l'éventualité de recourir aux recettes accessoires se produit, ces recettes resteront en garantie de l'emprunt jusqu'à ce que les sommes manquantes soient liquidées et aucun autre emprunt ne pourra être fait en garantie de ces revenus jusqu'à ce que les arriérés soient liquidés.

9. Toute clause concernant l'émission de l'emprunt qui aurait pu être omise dans le présent contrat sera fixée par les deux banques et toute chose qu'elles seront incapables d'arranger, sera réglée entre les banques et les ministres de Chine, en France et en Grande-Bretagne, agissant sous les ordres du gouvernement chinois.

10. Le présent emprunt est la propriété des deux banques et le prix d'achat est de 94 p. 100, soit un montant à verser au gouvernement chinois de 4.700.000 £, de cette somme 3.760.000 £ seront versés en Europe au p.200 plus tard le 10 décembre 1908, 17^e jour de la 11^e lune de la 34^e année de Kouang-Su, au crédit du ministère, et la balance, soit 940.000 £, devra être déposée en Europe au plus tard le 5 février 1909 ou le 1^{er} de la 1^e lune de la 35^e année de Kouang-Su. Cette somme sera employée par le ministère. Si cette somme doit être transférée en Chine, l'affaire sera soumise aux banques et au ministère et si plus de 20.000 £ doivent être transférées, les banques doivent être avisées. L'intérêt donné par le capital restant en dépôt sera fixé d'accord avec les banques et le ministère.

11. Les frais d'émission seront supportés par les deux banques.

12. Si l'état politique ou du marché financier ou d'autres circonstances en Europe amenaient un empêchement à l'émission de l'emprunt, les banques pourraient se retirer et annuler le présent contrat ou avoir une prolongation du délai fixé.

13. L'emprunt est partagé entre les deux banques sans réserve.

L'empereur promet de signer le contrat le 8 octobre 1908 (18^e jour de la 9^e lune de la 34^e année de Kouang-Su) et le Wai-wou-pou envoya un télégramme aux ministres de France et de Grande-Bretagne à Pékin, disant que le contrat serait fait en 4 exemplaires en anglais et en

La Chine nouvelle

chinois. Une copie est conservée par le ministère des Communications, une par le Wai-wou-pou, une par la Hong-Kong et Shanghai Bank et une par la Banque d'Indo-Chine. Au cas où une discussion surviendrait au sujet de l'interprétation des termes du contrat, seule la version anglaise ferait foi.

On remarquera, d'après ce texte, que le prêt est consenti, à la Chine, aux mêmes conditions qui seraient faites à un gouvernement européen. Il n'est accordé en effet, aux créanciers, ni droit de contrôle, ni partage des bénéfices, ni garantie spéciale autre que celle de taxes que le mode de perception en usage en Chine ^{p.201} rend toujours aléatoires. L'article qui prévoit le recours à des recettes accessoires, ordonnées dans les provinces, ne fait que souligner ce que cette garantie a de peu sûr, sans lui donner plus de force.

Il est superflu, après ce que nous avons dit du système financier du Céleste Empire et de ses tares administratives, d'expliquer tout ce qu'un aussi large crédit peut avoir de hasardeux. Cela est dû, comme il est dit plus haut, à la concurrence des banques et la cour de Pékin en profite très habilement.

Cette rivalité financière s'est manifestée d'une façon curieuse à propos de l'emprunt que la Chine vient de contracter pour la construction du Canton-Hankéou. Pour résister aux prétentions nouvelles du gouvernement de Pékin et parer à sa mauvaise gestion, les groupes français, anglais et allemand avaient pris un accord, le 1^{er} mars 1909, à Berlin, aux termes duquel ils s'engageaient à ne plus prêter d'argent à la Chine, aux conditions connues sous le nom de *Tien-Tsin Conditions* et qui avaient été celles du rachat Pékin-Han-kéou. Ils avaient décidé en conséquence de demander l'insertion, dans les nouveaux contrats, d'une clause donnant le droit aux prêteurs de nommer un ingénieur comptable qui contresignerait les certificats signés par le directeur chinois de la ligne et contrôlerait l'emploi des fonds de manière à ce qu'ils soient strictement consacrés à la construction du chemin de fer.

La Chine nouvelle

Le gouvernement chinois proposait, peu après, aux banques françaises et anglaises, un emprunt de 75 millions, mais en refusant la clause du contrôle de l'ingénieur européen. Ces banques refusèrent et, conformément à l'accord du 1^{er} mars, avisèrent le groupe allemand. Celui-ci, avec une loyauté douteuse, en profita aussitôt pour entrer en pourparlers avec Pékin et faire le prêt aux conditions des Chinois. Les groupes français et anglais protestèrent et, à la suite d'une nouvelle conférence, tenue à Berlin, les 13 et 14 mai, un ^{p.202} arrangement intervint. On se partagea l'emprunt et on convint que le groupe allemand présenterait un ingénieur en chef, pour une partie de la ligne de Hankéou au Setchoen, le groupe anglais, un ingénieur en chef pour la ligne Canton-Hankéou et le groupe français, un ingénieur en chef, pour la deuxième partie de la ligne Hankéou-Setchoen. Les choses en sont là et il est probable que le gouvernement chinois s'efforcera d'éluder ces propositions. ¹

Le contrat d'emprunt, relatif à la construction de la ligne Ningpo-Hangtcheou-Shanghai, est du même genre que celui du rachat du Pékin-Hankéou. Il ne donne, à la société créancière, aucun contrôle ni garantie autre que les bénéfices du chemin de fer Pékin-Moukden. L'article 17 dit expressément :

« Les droits d'administration et la surveillance du travail de construction de ce chemin de fer appartiendront au gouvernement impérial chinois.

Il est stipulé en outre qu'on ne prendra de matériaux à l'étranger que ce que la Chine ne pourra pas fournir. Il faut enfin faire remarquer que ces prêts sont faits au taux de 5 p. 100 qui, pour le Pékin-Hankéou, deviennent, à la 15^e année, du 4 ½ p. 100 dans un pays où le taux normal est infiniment plus élevé et atteint même, en certaines occasions, 30 p. 100, sans être considéré comme usuraire.

¹ La question s'est encore compliquée, depuis, par l'intervention des États-Unis qui ont demandé à participer à l'emprunt concernant ces deux grandes lignes.

La Chine nouvelle

Ces opérations financières à gros capitaux et à bénéfices modestes paraissent encore plus audacieuses et risquées, si l'on tient compte de diverses choses importantes : l'inexpérience technique des Chinois ; l'habitude invétérée de la gabegie qui engloutit des sommes énormes, — on ne sait, par exemple, plus ce qu'est devenu l'argent recueilli, parmi les Chinois eux-mêmes, pour les lignes de Canton-Hankéou, Ningpo-Shanghai, etc. ; — les facilités de fraude que les marchands p.203 trouvent auprès des mandarins, pour éviter les droits de likin (douanes intérieures) sur les cours d'eau et canaux, qui font que les chemins de fer, ainsi que le faisait remarquer M. Robert de Caix, dans une lettre au *Journal des Débats*, ne transportent presque pas de marchandises, d'où une diminution considérable dans le trafic et les recettes, etc. L'avenir nous dira si, malgré cette mauvaise balance, cette sorte d'affaires, en Chine, constitue un bon placement.

*

Il reste néanmoins ceci que le gouvernement céleste a, en matière de chemins de fer, une politique très suivie et très nette. Le plan de la cour est, conformément au décret de juillet 1908, cité plus haut, de placer les chemins de fer sous la direction ou tout au moins le contrôle des fonctionnaires. Sa réalisation en est d'autant plus aisée que si elle n'a pas l'assentiment des commerçants et des notables, elle concorde par contre avec l'intérêt des mandarins, dont l'opposition, on l'a vu pour d'autres réformes, est autrement forte et effective. Cette divergence d'opinions entre les populations et les autorités, à l'égard des chemins de fer, s'est retrouvée partout, au Tchékiang et au Chensi, comme au Kouangtoug, au Hounan, au Houpé et au Setchoen. Elle s'est manifestée avec une clarté particulière au sujet de la ligne qui doit relier Hankéou à cette dernière province. La première thèse est exposée dans cette pétition des notables du Houpé :

« Bien que les directeurs des lignes Setchoen-Hankeou aient reçu l'ordre de la cour d'avoir à commencer les travaux de

La Chine nouvelle

construction, nous ne sommes pas bien sûrs que ces chemins de fer offriront des bénéfices.

Les marchandises des commerçants du Setchoen arrivent à Itchang par le fleuve Yangtsé et celles des commerçants du Chensi arrivent au Houpé par la ^{p.204} rivière Han. Les marchandises devant arriver de Pékin et du Hounan au Kouangtoug seront transportées par les lignes Kouangtoug-Hankeou. Si on construit les lignes Setchoen-Hankeou, dans quelques années seulement, on pourrait épargner actuellement une somme de plus de dix millions de taëls.

Mais elles ne peuvent être aucunement construites par l'argent des mandarins associé à celui des commerçants. Ces derniers étant moins puissants que les premiers ne pourront pas avoir autant de droits qu'eux et les capitalistes ne consentiront pas à délier le cordon de leur bourse, pour acheter des actions de lignes construites avec des ressources mi-mandarinales, mi-commerciales.

En outre, depuis que le gouvernement a racheté les actions commerciales des télégraphes, les commerçants n'ont plus confiance dans les mandarins et disent que ceux-ci sont habitués à confier aux commerçants les compagnies mandarinales qui ne doivent pas faire de bénéfices et à s'emparer des compagnies créées par les commerçants produisant des intérêts. Plus tard, ayant peur des mandarins, les commerçants n'oseront plus jamais se mettre d'accord avec eux pour traiter les affaires susceptibles de donner des bénéfices.

Ces lignes ne doivent pas non plus être construites avec l'argent des taxes des loyers.

Le Houpé paie chaque année une grande partie des indemnités des Boxeurs. Si on crée de nouvelles taxes sur les loyers, il est à craindre que le peuple, ne pouvant plus les payer, se réunisse

La Chine nouvelle

pour se révolter. Ces taxes de loyers doivent d'autant moins être créées que le Houpé est une province pauvre.

On ne doit pas non plus construire ces lignes en contractant des emprunts étrangers, car une fois que ceux-ci seront contractés, ces lignes, qui ne pourront pas donner sûrement de bénéfices, seront alors surveillées par les étrangers.

p.205 Cependant nous ne disons pas que ces lignes ne peuvent point être construites. Le Houpé est le centre de la Chine et par ce fait même le pays le plus important de l'empire. Bien que ses commerçants soient moins riches que ceux du Kouangtong, s'ils peuvent construire les lignes Setchoen-Hankeou par leur argent exclusivement, ils s'empresseront de s'offrir pour en être actionnaires.

On dira peut-être que si les lignes sont construites par les commerçants, le gouvernement n'aura plus aucun intérêt. Pure erreur ! Quand les lignes des commerçants seront construites, les mandarins pourront imposer des taxes sur les marchandises transportées par elles et ordonner à ces lignes de leur offrir annuellement une somme d'argent comme récompense de leur protection. Ainsi les mandarins pourront se servir de cette somme pour organiser des troupes et créer des écoles.

Si notre vice-roi nous permet de construire nos lignes par nous-mêmes, nous tâcherons de trouver l'argent nécessaire pour les construire le plus vite possible.

L'autre point de vue se trouve dans cette lettre du ministre Tcheng-Che-Tong au vice-roi des deux Hou, Tcheng-Koei-Long :

« Monsieur,

Les lignes Setchoen-Hankéou sont susceptibles de donner beaucoup de bénéfices au Houpé. Il faut donc qu'elles soient construites le plus vite possible par l'argent des autorités et celui des habitants de cette province.

La Chine nouvelle

Le Houpé doit annuellement dépenser beaucoup d'argent pour organiser les troupes et créer les écoles ; or très souvent l'argent lui manque. Quand j'étais dans cette province, j'ai plusieurs fois envoyé des ingénieurs étrangers pour examiner le tracé de ces dites lignes et moi-même je l'ai parcouru sans craindre de me donner beaucoup de fatigue. Car j'avais l'intention d'enrichir le trésor du Houpé par la construction des lignes Setchoen-Hankeou.

p.206 Les habitants du Kiangsou, du Tchékiang et du Kouangtoug désirent tous que les chemins de fer de leurs pays ne soient construits que par eux-mêmes. Ce sont vraiment des hommes stupides et déraisonnables. Quand j'étais au Houpé, je n'ai jamais permis aux notables et commerçants de prendre part à ce qui concernait les lignes.

En outre, le ministère des Voies et Communications a décidé de racheter, dans un temps peu éloigné, toutes les lignes construites par les commerçants. Si les lignes Setchoen-Hankéou sont construites par l'argent des mandarins et des commerçants, elles seront à jamais des lignes mi-mandarinales et mi-commerciales comme les lignes Tien-Tsin-Pouko et les habitants en seront toujours propriétaires, ce qui est un grand avantage pour eux.

Ce ministère désire construire lui-même les lignes Setchouen-Hankéou, mais je ne suis pas du tout de son avis. Car si elles sont construites par lui, le Houpé ne pourra jamais en tirer bénéfice. Lorsque j'étais au Houpé, j'eus l'intention de construire ces lignes, en ayant recours aux emprunts étrangers.

Je vais donc contracter des emprunts jusqu'à concurrence de la somme de 2.000.000 £ avec des négociants anglais et imposer des taxes sur les loyers pouvant produire annuellement un million de taëls, afin de hâter la construction de ces lignes. Quand nous aurons l'argent nécessaire, les travaux de

La Chine nouvelle

construction seront bientôt achevés. Les habitants, aussi bien que les mandarins du Houpé, en seront alors très heureux.

Étant chargé par la cour de m'occuper des lignes du Setchoen, du Houpé et du Kouangtoug, je suis obligé de travailler au bonheur de ces trois pays.

Quant à la ligne accessoire Outchang-Yaotcheou, elle ne doit pas être construite en ce moment. Car, tant que les lignes du Hounan ne seront pas terminées, les communications seront toujours très pénibles. La ligne ^{p.207} Outchang-Yaotcheou ne pourrait pas avoir de marchandises à transporter. Aussi doit-elle être construite après l'achèvement des travaux de construction des lignes Hankeou-Itchang et Tchang-Cha-Yaotcheou.

Veillez, Monsieur, prendre connaissance de cette lettre et me donner sous peu une réponse que j'attends impatiemment.

La méfiance incoercible des notables et des commerçants, à l'égard des mandarins, d'une part, et, de l'autre, le désir des autorités de ne pas partager avec les populations la propriété des lignes, ressortent bien de ces deux documents.

Le gouvernement avait, on le sait, là-dessus, la même manière de voir que Tcheng-Che-Tong. Celui-ci avait déjà été nommé, au mois d'octobre 1908, commissaire impérial de la ligne Canton-Hankéou, avec tous pouvoirs pour « choisir des collaborateurs compétents, régler les salaires et supprimer les abus ». Ordre avait en même temps été donné, aux vice-rois et gouverneurs des provinces intéressées, de lui prêter leur concours, sans qu'ils aient à émettre un avis contraire au sien pour tout ce qui concerne cette voie. Au mois de décembre de la même année, le régent lui conférait les mêmes pouvoirs sur la ligne d'Hankéou au Setchoen, dont les travaux allaient être commencés.

Après le rachat du Pékin-Hankéou entièrement construit, cette prise de possession de ces deux futures grandes lignes consacrait définitivement la main mise de l'État sur les chemins de fer. Il faut

La Chine nouvelle

certes s'attendre, avec ce système, à bien des déconvenues qui seront causées par les vices de l'administration chinoise. Les travaux s'exécuteront sans doute avec une lenteur désespérante et les prévisions de dépenses seront souvent dépassées. L'exploitation souffrira ensuite d'abus qui nuiront à la prospérité des lignes. Et il est bien certain que le régime des concessions n'eût pas présenté ces graves inconvénients. Mais il n'en est pas moins vrai ^{p.208} que le vaste réseau ferré de l'empire chinois est sérieusement amorcé et que son exécution, malgré toutes les imperfections de la mise en œuvre, ne peut plus aujourd'hui faire de doute. Le plan général en apparaît désormais avec une netteté parfaite tel qu'il était déjà indiqué, dans un arrêté du ministère des Voies et Communications, du 21 août 1907.

« La capitale, Pékin, était-il dit dans ce document officiel, est prise pour centre du réseau des voies ferrées chinoises. Ce réseau comprend quatre grandes lignes partant de Pékin dans la direction des points cardinaux et complétées par une série de lignes secondaires.

Les quatre grandes lignes sont :

I. — La ligne du Sud, déjà construite de Pékin à Hankeou, et en construction de Hankeou à Canton ;

II. — La ligne du Nord, déjà construite, de Pékin à Kalgan (Tchang-Kia-Keou), qui sera prolongée jusqu'à Ourga (Kouloun), pour atteindre ensuite Kiakhta (Tcha-ko-tou), sur la frontière sibérienne ;

III. — Celle de l'Est, ou ligne de Kouan-Nœu-ouaï (ainsi nommée de ce qu'elle franchit la passe de Chan-haï-Kouan), qui va à Moukden par Niou-Chouang et se dirige sur Sing-Mintin ; elle sera prolongée d'abord jusqu'à Tsi-tsi-Kar, chef-lieu de la province mandchourienne de Haï-loung-Cheng, puis jusqu'à Aïgoun.

IV. — Celle de l'Ouest, qui va de Pékin à Taï-yuen, dans le Chansi, est construite partiellement, et en construction pour

La Chine nouvelle

le reste. Elle se prolongera vers Singanfou, en traversant la passe de Toung-Kouan, rejoindra Lantchoufou, au coude du fleuve Jaune, et atteindra Ili.

Certaines de ces lignes restent problématiques, soit que les régions à traverser constituent de gros obstacles à leur établissement et ne leur assureraient pas ensuite un trafic suffisant, comme celle qui doit rejoindre Kiakhta à travers le désert du Gobi, soit qu'elles se heurtent, comme celle de Sin-Min-Ting à Tsi-tsi-Kar, à p.209 une hostilité toute-puissante. On sait en effet que les Japonais, voyant dans cette ligne une concurrence directe et redoutable à leur ligne parallèle de Mandchourie, s'opposent absolument à sa construction. ¹

Néanmoins, le plan général subsiste. Il est établi avec une logique rigoureuse et ses grandes lignes, avec leurs prolongements parfois plus importants que les branches principales, complétées par des réseaux provinciaux dont plusieurs sont en construction et d'autres en projet, forment un ensemble imposant. Ce réseau couvrira en effet, non seulement les dix-huit provinces de la Chine proprement dite, mais encore la Mandchourie, la Mongolie, le Thibet et aboutira à la Sibérie, sur deux points, à l'Indo-Chine, au Turkestan et aux Indes. La grande voie même qui, partant de Pékin, passe par le Chansi, le Chensi et le Kansou, pour aboutir à Ili, sera sans doute un jour prolongée jusqu'à la Sibérie occidentale, où se raccordant avec les lignes russes, elle deviendra la route la plus directe entre l'Europe et l'Extrême-Orient. Tout cela, il est vrai, est pour longtemps encore du domaine théorique, mais la Chine a fait, ces dernières années, un tel pas dans ce sens qu'il n'est plus chimérique d'en entrevoir la réalisation.

@

¹ Dans l'accord qui vient d'être conclu, à la fin du mois d'août, entre la Chine et le Japon, à la suite d'un conflit relatif au chemin de fer japonais de An-Toung à Moukden, le gouvernement de Pékin s'est engagé à ne pas construire la ligne de Sin-min-ting à Fakoumen et Tsi-tsi-kar sans le consentement de celui de Tokio.

III

LES RÉFORMES ET LE PEUPLE CHINOIS

CHAPITRE I

Le Chinois

@

p.213 Quelque soin qui ait été apporté à l'étude critique de la politique chinoise et des réformes qui précède, on n'aurait qu'une idée très incomplète de la situation actuelle dans le Céleste Empire, si on n'y joignait une analyse du peuple chinois lui-même et des réflexes qu'ont eus, en lui, les événements de ces dernières années. Cela est même indispensable, pour ne pas tomber dans l'erreur de ceux qui, jugeant des manifestations célestes sous un angle étroitement européen, en ont ainsi une compréhension inévitablement fausse.

Il s'agit, en effet, d'une race qui nous est totalement étrangère, tellement étrangère que ceux qui veulent donner, à l'histoire humaine, une origine commune, ont été obligés, pour nous trouver un point de contact avec les Chinois, de remonter aux commencements du monde. C'est par exemple l'hypothèse de l'orientaliste La Couperie qui fait partir les fils de Han de la Chaldée vers l'est, contrairement aux autres migrations qui se sont produites de l'est à l'ouest. Parvenues dans les plaines riches et abondamment arrosées du royaume fleuri, les Cent familles se seraient ensuite développées, grâce aux hautes montagnes de l'Himalaya et du p.214 plateau du Pamir qui les isolaient, à l'abri de nos convulsions occidentales et auraient pu ainsi atteindre, bien avant nous, un degré de civilisation très avancé. Cette hypothèse très intéressante est, du reste, basée sur des analogies curieuses entre les usages de la famille à l'origine de la société gréco-latine et ceux de la famille chinoise, entre le culte familial des dieux lares à Rome et le culte des ancêtres tel qu'il est encore pratiqué en Chine.

Il n'en reste pas moins que cette civilisation, si ancienne, n'a jamais eu aucun point de contact avec la nôtre et que le Céleste Empire s'est toujours obstinément fermé à nous, à nos idées et à nos mœurs. Cela fait

La Chine nouvelle

incontestablement au Chinois une mentalité et une sensibilité profondément différentes des nôtres, son échelle psychologique n'est plus la même et, de lui à nous, nous nous trouvons en présence d'une véritable transmutation des valeurs. Taine a très justement dit, dans l'introduction de son *Histoire de la littérature anglaise*, que « si l'astronomie est un problème de mécanique et la physiologie un problème de chimie, l'histoire est un problème de psychologie ». C'est dire que pour comprendre quelque chose à la politique chinoise, il faut connaître le Chinois. Il est déjà très difficile à un esprit occidental, à mobiles clairs, à impressions directes, à déductions rigoureusement logiques, de suivre, en tous ses détours, l'âme chinoise. Il lui serait tout à fait impossible, sans cette étude spéciale, de faire, dans le mouvement d'évolution qui nous occupe, la part de l'engouement puéril et factice, de la pression des événements, la part de la dissimulation et de ce qu'on peut appeler « la restriction mentale », et aussi celle de la sincérité.

Certes, cette analyse n'est pas aisée. Le Chinois est infiniment divers, nuancé, contradictoire, avec un type pourtant très personnel et fortement déterminé par les siècles. Il nous déconcerte et dérouté notre jugement. ^{p.215} Nous tenterons cependant d'en donner une esquisse, en nous servant pour cela de la prudente méthode de Taine, c'est-à-dire par une simple énumération de faits.

La première vision que l'on a, du Céleste, à Singapour, dans notre Indo-Chine ou à Hong-Kong, est assez imprévue. Aux grandes escales anglaises, je l'ai vu, dans le grouillement de l'immigration jaune, à demi européenisé et d'allures anglo-saxonnes, flegmatique et distant, tel qu'il a été popularisé par une caricature humoristique sous le sobriquet de *John Chinaman*. Gros commerçant, armateur ou banquier, souvent richissime et propriétaire d'entreprises considérables, son aspect est en effet curieusement hybride. Sa large face, glabre et placide, s'éclaire d'yeux singulièrement aigus, derrière les lunettes rondes à monture d'écaille ou d'or. Il est coiffé d'une cape anglaise, chaussé à l'américaine et, avec cela, vêtu du costume national, le tour de tête

La Chine nouvelle

rasé, la chevelure brune et luisante, nattée en une longue tresse que prolonge coquettement, jusque près du sol, un fin cordonnet de soie.

Chez nous, à Cholon, près de Saïgon, où il accapare les grosses affaires de riz, il offre la même silhouette bizarrement composite, mais avec une nuance française. Le chapeau mou et le panama dernier cri remplacent la cape, la chaussure est plus souple et plus fine. Un sourire épanouissant son visage rasé jusqu'à l'intérieur des narines, presque exubérant, il vient à vous la main tendue et largement ouverte. Il est, hors de chez lui, d'une plastique merveilleusement souple. Strictement pratique et réaliste, « terre à terre », il change de nationalité et d'aspect, au gré de ses intérêts, devenant tour à tour, avec la plus parfaite désinvolture, Français, Anglais, Hollandais, Allemand, Russe, Américain, mais restant en somme uniquement et profondément Chinois et le redevenant exclusivement, après ^{p.216} les plus longs séjours à l'étranger, dès qu'il se retrouve dans son pays.

À Shanghai, malgré qu'il vive surtout dans les concessions internationales, il se montre enfin sous sa véritable apparence. Il n'a plus rien d'européen. L'expression même de sa physionomie est changée. Il se sent chez lui, il a son vrai visage. C'est le Chinois de Chine, fin, silencieux, circonspect et fermé. Vêtu d'une longue robe de cotonnade ou de soie, sous une courte lévite sombre, coiffé d'une sorte de barrette ronde surmontée d'une boule de corail, émacié souvent et comme spiritualisé par l'abus de l'opium, toujours impassible et comme absorbé en quelque méditation, la main tenant négligemment un éventail mi-ouvert ou le petit sac à pipes, il a quelque chose à la fois de sacerdotal et de féminin. Et il y en a aussi qui ont des carrures puissantes et lourdes, avec des faces cruelles et raffinées de Vitellius asiatiques. Les tout jeunes, avec leurs traits mièvres et presque trop délicats, avec l'attitude digne et compassée, à laquelle on les habitue dès la première enfance et que démentent leurs yeux vifs et pleins de malice, font l'effet de petits clercs nitouches, futés et gracieux. Cela fait, pour celui qui arrive, une singulière foule de séminaristes à tresse, attirante et vaguement hostile, profondément énigmatique. Je l'ai

La Chine nouvelle

retrouvée, dans des cadres différents, partout identique, aussi bien dans les cités de Mandchourie que dans les provinces centrales, sur le Yangtsé et dans la Chine du Sud.

Quelles caractéristiques intellectuelles et morales répondent à cet aspect physique ?

Ce qui domine toute la mentalité du Chinois, c'est un extraordinaire mélange de puérilité et de malice aiguë, de matérialisme étroit et de crédulité qui fait de lui une sorte de vieillard enfant. Le nom de « Laotzeu », qui signifie « vieil enfant » et qui fut donné au fameux philosophe de l'ancienne Chine, parce qu'une légende ^{p.217} voulait qu'il ait longtemps séjourné dans le ventre de sa mère et qu'il soit venu au monde les cheveux blancs, conviendrait à merveille à l'ensemble des sujets du Fils du Ciel. Il semble en effet que le Céleste, qui, dans la pratique des affaires commerciales, montre une intelligence si vive, n'ait pu jusqu'ici, en des matières plus élevées, atteindre, d'une manière générale, à la plénitude de la raison virile.

Cette inaptitude aux choses de la métaphysique, associée à cet enfantillage et à une ignorance à peu près complète des lois de la nature, aboutit, dans le domaine religieux par exemple, à de bien curieux résultats. En le maintenant dans une atmosphère de merveilleux, elle limite le Chinois aux croyances du paganisme le plus ancien et le soumet au monde redoutable et charmant d'une théogonie primitive qui a son recrutement dans la déification des forces naturelles et des grands hommes. C'est ainsi qu'on pouvait lire ceci, dans un décret du 4 novembre 1907, de feu l'empereur Kouang-Su :

« Vou-Ting-ping, gouverneur intérimaire du Chantong, nous a fait parvenir un rapport, nous annonçant l'état de baisse du fleuve Hoang-ho, bien que depuis l'été jusqu'à l'automne de cette année, les eaux du fleuve aient beaucoup débordé.

Grâce à la protection spéciale des esprits de ce fleuve et aux sérieux travaux exécutés par les fonctionnaires chargés du fleuve, les eaux se sont retirées et sont rentrées dans leur

La Chine nouvelle

lit ; actuellement l'état calme règne complètement. Nous en sommes fort satisfait.

Nous envoyons donc au dit gouverneur dix bâtonnets d'encens qu'il devra brûler respectueusement en notre nom au temple du dragon, protecteur de ce fleuve, afin de remercier de notre part tous les esprits du fleuve de leur protection et de montrer ainsi notre gratitude envers eux.

C'est ainsi encore qu'on élève des temples à ^{p.218} Confucius et que son rite est porté à la première classe. Il existe même, à Canton, une pagode des cinq cents génies, parmi lesquels se trouve le célèbre voyageur du moyen âge, Marco Polo.

Avec une conception aussi naïve des effets et des causes, le moindre phénomène reste chargé de signification mystérieuse et la science des présages a une importance au moins égale à celle qu'elle pouvait avoir dans l'antique Rome. Les divers aspects du ciel surtout et les faits astronomiques suscitent toutes sortes d'horoscopes et provoquent d'ordinaire les craintes les plus vives. À Shanghai, lors d'une éclipse de soleil, qui eut lieu en 1904, le taotaï fit venir des bonzes et des musiciens pour prier dans son yamen. Puis, il fit tirer deux coups de canon afin de protéger l'astre. Pour une éclipse de lune, en 1906, les Chinois, dans la même ville, firent partir de nombreux pétards et tirèrent des coups de fusil, « pour empêcher le mauvais génie de dévorer la lune ». On sait par ailleurs quelle importance a le dragon de la pluie et avec quelle ardeur on l'invoque aux époques de sécheresse, pendant lesquelles on tient soigneusement fermée, dans les villes, la porte du Sud qui est celle du feu.

Les grands incendies qui ont éclaté à Pékin au mois d'avril 1908 furent attribués, par les astronomes, au dieu du feu descendu du ciel pour une promenade d'une centaine de jours. « Lorsque cette divinité malfaisante aura réintégré sa résidence habituelle, dirent-ils, il n'y aura plus d'incendies ! »

La Chine nouvelle

Alors que chez les autres peuples, l'instinct religieux a pour base la préoccupation de l'inconnaissable, le désir élevé de trouver une solution à l'angoissant problème des origines et de la destinée, il est fait, chez le Céleste, d'une terreur enfantine des esprits, qui a donné naissance au seul culte vraiment pratiqué en Chine, le culte des ancêtres. Les esprits des défunts, auxquels on attribue les besoins et les passions des vivants, font p.219 peser sur ceux-ci, grâce aux plus invraisemblables superstitions, une effroyable tyrannie de tous les instants. Il s'agit donc, par toutes sortes de moyens, soit de se les rendre favorables, soit de leur inspirer une crainte salutaire.

Des usages insensés en sont la conséquence. Pour peu que l'on séjourne dans le pays, il n'est pas rare d'en être le témoin. Durant l'été de 1907, alors que le choléra faisait de grands ravages, j'ai vu des rues entières dans les quartiers chinois de la concession internationale de Shanghai, tendues de cordes auxquelles étaient suspendus, à l'adresse des esprits, des simulacres de monnaies et de beaux costumes en papier peint. Sur la rivière le soir, des sampans et des jonques, portaient d'innombrables pétards destinés à jeter dans l'effroi les esprits particulièrement malfaisants des noyés.

Le même vacarme sévissait à Ningpo, où venait d'avoir lieu, un peu avant mon arrivée, l'amusante cérémonie de la procession de la septième lune par laquelle on conjure d'ordinaire la peste, le choléra et les autres fléaux de l'été. À l'aide d'un bruit infernal de gongs, de cymbales et de mousqueterie, aux quatre coins de la ville, on avait rassemblé la foule errante des *petits esprits*, c'est-à-dire ceux qui ont animé des corps misérables et auxquels, après la mort, aucun culte n'a été rendu, ce qui les a naturellement rendus plus mauvais. Ensuite, pour calmer leur colère, on les avait conduits en un endroit où des tables étaient, à leur intention, chargées des mets les plus variés, et, finalement, on les avait régelés d'une représentation théâtrale.

Ces superstitions, qui nous stupéfient par leur insondable puérité, peuvent avoir des conséquences plus graves que ce tintamarre auquel on finit par s'habituer. Lors de cette même épidémie, la presse chinoise

La Chine nouvelle

faisait savoir que les habitants de Kaïping, dans le Liaotoung, se refusaient à massacrer les rats parce qu'ils les considéraient comme des esprits. Aussi ne pouvait-on ^{p.220} enrayer la peste et le choléra qui ne cessaient de faire des victimes dans la région. En août 1908, dans un village voisin de la préfecture de Yengchoufou, une jeune femme, morte récemment, était accusée d'être la cause de la sécheresse. Son corps fut déterré et découpé en morceaux qui furent brûlés en différents endroits. Tout cela, pour mettre l'esprit de la défunte à la raison.

Diverses coutumes, qui m'ont été indiquées par un vieux missionnaire, le Père M..., à Quang-tcheng-ze, en Mandchourie, sont également très significatives. On jette par exemple aux champs, en les abandonnant aux bêtes, les enfants au-dessous de cinq ans, quand ils sont très malades et sur le point de mourir. On ne les enterre pas parce qu'on croit que leur esprit, trop faible, écrasé par la terre et ne pouvant s'en aller librement, appellerait à lui un membre de la famille. De même, quand une grande personne est très malade, on la retire du lit commun en brique recouvert de nattes et on la dépose sur le sol, de manière à ce que son esprit n'entraîne personne en s'en allant. Pour une raison identique et pour détruire complètement leur esprit essentiellement malfaisant, on brûle, sur un bûcher, les jeunes filles poitrinaires avant qu'elles ne meurent.

Voici encore une anecdote typique que m'a racontée le Père M... Au cours d'une de ses promenades, il vit, un jour, plusieurs hommes qui pesaient de toutes leurs forces sur un autre homme étendu à terre et recouvert de briques. Ce malheureux avait eu une attaque de choléra et à la suite d'une syncope on l'avait cru mort. Quand il était revenu à la vie, les Chinois avaient pensé qu'un mauvais génie s'était emparé de son corps et l'avait animé. Et les pesées qu'ils exerçaient étaient destinées à provoquer la fuite de l'hôte malencontreux. Le Père leur adressa de vifs reproches et parvint à leur faire apporter le malade chez lui. Il le soigna et fut assez heureux pour le guérir. Il doit d'ailleurs, à cette cure, une solide réputation de sorcier.

La Chine nouvelle

p.221 Le trait suivant, que je tiens du même missionnaire, n'a heureusement pas cette horreur, mais est un exemple du funambulesque mélange de ruse et de naïveté qui est le fond même de l'âme chinoise. Quand, dans une famille, on a perdu consécutivement plusieurs garçons, s'il en naît un nouveau, on l'appelle « fille », afin de tromper l'esprit mauvais et d'éviter ainsi qu'il l'enlève.

En somme, ce n'est pas l'infini qui tourmente le Céleste et son inquiétude de l'au-delà se borne à éviter les maléfices des défunts et à s'assurer, par une descendance mâle, qu'il ne manquera pas de soins après sa mort. En dehors de ce culte d'ordre tout matériel, il est, en matière de religion, d'un éclectisme qui révèle une indifférence et un scepticisme profonds. Quand il y est poussé par l'intérêt, soit qu'il désire obtenir une faveur ou qu'il ait un malheur à conjurer, il va faire des offrandes à la pagode la plus proche, qu'elle soit taoïste ou bouddhiste. Il irait pareillement à l'église chrétienne, à la synagogue et à la mosquée, là où il s'en trouve, s'il en connaissait les rites.

Le père Huc, dans son ouvrage classique de *L'empire chinois*¹, constate tristement cette indifférence religieuse.

« Le Chinois, dit-il, est tellement enfoncé dans les intérêts temporels, dans les choses qui tombent sous les sens, que sa vie tout entière n'est que le matérialisme en action. Les choses spirituelles, ayant rapport à l'âme, à Dieu, à une vie future, il ne les voit pas, ou plutôt il ne s'en occupe pas, il ne veut pas même s'en occuper, il ne les prend pas au sérieux.

Le même auteur expose le cas d'un lettré qui, après de nombreuses conversations, paraissait s'intéresser vivement à la religion chrétienne et être disposé à l'embrasser. Toutes les fois que le missionnaire le pressait de se décider, il lui répondait :

— Plus tard, allons p.222 tout doucement, il ne faut pas se presser.

¹ *L'empire chinois*, t. I, p. 174.

La Chine nouvelle

Enfin, un jour que le Père insistait davantage, il lui tint ce discours :

« Tenez, je suis d'avis qu'aujourd'hui nous n'ayons que des paroles conformes à la raison. Il me semble qu'il n'est pas bon, pour l'homme, de s'abandonner à des préoccupations excessives. Sans doute, votre religion est belle et élevée. Quiconque a le sens droit la comprend et doit l'adopter dans son cœur en toute sincérité. Mais, après cela, faut-il se trop tourmenter et augmenter les sollicitudes de la vie ? Voyez, nous avons un corps, que de soins ne demande-t-il pas ? Il faut le vêtir, le nourrir, ses infirmités sont grandes et ses maladies nombreuses. Ce corps que nous voyons, que nous touchons, il faut donc le soigner tous les jours, à chaque instant du jour. Devons-nous encore, après cela, nous préoccuper d'une âme que nous ne voyons pas ? Notre esprit et notre cœur ne suffisent pas aux sollicitudes de la vie présente, est-il bon de se tourmenter encore d'une vie future ? ¹

Ce disant, d'ailleurs, il ne faisait que développer cette phrase du grand pédagogue national, Confucius :

« Comment pourrais-je m'occuper du Ciel, quand il est si difficile de connaître la Terre !

Cette facilité à recourir indistinctement et avec une confiance plutôt médiocre sans doute à toutes les puissances surnaturelles d'une part, et de l'autre, ce scepticisme, aboutissent parfois à un irrespect bien amusant dans ses manifestations. Il n'est pas rare, par exemple, ainsi que le rapporte Smith, dans ses *Chinese Characteristics*, que le Bouddha, prié en vain par un village, soit finalement jeté à la rivière. Il s'est passé à Canton, à la fin de 1905, Tsen-Tchoen-Hien étant vice-roi, une chose plus singulière encore. La sécheresse ravageait le pays. Le Bouddha d'une pagode auquel on s'adressait d'ordinaire pour avoir la pluie, tardant à obtempérer ^{p.223} aux prières qu'on lui adressait, Tsen prit un arrêté ordonnant de découvrir la toiture juste au dessus du dieu,

¹ *L'empire chinois*, t. I, p. 176.

La Chine nouvelle

de manière à ce qu'ayant trop chaud sous le soleil implacable, il se hâtât d'envoyer une ondée salutaire. La pluie se fit encore attendre, et quand elle tomba enfin, pour punir le Bouddha d'avoir tant tardé, on le laissa se mouiller, en ne recouvrant pas la toiture. Le vice-roi, trouvant même la punition insuffisante, fit désaffecter la pagode et mettre en vente tout ce qui la garnissait. J'ai vu, chez l'un des acquéreurs, les chandeliers de métal, terminés en feuilles de lotus.

De tels actes, dans nos pays, seraient le fait d'une impiété catégorique et la marque d'une forte certitude négative. Il n'en saurait être ainsi pour les Chinois, si superstitieux, si incertains et si crédules. Et c'est précisément parce qu'ils réunissent en eux de tels contraires, que nous avons tant de peine à les comprendre.

*

Cette sorte de débilité mentale, qui empêche le Chinois de dépasser un certain niveau, de s'élever au-dessus du plus étroit réalisme, est la marque la plus caractéristique de son intelligence. Avec toutes les apparences de l'esprit le plus éveillé et le plus compréhensif, il n'est pas seulement incapable des hautes spéculations, mais il est borné et superficiel. Et c'est ce qui explique qu'ayant à peu près tout pressenti ou découvert, il se soit en tout arrêté à moitié chemin.

Il se contente trop aisément. Il croit avoir tout fait, quand il a émis une idée, rédigé un rapport. Outre que ses conceptions, pour tout ce qui sort du domaine de ses intérêts immédiats et des affaires d'argent, où il excelle, sont basées sur une connaissance très imparfaite des choses et manquent par conséquent de netteté, on peut dire qu'il a peu d'aptitudes à la réalisation. Et c'est pourquoi, son inconcevable puérité p.224 aidant, il s'accommode volontiers, en beaucoup de cas, comme je l'ai déjà dit, de « faire semblant ». Il fait semblant de vouloir des réformes et de les exécuter, de même qu'il offre au Bouddha et aux esprits des cadeaux fictifs, soit qu'il en dresse simplement la liste par écrit, ou que ces présents soient en carton.

La Chine nouvelle

Certes, il entre, en cela, beaucoup d'inertie et une disposition particulière au moindre effort, mais il y a aussi une tare plus profonde, une infirmité plus grave qui est une incapacité presque absolue de raisonnement. La vie sociale et individuelle du Céleste est, grâce aux règles draconiennes qui la régissent et aux abus inouïs de l'autorité qui rétrécissent encore, faite depuis tant de siècles d'accommodements si empiriques et de telles ruses, les effets et les causes ont le plus souvent, pour lui, un enchaînement si biscornu qu'il ne peut avoir notre notion directe et précise des idées et des choses et de leurs rapports. Son esprit est habitué à de tels détours et son existence à de tels contre-coups que cela lui a fait finalement une logique de Gribouille.

Voici un cas qui fera mieux comprendre cette déformation de son jugement : un Chinois ne porte jamais secours, n'eût-il qu'un geste facile à faire, à son semblable en danger de mort, à quelqu'un qui se noie, par exemple. Il prétend qu'en redonnant ainsi la vie à un être humain, tous les actes mauvais que celui-ci pourrait commettre par la suite lui seraient dus et il ne veut pas prendre une aussi lourde responsabilité. Une telle déduction nous stupéfie et nous indigne. On arrive pourtant à en admettre la légitimité chinoise, quand on sait à quel état constant de défense les Célestes se trouvent tenus par les agissements immémoriaux des mandarins. C'est ainsi qu'il faut bien se garder de secourir un malade isolé, afin de ne pas être auprès de lui, quand il vient à rendre le dernier soupir. Il importe également d'éviter à tout prix qu'un mendiant, un passant quelconque, soit trouvé mort sur votre champ. p.225 L'enquête du fonctionnaire impérial s'abat aussitôt sur l'homme charitable, comme sur le propriétaire, et c'est le plus souvent la ruine.

Le suicide par vengeance, dont l'usage est très fréquent en Chine et qui nous paraît d'une si folle absurdité, n'a pas d'autre origine. On ne peut en effet, dans ces conditions, faire plus de mal à un ennemi qu'en allant se tuer dans sa demeure. Cela n'est pas vrai seulement entre Chinois, car le suicide d'un sous-préfet, dans les locaux de la mission de Nanchang, au Kiangsi, provoqua, il y a trois ans, le sac de la mission et

La Chine nouvelle

le massacre de ses occupants. De même, les menaces de quelques notables d'aller se tuer dans les bureaux de la légation d'Angleterre à Pékin, menaces que j'ai mentionnées au chapitre des chemins de fer, à propos de la ligne du Tchékiang, auraient sans doute, si elles avaient été mises à exécution, provoqué de graves désordres et peut-être un mouvement anti-étranger.

Si l'on ajoute à cela le long effet atavique de l'éducation rituelle qui réprime, chez les Chinois, toute attitude, toute parole, tout mouvement spontanés et qui soient l'expression directe de sa pensée, on comprend mieux encore cette déviation de son cerveau.

Il faut voir aussi, dans cette sorte d'anémie intellectuelle, un effet du vieil enseignement chinois, le plus traditionaliste qui ait été au monde, d'un si étroit classicisme qu'il posait en principe que toutes connaissances étaient renfermées dans les livres anciens. Il suffisait donc de les apprendre par cœur pour être un bon lettré. De là, le rôle presque exclusif de la mémoire et l'étiollement des forces créatrices de l'intelligence, au profit d'une faculté d'imitation qui fait, du Céleste, en certaines matières, un prodigieux copiste.

On a établi, comme on l'a vu précédemment, de nouveaux règlements d'instruction, on y a introduit nos sciences exactes, mais outre que l'esprit de ces programmes modernisés est resté, au point de vue ^{p.226} philosophique et littéraire, extrêmement conservateur et que les résultats obtenus jusqu'à ce jour ont été peu brillants, un irrémédiable élément de faiblesse persiste avec l'écriture idéographique. Cette écriture, qui représente les idées et les objets par autant de petits dessins immuables et qui ne peut par conséquent épouser, comme la nôtre, tous les contours de la pensée, a contribué à la fixation d'une langue sans souplesse ni précision et qui est un instrument impropre aux progrès de l'esprit humain. Aussi une conversation de Célestes est-elle faite de répétitions, de ressassements, de pléonasmes, tellement, que pour arriver à une clarté à peu près suffisante, celui qui parle est contraint de faire appel à tous les synonymes connus. La chose est surtout sensible quand on use d'un interprète. Une phrase française

La Chine nouvelle

nécessite toujours, pour être traduite, cinq ou six phrases chinoises. Et c'est ce qui explique la multitude de commentaires qu'ont suscités les classiques du Céleste Empire.

*

Quelles sont les particularités morales de cet être déconcertant qui, par certains côtés, touche à l'extrême civilisation et, par d'autres, à la barbarie primitive ? C'est dans ce domaine, où se révèle le mieux la qualité d'âme, la psychologie profonde de l'individu, qu'il est pour nous le plus inexplicable, par le plus invraisemblable assemblage, en lui, de tous les contraires. C'est donc surtout en cette matière qu'il sied de se borner à des constatations.

Ce qu'il importe de noter tout d'abord, ce sont les divergences qui existent, chez les Chinois, par rapport à nous, dans la conception du bien et du mal, des défauts et des qualités. Ce que nous admirons le plus, les grandes vertus auxquelles, dans notre système éducatif, nous convions la jeunesse : l'esprit de sacrifice, ^{p.227} l'héroïsme, le désintéressement, la pitié, la franchise, la probité, sont généralement envisagées par eux ainsi que sottise, maladresse et duperie, parce que contraires aux intérêts immédiats de celui qui les pratique et fertiles en maux de toutes sortes. De même, la dignité est de l'orgueil, l'esprit d'initiative, de la témérité. Deux vices qui doivent être capitaux et particulièrement réprouvés, car ils occupent généralement la place d'honneur dans les rapports d'accusation contre les personnages que l'on veut perdre. Par contre, l'égoïsme, la lâcheté, la platitude, l'hypocrisie, la concussion sont considérés comme le fait d'un homme intelligent et habile à conduire sa vie. C'est la conséquence la plus fâcheuse de cet esprit du Céleste exclusivement attentif au résultat matériel, qui a été déjà mentionné.

On pourrait en donner de nombreux exemples. Les paniques si fréquentes qui, à la moindre alerte, ferment toutes les boutiques d'une ville et provoquent même parfois l'exode de sa population n'ont pas d'autre motif. C'est encore cela qui, pour peu qu'il ait à craindre,

La Chine nouvelle

pousse le Chinois à s'agenouiller, à courber le front dans la poussière, avec des gestes de la plus basse imploration. Les plus hauts personnages sont, en cette matière, aussi vils que les plus misérables hères. Le vice-roi novateur Yuan-Chi-Kaï, aussitôt après sa première disgrâce, à la fin de 1906, supplie le trône de ne pas se hâter dans l'exécution des réformes. Plus tard, en 1907, il prie les souverains de le punir pour n'avoir pas su empêcher une rivière de déborder et de commettre des dégâts. De même, le prince Kong demandait à l'impératrice douairière de lui infliger une punition pour être arrivé en retard au palais, un jour où l'empereur faisait une distribution de viande à tous les princes. Le vieux prince Tsing, si avide d'argent, d'honneurs et de domination, refusait *par humilité*, selon le *Senpao*, une faveur insigne que voulait lui faire le régent.

p.228 Pour l'amour du lucre et la pratique du *squeeze*, on sait, par ce qui en a été dit à propos des mandarins, de la bureaucratie et des finances, à quel point ce sont des tares nationales.

Le goût du larcin est si ancré dans l'âme chinoise que le pillage est la suite inévitable du plus petit désordre, des incendies notamment, et les gens à l'aise ne dédaignent pas d'y participer. Les objets sur lesquels on peut mettre la main sont des trophées dont on est fier et dont on ne songera jamais à cacher la provenance illicite. Je me rappelle avoir vu, à Niou-chouang, durant la guerre de Mandchourie, la population se précipiter dans les locaux abandonnés par les Russes qui venaient d'évacuer la ville après une défaite, et les nettoyer en un clin d'œil de tout ce qu'ils contenaient. La foule, faite en grande partie de petits commerçants, amusée et rieuse, courait au sac des casernes comme à une fête. À Canton, les coolies chargés du transport des meubles des maisons incendiées vont dans les rues étroites, le bambou de faix sur l'épaule gauche et un coutelas à la main droite, pour effrayer les incorrigibles chapardeurs.

Quant au profond, à l'implacable égoïsme du Céleste, il est tout entier dans cette phrase de ce philosophe du V^e siècle avant Jésus-Christ, Yang-Tcheou, qui disait :

La Chine nouvelle

« Si, en sacrifiant un seul de tes cheveux, tu pouvais être bienfaisant à tout l'univers, il ne faudrait pas sacrifier ton cheveu.

Les sentiments d'humanité, de pitié désintéressée, dont notre civilisation se fait honneur, n'existent pas dans l'empire du Milieu et il n'est pas de pays au monde où la misère se présente aussi effroyable, aussi totale et dénuée de tout espoir de secours ¹. Les malheureux ne parviennent à subsister, dans certains grands centres, que par l'organisation et p.229 la menace, grâce auxquelles ils parviennent à prélever le tribut de la faim.

À cette différence d'appréciation des valeurs morales s'ajoute cette complexité, signalée plus haut et qui sépare le Chinois encore plus profondément de nous. Cet homme sans caractère et si facilement apeuré accepte la souffrance et la mort avec l'indifférence d'une nature sans réactions nerveuses peut-être, mais qui a néanmoins, dans ce cas, l'apparence du plus stoïque courage. J'ai assisté à un certain nombre d'exécutions, je n'ai jamais vu le moindre effroi se peindre sur le visage des condamnés.

Si humble et si plat, il est cependant d'une susceptibilité extrême. Il a une face qu'il tient par-dessus tout à sauvegarder et il est, pour lui, des injures, des disgrâces des hommes ou du sort, inacceptables pour peu qu'elles aient été publiques. Il préfère se tuer que d'y survivre. Les suicides de ce genre sont nombreux, par exemple parmi les marchands qui font de mauvaises affaires.

Il a un goût immodéré pour le bénéfice frauduleux, pour le bien acquis indûment et par ruse. Pourtant, sa probité commerciale est légendaire. Tous ceux qui ont eu à traiter avec lui des marchés importants se plaisent à le reconnaître et affirment que sa parole vaut toutes les signatures.

¹ Le docteur Matignon a donné des détails très intéressants sur l'association des mendiants à Pékin, dans son livre de *Superstitions, crime et misère en Chine*.

La Chine nouvelle

Sa modestie apparente dépasse toute vraisemblance. On en connaît quelques formules. Si on lui demande son âge, il répond : « J'ai vécu inutile et sans valeur, tant d'années. » Si on lui parle de ses charmants enfants, ce sont, pour lui, de vilains singes, d'horribles petits monstres, etc. En réalité, sa vanité et sa suffisance sont extrêmes et l'opinion qu'il a de soi et de ses talents très exagérée. L'orgueil et la présomption sont même des défauts nationaux. Le Chinois est tellement convaincu de sa supériorité qu'il s'imagine que nous éгалer, dans nos sciences et notre progrès, ne sera qu'un jeu. Et ^{p.230} c'est pourquoi, comme il a été déjà expliqué, il prend pour argent comptant les opinions très optimistes que des écrivains, ignorants de la Chine, ont répandues, ces dernières années, et il se trompe ainsi lui-même sur le véritable degré de rénovation de son pays.

Sa pudeur n'a pas d'égale. On la blesse vivement si on vient seulement à lui demander des nouvelles de sa femme. Il aurait même honte de reconnaître celle-ci, quand il la rencontre à l'extérieur. Le Père M..., de la mission de Quang-Tcheng-Tze, en Mandchourie, dont j'ai déjà parlé, me racontait qu'il avait, à cause de cela, les plus grandes difficultés à célébrer les mariages entre ses fidèles. Quand le moment est venu de répondre à la question rituelle : « Voulez-vous une telle pour épouse ? Voulez-vous un tel pour époux ? », l'homme et la jeune fille ne manquent jamais de se tourner le dos, en donnant les signes de la honte la plus grande.

« Je n'obtiens finalement le oui sacramentel, me disait le Père, qu'en les menaçant de me retirer et de ne plus les marier jamais.

« Cependant, me disait encore ce missionnaire, les Chinois sont les êtres les plus dépravés qu'il y ait au monde. Leur morale officielle est parfaite, mais leurs mœurs sont exécrables. Malgré la sévérité de leurs coutumes, en ce qui concerne l'adultère par exemple ou l'inceste, les pires choses se passent dans la promiscuité étroite de l'unique lit familial.

La Chine nouvelle

Cette salacité particulière du Chinois — et c'est encore une de ses contradictions — s'étale d'ailleurs très librement. Il n'est pas rare, pour peu qu'on soit entré dans les habitations, dans les hôtelleries principalement, d'avoir vu, collées aux murailles, des gravures obscènes. Ce détail se trouve dans l'ouvrage du père Huc. J'ai moi-même eu l'occasion de le vérifier et je me rappelle notamment m'être arrêté à des éventaires de ces dessins pornographiques étalés en pleine rue à Tchéfou. Les amateurs les examinaient et les achetaient ouvertement, au milieu ^{p.231} de groupes formés en majorité d'enfants, pour lesquels il n'y avait visiblement, là, rien que de très ordinaire. Les inventions érotiques de cette imagerie à bas prix, destinée par conséquent au petit peuple et non à de riches viveurs, n'étaient jamais grossières, mais révélaient par contre une fertilité d'imagination et une perversité aiguë dont n'approchent pas les productions de nos enfers artistiques.

Il est bien certain que le Chinois n'a pas, de l'« œuvre de la chair », la conception morose et sévère de notre éthique officielle, qui a, malgré tout, gardé l'empreinte de la morale chrétienne. Sa pudeur n'est pas faite, comme la nôtre, de l'idée moïsiatique du péché, mais de la bienséance et de la réserve personnelle imposées par les rites. En strict matérialiste qu'il est, il laisse sans arrière-pensée libre cours à ses instincts. Ignorant de la sentimentalité triste et de la mélancolie trouble de nos âmes occidentales, douloureusement partagées entre le devoir et la passion, il ne recherche dans la volupté, que la plus réaliste satisfaction des sens.

Le Céleste est resté à moitié de tout, a-t-il été dit plus haut, à moitié de tout en effet, sauf de la sensualité. En cette matière, il est allé jusqu'au bout du possible, et la décadence latine ne poussa jamais plus loin la science du plaisir. Les conditions de la vie sociale en Chine, où tout, notamment l'existence de l'esclavage, concourt à la félicité d'une oligarchie et à la réalisation de tous ses caprices, favorisent singulièrement, comme nous l'avons vu à propos des mandarins, ses mœurs corrompues. La pratique des aphrodisiaques les plus variés et des raffinements les plus subtils n'a pas de secrets pour lui. Les

La Chine nouvelle

nombreuses affaires de vente de petites filles ou d'enlèvement de jeunes garçons, qui viennent devant les tribunaux mixtes des concessions étrangères et qui doivent être encore plus fréquentes dans les centres exclusivement indigènes, où les autorités ferment les yeux, laissent soupçonner une licence qui p.232 nous reporte aux pages de Pétrone et aux épigrammes de Martial. Ce que l'on sait d'ailleurs de la vie secrète des puissants et même de la plèbe, ce que l'on en peut entrevoir, dans les quartiers chauds des grands ports d'Extrême-Orient, fait invinciblement songer à l'animalité jouisseuse et au dévergondage orgiaque de quelque Satyricon chinois.

Ainsi adonné à la culture de ses sens, sa sensibilité, son impressionnabilité sont cependant minimes. Il n'est pas plus susceptible d'émotion que d'emballement durable et de réel enthousiasme. Rien ne révèle mieux sa sécheresse d'âme que les sanglots savamment modulés qu'il exécute en artiste consommé devant la dépouille mortelle des êtres qui devraient lui être le plus chers. À la moindre occasion, du reste, il manifeste d'une manière excessive des sentiments qu'il ne ressent pas ou qu'il éprouve à peine. C'est ainsi que toutes les fois que l'impératrice douairière avait un entretien sur la situation de l'empire, avec un grand personnage, elle ne manquait jamais, selon la presse, de pleurer beaucoup et son interlocuteur était toujours aussi gagné par les larmes. Cette petite scène, qu'un journal chinois rapportait, au mois de septembre 1907, est à cet égard bien typique :

« Après son arrivée à Pékin, disait le reporter céleste, S. E. Yuan-Chi-Kaï s'est rendu au yamen du prince Tsing, pour lui faire visite. En causant, S. E. Yuan disait que l'époque actuelle est très difficile. Les étrangers agitent leurs convoitises autour de la Chine qu'ils désirent se partager. D'autre part, les brigands et les révolutionnaires, dans les diverses provinces, se soulèvent pour faire du mal à la dynastie, etc.

S. E. Yuan disait ces paroles en gémissant beaucoup.

La Chine nouvelle

Le prince, serrant avec effusion la main du ministre, lui a demandé comment il fallait faire pour lutter contre ces difficultés.

S. E. Yuan a répondu dramatiquement :

— Je ne ^{p.233} saurai que donner ma vie pour le salut de l'empire.

À ces mots, le prince a pleuré beaucoup et l'a remercié de sa fidélité.

Les femmes paraissent particulièrement priser ces manifestations d'une douleur factice. Aux meetings qui eurent lieu, en 1908, à Canton, lors du conflit avec le Japon, au sujet de la prise du bateau le *Tatsu Maru*, comme à ceux qui se tinrent, au Tchékiang et au Kiangsou, pour protester contre la concession anglaise de la ligne Ningpo-Shanghai, de nombreuses auditrices ne manquaient pas de s'évanouir, pour marquer toute la violence de leur désespoir. Il y a, là, un cabotinage d'autant plus difficile à définir qu'en certains cas, on l'a vu justement pour cette affaire du chemin de fer du Tchékiang, il peut aboutir, par l'effet d'une émulation artificielle, à un état d'effervescence voisin de la révolte. Il a eu certainement sa part dans les accès intermittents de l'engouement moderniste et c'est pourquoi il ne faut pas négliger d'en tenir compte, pour avoir une idée précise du mouvement réformiste de ces dernières années.

La cruauté est une des caractéristiques du Chinois les plus universellement admises. Elle a servi de thème à bien des fantaisies et M. Octave Mirbeau lui doit les pages les plus pittoresques de son *Jardin des supplices*. Pour tant qu'on l'ait exagérée, elle n'en existe pas moins. Le Céleste a incontestablement le goût de la souffrance chez autrui et il en aime le spectacle. Peut-être serait-il plus exact de dire qu'il en est passionnément curieux. La curiosité est en effet le seul sentiment qui apparaisse sur son visage attentif lorsqu'il se presse aux atroces exécutions de la justice mandarinale. Et c'est le même attrait qui le fait se pencher longuement sur les cages minuscules savamment agencées pour la torture des grillons et autres bestioles dont il est toujours approvisionné. Il est pareil à l'enfant impitoyable qui arrache les pattes

La Chine nouvelle

aux sauterelles ^{p.234} et les ailes aux mouches, pour suivre ensuite avec intérêt leurs évolutions embarrassées.

En revanche, il est bon et plein de soins, pour d'autres animaux, avec la même invraisemblable puérité. Tous les soirs, il se hâte vers le fleuve ou vers la mer, portant à la main une petite volière enveloppée d'étoffe. Quand il est arrivé au bon endroit, il la découvre et, debout, la tient des heures sur le poing, pour faire prendre l'air à son sansonnet dont il écoute, ravi, les trilles éclatants.

Au fond, il a, devant toutes les manifestations de la vie, un émerveillement très jeune et qui jamais ne s'émousse. Combien de fois ai-je vu des gens tourner et retourner, sur quelque comptoir, un bébé tout nu et le regarder, avec un véritable amusement, sur toutes ses faces, dans toutes les positions, aussi naïvement intéressé par cette petite mécanique humaine qu'une fillette par sa poupée articulée !

Une des choses qui frappent le plus, en lui, et qui décèlent le mieux l'antériorité de sa civilisation et l'affinement de sa race, c'est son urbanité. Malgré que l'on sache qu'elle est de pure forme et qu'elle est surtout un masque derrière lequel, circonspect et fermé, il cache ses sentiments véritables, accentuée encore par un grand air de réserve et de décence, elle plaît infiniment. Habitué que nous sommes à nous heurter désagréablement à la morgue, à la fatuité cynique ou impertinente et à la malveillante indiscretion de nos semblables, nous sommes surpris et charmés d'avoir, devant nous, un homme courtois qui se diminue au lieu de se faire valoir et qui évite toute interrogation comme la pire impolitesse, un homme enfin de bonne éducation, attentif à ne jamais froisser son interlocuteur. Ce sont là des qualités si appréciables de haute sociabilité qu'elles font même oublier leurs défauts correspondants d'hypocrisie et de dissimulation. Elles exercent une séduction irrésistible et c'est ^{p.235} certainement à leur action qu'est due l'incontestable assimilation de l'Européen, ce fameux *enchinoisement*, auquel bien peu de résidents résistent.

La Chine nouvelle

Ce qu'il y a de plus remarquable peut-être, c'est que cette civilité et ce tact ne sont pas l'apanage des seuls lettrés et notables, mais bien de la population tout entière. Rien n'est plus significatif à cet égard que l'attitude d'une foule en fête telle qu'on la voit, tous les soirs, affluer dans Foochow road, à Shanghai, dans la concession japonaise de Tien-Tsin ou dans les étroits couloirs de Canton. C'est une cohue grouillante sans cris, sans ivrognes, sans gestes désordonnés ni bousculade, et qui ne rappelle par conséquent en rien le déchaînement et la brutalité de nos réjouissances publiques.

Une des inconséquences les plus surprenantes que l'on puisse relever, c'est que ce produit d'extrême civilisation, policé et fin, d'une apparence si soignée et si précieuse, d'une coquetterie même féminine, est d'une malpropreté physique et d'une indifférence pour toute espèce de confort, qui approchent du plus répugnant fakirisme. J'ai eu l'occasion de m'asseoir à la table de hauts fonctionnaires, de lettrés, de riches commerçants et j'avoue que j'ai dû faire appel à tout mon courage pour faire honneur à une bonne cuisine sans doute, mais dans des couverts et des gobelets d'une saleté repoussante. Et je sentais mon estomac se soulever, quand un de mes voisins me tendait, par politesse, un morceau de choix, au bout de ses baguettes qu'il retirait à l'instant de sa bouche, ou bien lorsque l'un des convives, tirant bruyamment du fond de ses narines et de sa gorge, un énorme crachat, en étoilait le parquet.

Du reste, quand on a visité un certain nombre de villes du Céleste Empire, l'étonnement est bien plus grand encore. On ne cesse d'y passer des apparences les plus délicates et les plus mièvres à l'ordure et à la ^{p.236} putréfaction. Après un bel alignement de boutiques brillantes de dorures et pavoisées de tablettes multicolores, on entre dans quelque rue aux dalles gluantes et aux murailles chargées d'urine. Des tas de détritiques anciens, tout vibrants de mouches et de vermine, y entretiennent une puanteur sans nom qu'augmentent encore les émanations effroyables d'égouts à ciel ouvert et stagnants. Le fait seul qu'il vive à l'aise dans de pareils cloaques, dont l'horreur dépasse les

La Chine nouvelle

limites humaines, suffirait à faire, pour nous, du Chinois, un être incompréhensible et hallucinant. Et c'est aussi une des choses qui montrent avec le plus d'évidence son incroyable inertie, son parfait dédain de toute amélioration, l'absence radicale, chez lui, de cet instinct de progrès incessant, d'aspiration au mieux, auquel est dû le magnifique développement de notre civilisation.

*

Les conditions de la vie et de l'éducation familiales séparent encore plus profondément, de nous, le Chinois, que ces particularités psychologiques, qui, du reste, dérivent en grande partie d'elles. Ce n'est pas, ici, la place d'exposer, dans tous ses détails, le statut de la famille céleste. Ce travail a été déjà fait, d'une façon très complète, par de remarquables sinologues. Il suffira, pour que l'on en comprenne l'influence sur la formation mentale de l'homme, d'indiquer quelle place celui-ci y occupe tant qu'il n'en est pas le chef.

L'unité sociale, en Chine, est la famille, qui comprend l'ensemble des morts et des vivants. Ce qui importe donc, c'est la prospérité et la gloire de ce groupement dont on doit assurer, avant, toute autre chose, la continuité. L'individu, qui n'est qu'une partie de ce tout essentiel, ne compte donc pas, ou du moins ne compte que dans la mesure où il accomplit le devoir qui lui incombe, en rendant le culte à ceux qui l'ont précédé ^{p.237} et en les perpétuant, à son tour, par ses descendants. Sa situation est en conformité rigoureuse avec cette conception qui est assez semblable, en somme, à celle des premiers âges du monde gréco-latin. Il n'est pas libre, il ne peut pas posséder, il est sous la puissance autocratique et sacrée du chef de la famille.

Ce chef est en quelque sorte le grand-prêtre du culte des ancêtres. C'est lui qui préside à toutes les cérémonies et à toutes les offrandes. Il est aussi le maître temporel le plus absolu. Lui seul est propriétaire, non seulement du bien collectif, mais encore de ce que peuvent acquérir, par leur travail, tous ses ressortissants. Le fils, quel que soit

La Chine nouvelle

son âge, remet son gain à son père. Sa femme et ses propres enfants sont, comme lui-même, uniquement soumis à son pouvoir.

Assisté du conseil de famille, réuni par son ordre, il rend également la justice. Il condamne même à l'exil et à la peine de mort. Et sa puissance à cet égard est d'autant plus indiscutée que les autorités évitent avec soin de s'immiscer dans les affaires intérieures des divers groupes familiaux. Il s'agit d'ailleurs de traditions si anciennes, si enracinées et qui tiennent tellement aux assises mêmes de l'ordre social céleste, qu'ils se heurteraient, dans ce cas, à plus fort qu'eux.

Le mâle seul peut être chef de la famille et rendre le culte. De là, pour le Chinois, l'importance d'avoir un garçon. C'est l'unique raison de la polygamie dans l'empire du Milieu et de la fréquence des adoptions, car les liens du sang ne sont pas indispensables. C'est ce qui explique aussi le dédain que l'on a des filles, qui sont souvent vendues, quand on ne les met pas à mort. La multiplicité de ces infanticides est connue de tout le monde. J'ai vu, moi-même, le cadavre d'une fillette de quelques mois, mal ficelée dans un fragment de natte, qui descendait au fil de l'eau, à Canton, entre les sampans et les jonques, sans qu'on y prêtât plus d'attention qu'à la charogne d'un chien.

p.238 Régulièrement, à la mort du chef de famille, le pouvoir doit passer au plus âgé de ses frères, puis à ses fils, toujours par droit d'aînesse. Peu à peu pourtant l'habitude s'est établie de la séparation des frères à la disparition de l'ancêtre. Chacun devient alors le chef d'un groupement nouveau. Mais à cela seulement se borne, du moins dans l'intérieur, l'émancipation. Partout où j'ai passé, je me suis enquis de la persistance de ces coutumes familiales. Elle m'a été confirmée par tous les missionnaires qui, en contact direct et constant avec la population, peuvent, mieux que quiconque, connaître ses habitudes et les modifications qu'elles ont pu subir. La continuation de l'usage de la condamnation à mort, par le tribunal de famille, m'a été affirmée, entre autres par Mgr Jarlin, le successeur, à Pékin, de Mgr Favier. Il s'agit, le plus souvent, d'un fils coupable de fautes très graves, parmi lesquelles la plus grave est le manque de piété filiale, et qu'on juge incorrigible.

La Chine nouvelle

On le supprime d'ordinaire, en l'enterrant vivant. La douleur des parents, m'a-t-on fait remarquer, est d'ailleurs très grande, le père se tient, jusqu'à la dernière minute, auprès de son fils, avec les marques de l'affection la plus vive, mais on estime devoir ce sacrifice, en quelque sorte rituel, à la famille et aux ancêtres.

Le passage suivant d'un discours du général Tchang-Vé-Tsé, qui inspectait les troupes du Nganhoei, en novembre 1908, après la tentative de rébellion militaire de cette province, indique aussi clairement que l'exercice de ce droit terrible n'a pas disparu. Ce général délégué du gouvernement, disait en effet aux soldats :

« Vos camarades, qui se sont dernièrement révoltés et enfuis dans la partie Sud du Nganhoei, sont poursuivis de tous côtés par les troupes et les satellites des mandarins locaux. Beaucoup d'entre eux, qui sont retournés en cachette dans leur pays, sont déjà ensevelis vifs par leurs parents qui les considèrent comme ^{p.239} des monstres et comme la cause de leurs malheurs.

L'éducation du Chinois est en harmonie avec une existence si impersonnelle dans laquelle la religion domestique tient une si grande place. Elle est faite d'un cérémonial extrêmement minutieux qui régleme jusqu'aux moindres gestes de la vie et qui est tout entier contenu dans le livre sacré des Rites. Tout y est prévu, depuis les formules et les prostrations qui accompagnent les offrandes à l'autel familial jusqu'à l'attitude que l'on doit prendre devant un interlocuteur, à la place que l'on doit occuper en accueillant une visite et à la manière dont il faut reconduire le visiteur jusqu'à la porte.

C'est ce cérémonial, étroit et impérieux, qui donne aux tout jeunes enfants cette gravité et cette dignité de maintien qui contrastent si curieusement avec l'espièglerie malicieuse de leurs minois aigus. Et c'est lui également qui enlève, à l'adulte, toute franchise et toute spontanéité. On comprend d'ailleurs qu'avec de si nombreux siècles d'atavisme et de cristallisation, cette règle draconienne ait eu des conséquences plus fâcheuses encore, car si elle a développé, dans le

La Chine nouvelle

Céleste, le sens de la solidarité et de l'association, elle lui a enlevé par contre l'esprit d'initiative, l'énergie et l'individualité qui sont les qualités maîtresses de l'homme moderne. Mais la chose peut-être la plus grave, c'est qu'en supprimant totalement sa liberté d'action, elle l'a contraint, pour vivre tout de même sa vie, à une perpétuelle ruse, elle l'a habitué surtout à se satisfaire, dans l'accomplissement de ses devoirs, de la simple apparence et de la formule, de ce que j'ai déjà appelé le « faire semblant ». Et c'est sans doute dans la question des réformes, qui nous occupe plus particulièrement, une des causes profondes de l'abondance excessive des projets, des rapports et des décrets, de la paperasserie en un mot, en face du néant ou de la précarité des réalisations.

p.240 En dernière analyse et pour se résumer, le Chinois est semblable à ces enfants qu'une éducation de serre chaude a débilités et arrêtés dans leur développement. De là, malgré des dons brillants, son manque de caractère et son incurable puérité. On ne lui donnera les fortes vertus viriles, si nécessaires au relèvement de sa race et au formidable travail que représente la réorganisation de son immense pays, qu'en le libérant, en rompant ses lisières et en lui insufflant le goût de l'effort et de la responsabilité. Après l'avoir pourvu ainsi d'une volonté, d'une personnalité, il faudra compléter la métamorphose, en lui inculquant des habitudes d'esprit méthodique et précis. On pense bien que tout cela ne sera pas l'œuvre d'une seule génération.

@

CHAPITRE II

L'évolution de la mentalité chinoise. Le nouveau patriotisme. Les relations avec les étrangers. L'Européen en Chine

@

p.241 S'il ressort, de tout ce qui précède, qu'on ne peut, à l'heure actuelle, prédire le temps où la Chine nous aura rattrapés et que l'énorme distance qui nous sépare est principalement due à ce que le Chinois est, psychologiquement, encore trop notre contraire, ce serait cependant se tromper de façon assez lourde que de croire qu'il n'y a rien de changé dans l'empire du Milieu. Si les améliorations administratives et la modernisation officielle n'ont surtout été jusqu'à présent qu'un trompe-l'œil, le mouvement des esprits vers des idées nouvelles est néanmoins incontestable. C'est un fait capital et qui doit être d'autant plus précisé avec soin qu'il finira bien par entraîner, un jour, la transformation trop prématurément annoncée.

Le phénomène de la décristallisation a commencé de s'accomplir. On sait quelles en ont été les premières manifestations. Il y a seulement quelques années, les Célestes, convaincus de la supériorité de leur antique civilisation, ne voulaient rien connaître de notre p.242 progrès utilitaire que leur esprit superstitieux leur rendait plus intolérable encore. On a vu, à propos des chemins de fer, combien était alors profonde cette hostilité.

Avant 1895, la Chine était vraiment ainsi un bloc systématiquement étranger à la civilisation occidentale. La défaite que lui infligea le Japon fut le premier avertissement qui fit réfléchir quelques hommes, parmi lesquels il n'y avait pas seulement des révolutionnaires comme Kang-Yu-Wei, mais des personnages comme Tcheng-Che-Tong et Yuan-Chi-Kaï. La répression que les troupes internationales exercèrent si aisément contre les Boxeurs, en 1900, et le vif sentiment de faiblesse qui en résulta, ouvrirent enfin les yeux. La guerre russo-japonaise n'a fait ensuite que déclencher un mouvement auquel tout le monde était

La Chine nouvelle

préparé. Actuellement, les superstitions n'ont pas disparu, l'aversion contre l'étranger est aussi vive, le fond de la mentalité céleste s'est peu modifié, mais on a reconnu la nécessité vitale d'user de nos méthodes si obstinément ignorées naguère. On comprend sans peine quelle nouveauté considérable cela seul représente.

Un fait plus important peut-être encore, c'est que si les grandes masses de la population chinoise continuent à vivre dans la même étroite atmosphère intellectuelle et morale et dans la même dépendance matérielle, un souffle de libération a passé sur la nouvelle génération des écoles qui a pris le goût de l'indépendance dans la connaissance du monde extérieur et qui a puisé, dans l'étude de nos sciences, l'esprit critique et de libre examen. Dans l'ivresse de ce récent rationalisme, la jeunesse lettrée ne craint pas de discuter ouvertement les assises sacrées de la plus vieille des civilisations. C'est ainsi qu'on a pu lire, dans les journaux, des articles bafouant la croyance aux esprits et montrant combien a été nuisible, à la Chine, cette crédulité, grâce à laquelle les morts exercent une véritable tyrannie sur les vivants.

p.243 La doctrine de Confucius a subi des assauts identiques. J'ai sous les yeux un écrit tendant à démontrer la fausseté des préceptes de ce philosophe qui ont détourné les Chinois de l'ambition et du désir de la renommée, leur enlevant ainsi les plus puissantes raisons d'agir. Il termine en conséquence en le rendant responsable de l'immobilité stérile et de la faiblesse présente du Céleste Empire.

De grands personnages n'ont pas craint d'encourager ces tendances à la libre pensée. En 1907, le vice-roi de Canton, Tsen-Tchoen-Hien, ayant reçu, d'un lettré de Singapour, nommé Hou-Kouo-Lien, un mémoire où il était expliqué qu'il était mauvais de croire aux dieux, l'approuva, le fit imprimer à 30.000 exemplaires et afficher dans la province, afin, disait-il, que « le peuple devienne réformateur ».

La cour, qui ne voyait pas sans appréhension se produire ces tendances anti-traditionalistes, et qui craignait avec juste raison qu'elles portent atteinte à l'autorité absolue et quasi divine du Fils du Ciel, a voulu réagir contre elles. Et c'est dans ce but qu'un décret

La Chine nouvelle

élevait, il y a deux ans, à la première classe, le culte de Confucius. Mesure bien impuissante, du reste, à enrayer un mouvement intellectuel qui, par son irrespect systématique, ne manque pas d'analogie avec celui de nos encyclopédistes du dix-huitième siècle. Il n'est d'ailleurs pas inutile de signaler à ce sujet que parmi les ouvrages européens traduits en langue chinoise, ceux qui ont été accueillis avec le plus de faveur, dans les milieux lettrés, sont *le Contrat social* de Rousseau et *l'Esprit des lois* de Montesquieu.

Un des premiers effets de cette émancipation a été d'arracher toute une classe, non seulement de lettrés, mais de simples lecteurs de journaux, à la vieille indifférence des Célestes en matière politique. On se préoccupe maintenant avec vivacité de la chose publique, dans quelques grands ports : Tien-Tsin, ^{p.244} Shanghai, Hankéou, Canton, et dans quelques-unes des capitales provinciales : Hangtcheou, Soutcheou, Nankin, Outchang, etc., où l'influence de la presse nouvelle se fait sentir. À Pékin même, cet esprit nouveau s'est affirmé si ouvertement, malgré le voisinage du trône et de la cour, que l'impératrice douairière en prit ombrage et lança le décret suivant, au commencement du mois de janvier 1908 :

« Nous venons d'apprendre que de nombreux lettrés osent irrégulièrement se réunir à Pékin tout près du trône, pour faire des assemblées ou séances où ils prononcent des discours dans lesquels ils critiquent certaines affaires de l'empire.

C'est vraiment téméraire et ceci présage sans doute beaucoup de maux pour la Cour Suprême.

Nous nous empressons d'ordonner au *Ming-tcheng-pou* (ministère de l'Intérieur), au généralissime et au préfet de Pékin de lancer une interdiction absolue pour la dite chose. Respect à ceci.

Dans certaines provinces, les autorités ont voulu régler, endiguer en quelque sorte cette tendance qui peut devenir si aisément subversive. Ainsi, au Yunnan, a-t-on voulu organiser tout un système de

La Chine nouvelle

conférences obligatoires qui, sous le nom de « Bureau de gouvernement par soi-même », avaient évidemment, pour but de répandre, sur toutes les questions de politique nouvelle, une doctrine orthodoxe et officielle. Mais, bien qu'un règlement très détaillé, très minutieux, en ait été publié, il sied de rester extrêmement sceptique sur la mise en pratique de cette espèce d'enseignement. Il est à croire que lorsque les Chinois voudront s'instruire en ces matières qui les intéressent si directement, ils ne s'adresseront pas aux mandarins, pour lesquels ils nourrissent des sentiments de méfiance et d'aversion bien connus.

Le résultat le plus considérable de cet état d'esprit qui ne pourra que s'accroître, sera sans doute, un jour, l'affranchissement de l'individu. Quand le Céleste aura fait cette conquête, il aura accompli la plus formidable révolution, car l'antique société chinoise, d'un si extraordinaire anachronisme, n'existera plus. Et nul ne peut prédire quels changements pourra apporter alors l'entrée réelle de cette deuxième portion de l'humanité dans le mouvement des peuples modernes.

Certes, l'événement est encore bien lointain, comme on a pu s'en rendre compte par ce qui a été dit du Chinois au chapitre précédent, et il est impossible de lui assigner une date même approximative. On en constate cependant déjà les premiers symptômes. Sans doute, la masse grouillante des fils de Han est toujours étroitement soumise à la dure loi rituelle du pater familias, d'après laquelle, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le fils, quel que soit son âge, appartient littéralement à son père, dans ses pensées, dans ses actes, dans son gain et dans sa vie même. Mais dans nombre de familles de mandarins, de notables et jusque chez les commerçants des villes ouvertes, où la longue fréquentation des Européens a atténué la rigueur des coutumes chinoises, les enfants, du moins les garçons, ont acquis quelque indépendance. Beaucoup aujourd'hui ne craignent pas — ce qui, il n'y a pas longtemps encore, eût été une incorrection très grave — de soutenir un avis contraire à celui de leurs parents. Beaucoup choisissent leur carrière en dépit même de la volonté paternelle, et d'autres s'émancipent financièrement, montent des

La Chine nouvelle

affaires autonomes, possèdent. Tout cela va à l'encontre de la vieille collectivité familiale, dont le chef régnait en autocrate, seul maître, seul propriétaire. Et il est bien certain que ce joug ne sera pas définitivement secoué sans qu'il soit sérieusement porté atteinte à l'institution qui, depuis des temps si lointains, maintient, immuable et identique, la société chinoise : la famille.

Les vertus — mêlées d'ailleurs des très graves ^{p.246} défauts que l'on sait — que la race devait à cette rude discipline et dont on peut constater déjà l'affaiblissement, disparaîtront probablement ; en revanche, l'individualisme nouveau les remplacera par des qualités essentielles qui manquaient à l'âme invertébrée de la Chine : l'énergie et l'esprit d'initiative, dont on peut tout attendre, mises en action par quatre cent cinquante millions d'hommes.

C'est là, certes, un avenir chargé de possibilités passionnantes, mais dont il ne faut pas se hâter d'annoncer la réalisation. On doit bien se garder en effet de tirer, de quelques faits nouveaux, des conclusions prématurées et trop larges, aboutissant d'ordinaire à des dissertations trop faciles sur le péril jaune. À la vérité, il n'y a quelque indice de changement profond, de l'aveu même de deux jeunes journalistes chinois, ultramodernistes, avec lesquels j'en causais, à Canton, que dans les grands centres. Derrière cette façade, l'immense Chine reste identique à elle-même et garde toutes ses coutumes. Un petit drame de famille, qui s'est déroulé, au mois d'octobre 1907, dans une des villes les plus importantes du bas Yangtsé, à Tching-kiang, le démontre éloquemment. Une jeune femme nommée Vou-Fang-Lau, de la famille noble des Siu, y est morte, à la suite des mauvais traitements que lui avait infligés sa belle-mère, pour la punir d'être portée vers le progrès et de ne plus enfermer ses pieds dans les bandelettes, en quoi pourtant elle ne faisait que se conformer aux récents décrets de l'impératrice interdisant désormais les petits pieds. Et cela se passait dans une des régions qui sont le plus en contact avec la civilisation européenne.

Il faut néanmoins signaler, dans certaines villes importantes, comme Shanghai et Hangtcheou, un mouvement féministe qui se dessine et qui

La Chine nouvelle

se justifie amplement du reste par la triste condition des femmes dans la société céleste. L'histoire qui précède montre ^{p.247} en effet jusqu'à quels excès tyranniques elles peuvent être en butte. Les aventures d'une jeune Parisienne qui, ayant épousé le fils d'un ancien ministre de Chine en France et ayant été amenée à Pékin, dans sa nouvelle famille, dut s'en évader, avec l'aide de compatriotes haut placés, pour échapper à un véritable martyre, en sont également un exemple. On pense bien que, dans l'espèce d'esclavage où elles sont ainsi réduites par les mœurs, dans l'infériorité presque animale où les relègue surtout leur incapacité de rendre le culte aux ancêtres, il y a loin de leurs revendications à celles de nos féministes. Elles ne demandent, pour l'instant, que le droit de s'instruire et d'avoir des pieds normaux. Elles ont fondé une ligue dite des *Pieds naturels* et les adhérentes en sont de plus en plus nombreuses. Leur campagne, dans ce sens, est du reste très intermittente, car, à tous les indices de réaction et de répression contre les novateurs, elles s'empressent de reprendre leurs bandelettes et de marcher de nouveau en équilibre sur leurs moignons. On n'est pas près de voir se poser, en Chine, la question de l'égalité des sexes.

*

Il est cependant un sentiment nouveau qui constitue, dans sa généralité et son intensité, une transformation profonde, c'est le patriotisme. Anatole France dit, dans une page de son livre *Sur la pierre blanche* :

« Il faudra du temps pour apprendre à la Chine qu'il y a une Chine. Car elle ne le sait pas ; et tant qu'elle ne le saura pas, il n'y aura pas de Chine. Un peuple n'existe que par le sentiment qu'il a de son existence.

La guerre sino-japonaise, les spoliations de territoires dont elle a souffert depuis 1898, l'aventure désastreuse de 1900 ont appris à la Chine qu'elle existait. Elle en a eu, dès cette époque, par la compréhension de sa faiblesse, une conscience humiliée. La récente victoire des ^{p.248} Japonais sur les Russes, à laquelle l'Asie entière a vibré comme à un formidable coup de gong, en changeant cette

La Chine nouvelle

humiliation en espérance, a mis, au cœur de tous les « Jeunes-Chinois », le patriotisme. Cela leur est venu avec l'idée et le goût de la victoire. Et la meilleure preuve en est qu'à ce sentiment s'ajoute un militarisme à outrance, bien curieux dans ce pays séculairement pacifiste. Le métier des armes, naguère si décrié et réservé à la canaille, est maintenant recherché par les fils des plus importantes familles. Toute la jeunesse scolaire de l'immense empire jaune ne marche plus qu'au pas de parade, et j'ai vu cette manière d'être nouvelle se manifester, à Canton, pour la fête anniversaire de Confucius, d'une façon assez baroque, mais très caractéristique. Tous les élèves, groupés par écoles, la plupart armés de fusils, précédés de musiques jouant des marches guerrières, conduits par leurs maîtres de gymnastique vêtus en officiers, s'étaient rendus à la pagode du grand philosophe de la vieille Chine. Après avoir formé les faisceaux dans la cour, chaque école entra à tour de rôle dans l'édifice pieux ; et là, alignés sur deux rangs, face à l'auguste tablette, les élèves, à un commandement militaire très sec, retirèrent leur casquette, inclinèrent la tête et remirent leur coiffure, tout cela avec des mouvements saccadés d'automates, comme pour un maniement d'armes. C'était irrésistiblement drôle, et pourtant il ne faut pas en rire. C'est ainsi qu'un peuple se prépare à l'usage de la force.

Un détail très significatif, et qu'il est intéressant de signaler, c'est que le héros de prédilection de cette jeunesse nouvelle n'est autre que le César moderne : Napoléon. Son nom revient souvent dans les chansons en vogue, et de hauts personnages ont contribué à cet engouement. En 1906, pendant une représentation cinématographique qui était donnée au yamen du vice-roi, le vice-roi lui-même, qui n'était autre que Tsen-Tchoen-Hien, demanda à l'opérateur des vues ^{p.249} militaires. Parmi celles qui furent données, il y eut le portrait du vainqueur d'Austerlitz. Dès qu'il parut, Tsen se leva avec ostentation, courut à la toile, et embrassa à plusieurs reprises l'image du grand capitaine, au milieu du délire de toute l'assistance.

La Chine nouvelle

Ce patriotisme nouveau, qui s'est affirmé avec une vivacité extrême lors du dernier incident avec le Japon, au sujet de la prise, par les autorités du Kouangtoun, du bateau, le *Tatsu-Maru*, est même plus près du nôtre que ce que l'on sait de l'étroit matérialisme de l'âme chinoise pourrait le faire croire. Il n'est pas en effet uniquement d'ordre rationnel et pratique, il est également sentimental. Je crois intéressant à cet égard de reproduire deux poésies prises dans le recueil des chants scolaires de Canton ¹. La première de ces chansons, l'une de celles qui ont d'ailleurs le plus de vogue parmi la jeunesse des écoles, est considérée comme la *Marseillaise* de la Chine du Sud. En voici la traduction :

HYMNE A LA LIBERTÉ

I

Ô Liberté, l'un des plus grands biens du ciel,
Unie à la paix, tu feras sur cette terre
Dix mille merveilles nouvelles.
Grave comme un esprit, grande comme un géant
Qui arrive jusqu'aux nues,
Les nuages pour char, le vent comme coursier,
Viens gouverner la terre.
Par pitié pour le noir enfer de notre esclavage
Viens nous éclairer d'un rayon de soleil !

II

Ô blanche Europe, tu es vraiment
La fille gâtée du ciel.
Le pain, le vin, tu as tout en abondance. p.250
Pour moi, j'aime la Liberté comme une épouse,
Le jour de mes pensées, le soir de mes nuits ;
Je revois toutes les misères de ma patrie ;
Mais la nature inconstante de la Liberté
M'empêche de l'atteindre.
Hélas ! mes frères sont des esclaves !

¹ Ces poésies m'ont été communiquées et traduites par les Pères de la mission française de Canton.

La Chine nouvelle

III

Le vent est si harmonieux, la rosée si brillante,
Les fleurs si odorantes ;
Les hommes deviennent tous des rois.
Et pourtant n'oublions pas ce que le peuple souffre.
À Pékin, il faut courber la tête
Devant le loup, notre empereur.
Hélas ! la Liberté est morte,
La grande Asie n'est plus
Qu'un immense désert !

IV

Au vingtième siècle, que tous travaillent
À ouvrir cette ère nouvelle ;
Que d'une voix unanime tous les hommes virils
Appellent la réforme du ciel et de la terre ;
Que jusqu'au pic Kouang-Leun l'âme du peuple rugisse !
Washington, Napoléon, ô vous deux, fils de la Liberté,
Venez vous incarner en eux.
Hin-Yun, notre ancêtre, dirige-nous.
Génie de la Liberté, accours, protège-nous !

Pour bien saisir toute la signification de ce chant, notamment l'imprécation contre l'empereur, qualifié de « loup », il faut savoir que la Chine du Sud est non seulement anti-mandchoue, mais a encore des aspirations nettement démocratiques, comme on le verra plus loin par les déclarations que m'a faites le chef du parti révolutionnaire, Sun-Yat-Sen.

L'autre chant est surtout remarquable par la nuance de désespoir patriotique qu'il révèle. Il montre mieux ^{p.251} que tout ce que l'on peut dire les changements qui se sont opérés dans l'âme des Célestes, dont l'idéal, il n'y a pas longtemps encore, se limitait au succès des affaires personnelles, et dont l'esprit de solidarité, très puissant d'ailleurs, n'allait pas au delà de la corporation ou de la ville. Il a pour titre :

La Chine nouvelle

PLAINTES DU ROYAUME DES MORTS

I

Le vent souffle d'ouest. Hélas ! quelle tristesse !
Hou ! l'empire du Milieu n'est plus qu'un empire de morts,
Une nuit, les Tartares arrivent, montés sur leurs chevaux ;
Hélas ! ils sont si nombreux
Que le pays semble couvert de poussière. Hélas !
Le soleil à peine levé, on nous force à changer même nos vêtements,
Et le soir, on veut faire, de nous, de serviles soldats (au service
des Mandchous).
Ô douleur ! la comète, apparue au nord du firmament,
Présageait la chute de la colonne du ciel.
Tout est ténèbres. Il n'est personne à qui parler,
Les lamentations couvrent les montagnes.
De tous côtés, on n'aperçoit que des os blanchis
Dans un horrible désordre.
Hou ! hélas ! quelle tristesse ! Oui, nous ne sommes
Qu'un royaume de morts !

II

Le vent souffle d'ouest. Hélas ! quelle tristesse !
Qui s'est levé pour combattre ? Des drapeaux blancs,
Hélas ! annoncent une sujétion, l'asservissement.
Des soldats d'Europe arrivent, une nuit ;
Hélas ! le nuage dans lequel nous vivons nous empêche de craindre,
Tends l'oreille, écoute le palais impérial résonner sous le pas p.252
De celui qui accueille et s'unit aux étrangers.
Bien plus, les concessions des Européens font partout de larges trouées.
Hélas ! ceux-ci s'enrichissent
De nos globules rouges et de nos plumes bleues.
Leurs chefs passent leur temps dans les délices
De la boisson et de la musique.
Hélas ! qui connaît notre douleur ? Qui entend nos cris de détresse ?
Hou, hou, quelle tristesse !
Oui, nous ne sommes qu'un peuple de morts !

La Chine nouvelle

Ici, l'hostilité contre les étrangers s'allie étroitement au sentiment anti-mandchou. Et l'on peut dire qu'à ce point de vue cette chanson est parfaitement représentative de l'état d'âme de la « Jeune Chine » tout entière, aussi bien dans le Nord et sur les rives du Yang-tsé que dans le Kouangtoug. Elle est une paraphrase lyrique du nouvel axiome « la Chine aux Chinois », qui unifie désormais moralement l'empire du Milieu et en fait un bloc aussi distinct du Japon que des nations de race blanche.

*

Ce nationalisme intense, aggravé du vieux particularisme des Célestes, s'est, jusqu'ici, manifesté par une opposition très violente contre toutes les entreprises étrangères. Le soulèvement du Tchékiang provoqué par l'emprunt anglais relatif à la ligne ferrée de cette province, en a été l'affirmation la plus éclatante. On a vu, au chapitre des chemins de fer, jusqu'à quels excès la population s'est portée en cette circonstance. Toutes les provinces de l'empire ont vu se produire des mouvements de ce genre et il n'est pas une puissance qui n'ait été l'objet des suspicions chinoises ou qui n'ait eu à souffrir de ce nationalisme ombrageux.

De ce fait, toutes les concessions de voies ferrées et de ^{p.253} mines que des Français avaient obtenues au Kouangsi et au Yunnan se heurtent à une obstruction systématique dont elles ne pourront probablement triompher. La ligne même de cette dernière province, en cours d'exécution depuis longtemps, n'a pu être continuée qu'au prix de difficultés sans nombre. Ainsi qu'il a été dit précédemment, cette hostilité ne s'inspire pas d'une opposition aux chemins de fer, qui a cessé d'exister, mais de la crainte de voir les étrangers arguer de ces intérêts pour s'emparer peu à peu du pays. C'est bien ce sentiment qui apparaît dans le rapport que le mandarin Liang-Kouang-Tsao, administrateur du ministère de la Justice, adressait, au mois d'avril 1908, au trône, pour le prier de faire fermer une école de Français, à Lientcheou, sur la frontière du Tonkin.

La Chine nouvelle

« Les Français, disait-il, ont établi, à Lientcheou, une école enseignant leur langue, par l'intermédiaire de deux traîtres : Li-Tseng et Li-Se-Koué. Le mandarin local est tellement lâche et inutile qu'il n'a pas osé s'opposer à cette entreprise. Quand les habitants de Lientcheou connaîtront la langue française, cette ville n'appartiendra plus à la Chine et deviendra une colonie de la France.

C'est dans le même esprit que le général Tchang-Vé-Tsé affirmait, dans un discours auquel il a été déjà fait allusion et qu'il adressait aux soldats du Nganhoei :

« Les étrangers ont toujours l'intention de se partager notre Chine.

Le Japon lui-même, malgré sa fraternité de peuple de race jaune, n'a pas échappé à cette méfiance. À maintes reprises, les habitants ont adressé des pétitions demandant à la cour de faire expulser les Nippons des villes de Mandchourie éloignées du chemin de fer qu'ils occupent, entre autres de Kirin, de Hélongkiang, etc. Une campagne très vive a été menée contre l'intrusion des bonzes japonais au Foukien.

« Il n'existe pas de traité entre la Chine et le Japon permettant la propagation, dans le Céleste Empire, de la religion ^{p.254} shintoïste,

remarquaient les lettrés de cette province, dans une lettre adressée au Wai-wou-pou. Et ils terminaient en demandant l'expulsion de ces bonzes « qui finiraient par causer de graves ennuis au pays ».

On connaît l'arme qu'emploient les Célestes avec un extraordinaire ensemble, au moindre de ces conflits : le boycottage. On se rappelle combien eurent à en souffrir, il y a trois ans, les Américains et, plus récemment, les Japonais. Les Anglais, à plusieurs reprises, en ont été menacés, mais ils sont parvenus à éviter, jusqu'à présent, le coup terrible qui serait ainsi porté à leur commerce en Extrême-Orient.

Le sentiment du mal qu'ils pouvaient causer de la sorte, joint aux éloges prématurés qui leur sont venus de l'extérieur et à la maladroite

La Chine nouvelle

surenchère d'amabilités et de concessions à laquelle se sont livrées les puissances d'Europe et d'Amérique vis-à-vis du gouvernement de Pékin, a donné, aux Chinois, une conscience présomptueuse et très exagérée de leur force. Il en est résulté de leur part, à l'égard des étrangers, une mauvaise volonté systématique et une morgue frisant souvent l'insolence. La lettre écrite au mois de décembre 1907, par Tcheng-So-King, ex-président du Club commercial de Shanghai, au ministre d'Angleterre en Chine, au sujet de l'emprunt pour la ligne du Tchékiang, est un exemple curieux de cette nouvelle attitude. Voici, à titre documentaire, cette arrogante missive :

« Monsieur, il y a déjà six mois que je suis à la campagne à cause d'une maladie de foie.

Les docteurs me défendent même de lire les journaux afin d'éviter toutes sortes d'excitations qui pourraient aggraver mon mal. Aussi depuis six mois j'étais privé de journaux.

Mais étant maintenant moins malade, j'ai fait acheter des journaux. Je sais donc la question de l'emprunt pour les lignes du Kiangsou et du Tchékiang et celle ^{p.255} des droits navals du Sikiang. Je ne veux pas juger ici si c'est l'Angleterre ou la Chine qui a tort. Car les journaux l'ont déjà dit depuis longtemps.

Néanmoins je suis un habitant de la Chine et, en étant habitant, je dois prendre la responsabilité de la prospérité et de la ruine de mon empire.

Aussi, bien que je sois malade, tant que je ne serai pas mort je ne devrai pas rejeter cette responsabilité.

Notre gouvernement viole le décret impérial et offense le peuple au suprême degré. Il a sûrement un but secret pour agir de telle façon.

Nous ne connaissons pas ce but, mais vous devez le connaître. Voulant atteindre son but, notre gouvernement nous traite avec une tyrannie barbare, sans même s'occuper de ses joies ou de ses malheurs personnels.

La Chine nouvelle

Mais si, ne pouvant plus supporter les barbaries de son gouvernement, le peuple chinois discute avec lui, les autres nations ne subiront-elles pas des désagréments à cause de cet emprunt anglais ?

Voulant travailler pour l'intérêt personnel du syndicat anglais, vous avez irrité tout le peuple chinois. À mon avis, c'est une perte pour vous.

De plus, il faut que vous-même fassiez le nécessaire pour faire disparaître cette question de l'emprunt.

Néanmoins, sachant bien que vous ne terminerez pas vous-même cette question, je suis forcé de vous présenter cette lettre.

Je vous donne un délai d'un mois pour que vous puissiez faire le nécessaire avec le Wai-wou-pou pour faire disparaître cette question de l'emprunt. Si, passé ce délai, vous n'avez pas encore fait ce que je vous ai dit, cela prouvera que vous vous contentez d'être un ennemi mortel du peuple chinois et j'agirai de la même manière que j'ai fait pour les marchandises américaines. Je télégraphierai à tous les pays de la Chine pour qu'ils n'achètent pas de marchandises p.256 anglaises et ne fassent pas transporter leurs marchandises par les vapeurs anglais.

Si je vous donne un délai d'un mois, c'est à cause de la profonde amitié qu'il y a entre les commerçants chinois et les commerçants anglais et non à cause de vous.

Auparavant j'ai été le chef de ceux qui boycottaient les marchandises américaines. Si, il y a quelques mois, j'ai dû cesser ce boycottage, cela ne provenait pas de ma lâcheté. Car étant alors président du club commercial, qui est sous les ordres du ministère du Commerce, j'étais un serviteur public et je devais obéir au décret impérial.

La Chine nouvelle

Mais maintenant, il y a déjà plus d'un an que j'ai donné ma démission et je ne suis plus un serviteur public, mais un citoyen ordinaire.

Un peuple a plein droit de boycotter raisonnablement les marchandises de son ennemi sans s'immiscer dans les affaires internationales. Et en dépit de la tyrannie et de la barbarie de notre gouvernement, il ne saurait nous forcer tous de nous servir des marchandises anglaises et de faire transporter nos marchandises par les vapeurs anglais.

Il n'y avait que cinq mois que nous boycottions les marchandises américaines, cependant l'Amérique avait déjà subi des pertes considérables. Vous qui êtes très savant, vous devez le savoir mieux que moi.

Dans les livres, il est dit : « Le dard des abeilles est venimeux ». J'espère que quand vous aurez du temps libre, vous serez content de prendre la peine de méditer un peu ces mots. Car ce sera un bonheur pour moi et pour les deux nations.

Remarquez que cette lettre que je vous envoie est toute personnelle, n'ayant aucun rapport avec notre gouvernement et que celui-ci n'a aucun droit de m'interdire d'agir ainsi.

La raison est que je ne suis plus un serviteur public.

Si par hasard, vous n'êtes pas de cet avis et m'en ^{p.257} voulez, ne dérangez pas les soldats et le public, envoyez-moi seulement votre carte et donnez-moi un rendez-vous avec le jour et l'heure décidés, je n'y manquerai certainement pas. Car : *mourir pour la Patrie est glorieux*, et je désire mourir.

Si vous me donnez un rendez-vous, je m'y rendrai..., etc.

Le désir qui domine surtout les Chinois, c'est de traiter avec les pays d'Occident sur un pied d'égalité absolue. Ils ont déjà marqué leur intention d'établir des consulats en Indo-Chine, au Siam, aux îles

La Chine nouvelle

Malaises et aux Indes, tous pays d'immigration jaune où les Célestes sont soumis à une surveillance et à une réglementation spéciales. De même, ils commencent à ne plus vouloir admettre dans leurs fleuves, la présence des canonnières que les puissances étrangères y entretiennent pour la protection de leurs nationaux. C'est ainsi que récemment, pour avoir voulu faire la police des rivières du Sud, infestées par les pirates, les Anglais ont été menacés de boycottage. Un journal de Shanghai, le *Chépaou*, disait même : « Les Cantonais sont prêts à attaquer les Anglais si ceux-ci ne retirent pas leurs navires de guerre. »

Cette nouvelle manière de procéder s'est particulièrement fait sentir pour les concessions aux Européens, dans les dernières villes ouvertes au commerce étranger. Alors que dans les ports anciennement ouverts, comme Shanghai, Tien-Tsin, Hankéou, Canton, etc., la Chine avait cédé à bail ou même définitivement des terrains considérables, administrés par des municipalités étrangères, elle a spécifié qu'elle resterait désormais seule maîtresse et propriétaire des concessions qui seraient ainsi accordées. C'est le cas pour Nanning, capitale provinciale du Kouangsi, sur le Sikiang, qui a été ouvert au commerce au début de 1907. L'établissement de chaque résident y a été réglé, par l'autorité locale, sur les bases suivantes : p.258

1° Bail de 30 ans renouvelable ;

2° Obligation de bâtir avant 3 ans, sinon le bail est résilié avec perte des taxes payées jusque là ;

3° Tous les plans doivent être soumis aux autorités ;

4° L'autorité locale se réserve les entreprises de gaz, d'électricité et des eaux ;

5° La redevance annuelle est de 60 dollars par *meou*. (Le *meou* est de 6.000 pieds carrés.)

6° La police est indigène.

De cette façon, le commerçant étranger n'est plus sur un territoire de sa nationalité, régi par ses lois propres, comme dans les villes citées plus haut, il est sur le sol chinois, locataire des autorités mandarinales

La Chine nouvelle

et entièrement à leur merci. Il est permis, dans des conditions pareilles, de douter de la prospérité de ces concessions nouveau style.

*

Chez les Chinois, chez ceux notamment qui connaissent notre civilisation et sur lesquels nous devrions par conséquent pouvoir compter, l'hostilité n'est pas moins vive et est faite surtout d'amour-propre blessé. J'ai eu l'occasion de recueillir, de la manière la plus inattendue, une expression de ce ressentiment particulier, de la bouche même de l'ancien attaché à la légation de Chine à Paris, le fameux général Tcheng-Ki-Tong, que l'on vit pendant plus de quinze ans dans nos salons et sur nos boulevards. C'était en 1904, à Shanghai, et nous finissions de dîner avec quelques-uns de ses compatriotes de Fou-Tchéou, chez un traiteur de Foochow road.

Les chanteuses qui, selon l'usage chinois, avaient été invitées, étaient reparties, après avoir miaulé d'une voix de tête suraiguë quelques chansons très anciennes et, tout en causant avec notre aimable amphitryon, p.259 je l'interrogeais sur les sentiments des Célestes à notre égard. J'avais l'impression de parler à quelqu'un des nôtres. Aussi quelle ne fut pas ma surprise quand Tcheng-Ki-Tong, le boulevardier Tcheng-Ki-Tong, me dit, sur un ton d'une âpreté singulière :

« La vérité est que les Chinois vous haïssent profondément. Cette haine est aussi vive à Shanghai que partout ailleurs et, malgré les avantages commerciaux, malgré la richesse que votre présence y apporte, soyez certain qu'on ne vous y tolère que parce qu'on ne peut faire autrement. Si on pouvait vous chasser, on n'y manquerait pas, bien que les intérêts du plus grand nombre dussent en souffrir.

Cette aversion est peut-être même plus grande ici qu'à l'intérieur, parce que nous y vivons près de l'Européen et que nous sommes constamment froissés par lui. Chez nous, plus que partout au monde, les blessures d'amour-propre sont les

La Chine nouvelle

plus cruelles et celles qu'on pardonne le moins. Nous ne pouvons admettre que l'Occidental traite le Chinois, à quelque rang qu'il appartienne, comme un être inférieur, et sa prétention, alors que la plupart du temps il est, lui-même, de basse culture et n'est pas de l'élite de sa race, sa prétention, dis-je, à nous civiliser nous semble ridicule.

J'ai vécu à Paris, j'y étais considéré, par vos meilleurs compatriotes, comme un égal. Ici, il m'est défendu, parce que Chinois, d'entrer au club et de mettre les pieds dans le jardin public, sous peine d'en être honteusement chassé, si je m'y hasardais. Nos grands commerçants, nos banquiers, qui parlent vos langues et qui, pour l'intelligence des affaires, ne le cèdent en rien aux vôtres, ne sont pas admis à traiter directement avec vos chefs de maisons. Il faut qu'ils aillent prendre la queue, comme des coolies, au bureau du comprador qui doit leur servir d'intermédiaire. Il y a là une série de vexations insupportables qui vous aliènent le cœur des Chinois bien plus sûrement que ^{p.260} toute autre chose. Et il y aurait tant à dire encore, dans l'ordre politique surtout, auquel je ne veux pas toucher !

Il est bien certain que ces propos, pleins d'amertume et de colère, ne faisaient que reproduire avec franchise ce que le plus grand nombre de ceux à qui nous avons à faire pense secrètement. Et il faut bien reconnaître que la plupart des étrangers, avec lesquels ils sont en contact, font tout ce qu'il faut pour justifier cette aversion. Certes, beaucoup sont d'excellents représentants de notre race, mais par leurs qualités mêmes d'audace et de rudesse, ils ne peuvent plaire à ces êtres maniérés, précautionneux et lents que sont les Chinois. Et puis il y a aussi les autres, les bohèmes de l'aventure, très nombreux en Extrême-Orient. Cela fait du reste un milieu peu banal et très intéressant à étudier.

Ces résidents des grands ports de Chine, sauf quelques représentants d'importantes affaires, dont le siège est en Europe et qui

La Chine nouvelle

sont en quelque sorte des fonctionnaires, appartiennent, de quelque nationalité qu'ils soient, à cette espèce d'hommes qu'attirent les risques et les hasards des fortunes lointaines. Ils ont cette forte individualité que l'on acquiert quand, sorti du cadre originel et de son armature morale, on n'a plus d'appui qu'en soi-même et d'autre règle que celle que l'on se donne. La position a d'ailleurs ses périls ; le changement d'atmosphère, de nos pays d'Europe à ceux de cette extrême Asie, est tel qu'il y en a qui semblent pris de vertige, qui perdent pied et qui sombrent dans d'irréparables désordres ; mais quelle énergie, quelle hardiesse et quelle trempe les autres ne puisent-ils pas dans cet élargissement de l'horizon et dans cet affranchissement ! Combien qui, partis avec rien, sont parvenus à mettre sur pied d'énormes entreprises ! On en cite qui ont fait, perdu et refait plusieurs fois une fortune considérable. Ce sont en vérité les condottieres du trafic, les modernes conquistadors.

p.261 Il en résulte une société curieusement panachée et pittoresque, avide de luxe et de plaisir. On la retrouve, après la fermeture des offices, partout où l'on s'amuse et où on vit avec intensité, sur les pelouses sportives, au bar des clubs, dans les concerts cosmopolites, autour des tables de tripots et dans les *Houses* d'Américaines. Les courses de chevaux surtout soulèvent une passion vive, non par le jeu, mais par l'intérêt même du sport. Les amateurs sont nombreux qui ne manquent pas une réunion et qui s'embarquent à cet effet, certains avec leurs montures, pour Hongkong, Amoy, Chéfou, Tien-Tsin. Le cheval, c'est, pour cette colonie européenne, le luxe qui flatte et qui classe un gentleman. On s'endette plus volontiers pour lui que pour entretenir une femme. L'un n'empêche pas l'autre, d'ailleurs, car tout cela n'est que trop facile, dans ce pays par excellence du crédit, où tous les paiements se font en bons de papier que l'on appelle des *tchits*.

Cet usage du *tchit* est une des choses qui montrent le mieux, chez ces extrêmes déracinés, l'appétit des jouissances immédiates. On a un désir violent, on le satisfait ainsi, sans avoir même à se demander si on le peut. Un crayon, un chiffon de papier et c'est fait. Cela a pris de

La Chine nouvelle

telles proportions qu'on s'habitue à ne rien payer. Au club, des consommations, on signe, chez le fournisseur, on signe ; une vitrine de magasin tente, on entre, on prend l'objet et on signe. La courtisane elle-même accepte le *tchit*. On devine la suite. Un jour, tous ces bons reviennent en paquets, avec un total à régler. C'est souvent la ruine. Mais qu'importe, c'est le pays où tout s'arrange mieux encore que dans les comédies de Capus. On n'a qu'à recommencer. Le patron redevient commis ou représentant, refait sa situation ou disparaît, va ailleurs. Tout cela n'a pas d'importance, parce qu'on s'en relève beaucoup plus aisément que chez nous. Beaucoup triomphent d'autant mieux de ces traverses qu'ils n'ont plus contre ^{p.262} eux les multiples obstacles du milieu qu'ils ont quitté, obstacles infimes et tout-puissants, issus de l'amour-propre local et du « qu'en dira-t-on », et parce que cela leur donne de la force d'être délivrés de toute honte.

Cette existence, effrénée et hasardeuse, a un attrait incontestable et un moraliste la jugerait peut-être avec indulgence, pour les belles qualités viriles qu'elle met en jeu. Mais les Chinois, qui en sont les témoins, bien qu'étant eux-mêmes hommes de plaisir et de savante débauche, en observateurs sans bienveillance, y trouvent des raisons nouvelles de mépriser nos appétits grossiers et notre barbarie d'être sans rites, de ce qu'ils appellent des « meioli ». On peut affirmer, dans tous les cas, que ce n'est pas par les relations qu'ils ont avec les Européens ou Américains de Chine que les Célestes seront jamais amenés à se rapprocher sincèrement de nous.

@

CHAPITRE III

La presse et la littérature nouvelle. Les étudiants

@

p.263 La presse joue, dans cette évolution de la mentalité des hautes classes et même des classes moyennes, partout où elle pénètre, un rôle capital.

Le journalisme n'est pas une chose nouvelle en Chine, puisque le *Pékingpao*, journal officiel de Pékin, a commencé de paraître, disent les Chinois, au neuvième siècle de notre ère et compte par conséquent plus de mille années d'existence. Il devenait hebdomadaire en l'an 1361 et quotidien en 1800. Mais ce journalisme, réduit à un très petit nombre de feuilles avec un tirage extrêmement restreint, soumis en outre, pour la moindre publication désagréable aux mandarins, à la répression la plus barbare, n'avait aucune espèce d'importance ni d'influence. En réalité, la presse, telle que nous la voyons aujourd'hui, avec des organes nombreux, très lus et jouissant d'une liberté assez grande pour pouvoir jouer un rôle dans les affaires de l'empire, n'existe que depuis trois ou quatre ans. Elle a bénéficié de l'engouement général pour les innovations imitées de l'Occident. Il faut même voir là plus que de l'engouement, car il y a eu aussi un vif désir de savoir, un besoin irrésistible de ne plus se sentir enfermé dans p.264 les infranchissables murailles d'autrefois, et de se mêler en un mot à la vie universelle. C'est à cela surtout qu'est dû son remarquable essor.

Dès le début, au temps du beau zèle réformiste de la cour, ce développement du journalisme fut favorisé par l'autorité supérieure. Des ordres formels dans ce sens furent donnés aux gouverneurs des provinces, en septembre 1905. Dès lors, chacun de ces hauts fonctionnaires se piqua d'émulation et voulut avoir son journal officiel. Le *Pékingpao*, qui fut supprimé en 1907 et qui dut reparaître sous un autre nom, pour avoir révélé les intrigues relatives au choix d'un prince

La Chine nouvelle

héritier, avait, parmi ses principaux actionnaires, le prince Tsing, Yuan-Chi-Kaï et Tsen-Tchoen-Hien. Les mandarins, les princes et l'empereur lui-même étaient les lecteurs fervents des feuilles les plus audacieuses. Au mois de février 1906, Kouang-Su, dans son goût très vif pour cette lecture, donnait l'ordre qu'on lui achetât tous les journaux de Pékin. L'esprit malicieux et puéril des Chinois jouait ainsi, c'est le cas de le dire, avec le feu. Aujourd'hui en effet la presse a pris, par sa rapide diffusion, une place considérable, et c'est une force redoutable que, depuis, on a voulu réduire par de très sévères règlements.

Chaque province a ses journaux, mais les plus répandus sont ceux de Shanghai, Pékin, Tien-Tsin et Canton. Il y a, dans chacun de ces grands centres, une dizaine de quotidiens, composés la plupart en langue parlée, c'est-à-dire accessibles à tous. On comprend tout de suite quel est le rôle capital de ce journalisme dans l'évolution de la mentalité céleste, par ce simple fait qu'il a apporté aux masses jaunes deux choses qui leur étaient inconnues jusqu'à ce jour : l'information et l'esprit critique. Auparavant, le peuple ne connaissait les événements, même les plus graves, que par la rumeur publique, facilement dirigée par les fonctionnaires, ou à travers les nouvelles intentionnellement ^{p.265} fausses des édits impériaux. Courbé en outre, depuis des siècles, par les rites, devant l'autorité aussi bien familiale que gouvernementale, il vivait dans une soumission absolument passive et une inertie fataliste plus profonde encore que celle du musulman. Le pouvoir ne voyait jamais se dresser, même devant ses actes les plus abusifs, une opinion et une hostilité qui se cachaient soigneusement à l'intérieur des sociétés secrètes. Voyons dans quelle mesure cette presse nouvelle a changé tout cela.

Dans la capitale même, où le publiciste n'a pourtant aucune garantie contre le châtement, l'information soumet à son enquête irrespectueuse les personnages les plus puissants et ne craint pas de pénétrer jusqu'à l'intérieur du palais. Un journal nous met au courant des crises nerveuses du Fils du Ciel, de la maladie de l'impératrice douairière et de sa terreur des révolutionnaires. Un autre nous fait connaître le chiffre énorme des cadeaux intéressés que le vieux prince Tsing, doyen

La Chine nouvelle

de la famille impériale, a reçus pour son anniversaire, ou bien pour quelle somme exacte il a fait octroyer à Yang-Che-Ki le poste de vice-ministre de l'agriculture, à tel autre mandarin la charge de gouverneur de Kirin. On a connu de la sorte cette savoureuse histoire de la nomination du gouverneur de Hélongkiang, si typique et si représentative des mœurs du Bas-Empire chinois. Ces indiscretions vont jusqu'à signaler les dépenses excessives de certains hauts fonctionnaires. Un journal dit par exemple ceci :

« M. Yong-Yeou-Ting, assistant à l'Académie, qui avait accusé et fait destituer S. E. Chu-Hong-Ki, ministre de l'empire (à l'instigation de son puissant ennemi, le prince Tsing, contre lequel il s'était ligué avec Tsen-Tchoen-Hien), vient de faire bâtir, à Pékin, de nombreuses maisons coûtant 30.000 taëls. Tout le monde s'en étonne beaucoup, car M. Yong était fort pauvre et maintenant il apparaît riche tout à coup. p.266

Il devra de plus dépenser, à la fin de cette année, environ dix mille taëls pour le mariage de sa fille.

Enfin, une feuille de Pékin osa donner en concours, en 1907, une pièce satirique, en vers, sur ce même prince Tsing et en distribua les prix.

La verve de nos confrères célestes ne s'attaque pas seulement aux hommes, mais encore aux idées et aux vieilles coutumes de la Chine. La croyance aux esprits, la philosophie de Confucius sont impitoyablement raillées. Quand la cour a élevé le culte de ce philosophe à la première classe, le *Nanfanpao* a critiqué très ironiquement ce décret, pris, disait-il, pour satisfaire et tranquilliser d'insatiables et mauvais conservateurs.

Les journaux qui paraissent dans les ports ouverts, sur le territoire des concessions étrangères, à Shanghai, Tien-Tsin, Hankéou, sont naturellement ceux qui poussent le plus loin l'indépendance de leur opinion et la virulence de leurs attaques. Ainsi, l'*Impartial*, qui se publie sur la concession japonaise, à Tien-Tsin, est extrêmement violent. Ceux de la concession internationale de Shanghai, avec une tenue supérieure

La Chine nouvelle

et en langue littéraire, le *Tchongvaijépaο* (*Universal Gazette*), le *Nanfanpaο*, le *Chépaο*, etc., qui tirent de 12.000 à 15.000 exemplaires et qui vont dans toute la Chine, ont également pris nettement position comme anti-mandarins. Ils sont d'ailleurs, mais beaucoup plus secrètement, anti-dynastiques et anti-mandchous.

L'attitude du *Tchongvaijépaο*, à cet égard, changeait, il est vrai, en 1908, car Yuan-Chi-Kaï, en ayant fait acheter, par des intermédiaires, la plupart des actions, faisait remercier son rédacteur en chef Wang-Song-Koh, dont le successeur donnait, à cette feuille importante, une allure gouvernementale. On voit encore, par ce simple fait, que les hommes d'État célestes reconnaissent la grande importance de la presse et savent s'en servir.

Au début, la licence de cette critique n'a pas été ^{p.267} aussi mal accueillie qu'on pourrait le croire, par les milieux officiels. Ce qui blessait en effet les uns intéressait les autres et finalement chacun y trouvait son compte. L'impératrice elle-même était une lectrice assidue de la feuille la plus satirique de la capitale, enchantée d'avoir de cette manière quelques renseignements sur la conduite des gens de son entourage et des ministères. La nouvelle relative aux intrigues pour la nomination d'un prince héritier et la révélation de l'échec de l'impératrice en cette circonstance ont tout gâté. Déjà le scandale provoqué par l'affaire de Hélongkiang et d'autres divulgations touchant à la vie privée des princes et des plus importants personnages de la cour, avaient fini par créer en haut lieu, contre le journalisme, un très fort courant.

Le *Pékingpaο* fut supprimé, son directeur mis en prison et un projet de réglementation très sévère fut mis à l'étude. À cette même époque, le *Chépaο* annonçait que les autorités de Pékin venaient de prohiber la vente de plusieurs journaux. « On ne connaît pas la raison, disait-il, de cette mesure vexatoire. »

Les journalistes chinois s'émurent de cette sévérité qui faisait craindre de prochaines mesures restreignant la liberté de la presse. Ceux de Pékin et de Tien-Tsin se réunirent et discutèrent de leurs

La Chine nouvelle

intérêts menacés par ces projets de censure. Ils adoptèrent à l'unanimité les quatre propositions suivantes, en décidant de les présenter sans retard au ministère de l'Intérieur :

« 1. — Permission à tous les journalistes d'aller librement rendre visite à tous les mandarins et aux fonctionnaires étrangers, soit à la cour de Pékin, soit dans les provinces, dans le but d'avoir des informations sur les affaires administratives, politiques et diplomatiques.

2. — Permission également d'assister à l'instruction et aux débats des procès dans tous les yamens ou les cours mixtes étrangères, afin d'être parfaitement renseignés. p.268

3. — Réduction de moitié sur le prix des places en voyageant par chemin de fer ou par navire à vapeur.

4. — En cas de violation des lois, par un ou plusieurs journalistes, celui-ci ou ceux-ci ne pourra ou ne pourront être poursuivis et mis en état d'arrestation par les mandarins ou condamnés, avant que l'association générale des journalistes n'ait délibéré sur le cas du ou des délinquants.

La presse du Petchili avait, seule, en effet, à redouter une nouvelle réglementation, car, outre que les journaux sont en général imprimés sur le territoire des concessions étrangères, dans les grands ports ouverts, et échappent ainsi à la répression, on sait que l'éloignement de la capitale affaiblit ou même supprime l'exécution des lois.

L'information tapageuse et la critique acérée ne sont du reste pas les principales caractéristiques de la presse chinoise. Celle-ci est surtout, en effet, patriote et réformiste. Son patriotisme, ombrageux, intransigeant et exacerbé par un extraordinaire orgueil de race, est celui de la nouvelle génération intellectuelle. Il tient tout entier dans cette formule : « La Chine aux Chinois », au nom de laquelle le Tchékiang s'est soulevé contre la concession de chemin de fer accordée aux Anglais, donnant ainsi à toutes les autres provinces un exemple qu'elles se sont empressées de suivre, en supposant systématiquement

La Chine nouvelle

à toute entreprise analogue. Sous l'influence de ce même sentiment, une campagne très active a été, nous l'avons vu, également menée contre l'intrusion des bonzes japonais au Foukien.

Les journaux de Shanghai se signalent tout particulièrement par cette hostilité aux œuvres étrangères. On peut juger du ton véhément auquel ils se haussent, par un entrefilet que publiait, il y a quelques mois, le *Chépao*, sur de soi-disant menées des Français au Kouangsi. Après avoir dit que nos soldats avaient occupé une ville chinoise près de Langtcheou, il ajoutait :

« Il p.269 est probable que le morceau de viande qui est entré ainsi dans la gueule du tigre en ressortira bien difficilement.

La violence de cette animosité enlève à leurs informations, en cette matière, tout caractère d'objectivité, par conséquent toute valeur. La mauvaise foi et la puérile crédulité chinoises aidant, on arrive à des nouvelles fantastiques, telle celle-ci que publiait un jour ce même *Chépao* :

« Un télégramme du vice-roi du Setchoen annonce aux autorités de Pékin que cinq missionnaires étrangers, ayant pénétré dans une partie de cette province, ont tué quelques Chinois, ont pris leurs cœurs et se sont enfuis. Le Wai-wou-pou a télégraphié pour qu'on arrête ces missionnaires assassins.

En 1906, lors de l'affaire de Nanchang, un Père lazariste français ayant été massacré à la suite du suicide d'un sous-préfet, le *Nanfanpao*, le *Chépao*, le *Tchongvajépao* affirmèrent que le missionnaire avait assassiné le fonctionnaire chinois et avait ensuite mis, lui-même, le feu à la mission.

Il est vrai de dire que cette ardeur et cette malignité se retrouvent dans les notes en faveur des réformes et les attaques contre les mandarins. Les journaux chinois excellent même aux nouvelles tendancieuses susceptibles de favoriser leurs desseins. Car ils ont grandement contribué, en annonçant tous les jours l'arrivée clandestine d'armes, le débarquement de nombreux révolutionnaires et leur entrée

La Chine nouvelle

dans Pékin, à provoquer à la cour la panique grâce à laquelle Yuan-Chi-Kaï et sa clientèle moderniste sont revenus au pouvoir.

Comme la presse reflète d'ailleurs, comme un fidèle miroir, tous les aspects de l'âme chinoise, elle joint, à cette profonde malice, la puérité et la crédulité invraisemblables qui font, du Céleste, le vieil enfant que nous avons dit. C'est ainsi qu'on a pu lire, dans un journal, cette extraordinaire information :

« Le gouverneur du Honan a demandé à l'impératrice de récompenser le dévouement d'un fils qui, pour ^{p.270} empêcher son père de mourir, se fit couper un poumon et le lui donna à manger.

Ce fait a été vu par les voisins. En outre, ce jeune homme a vu deux esprits, l'un rouge, l'autre noir, qui lui indiquèrent où était son poumon et comment il pourrait le couper !

Un autre disait, à l'époque de l'affaire du Tchékiang :

« On a vu le cadavre *bleu* du M. Vai, professeur de l'école de Ningpo qui est mort subitement de tristesse et de grande colère à cause de l'emprunt anglais ; tout le monde s'étonne beaucoup de ce cadavre *bleu*.

On pourrait, tous les jours recueillir des perles de ce genre.

*

Il n'est pas inutile de joindre, à ces notes succinctes, quelques renseignements sur l'organisation et la valeur commerciale des journaux. La plupart appartiennent à des sociétés dont les actionnaires sont de riches lettrés et des commerçants. C'est le cas des grands journaux de Shanghai et de Canton. On a vu que les plus hauts mandarins ne dédaignaient pas d'entrer dans des combinaisons de ce genre, puisque le prince Tsing, Yuan-Chi-Kaï et Tsen-Tchoen-Hien avaient des intérêts dans le *Pékingpao* de Pékin. Souvent aussi leur fondation est due aux libéralités d'un vice-roi ou d'un gouverneur, qui a

La Chine nouvelle

ainsi un important organe de publicité à sa disposition. C'est le cas de toutes les feuilles officielles paraissant dans les capitales provinciales. Les Japonais également ont des parts de propriété dans quelques-uns des quotidiens les plus lus en Chine. Certains même de ceux-ci, comme le *Fongyapao*, de Pékin, et le *Fengtien-Koanpao*, de Moukden, leur appartiennent entièrement. Les étudiants et les révolutionnaires possèdent de leur côté des journaux qui p.271 paraissent en dehors de l'empire : le *Tchoung-Kouopao* et le *Shenongpao*, à Hong-Kong, le *Sin-Che-Kiai-Ki*, à Paris, et au Japon, le *Tcheng-Foapao* (l'Ébranlement de la Chine). Il y en a encore à Singapour et aux îles malaises.

Les femmes elles-mêmes ont, à Pékin, le *Niupao* (Journal des dames), qui est rédigé exclusivement par elles, notamment par une sœur du prince Sou. Ce journal, qui a pour but le relèvement intellectuel et moral de la femme, contient des articles sur les usages européens relatifs aux dîners et réceptions, à l'économie domestique, aux modes et aux étoffes. Il contient, en outre, des articles de vulgarisation scientifique et parfois des petits problèmes à résoudre. Il a récemment publié un roman-feuilleton dont l'héroïne était une fille qui avait voulu s'instruire, malgré l'opposition de sa famille, et qui, grâce à son savoir, avait pu ensuite sauver de la misère ses parents appauvris.

À la fin de 1907, on annonçait la publication prochaine, dans le Foochow road de la concession internationale, à Shanghai, du *Jentcheouniupao* (journal chinois des jeunes filles), qui paraissait devoir s'adresser aux innombrables chanteuses et courtisanes de ce quartier de la noce céleste.

La direction des grands quotidiens politiques est généralement confiée à des lettrés de réputation dont certains ont occupé de hautes fonctions mandarinales. Le directeur du *Nanfanpao* est un ancien taotaï de Shanghai, celui du *Chépaou* est un ancien assistant au Wai-wou-pou, neveu du ministre de Chine à Vienne ; celui du *Tchenjoujépaou* est un ancien taotaï du Koeitcheou.

Les rédacteurs, jeunes bacheliers, sont les employés de la société propriétaire qui les paye à raison d'environ 50 dollars (140 francs) par

La Chine nouvelle

mois. Quelques journalistes cependant gagnent davantage. Ce sont des écrivains qui vendent aux journaux des dissertations sur les ^{p.272} choses et les idées modernes. Leur gain peut atteindre une moyenne mensuelle de 150 dollars (le dollar argent vaut actuellement 2,80 fr.)

Quant à la valeur marchande des journaux, voici quelques chiffres qui peuvent en donner une idée assez exacte et qui sont pris dans la presse chinoise elle-même :

Le *Tchenjoujépaο* a été lancé, à Shanghai, il y a quelques mois, avec une somme de 200.000 taëls (800.000 francs). Les notables du Tchékiang ont tout dernièrement formé une société au capital de 300.000 taëls (1.200.000 fr.), pour la fondation, à Hangtcheou, d'un grand quotidien. À Amoy, dans le Sud, des notables auraient également réuni dans le même but la même somme de 300.000 taëls. Par contre, les autorités du Houpé viennent d'acheter, pour la minime somme de 3.000 taëls, le *Hanpao*, d'Hankéou.

Il faut dire enfin que dans les ports où le trafic est intense, la publicité commerciale est une source abondante de bénéfices pour les quotidiens importants. Ce qui ne les empêche pas d'ailleurs de sombrer, comme il vient d'advenir du *Sinpao*, de Shanghai, après huit mois d'existence et de la façon la plus occidentale : pour épuisement des capitaux.

*

Cette jeune presse a donné l'essor, par ses romans-feuilletons surtout, à tout un mouvement littéraire. On voit, d'après les œuvres qui y sont publiées, que la fiction chinoise délaisse les vieux contes où les génies et tout le merveilleux des anciennes légendes célestes tenaient la plus grande place, pour s'adonner à des sujets entièrement nouveaux. Là aussi, l'influence européenne et les idées modernistes se font nettement sentir. De nombreuses traductions de romans français ^{p.273} et anglais ont été publiées. C'est ainsi que le *Quouokojépaο*, de Canton, a donné *Manon Lescaut* et le *Tchenjoujépaο*, de Shanghai, la

La Chine nouvelle

Guerre des mondes, de Wells. *La Dame aux Camélias* a eu récemment, de la même façon, un très gros succès.

Le roman d'amour plaît d'ailleurs au lecteur jaune. Plusieurs, traduits du japonais, *le Héros de l'amour*, *l'Amour et l'Âme*, ont paru dans divers quotidiens. Le *Yangsingpao*, de Canton, a publié même, sur un thème analogue, un roman purement chinois, avec ce joli titre : *l'Ombre de la voile*.

Mais le roman d'actualité et le roman à clef, pour lesquels les Chinois semblent avoir une prédilection particulière, plaisent encore davantage. C'est dans ce genre, où les écrivains célestes apportent leurs qualités d'observation méticuleuse, d'ironie aiguë, de vérisme ingénu et cynique, que la nouvelle littérature chinoise trouvera sans doute son expression la plus originale. Parmi ces sortes de pamphlets romanesques qui ont été publiés ces derniers temps, on peut citer : *les Mœurs récentes du peuple chinois*, dans le *Nanfanpao*, roman contre les mandarins ; dans le *Tchongvajépao*, un roman sur l'affaire de l'institutrice Tsieou-King, injustement exécutée comme révolutionnaire ; dans le *Sinpao*, un autre roman intitulé : *la Mauvaise fille* et dont le sujet est la récente accusation de concussion et de corruption portée contre le prince Tsing. Tous ces journaux sont de Shanghai. Le *Tsitoi en han sangpao* (Journal commercial des 60 corporations), de Canton, a publié un roman nationaliste très caractéristique : *le Lion endormi*. Le lion, c'est la Chine. Enfin, il faut mentionner un roman dialogué qui, sous le titre de *les Nouveaux éducateurs*, est une satire mordante de la nouvelle couche d'intellectuels improvisés, jouisseurs et arrivistes, plus habitués des lieux de plaisir de Foochow road que des salles de conférences. Avec son extraordinaire humour chinoise, faite de malice ^{p.274} imperturbable et cruelle, de réalisme précis et absolument dénué de nos délicatesses occidentales, c'est bien le plus piquant roman de mœurs célestes qui soit.

Le théâtre a également suivi cette évolution. On ne jouait guère auparavant que de vieilles légendes héroïques se rapportant à l'histoire de la Chine, ou des bouffonneries frisant parfois l'obscénité. C'est ainsi que je me rappelle avoir assisté, il y a plusieurs années, à Niouchouang,

La Chine nouvelle

le grand port de la Mandchourie, à la représentation d'un vaudeville dans lequel avait lieu un mariage dont l'épousée était un jeune garçon que l'on avait pris jusque là pour une fille. On devine sans peine quelles scènes pimentées avait pu imaginer l'auteur sur un tel sujet, quand on connaît l'impitoyable verve réaliste et cynique des Chinois.

Il y a aujourd'hui, du moins dans les villes importantes qui ont un public lettré, un répertoire moderniste, composé surtout de pièces à thèses patriotiques. Au mois de juin 1906, les autorités de Pékin adressaient leurs félicitations à un théâtre de la capitale qui jouait une comédie ayant pour titre : *L'Amour des filles pour l'empire*. Un drame dont le succès, à Pékin, fut aussi considérable, avait pour héros un étudiant qui finalement mourait après avoir lutté contre l'envahissement des étrangers.

Les auteurs dramatiques étant, dans le Céleste Empire, des directeurs de troupes théâtrales et par conséquent plus attentifs encore qu'ailleurs à donner aux spectateurs des spectacles en harmonie avec les préoccupations courantes et qui soient ainsi assurés de succès d'argent, il est bien certain que ce répertoire nouveau doit déjà être très fourni. Mais ce serait là l'objet d'une longue étude spéciale qui n'a pas ici sa place.

*

p.275 Les étudiants sont, avec la presse, l'élément novateur le plus actif. C'est cette jeunesse excessive, peu pondérée et ne s'embarassant guère, dans son action, de formes mesurées et de mobiles raisonnables, qui constitue pour la plus grande part ce qu'on appelle désormais la « Jeune Chine ». Elle a participé, ces dernières années, à tous les mouvements en faveur des réformes et elle est intervenue, par d'innombrables pétitions et rapports, adressés à la cour, dans l'administration des provinces et dans la politique générale de l'empire, surtout dans les questions relatives aux rapports avec les Européens. Le nationalisme si exclusif et si ombrageux, qui a tant de

La Chine nouvelle

similitude avec l'ancien particularisme, cette sorte de modernisme xénophobe, auquel nous nous heurtons actuellement en Chine, est, pour ainsi dire, son œuvre.

Il serait trop long d'énumérer ces interventions des étudiants. Elles sont incessantes et de toute nature. Ainsi, en septembre 1907, ceux du Houpé adressaient un télégramme au prince Tsing, pour le prier d'ordonner au nouveau vice-roi de la province, Tchao-Eul-Cheng, de rejoindre au plus vite son poste et de s'opposer à son transfert à la vice-royauté de Mandchourie. Ceux du Setchoen expédiaient de leur côté un télégramme identique au même prince, relatif au vice-roi Tcheng-Koei-Long. Les étudiants au Japon, originaires de la Mandchourie, envoyaient un long rapport au Wai-wou-pou, pour protester contre les empiétements des Japonais dans cette province, et pour dénoncer les complaisances que le vice-roi Siu-Tsé-Cheung avait pour eux.

Au début de 1908, des étudiants résidant au Japon protestent au sujet d'un bruit qui court d'une ^{p.276} prochaine concession, à un Belge, des droits de navigation sur le Hoang-Ho (fleuve Jaune).

La cour ayant répondu à une pétition des étudiants du Kiangsou, du Tchékiang et du Petchili, relative au chemin de fer de Ningpo-Shanghai, en leur ordonnant de ne pas s'occuper de ces choses et d'être tout entiers à leurs études, ceux-ci adressèrent aussitôt un autre rapport, dans lequel ils disaient :

« Nous tous élèves, qui ne savons rien en effet, voulons très vivement devenir très savants pour aider la cour à s'enrichir et se fortifier. Mais, à présent, nous apprenons que la ligne ferrée très importante dont dépend notre vie, va tomber dans les mains des étrangers, comment pourrions-nous garder le silence à ce sujet ?

Le trône, irrité de cette immixtion constante des étudiants dans ses affaires, fit dresser au mois de janvier 1908, par le bureau de l'Instruction publique, ces nouveaux règlements, destinés à leur empêcher ces incursions dans la politique :

La Chine nouvelle

1° Les étudiants des écoles doivent faire leurs études de tout leur cœur. Ils n'ont aucun droit de s'occuper des affaires qui n'ont aucune relation avec eux.

2° Les étudiants de toutes les écoles ne doivent pas prendre part aux affaires politiques de l'empire ni à celles de leurs écoles.

3° Les étudiants des écoles ne doivent pas prononcer des discours et des dissertations rebelles ni faire des écrits pour être publiés dans les journaux.

4° Les étudiants ne doivent pas être à la dérobée rédacteurs ou informateurs dans les journaux.

5° Les étudiants qui ont des réclamations à faire à leurs directeurs relativement aux affaires de leurs écoles, doivent le faire par l'intermédiaire de leurs maîtres, ils n'ont pas la permission de se mettre d'accord pour cesser d'étudier.

6° Les étudiants des écoles ne doivent pas lire les ^{p.277} mauvais romans et les livres révolutionnaires. Ils ne doivent prendre sur eux que les livres qui leur sont indispensables pour leurs études.

7° Les étudiants des écoles n'ont pas le droit de se mettre d'accord pour former des sociétés ou tenir des réunions ou entrer dans les sociétés.

8° Les étudiants des écoles ne doivent pas prendre part aux procès des pays ni s'occuper du refus du paiement de taxes et impôts.

9° Les étudiants des écoles ne doivent pas violer les lois et agir sciemment contre les rites.

10° Quand les écoles élaborent de nouveaux règlements et conditions, les étudiants ne doivent pas refuser de leur obéir.

11° Les élèves doivent éviter de faire des bavardages et veiller sur leurs paroles.

La Chine nouvelle

12° Les étudiants doivent observer ces dits règlements. Ceux qui oseront les violer seront non seulement renvoyés, mais encore punis selon leurs fautes. »

Les plus turbulents sont ceux qui étudient au Japon. Ils étaient, en 1907, au nombre de dix mille, dont les huit dixièmes Chinois et le reste Mandchous. À la fin de cette même année, une enquête du journal le *Pékingjépaou* établissait qu'ils étaient divisés en quatre partis politiques, qui étaient définis de la sorte :

« Le *Tcheng-Sui-Tio-Tcha-Houi*, parti qui prépare la Constitution et qui compte seulement 500 adeptes. Chef : Yang-Tou.

Le *Sien-Tchang-Kiang-Si-Houi*, parti dont les idées diffèrent peu du précédent et qui compte 800 membres. Chef : Sioung-Faing-Yu.

Le *Tcheng-Wen-Cheu*, ce parti également semblable aux deux autres, semble néanmoins plus pressé de donner à la Chine une Constitution. Il compte environ 700 membres et son chef est Kiang-Tche-You.

Ces trois partis forment l'association des *Pohouantan*, c'est-à-dire des réformistes dont le fondateur et le ^{p.278} grand chef est *Kang-Yu-Wei*, qui est lui-même représenté au Japon par *Liang-Tsi-Tchao*.

Mais plus de quatre mille étudiants chinois au Japon appartiennent au parti révolutionnaire (*Kémingtang*). Ce parti se nomme également *Tchong-Koua-Tong-Mong-Houi*, *Société chinoise*. Le chef en est Seng-weng (Sun-Yat-Sen).

Ces jeunes gens dont la majorité a été en effet acquise à l'idée révolutionnaire, par les conférences que Sun-Yat-Sen a faites à Tokio, réunissent dans une même haine la dynastie mandchoue et les étrangers. Les harangues qui sont prononcées dans leurs réunions sont à cet égard très significatives, car leur violence de langage est singulièrement en désaccord avec la réserve et la prudence habituelles aux Chinois.

La Chine nouvelle

Au cours d'un meeting tenu par les étudiants du Honan, au Japon, au sujet des lignes de Pou-Sing, l'un des orateurs, nommé Dou, après avoir dit que le gouvernement de Pékin était un esclave de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Allemagne et du Japon, s'est écrié :

« Le gouvernement est vraiment un chien des étrangers. À mon avis, nous devons immédiatement organiser des troupes de *sang de fer*, pour massacrer ces tristes traîtres, vendeurs de leur patrie, et venger ainsi nos compatriotes.

Un autre, nommé Tchang, a préconisé l'indépendance des provinces qui, s'étant séparées de la dynastie, régleraient séparément leurs affaires, car

« avec ce gouvernement d'esclaves et de chiens des étrangers, a-t-il déclaré, si nous ne faisons pas dès maintenant le nécessaire pour conserver nos droits, dans dix ans la Chine aura cessé d'exister.

Un troisième dit encore que si

« on ne s'opposait pas à mort à l'emprunt pour ces lignes, le gouvernement considérerait que le Honan est un cadeau qui peut être offert par lui aux blancs.

Et ces diatribes passionnées furent applaudies frénétiquement par l'auditoire.

p.279 On a vraiment beaucoup de peine à croire que ce soit avec un tel état d'esprit que la « Jeune Chine » puisse hâter la transformation du Céleste Empire. Une telle mentalité est en effet beaucoup plus proche des Boxeurs de 1900 que de notre civilisation. C'est pourtant celle de la fraction la plus avancée du parti réformateur. Et c'est d'ailleurs une des choses les plus déconcertantes et qui empêchent le plus d'avoir une opinion ferme sur la modernisation de la Chine.

@

CHAPITRE IV

Le parti révolutionnaire

@

p.280 Si l'on s'est généralement trompé sur la rénovation officielle de la Chine, en prenant trop au sérieux des réformes restées en grande partie platoniques, l'importance du mouvement révolutionnaire a été pareillement exagérée. On a été induit en erreur, depuis trois ans, à cet égard, par des nouvelles qui étaient puisées à la source très suspecte de la presse chinoise. On a été aussi trompé par le bluff qu'à l'imitation du gouvernement de Pékin, les meneurs du mouvement ont fait dans le monde. On y a cru, d'ailleurs, pour les mêmes raisons, en accordant trop de crédit aux proclamations de ces derniers, comme on l'avait fait pour les rapports au trône et les décrets impériaux. Mais si le parti n'a pas la force qu'on lui avait attribuée, il a néanmoins affirmé déjà son existence par plusieurs soulèvements. Il y avait donc lieu de recueillir tous les renseignements susceptibles de fixer les idées sur ses projets et le degré exact de sa puissance.

Les Chinois font remonter les débuts du *Kéming* (nom que l'on a donné au parti et qui signifie littéralement : « renversement », mais auquel on a attaché le sens de « gouvernement par le peuple ») à une p.281 douzaine d'années. Voici comment les expliquait, en 1908, un de leurs journaux :

« Il y a plus de dix ans, les forces des Kémingtangs étaient encore faibles. Mais depuis quelque temps, à cause du développement de l'instruction publique et de la commodité du transport, leurs forces augmentent graduellement. À présent les Kémingtangs sont devenus les ennemis redoutables du gouvernement. Leur chef est Seng-weng (Sun-Yat-Sen).

La Chine nouvelle

Celui-ci, à la vingt-deuxième année de Kouang-Su, créa une société *Ching-tchong* (renouveler la Chine) pour exciter les Chinois à connaître les droits du peuple, et réunit quelques compagnons pour se révolter au Kouangtong. Mais son projet fut bientôt découvert par les autorités. Seng-weng était sur le point d'être arrêté et décapité lorsqu'il s'enfuit à la dérobée en Angleterre.

À cette époque, un Cantonais nommé Se-Kieng-zu voulait également assassiner le vice-roi du Kouangtong en plaçant des bombes dans son yamen. Mais il fut arrêté et exécuté.

Depuis ce temps, le but du *Kéming* est répandu dans beaucoup de pays.

À la vingt-quatrième année de Kouang-Su, Kang-Yu-Wei et Liang-Ky-Tsao s'enfuirent au Japon. Là, ils établirent une société *Pao-vang* (conserver l'empereur).

Tang-Ze-Chang, habitant du Hounan, profita de cette maxime : *conserver l'empereur*, pour faire le *Kéming*. Il se rendit dans la vallée du Yangtsé et excita les habitants et les Ko-lo-hoei à se révolter dès que l'occasion se présenterait.

À la vingt-sixième année, quand les soldats étrangers étaient à Pékin, Tang-Ze-Chang et ses complices voulaient se révolter à Hankéou dans le but de prendre les provinces du Sud-Est, quand S. E. Tchang-Tche-Tong découvrit leur secret et décapita Tang-Ze-Chang. La plupart de ses complices s'enfuirent au Japon. Seng-weng se mit immédiatement d'accord avec eux et pria ^{p.282} les chefs des révolutionnaires *Changhé*, *Tcheng-Bi-Zeng*, *Yang-Fi-Hong*, etc., d'attaquer la préfecture Ouétcheou, du Kouangtong. Seng-weng leur donna des secours. Mais par suite du manque d'armes et munitions, ces révolutionnaires furent battus par les réguliers. Cependant, en dépit des pertes, au lieu de se décourager, ils embrassèrent avec fermeté le but du *Kéming* qui est maintenant déjà répandu dans toute la vallée du Yangtsé.

La Chine nouvelle

« Après les troubles des Boxeurs, le gouvernement chinois sachant bien que ses règlements politiques devaient être améliorés, envoya des étudiants à l'étranger et créa des écoles de tout genre dans ses provinces. Aussi les jeunes gens de ce temps s'empressèrent-ils d'étudier les nouvelles sciences et le *Kéming*. Deux ans après les Boxeurs, Ou-meou et d'autres établirent une société *Ngang-koh* (aimer la Patrie) à Shanghai et des journaux à Hong-Kong et à Shanghai dont le but est d'exciter le peuple à se faire révolutionnaire.

Un Tchékianais et un Hounanais appelés Tchang-Ping-Ling et Zing-Li-Chang, ouvrirent une société *Tchong-Vang-Ko-Ki-Gniè* (Souvenir de la ruine de la Chine), au Tonkin, dans le but de développer les desseins du *Kéming*. Mais peu après, cette société fut dissoute sur l'intervention de M. Tsah-Kiong, ministre de Chine au Japon.

À ce moment, la Russie n'avait pas encore retiré ses soldats résidant en Mandchourie.

Les *Kémingtangs* du Tonkin profitèrent de cette occasion pour organiser des volontaires. Puis ils voulurent retourner en Chine faire la révolution sous prétexte de chasser les soldats russes de la Mandchourie. Cependant leur projet étant découvert par Yuan-Chi-Kaï et Toan-Fang, ils ne purent pas retourner en Chine. Depuis ce temps, ils ont commencé à publier des livres et des revues pour exciter le peuple à attaquer les Mandchous. Les livres et revues révolutionnaires les ^{p.283} plus renommés sont ceux faits par Tseu-Yong et Tcheng-Tieng-Hua, originaires du Setchoen et du Hounan.

L'homme, qui prenait dès lors la direction du mouvement et qui l'a conservée, Sun-Yat-Sen — que l'on appelle aussi Seng-weng — est un Chinois né aux îles Hawaï et élevé en Amérique. C'est donc un déraciné et il semble bien qu'il ne pouvait y avoir qu'un déraciné qui fût assez affranchi du véritable esclavage que font peser sur l'individu les traditions

La Chine nouvelle

chinoises, pour oser déclarer ouvertement la guerre aux antiques institutions du Céleste Empire. Quoi qu'il en soit, résidant au Japon, il a, par une propagande intensive, amené, depuis six ans, à la doctrine révolutionnaire, la plupart des étudiants célestes envoyés à Tokio.

Il est venu en Europe, il y a quelques années, pour chercher des appuis à sa cause. On le vit à Paris et à Londres et il fut même, dans cette dernière capitale, arrêté en plein Hyde Park, par des détectives chinois, et enfermé dans les caves de la légation. Il ne fut délivré et n'échappa ainsi à une mort certaine que sur les démarches impératives du gouvernement anglais. Il rapporta de ce voyage une somme de 12 millions de francs qui, déposée à la Hong-Kong Shanghai Bank, constitua le plus clair des ressources financières du *Kéming*.

Expulsé du Japon en 1907, à la demande de la cour de Pékin, puis de Hong-Kong et enfin du Tonkin à la fin de la même année, il mène, sous le nom de docteur Takano, un vie errante entre Singapour, les îles nippones et les îles malaises, apportant ainsi la bonne parole aux divers groupes d'immigrés qui sont affiliés à son parti. À lire seulement ses discours et ses plans d'organisation, il donne l'impression d'une intelligence supérieure, d'une profonde culture sociologique et de qualités de précision, de netteté inconnues de ses compatriotes et qui font véritablement, de lui, un directeur et un chef. La conférence qu'il fit en 1907, à Tokio, à p.284 l'Université Waseda, devant cinq mille personnes, est absolument remarquable par la clarté de ses conceptions et par sa force de persuasion et de raisonnement.

Ce document mériterait, s'il ne tenait trop de place, d'être reproduit en entier, car il renferme un exposé complet de la doctrine. Il faut du moins en donner les principaux passages ¹. Après avoir expliqué les raisons qui forcent les Chinois à changer le gouvernement de leur pays, il dit :

« Déterminer les conditions de cette révolution est une tâche ardue. D'une part, conformément au principe des races, il faut chasser les Mandchous et c'est la révolution raciale ; d'autre

¹ Traduction de *l'Écho de Chine*.

La Chine nouvelle

part, il faut renverser la monarchie absolue et c'est la révolution politique. Il ne faut pas résoudre séparément ces deux questions, elles doivent marcher de front.

Le résultat de la révolution politique doit être d'établir un gouvernement à constitution républicaine. Dans les circonstances actuelles, même si l'empereur était un Chinois, il faudrait faire la révolution. Lors de la Révolution française, — et il en est de même dans la révolution russe actuelle, — la question des races n'existait pas, il s'agissait uniquement de changer de régime. La république est maintenant établie en France, les nihilistes de Russie atteindront certainement leur but. En Chine, après la Révolution, le régime républicain conviendra parfaitement au peuple, nul ici n'en doute.

Il indique ensuite qu'il faudra résoudre à l'avance la question sociale, au moment où se fera la révolution politique :

« Maintenant parlons du socialisme. C'est une question très compliquée. Aujourd'hui le socialisme est une science ; si on ne l'examine que superficiellement, on ne peut le comprendre. La question sociale est un ^{p.285} mal dont ne souffre pas encore la Chine, mais dont elle souffrira plus tard. À l'heure actuelle, elle n'a pas encore le caractère d'urgence des deux premières questions. Peu de personnes en Chine s'occupent de la question sociale ; mais notre vue doit porter plus loin que le moment présent. Il faut s'opposer aux calamités avant d'en être frappé, et il est alors possible de s'en prémunir. Si l'on attend que le malheur nous ait accablés, alors il sera bien difficile de détruire ses effets.

La question sociale en Europe et en Amérique est extrêmement difficile à résoudre ; quoique, en Chine, elle ne se pose pas encore, elle doit, dans l'avenir, prendre de l'importance. Alors, on ne pourra pas la résoudre sans une révolution économique. Mais on ne fait de révolution que lorsqu'on y est forcé. Or la révolution économique, après la

La Chine nouvelle

révolution antidynastique, après le changement de régime politique, serait désastreuse pour le peuple.

Il faudra, pendant notre révolution politique, trouver un moyen d'améliorer assez l'état social, pour empêcher qu'une révolution économique ne devienne inévitable dans l'avenir. C'est là un de nos devoirs les plus impérieux.

Et il en donne plus loin le moyen :

« Notre but n'est donc pas seulement d'établir une démocratie, mais de changer l'état social. Pour l'Europe et l'Amérique, c'est très difficile ; pour la Chine, c'est plus facile. Si l'Europe et l'Amérique ne peuvent résoudre la question sociale, c'est qu'elles n'ont pas résolu la question agraire et réglementé d'une façon définitive la valeur du sol.

.....

« Sur le moyen de résoudre la question sociale, les socialistes professent des opinions différentes. Le système auquel je m'attache est celui qui se fonde sur la valeur croissante du sol. Par exemple, si un propriétaire a un morceau de terre qui vaut mille dollars, on ^{p.286} pourra en fixer la valeur au double, de telle sorte que si ce terrain arrive plus tard, grâce au développement des communications, à valoir dix mille dollars, le propriétaire ne sera pas lésé en en recevant deux mille et le supplément reviendra à l'État, pour le plus grand avantage des finances publiques et du peuple. Cette sorte d'abus qui consiste à monopoliser le sol aura alors cessé d'exister.

Le moyen est simple, il est facile à employer. En Europe et en Amérique, la valeur du sol est à son maximum ; il est impossible d'en fixer la valeur parce qu'il n'y a pas d'étalon. Dans les pays où la valeur du sol n'a pas encore dépassé un certain point, c'est le moment d'agir. Les Allemands qui sont à Kiaotcheou, et les Hollandais, qui sont à Java, ont déjà obtenu à cet égard de bons résultats. En Chine, la civilisation n'a pas

La Chine nouvelle

beaucoup progressé et la valeur du sol n'est pas très grande. Il est facile d'imiter cet exemple. Je disais que la solution du problème social, très difficile en Europe et en Amérique, est plus facile chez nous. C'est justement pour cette raison-là.

.

« En un mot, le but de notre révolution est d'assurer le bonheur de tous. Nous voulons la révolution de l'indépendance, parce que nous nous refusons à supporter qu'une poignée de Mandchous monopolisent toutes les richesses. Nous voulons la révolution politique, parce que nous n'admettons pas qu'un seul homme jouisse de tous les avantages. Nous voulons la révolution sociale, parce que nous ne voulons pas qu'un petit nombre de capitalistes monopolisent toute la fortune du pays.

Si nous n'atteignons pas l'un de ces trois buts, nous n'aurons pas réalisé notre conception d'ensemble. Mais quand ils seront atteints, la Chine sera un magnifique État. »

Il s'occupe enfin de la future Constitution de la ^{p.287} république chinoise. Après avoir dit que, dans la Constitution anglaise, il y a trois grands pouvoirs séparés : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, il ajoute que la Chine républicaine devra y joindre deux autres pouvoirs, également indépendants : le pouvoir d'examen, auquel incombera la sélection des fonctionnaires, et le pouvoir d'enquête, qui connaîtra des faits pouvant entraîner leur destitution. Cela aura pour but d'élever une barrière nécessaire entre l'administration et la politique et mettra fin aux abus de l'obéissance aveugle, des malversations et du favoritisme.

Et il termine ainsi :

« Rendre à la race chinoise la faculté de se gouverner, établir le régime républicain, réaliser l'état socialiste, c'est là un programme complet. Il n'y manque rien. Son exécution fera le bonheur de quatre cents millions de Chinois. J'espère,

La Chine nouvelle

Messieurs, que vous prendrez la responsabilité de cette affaire.

Sun-Yat-Sen a donné de plus, dans le *Kéming-fang-liao*, tout un plan d'organisation et d'action, pour l'armée révolutionnaire. Cet opuscule est divisé en douze chapitres qui traitent des questions suivantes :

- I. — Déclaration du gouvernement militaire et explication des quatre grands principes : a) expulsion des Mandchous ; b) affranchissement de la Chine ; c) établissement de la république ; d) égalisation de la plus-value des terres.
- II. Articles concernant les rapports du gouvernement militaire et de l'armée républicaine des différentes régions.
- III. Organisation de l'armée républicaine.
- IV. Grades des officiers.
- V. Solde de l'armée.
- VI. Récompenses militaires.
- VII. Lois militaires.
- VIII. Règlements des pays conquis. p.288
- IX. Déclaration pour rassurer le peuple.
- X. Déclaration aux étrangers.
- XI. Recrutement des officiers et des soldats appartenant à l'armée mandchoue.
- XII. Abolition des contributions et des douanes intérieures.

Il sied d'en retenir ce court passage relatif à l'évaluation des terres, où la doctrine socialiste du parti révolutionnaire se trouve exprimée d'une façon plus claire encore que dans le discours de Tokio :

« Le bonheur de la civilisation doit être le même pour tous. Pendant qu'on travaillera à modifier l'organisation sociale et économique, il faudra s'occuper d'examiner et de fixer la valeur des terres. À présent, cette valeur appartient au propriétaire du sol. Après la Révolution, la terre recevra une plus-value par suite de l'organisation économique améliorée. Cette plus-value sera la propriété de l'État et tous les citoyens

La Chine nouvelle

en jouiront. Tel doit être le premier acte de l'établissement d'un État socialiste.

Voici le texte de la déclaration aux étrangers, dont des copies, rédigées en français, ont été adressées aux fonctionnaires du Tonkin de la région frontière :

« L'armée républicaine chinoise a reçu l'ordre de renverser le gouvernement étranger et tyrannique, d'établir le régime républicain et, en même temps, d'augmenter le caractère amical des rapports de la Chine avec les puissances amies, afin de favoriser l'établissement de la paix universelle et d'assurer le bonheur du genre humain.

« La conduite de l'armée républicaine à l'égard des étrangers est basée sur les points suivants :

1° Les traités signés avec les gouvernements étrangers resteront en vigueur.

2° Les indemnités et les dettes seront reconnues, comme par le passé, et seront, selon la coutume, payées par les douanes maritimes. p.289

3° Les concessions accordées aux puissances étrangères seront respectées.

4° Les étrangers et leurs biens seront protégés dans les régions occupées par le gouvernement militaire.

5° Les traités signés par les Tsing, les avantages concédés, les dettes contractées, tous les engagements, qui pourront être pris après la présente déclaration, ne seront pas reconnus par le gouvernement militaire.

6° Les étrangers qui aideront le gouvernement des Tsing contre l'armée républicaine seront considérés comme ennemis.

7° Les marchandises servant à la guerre que pourraient fournir des étrangers au gouvernement mandchou seront confisquées.

La Chine nouvelle

Une proclamation que Sun-Yat-Sen adressait au général Siao, son lieutenant, achève de traduire toute sa pensée. Elle est ainsi conçue :

« De Seng-weng, fondateur de la République de Chine et président des armées *Kéming*, à Siao, général en chef des troupes *Kéming*, dans les environs de Nanyang.

« Général,

« Depuis que j'ai organisé les armées *Kéming*, mon but fut toujours de chasser les Mandchous, de rétablir la vieille Chine, de réformer le peuple et de partager équitablement les terres entre tous. Tous mes compatriotes savent bien que les Mandchous sont les plus grands ennemis de notre race chinoise et ils embrassent avec une ardeur pleine de haine le dessein de combattre avec la race barbare mandchourienne.

À la dixième lune de cette année, les armées du Sud ont élevé leurs étendards et ont conduit les habitants des trois *Siang* (Hounan) contre les Mandchous afin de donner un exemple à tous les Chinois. Les soldats étaient courageux et sobres. Cela prouve que le peuple pense à la Chine et que le Ciel déteste la Mandchourie. ^{p.290} Nous devons connaître que l'occasion est, pour nous, excellente, d'autant plus qu'elle ne peut se présenter ainsi qu'une fois tous les mille ans. Depuis de longues années déjà je parcours les nations de l'Europe et de l'Amérique pour les rallier à nous. Actuellement les nations étrangères, telles que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Japon, depuis le gouvernement jusqu'au peuple, tous sont d'accord pour me donner des secours. Elles désirent aussi nous faire participer au bonheur de la civilisation occidentale et maintenir la paix de tout l'univers.

C'est pourquoi j'en ai déjà informé tous mes compagnons ayant le même but que moi. Je leur ai, de plus, donné des sceaux afin qu'ils puissent m'aider dans l'exercice de la justice.

La Chine nouvelle

D'après les avis de mes fidèles, je sais que les guerriers de vos armées connaissent parfaitement l'art militaire et possèdent un courage et une énergie sans bornes.

Je fonde beaucoup d'espérances sur vos soldats. Qu'ils sachent qu'ils assument beaucoup vis-à-vis de la Chine. Quand vos soldats partiront pour le champ de bataille, je vous prie de leur interdire de causer des dégâts au peuple et de commettre des crimes, afin que les agriculteurs et les commerçants puissent continuer leurs travaux respectifs. Je vous prie surtout de prendre garde de causer des dommages tant aux vies qu'aux biens des Européens, aux églises et aux ports de commerce internationaux pour que ceux-ci ne puissent pas profiter de cette occasion pour rentrer dans les régions intérieures.

Vous devez protéger également les écoles et les industries afin de ne pas rendre mécontent le peuple.

Nos soldats doivent savoir que le but de notre organisation est de chasser les Mandchous et de reprendre le pouvoir qui revient à la race chinoise. Nous devons travailler pour l'intérêt et le bonheur de nos ^{p.291} compatriotes et non considérer l'empire comme notre propriété personnelle. En conséquence, je vous envoie ce rapport afin qu'il soit un encouragement pour vos soldats. Je vous prie également d'avoir soin de vos chevaux afin qu'ils soient prêts pour la guerre sanglante que nous allons déclarer aux Mandchous.

Quant aux armes dont vous aurez besoin pendant la campagne, je vous en enverrai tant et plus. N'ayez aucune crainte à ce sujet. Je vous envoie, ci-inclus, un sceau comme attribut de votre dignité. Soyez d'accord avec nous et que votre cœur soit le nôtre. Massacrons les Mandchous barbares et travaillons pour le rétablissement de notre belle Chine ! ¹

¹ Traduction de *l'Écho de Chine*.

La Chine nouvelle

*

J'ai pu avoir, en juin 1907, une longue conversation avec Sun-Yat-Sen. Je ne l'ai pas vu à Hong-Kong, comme le souci de ne pas révéler sa véritable résidence m'a contraint de le dire alors, dans le journal *Le Temps*, mais à Hanoi, dans une maison, entourée de jardins, du boulevard Gambetta, où il se cachait soigneusement. Averti de mon désir d'avoir, avec lui, une entrevue, il me fit savoir qu'il me recevrait volontiers. Je fus conduit à son habitation, un soir, par un Chinois de ses amis.

D'apparence très jeune, bien qu'ayant atteint la quarantaine, vêtu à l'européenne, les cheveux coupés court, il ressemblait, avec ses pommettes saillantes et sa tête un peu forte, bien plus à un Japonais qu'à un Céleste. Sa physionomie frappe tout de suite par une extraordinaire impassibilité, une extrême condensation de ténacité et d'énergie. C'est un de ces visages impénétrables, comme murés, derrière lesquels on sent une pensée que rien ne peut distraire d'elle-même et un ^{p.292} de ces caractères de dur métal qu'aucun acide ne peut mordre.

Dans une vaste pièce, aux murailles tapissées de cartes de Chine, à peu près vide de meubles — campement de nomade qui ne sait où il sera le lendemain, bien plus que logis de sédentaire —, nous nous assîmes autour d'une petite table. Un boy apporta des tasses de thé et tout de suite je commençai mon interview. Les yeux baissés, regardant obstinément la table, il laissait tomber toutes mes phrases sans répondre. Je n'avais visiblement aucune prise sur lui et je désespérais d'amorcer la conversation. Il paraissait absent et en réalité il m'observait et m'étudiait. Et ce n'est que lorsqu'il fut bien convaincu que je n'étais pas un ennemi, un de ces agents internationaux au service de toutes les polices politiques que l'on rencontre sur toutes les grandes routes du monde, qu'il répondit à mes questions. Et voici quel fut, d'après mes notes, l'essentiel de notre entretien :

— Les rebelles d'Amoy, de Swatow et de Pakhoï, qui viennent de se soulever, sont-ils de vos partisans ?

— Très probablement.

La Chine nouvelle

- Irez-vous en Chine, prendre la tête de l'insurrection ?
- Oui, mais le moment n'est pas encore venu. Du reste, le grand mouvement ne partira pas du Sud, mais du Centre.
- Aura-t-il également lieu au Nord ?
- Oui, j'ai de nombreux partisans à Tien-Tsin et même à Pékin. La Chine entière est dans un état moral qui la dispose à la révolte contre les mandarins et la dynastie mandchoue.
- Avez-vous l'intention, comme on le dit, d'établir la république, et une république socialiste ?
- Parfaitement, mais ce projet ne répond pas exactement à l'idée que vous vous en faites, en Europe, car il aura, avec vos conceptions, des différences ^{p.293} profondes qui seront dues au caractère propre de la mentalité et des mœurs chinoises.
- Il semble que, pour arriver à un si complet changement, il soit nécessaire de faire auparavant une révolution morale. Vous attaquez-vous aux principes qui sont la base de la société chinoise, au culte des ancêtres et aux lois familiales qui maintiennent les Chinois dans une étroite dépendance et suppriment son individualité ?
- C'est bien en effet le but de nos efforts. Nous voulons supprimer tout ce que les rites ont de tyrannique, mais en respectant ce que le culte des ancêtres a de bon et de moralisateur. Nous revendiquons en somme, nous aussi, comme l'a fait la Révolution française, les droits de l'homme. ¹
- Vous appuyez-vous sur les sociétés secrètes ?
- Oui. Ces associations, autrefois anti-étrangères, sont, aujourd'hui, uniquement réformistes et anti-dynastiques. Les Chinois savent maintenant que le mal vient bien davantage de

¹ Il est à remarquer que Sun-Yat-Sen n'a pas parlé de ce point si important dans son discours de Tokio. Il est probable qu'il ne jugeait pas ses auditeurs et même tous ses partisans assez affranchis, pour traiter, devant eux, cette question délicate. Il s'est soigneusement tenu sur le terrain politique et économique, sans aborder les considérations morales.

La Chine nouvelle

la cour et des mandarins que des Européens. Ce sont les mandarins qui, pour détourner la colère du peuple, mécontents de leur administration, provoquent toujours les mouvements xénophobes.

Nous sommes par-dessus tout anti-mandchous, car cette dynastie usurpatrice est la cause de notre déchéance nationale. Tant que la Chine sera sous sa domination, elle sera faible et cette faiblesse, en excitant des convoitises, est un danger pour la paix universelle. En rendant notre pays fort et en lui donnant un régime adapté aux nécessités modernes, nous ^{p.294} travaillerons donc pour la paix du monde. Et quand nous aurons réussi, loin d'être hostiles aux Européens, nous serons heureux de les voir venir commercer avec nous et concourir à la modernisation de la Chine.

— Marchez-vous avec le réformateur de 1898, Kang-Yu-Wei, et son parti du Pao-hoan-hoei ?

— Sans doute, Kang-Yu-Wei est réformiste, mais nous ne pouvons être avec lui puisqu'il est monarchiste et dynastique et que sa société a pour but la défense de l'empereur.

— Que pensez-vous des réformes entreprises par le gouvernement ?

— La cour n'est pas sincère et d'ailleurs elle est incapable de réaliser ses promesses. Il n'est pas un Chinois intelligent, du Nord, comme du Sud, qui ne soit convaincu que le gouvernement de Pékin nous trompe.

Tout en parlant ainsi, il s'était échauffé et j'avais vu peu à peu la méfiance s'évanouir de son regard qui brillait, à la fin, d'une ardeur confiante et juvénile. Et quand, tard, je le quittai, il me serra très fort la main, en me demandant à plusieurs reprises de défendre une si juste cause.

*

La Chine nouvelle

Pour donner une idée à peu près complète de la pensée directrice du parti révolutionnaire, il faut encore faire connaître les instructions qui ont été données pour la conduite générale des troupes à l'égard des étrangers et des Chinois. La proclamation qui fut adressée aux populations au moment de la dernière tentative de 1908, sur la frontière du Yunnan, est très significative. Elle révèle le souci de rester dans les limites les plus strictes du droit des gens tel que nous le concevons en Europe et qui, jusqu'à ce jour, avait été singulièrement méconnu en Chine. La voici : p.295

« 1° Nous faisons savoir au public que le but de l'établissement de notre gouvernement militaire est de détruire les êtres cruels (Mandchous) et travailler pour le bonheur du peuple. Aussi les guerriers de nos armées doivent-ils être honnêtes, dévoués et braves afin de ne pas souiller la bonne réputation de notre gouvernement. Pour cette raison spéciale, nous établissons des disciplines sévères qui doivent être observées par nos soldats de la justice. Ceux qui osent violer les disciplines suivantes seront exécutés :

- I. Ceux qui se révoltent contre leurs armées.
- II. Ceux qui se soumettent secrètement aux ennemis.
- III. Ceux qui rapportent les secrets de leurs armées aux ennemis.
- IV. Ceux qui désobéissent aux commandements.
- V. Ceux qui s'enfuient des champs de bataille.
- VI. Ceux qui lancent des cancanes.
- VII. Ceux qui injurient les femmes.
- VIII. Ceux qui massacrent les bons et brûlent les maisons.
- IX. Ceux qui assassinent les étrangers et brûlent les églises.

2° Ceux qui violent les disciplines suivantes seront sévèrement châtiés :

- I. Ceux qui se battent et se blessent mutuellement à la dérobée.
- II. Ceux qui ne remettent pas à leurs chefs les armes et munitions, etc., enlevées aux ennemis.

La Chine nouvelle

III. Ceux qui forcent les boutiques à leur vendre les objets à bas prix.

IV. Ceux qui se font voleurs ou brigands à la dérobée.

V. Ceux qui fument de l'opium.

3° Les nations étrangères doivent lire ce qui suit :

« Nous faisons savoir aux nations étrangères que notre gouvernement militaire a organisé des armées du p.296 peuple pour renverser le gouvernement actuel de la dynastie des Tsing, établir une république, approfondir notre amitié envers toutes les nations du monde entier, dans le but de maintenir la paix de l'univers et d'augmenter le bonheur de l'homme.

« Nous prions les nations étrangères nos amies de lire ce que nous avons décidé de faire :

I. Les biens et la vie des peuples des nations étrangères résidant dans les pays conquis par notre gouvernement seront bien protégés par nous.

II. Les peuples des nations étrangères peuvent continuer à se réjouir des droits qu'ils ont déjà obtenus et qui sont indiqués dans les traités, dans les pays déjà conquis par notre gouvernement militaire.

III. Si le gouvernement de la dynastie des Tsing offre les droits des pays déjà conquis par notre gouvernement aux nations étrangères, notre gouvernement ne veut aucunement l'accepter.

IV. Si les étrangers aident le gouvernement chinois pour combattre les troupes *Kéming*, ils seront considérés comme leurs ennemis.

V. Si les étrangers fournissent des armes et munitions, etc., au gouvernement chinois, notre gouvernement militaire a plein droit de les confisquer.

Enfin, contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'abîme est profond entre les *Kémingtangs* et les progressistes constitutionnalistes.

La Chine nouvelle

On a vu la déclaration que me fit Sun-Yat-Sen sur Kang-Yu-Wei. Cette hostilité s'est manifestée, à diverses reprises, d'une façon plus catégorique encore et parfois même violente. C'est ainsi qu'à la fin de 1907, au cours d'une réunion donnée à Tokio par les Chinois du parti constitutionnel, les révolutionnaires envahirent la salle, s'emparèrent de la tribune et firent des discours très violents contre la dynastie et les progressistes, aux applaudissements de la grande majorité des auditeurs. La bagarre fut si vive que les autorités japonaises, à la p.297 suite de notes échangées avec Pékin, interdirent, par la suite, toutes les assemblées de ce genre.

Cette haine pour les réformistes officiels, et particulièrement pour les grands personnages chinois qui ont attaché leur nom à la politique nouvelle, en acceptant le joug de la dynastie mandchoue, apparaît avec une vivacité extrême dans une brochure qui circulait, à Pékin, en 1907 et que le *Jentchoujépaou*, de Shanghai, signalait en ces termes :

« Quelques hauts mandarins de Pékin viennent de recevoir des révolutionnaires, par les soins d'une poste étrangère, un livre désigné sous le nom de *T'ien-t'ao* (Blâme Céleste).

Quelques illustrations ornent les pages de cette publication révolutionnaire.

« LL. EE. Tchong-Koh-Hoang, Tsou-Tsong-Tang et Ly-Hong-Tchang, tous trois anciens ministres de l'empire, furent des traîtres chinois, dit l'auteur du livre.

LL. EE. Tchang-Tche-Tong, Yuan-Chi-Kaï et Tchong-Tchoen-Hien sont également des traîtres chinois.

Les illustrations représentent Tchong-Koh-Hoang sous la forme d'un serpent ; Tsou-Tsong-Tang apparaît comme tigre ; Ly-Hong-Tchang nage comme une carpe ; Tchang-Tche-Tong est décapité, sa tête larmoie à ses pieds ; Tchong Tchoen-Hien est privé de cou ; Yuan-Chi-Kaï a la tête fendue en deux parts, comme une grenade ouverte.

La Chine nouvelle

À la fin de ce volume, quelques pages écrites en un style violent jettent un blâme sévère sur toutes les autorités de Pékin qui se font les valets et les humbles serviteurs, bons à tout faire, de la tyrannie des Mandchous. Environ une centaine de hauts mandarins sont désignés comme dignes de décapitation immédiate.

Cent noms de lettrés inconnus sont imprimés sur la dernière page, comme pour s'attribuer la paternité de cet ouvrage. Le nom de M. Tchang-Ping-Ling, ^{p.298} ex-rédacteur en chef du journal *Soupao* supprimé dernièrement, est parmi eux.

Il est à supposer que tous ces lettrés ne sont plus en Chine et ont sagement mis la frontière et la mer entre eux et la vengeance des Mandchous.

Il faut d'ailleurs reconnaître que les grands Chinois, qui sont ou ont été à la tête des réformes gouvernementales, rendent largement aux *Kémingtang*s la monnaie de leur pièce. Tcheng-Tchoen-Hien, durant sa vice-royauté des deux Kouang, les a réprimés avec une telle dureté qu'il était question, il y a deux ans, de le nommer commissaire impérial, spécialement chargé de la répression, dans tout le Sud de la Chine, des mouvements révolutionnaires. Tcheng-Che-Tong, étant vice-roi à Outchang, au moment de la rébellion de Ping-Chan, les pourchassa aussi avec la dernière rigueur. Quant à Yuan-Chi-Kaï, sa sévérité et sa cruauté à leur égard est légendaire dans le Petchili. Étant vice-roi à Tien-Tsin, il en a fait décapiter un grand nombre. Dans un rapport qu'il adressait au trône, sur la disparition de la barrière entre les deux races, il les rendait responsables des difficultés que rencontrait la modernisation de l'empire. Il disait d'eux :

« Ces rebelles et ces mauvais sujets ne sont que des paresseux et des vauriens des campagnes dont la vie n'a certainement aucune valeur.

Et il terminait par cette menace :

La Chine nouvelle

« Nous publions cette proclamation avec l'espoir que ceux qui ont été séduits par les *Kémingtangs* s'amendent au plus vite et marchent de nouveau dans le chemin de l'obéissance et de la vertu. S'ils veulent demeurer dans la voie du mal et imiter les *Kémingtangs* dans leurs crimes, qu'ils sachent, ceux-là, que la loi et la justice ne sont pas lettre morte et existent encore.

Ce faisant, du reste, Yuan-Chi-Kaï les récompensait mal d'avoir indirectement, par la terreur qu'ils inspirèrent à la cour, en 1907, amené un renouveau réformiste grâce auquel il parvenait à se relever de sa ^{p.299} première disgrâce. Et peut-être faut-il voir là, avec son attitude dans l'affaire de la ligne de Tchékiang, une des causes de la satisfaction singulière que la presse moderniste de Shanghai — en grande partie secrètement sympathique au *Kéming* — a manifestée lors de sa récente chute, bien que celle-ci dût être suivie d'un mouvement de réaction.

*

Il faut encore, pour en finir avec l'*actif* du parti révolutionnaire, noter que la propagande a été, ces dernières années, très active.

Les étudiants rentrés du Japon et dont beaucoup sont animés d'une sorte d'ardeur mystique qui les apparente aux nihilistes russes, s'y sont employés dans toutes les provinces de l'empire. Le mouvement moderniste, grâce auquel un assez grand nombre ont trouvé des situations dans les milieux officiels, leur a facilité ce prosélytisme. On sait, par exemple, qu'au cours de la tournée que le prince Sou a faite, en Mongolie, des adeptes du *Kéming*, qui se trouvaient dans son entourage même, ont pu propager leurs idées dans cette région.

L'idée a été aussi répandue à l'aide de pamphlets semblables au *Kéming sien fong*, qui est dû à plusieurs écrivains. Il y a, entre autres choses, dans cet écrit, une distinction entre les deux espèces de révolutionnaires : les barbares et les Boxeurs qui détruisent pour ne rien fonder, et les révolutionnaires civilisés qui abattent pour reconstruire un autre édifice où les citoyens jouiront de la liberté et du bonheur. Il y a,

La Chine nouvelle

en outre, un exposé des origines des mouvements révolutionnaires et une démonstration de la légitimité, pour les Chinois, de recourir à ces moyens pour se délivrer de la tyrannie mandchoue. Ces passages sont dus à Tseou-Yong, ainsi qu'une lamentation sur la Chine ^{p.300} qui est comparée à la Pologne et aux Indes. La fameuse réfutation du réformiste monarchique Kang-Yu-Wei, écrite par le lieutenant de Sun-Yat-Sen, Tchang-Ping-Ling, y est également reproduite. On y énumère de plus les conditions exigées pour assurer l'indépendance de la nation. En voici quelques-unes : La Chine aux Chinois de la race de Han ; extermination de tous ceux qui se soumettent aux Mandchous ; renvoi en Mandchourie du gouvernement de Pékin, expulsion de tous les Mandchous ; établissement d'un gouvernement entièrement chinois ; élection d'assemblées ; égalité de tous les citoyens devant l'impôt et le devoir militaire ; abolition des classes. Le nouveau gouvernement s'appellerait : *États-Unis Chinois*. Le tout est suivi d'un vibrant appel aux populations et de chants révolutionnaires.

Il y a encore les journaux du *Kéming* que l'on fait secrètement circuler, bien que la vente en soit interdite. Certains sont d'une violence inouïe. Parmi eux, le plus outrancier peut-être est le *Sin-Che-Kiai-Ki* (Les Temps nouveaux) qui se publie à Paris. Un article, paru dans cette feuille, au début de 1908, disait que Confucius n'avait cessé de « conseiller aux hommes de flatter les grands voleurs que sont les souverains ». Plus loin, il était dit que l'impératrice douairière n'était qu'une

« vieille prostituée sans aucune valeur, digne d'être parmi les filles de la dernière classe du quartier Foochow-road, à Shanghai ».

« Quant à saint Kouang-Su, était-il ajouté, il n'est pas plus noble que les garçons féminins (garçons faisant le métier de prostituées) de Pékin. »

Une chose qui pourrait aussi faire croire à la préparation d'un grand soulèvement, c'est l'active contrebande d'armes qui se fait, depuis deux ou trois ans, dans le Céleste Empire, en dépit de la surveillance de la douane. Une assez forte quantité a pu pénétrer ainsi dans les provinces

La Chine nouvelle

du Sud et du Centre. Sur le p.³⁰¹ Yang-tsé, elles arrivent dissimulées dans toutes sortes de marchandises et on en a pris jusque dans des cercueils. Dans le Sud, elles pénètrent par Hong-Kong et Macao. L'incident du bateau japonais, le *Tatsu-Maru*, arrêté, près de Macao, par les autorités chinoises, a montré toute l'importance de ce trafic guerrier. Les rebelles ont même eu, pendant longtemps, un moyen de s'approvisionner aussi sûr que simple. Les innombrables jonques de pêche qui ont leur attache à Hong-Kong jouissaient d'une licence qui leur permettait d'avoir à bord autant de fusils avec munitions qu'elles avaient d'hommes d'équipage. Cela, pour se défendre contre les pirates. Les jonques, régulièrement pillées par ceux-ci, — avec quelle bonne volonté, on s'en doute, — obtenaient aussitôt une nouvelle autorisation de se réarmer et recommençaient leur petit commerce, qui n'aurait jamais cessé si, à la suite d'une intervention du gouvernement de Pékin auprès des autorités anglaises, cette licence n'avait été, à l'automne de 1907, rigoureusement réglementée.

*

Toutes ces apparences d'organisation pour la lutte ne doivent pourtant pas nous faire illusion, car si le parti révolutionnaire a, comme on vient de le voir, une doctrine et une discipline, un chef et des cadres, et même des armes, on s'aperçoit vite qu'il n'y a là qu'une façade derrière laquelle ne se trouve aucune force sérieuse. Car ce chef, de haute valeur sans doute, et qui pourrait peut-être devenir le Napoléon dont aurait besoin la Chine pour se régénérer, ce chef à vrai dire n'a pas de troupes. Les quelques centaines ou, si l'on veut même, les quelques milliers d'étudiants qu'il a endoctrinés et qui d'ailleurs usent leur ardeur nationaliste à de vaines menées anti-étrangères, voisines de p.³⁰² la vieille xénophobie, sont insuffisants, quels que soient leur appétit de sacrifice et leur conviction, à mettre en réel péril la dynastie abhorrée.

Quant aux autres milieux, dans lesquels le *Kéming* pourrait compter des partisans, on constate vite, pour peu que l'on s'enquière, que s'ils

La Chine nouvelle

sont dans quelque mesure favorables, l'entente et l'entraîn leur font, par contre, complètement défaut. On sait combien le Chinois est complexe et décevant. Sa versatilité, son engouement puéril, ses élans qui paraissent sincères et qui sont si vite suivis d'élans opposés, tout cela vient de ce qu'en réalité, en dépit de toutes ses démonstrations enthousiastes, il ne se passionne vraiment et d'une manière durable que pour ce qui touche à son intérêt matériel le plus immédiat. Au fond, il ne comprend rien à la part d'idéalisme et de désintéressement que renferme toute œuvre révolutionnaire.

De plus, il n'est pas dans la nature du Chinois de rien risquer sans la certitude du succès ou de tirer du moins son épingle du jeu. Chacun — et chacun, dans l'espèce, c'est le groupe révolutionnaire de telle ou telle ville — attend que le voisin commence et triomphe pour se joindre à lui. Si, présenté par des intermédiaires de confiance, on cause avec des *Kémingtangs*, commerçants, professeurs, journalistes, et qu'on leur demande :

— Êtes-vous prêts à marcher ?,

ils répondent invariablement :

— Nous n'avons pas d'armes, nous ne sommes pas organisés pour combattre : que pouvons-nous faire ?

L'un d'entr'eux me déclara, à Canton, avec beaucoup de franchise :

— Certainement, je désire ardemment la fin du régime odieux que nous subissons et j'admirerai ceux qui verseront leur sang pour obtenir ce résultat ; mais personnellement, je ne me sens pas le courage d'user de moyens qui ne soient pas pacifiques.

À cela, il faut joindre la futilité, l'inconsistance extraordinaire du Céleste et son manque absolu de ^{p.303} jugement qui livrent son esprit aux plus fantastiques racontars et qui lui enlèvent toute maturité et tout sérieux. En 1907, des affiliés allaient jusqu'à prétendre qu'une tentative avait été faite auprès de Yuan-Chi-Kaï pour le gagner à la cause, mais qu'on n'avait pu s'entendre. Par contre, ils disaient avoir eu plus de succès auprès du Cantonais Tong-Chao-Y, gouverneur de Moukden, et qui est considéré comme le premier diplomate chinois.

La Chine nouvelle

Tout cela était du reste absolument invraisemblable. Mais ce sont des ragots qu'il n'était pas inutile de mentionner, pour bien faire comprendre dans quelle atmosphère d'imprécision et de contes chimériques se meuvent les hommes du *Kéming*.

La seule force sur laquelle la Révolution puisse à peu près compter est celle des sociétés secrètes, et nous verrons, plus loin, combien elle est inconsistante et précaire. Tous les *Kémingtangs*, d'ailleurs, avec lesquels je me suis entretenu, reniaient cette entente. Ils ne voulaient pas admettre que leur cause, noble et désintéressée, pût faire appel à ce qu'ils considéraient comme des bandes d'aventuriers et de pillards. Mais j'ai eu, là-dessus, le témoignage de Sun-Yat-Sen lui-même, qui m'a formellement déclaré, comme on l'a vu plus haut, qu'il s'appuyait surtout sur ces fameuses sociétés. Et il faut bien reconnaître que, sans leur concours, le *Kéming*, réduit à quelques lettrés et étudiants disséminés dans l'immense empire, n'aurait jamais l'importance d'un parti. Aussi bien est-il possible de donner, sur ce point, quelques précisions.

Les deux grandes associations du Sud et du Centre de la Chine, les *Triades* (San-tié-hoei), répandus surtout dans le Kouangtoug, le Kouangsi, le Foukien et le Tchékiang, et les *Vieux frères* (Kolao-hoei) du Hounan et des provinces du Yang-tsé, ont fait alliance, en 1906. Elles se sont réunies en une seule société des *Chuango-hoei* et se sont placées sous l'unique direction de Sun-Yat-Sen (Seng-weng), qui était d'ailleurs déjà le chef ^{p.304} des *Triades*. Le chef des *Vieux frères*, Ouang-Cheng, véritable homme de combat, s'est, comme il l'a dit lui-même à la personne de qui je tiens ces détails, effacé devant Sun parce que celui-ci, ayant beaucoup de relations à l'étranger, pouvait trouver des appuis et de l'argent.

Dans le but de réunir en un seul faisceau les forces anti-gouvernementales, on divisa l'association en plusieurs branches, selon l'origine et la situation des adeptes. C'est ainsi qu'il y eut le *Hon-poan*, parti rouge, qui comprenait les brigands, le *Lan-poan*, parti bleu, qui comptait beaucoup de notables et de dignitaires, et le *Hé-poan*, parti noir, dont les membres étaient en majorité des marchands et des gens

La Chine nouvelle

du commun. Cette organisation n'était du reste pas inconnue des autorités chinoises puisqu'elle fit l'objet d'un rapport de Tcheng-Che-Tong, alors vice-roi des deux Hou, et elle était intéressante à signaler parce qu'elle a été vraiment la seule machine de guerre de la Révolution contre la dynastie. J'ai parlé au passé parce qu'avec le manque d'esprit de suite et de ténacité qui est propre aux Chinois, il y a des chances pour qu'à trois années de distance il n'en reste plus grand'chose.

*

Les faits ont démontré surabondamment l'impuissance du *Kéming*. Alors que, depuis trois ans, le mouvement doit avoir lieu à l'automne, — Sun-Yat-Sen me l'avait annoncé lui-même pour la fin de 1907, — rien de sérieux n'avait encore été tenté dans ce sens, avant la tentative de 1908 au Yunnan. Les seuls soulèvements graves qui s'étaient produits avaient eu une cause ^{p.305} économique et si les révolutionnaires locaux se sont alors joints aux émeutiers, toutes les organisations voisines sont restées dans l'expectative, tandis que leur action combinée aurait eu les plus grandes chances de succès. L'affaire de Ping-Chan et Lyling est très instructive à cet égard.

Au mois de décembre 1906, les ouvriers des mines de Ping-Chan, sur les confins du Hounan, du Kouansi et du Houpé, se trouvant sans travail, se soulevèrent contre les mandarins. L'émeute prit tout de suite des proportions très graves. Ouang-Cheng, chef des *Vieux frères*, et les gens de sa secte s'y joignirent. Les nombreux étudiants de retour du Japon et rentrés à Tchang-Cha, capitale du Hounan, vêtus à l'européenne, prirent également part à la lutte. On a évalué le nombre des rebelles à 30.000. L'occasion était d'autant meilleure pour un mouvement général que les troupes et les officiers de Nankin passaient pour être en grande partie acquis au *Kéming*, de même que celles d'Outchang. Si toutes les organisations de la vallée du Yang-tsé s'étaient soulevées à leur tour, la cour de Pékin avait à faire face à une nouvelle insurrection des Taïpings, plus formidable encore que la première. L'instant était si décisif qu'un pays parut croire que ces

La Chine nouvelle

événements allaient se reproduire. J'ai appris en effet de la manière la plus certaine, et on trouverait peut-être trace de ce que j'avance dans les chancelleries, qu'au moment le plus critique de cette émeute, le consul du Japon au Houpé ne cessa d'être en communication, par de nombreuses dépêches quotidiennes, avec le théâtre des opérations. Il est d'ailleurs assez curieux de constater qu'il existe au Hounan, principalement à Tchang-Cha, malgré qu'il n'y ait presque pas de commerce, une colonie de plusieurs milliers de Japonais.

Quoi qu'il en soit, bien que l'heure fût si propice, les *Kémingtangs* du Yang-tsé se tinrent tranquilles. Ils attendaient la victoire des émeutiers, pour faire cause ^{p.306} commune avec eux. Quant aux troupes, si peu sûres cependant, lorsqu'elles virent que les rebelles, sous le prétexte de s'organiser, n'osaient pas sortir de leurs montagnes, comprenant qu'elles ne pouvaient triompher avec eux, elles les combattirent et les réprimèrent de la plus cruelle façon.

Il en fut de même pour les soulèvements du sud de la Chine, à Pakkoï et Souatao, en juin 1907, et à la fin de cette même année, à Kintcheou. Ils furent causés par l'exagération des nouvelles taxes. Pour faire face aux dépenses de l'armée, des écoles, et aussi pour satisfaire l'avidité bien connue des fonctionnaires célestes, on avait établi des impôts sur toutes les denrées. On payait pour le sel, pour l'opium, le bois de chauffage, les légumes, les poissons, les porcs, etc. À Kintcheou, ces taxes étaient montées au nombre incroyable de 72. La révolte, dont les notables donnèrent le signal, tourna, dès le début, au soulèvement anti-dynastique. Elle fut violente et exigea, pour la réduire, le concours de toutes les troupes du Kouangtoug et du Kouangsi. Si les provinces du Sud s'étaient soulevées, le vice-roi de Canton se serait trouvé dans l'impuissance absolue de réprimer la rébellion. Mais rien de cela n'advint, l'effervescence resta localisée, alors que toutes ces régions étaient pourtant acquises au *Kéming* et profondément anti-mandchoues, alors même que les directeurs du parti étaient dans le voisinage, au Tonkin ou à Hong-Kong.

La Chine nouvelle

L'échec du soulèvement sur les frontières du Yunnan et du Kouangsi, au printemps de 1908, et de la rébellion militaire du Nganhoei, lors de la mort des Souverains, à la fin d'octobre de la même année, est plus concluant encore. La tentative du Yunnan n'a pas été faite en effet à l'occasion d'une révolte économique au sujet des impôts ou de toute autre cause. Ce fut un effort purement révolutionnaire où le *Kéming* mettait, cette fois, en ligne ses contingents ^{p.307} militairement organisés. Ce n'était d'ailleurs, là, si l'on peut dire, qu'un minimum, car le mouvement, pour avoir toute son importance, aurait dû, comme me l'avait annoncé Sun-Yat-Sen, partir du Yang-tsé. Si les choses ne se sont pas passées ainsi, c'est que les révolutionnaires ne se sont pas trouvés assez forts pour agir dans cette région centrale, où se trouvent plusieurs divisions des nouvelles troupes impériales. On peut même regarder cela comme un aveu d'impuissance, car tant que le *Kéming* ne pourra se hasarder à combattre qu'aux extrémités de l'empire, il sera dans l'impossibilité de faire courir le moindre risque au trône mandchou.

Cette faiblesse a été du reste démontrée par les événements. Les *Kémingtangs*, qui, dès le début, s'étaient emparés de la ville de Hokéou, au Yunnan, ont été finalement battus et rejetés sur le Tonkin, par les troupes de la vice-royauté qui ne valent cependant pas celles de l'armée du Nord et du Centre.

La rébellion militaire du Nganhoei a contribué aussi à ramener à de plus justes proportions l'importance du *Kéming*. On croyait généralement que les divisions du Yang-tsé, très travaillées par la propagande, n'attendaient qu'une circonstance favorable pour se soulever contre le gouvernement et se joindre aux révolutionnaires. On redoutait particulièrement cette éventualité pour le jour où l'impératrice douairière viendrait à mourir. Quand celle-ci est morte, suivant, à un jour d'intervalle, son neveu, Kouang-Su, dans la tombe, deux compagnies de la garnison de Nganking, casernées hors de la cité, profitant de ce que la plus grande partie des troupes de la région étaient aux grandes manœuvres, se révoltèrent et tentèrent de

La Chine nouvelle

s'emparer de la ville. Le capitaine Sieh-Tché, chef de la rébellion, dit entre autres choses, dans l'interrogatoire qu'on lui fit ensuite subir :

— Sachant bien que les *Kémingtangs* de Ngankin étaient prêts à se ^{p.308} soulever, j'ordonnai aux deux compagnies d'attaquer la ville, pour y entrer et porter secours aux rebelles de l'intérieur. Mais par malheur, les portes étaient bien surveillées par des réguliers fidèles. Voyant que les *Kémingtangs* ne pouvaient plus se soulever, je fis semblant d'être un bon capitaine et j'allai moi-même protéger la ville.

Ainsi donc, non seulement les révolutionnaires de la ville, qui étaient au courant du complot, n'appuyèrent pas le mouvement, mais les soldats rebelles trouvèrent devant eux des soldats fidèles qui les paralysèrent aussitôt. Et cela se passait à Nang-king qui, depuis l'assassinat du gouverneur, en juillet 1907, par un taotaï révolutionnaire, passait à juste titre pour un repaire de *Kémingtangs*.

Il ressort bien de tous ces faits que les révolutionnaires chinois, propres à concevoir de grands desseins, sont inaptes à l'action, stérilisés par le manque d'initiative et d'énergie qui est la caractéristique profonde de l'âme négative de la race. Ceux qui font exception sont les mystiques illuminés qui, armés d'un orgueil morbide, se croyant destinés à régénérer la Chine, partent, tout seuls, en guerre contre l'énorme machine mandarinale. Ainsi ce taotaï Siu-Sié-Ling, auquel je fais allusion plus haut, ancien étudiant du Japon, qui, après avoir galvanisé quelques disciples et fondé naturellement une société secrète, tue à coups de revolver le gouverneur du Nganhoei, est arrêté avec une facilité dérisoire et est ensuite savamment éventré en offrande propitiatoire à l'esprit de sa victime.

Cette impuissance apparaissait si bien, malgré l'opinion courante, qu'avant la dernière tentative avortée du Yunnan, je l'avais constatée dans une lettre publiée par *Le Temps*. L'échec très net du parti révolutionnaire, dans cette entreprise où il donnait visiblement son maximum d'effort, n'a fait que confirmer ce que j'avais ainsi écrit auparavant.

La Chine nouvelle

Si l'on ne constate de la sorte que des insurrections ^{p.309} locales, des convulsions sporadiques qui n'ont aucun rapport avec un vaste mouvement d'ensemble, il faut cependant noter qu'il existe, à l'heure actuelle, dans tout l'empire, un état d'esprit singulièrement favorable à la rébellion. Les populations, qui, ces dernières années, ont souffert de mauvaises récoltes, de famines, d'une augmentation constante du prix des denrées essentielles et de l'accroissement également continu des impôts, rendent de plus en plus responsables de leur misère les mandarins et la dynastie. Le sentiment anti-mandchou a fait partout des progrès considérables. Il n'est pas un consul, pas un missionnaire qui ne le signalent, et il est bien certain qu'il y aurait, là, pour la Révolution, une chance de premier ordre, si elle était organisée pour profiter de l'explosion toujours possible de cette animosité populaire. Et c'est justement ce qui donne une idée exacte de la valeur de ce *Kéming*, qui attend tout du hasard et de contingences qu'il est incapable lui-même de provoquer. On n'entrevoit en effet, pour lui, la possibilité d'agir qu'à la faveur de cataclysmes, dans lesquels il sombrerait à coup sûr avec la dynastie dont il a, jusqu'à présent, poursuivi vainement la ruine.

*

L'attitude de la cour en face de ce parti révolutionnaire, qui doit aux abus de l'administration le plus sûr de son développement, est, comme en toute autre matière, indécise, variable et soumise bien plus aux circonstances qu'à de solides principes d'ordre et d'autorité. Selon que l'on est effrayé par les progrès du *Kéming* ou que l'on reprend confiance, on atténue les mesures de rigueur, ou bien on arrête, torture et décapite à tort et à travers. Ainsi, au début de 1907, un décret invite les gouverneurs à faire arrêter et mettre ^{p.310} à mort tous les révolutionnaires. Au mois de septembre de la même année, après l'attentat de Nganking, on donne l'ordre, aux mêmes gouverneurs, d'en référer au ministère de la Justice avant de faire exécuter un *Kémingtang*. C'est d'ailleurs l'époque où on est tellement affolé, à

La Chine nouvelle

Pékin, qu'on fait garder le palais d'Été par un cordon de troupes qui empêchent d'en approcher à moins de cinq cents mètres.

Les propositions les plus saugrenues sont faites au trône. Un certain nombre de mandarins de la cour prient qu'on pardonne à tous les chefs révolutionnaires et lettrés réformateurs anti-dynastiques pour que, « pénétrés de reconnaissance, ils deviennent fidèles à l'empire ». Un journal chinois prétend que Tcheng-Che-Tong, lui-même, a adressé un rapport secret proposant, pour arrêter le mouvement révolutionnaire, d'acheter son chef Seng-weng (Sun-Yat-Sen), en lui donnant une dignité dans le haut mandarinat, sous la garantie des ministres étrangers.

Sun-Yat-Sen a le don de les épouvanter particulièrement. On croit le voir partout, on annonce simultanément sa présence à Shanghai, à Hong-Kong et sur le Yang-tsé. Un haut fonctionnaire du Kouangtoug annonce, dans un rapport au vice-roi, qu'un énorme soulèvement va éclater dans le Sud et au Centre et que Sun-Yat-Sen va prendre le commandement d'une grande armée qui n'attend plus que le signal. Le vice-roi des deux Kiang, Toan-Fang, qui semble avoir complètement perdu la tête depuis le drame proche du Nganhoei, fait savoir, dans une proclamation, que 1.500 révolutionnaires ont débarqué à Shanghai et à Tien-Tsin. Il avait antérieurement fait couper la tête à de tout jeunes étudiants qui n'avaient commis d'autre crime que de s'être fait tailler les cheveux à l'européenne.

Les mandarins des provinces suivent cet exemple, soit pour se faire bien noter, soit pour en tirer bénéfice, ^{p.311} en relâchant contre une rançon ceux qu'ils font arrêter comme suspects d'idées subversives. Ainsi, disait un journal, le taotaï Voang, de Kiukiang, était très inquiet parce qu'il n'avait encore mis la main sur aucun affilié du *Kéming* et il craignait, pour cela, de déplaire à Toan-Fang. À la fin de 1907, le gouverneur du Tchékiang faisait régner une véritable terreur, sous le prétexte que Sin-Sié-Ling, le meurtrier de Nganking, était originaire de cette province. Un de ses préfets, le fameux Koei-Fou, faisait exécuter, à Chao-Hing, l'institutrice Tsieou-King, sous l'accusation invraisemblable d'être l'organisatrice et le chef du parti révolutionnaire dans le

La Chine nouvelle

Tchékiang. Il faisait arrêter de nombreux étudiants et 70 lettrés qu'il mettait à la question, tout en relâchant les plus riches contre de fortes sommes d'argent. Il commettait de la sorte de si nombreux et odieux abus de pouvoir qu'il finissait par ameuter, contre lui, les populations, non seulement de sa province, mais encore du Kiangsou et, sous la pression de l'opinion publique, la cour l'ayant déplacé et envoyé dans une autre région de la Chine, les habitants de sa nouvelle préfecture menaçaient de se soulever plutôt que de le laisser entrer dans leur ville.

Le gouvernement n'ignore pas que les progrès du *Kéming* sont dus à ces mauvais fonctionnaires, puisqu'il disait, dans un décret :

« La cause de ces tristes révolutions vient toujours de la cupidité, de la cruauté, de la partialité, de l'incapacité et de l'injustice des fonctionnaires et de la séparation qu'il y a entre les mandarins locaux et le peuple.

Malheureusement, il n'agit pas en conséquence et n'exécute pas la profonde réforme bureaucratique que cette constatation devrait entraîner. Il oublie d'ailleurs bien vite ses alarmes dès qu'il croit n'avoir plus rien à redouter, ce qui est le cas depuis que ses troupes ont triomphé des *Kémingtangs*, à la frontière du Tonkin.

Cette situation durera longtemps sans doute, la ^{p.312} cour, actuellement dominée par la coterie mandchoue, paraissant moins que jamais disposée aux améliorations qui pourraient satisfaire la « Jeune Chine » et celle-ci n'étant pas, de son côté, en mesure de les imposer ou de renverser la dynastie.

@

CHAPITRE V

Les sociétés secrètes

@

p.313 La grande profusion des sociétés secrètes, dans le Céleste Empire, est due aux lois, aux mœurs et aux rites qui asservissent de la façon la plus dure l'individu aux diverses puissances sociales, contre lesquelles, seul, il lui est impossible de se défendre. Appartenir à un groupe cimenté par des besoins communs apparaît donc, au Chinois, comme une condition essentielle de son existence. En s'unissant de la sorte, il obéit à une fatalité biologique presque aussi impérative que celle qui agglomère certaines espèces inférieures. C'est pourquoi non seulement, comme chez nous, les travailleurs, mais à l'école les élèves, au régiment les soldats et jusque dans la maison les domestiques, constituent tout naturellement de véritables associations, méticuleusement hiérarchisées, grâce auxquelles les ouvriers, les écoliers, les soldats et les boys résistent victorieusement aux abus et imposent même souvent leurs manières de voir.

L'organisation des boys mérite surtout d'être signalée. Elle est telle qu'il n'est pas exagéré de dire que les maîtres, du moins les Européens, vivent sous le joug de leurs domestiques. Un Français, résidant depuis plusieurs années à Ché fou, dans le Nord, me disait à ce p.314 sujet :

— Si on vient à brutaliser son boy et qu'il parte, on en trouve encore un deuxième, mais si cela se renouvelle, on est boycotté, on ne trouve plus à se faire servir. Les Chinois, connaissant la solde que vous donniez, aucun d'eux ne consentira jamais à travailler chez vous pour un moindre prix que son prédécesseur. Celui qui sort de chez vous, quel que soit le motif de son renvoi, est celui-là même qui, sans que vous le sachiez, vous procure son remplaçant. Et ce dernier lui verse quotidiennement une partie de ses appointements

La Chine nouvelle

jusqu'à ce qu'il ait, à son tour, trouvé une place. Le nombre de vos serviteurs est du reste presque toujours double de celui qui est payé par vous, chaque boy important prenant à sa solde ou gratuitement, comme apprenti, un petit boy, auquel vous ne donnez rien et qui est pourtant celui qui vous sert le plus et que vous voyez le plus souvent. Et il faut en passer par là si on ne veut voir tout ce petit monde désert la maison et si on ne veut être réduit à se servir soi-même.

À Canton, un autre de nos compatriotes me racontait que lorsqu'il s'était installé, le Chinois qu'il avait pris comme *boy number one* (numéro un) lui avait dit en inspectant l'habitation d'un air entendu : « Il faut sept boys ». Ces sept boys installés, ils se divisèrent la besogne sans qu'aucun d'eux consentît jamais à faire ce qui n'était pas de son ressort. En sorte que si le coolie de l'eau et des fenêtres, par exemple, était absent, il fallait se passer d'eau et ouvrir ses volets soi-même, avec une demi-douzaine de serviteurs autour de soi. C'est, avec l'appréhension constante du boycottage, l'impossibilité absolue de commander. Ce Français, lassé d'un tel régime, chassa les Chinois et, grâce à la proximité de notre colonie d'Indo-Chine, fit venir des Annamites. Tous les Européens de la concession de Shameen furent stupéfiés par son audace. Ils s'étaient tous habitués à vivre sous la tyrannie de leurs domestiques.

p.315 On pourrait citer, de cet esprit d'union et de solidarité, dans toutes les corporations, notamment dans l'armée et dans les écoles, d'innombrables exemples. Et c'est ce qui fait dire communément et très justement que les Chinois se tiennent tous entre eux comme les doigts de la main.

*

On comprend qu'avec un pareil état de choses, l'empire du Milieu voie se multiplier, dans toutes ses provinces, les corporations, les congrégations (groupements par origine), les sociétés de secours

La Chine nouvelle

mutuels, y compris celles qui ont pour but de fournir aux adhérents un cercueil après leur mort, et la simple association commerciale. Mais par la nécessité plus impérieuse encore où les Célestes se trouvent de se défendre contre l'administration mandarinale, la plus corrompue et la plus oppressive qui soit au monde, la Chine est surtout le pays par excellence des sociétés secrètes. C'est de celles-ci qu'il sied particulièrement de s'occuper, à cause de leur rôle dans la politique de l'empire et de la part qu'elles ont prise dans le mouvement révolutionnaire.

On n'est guère d'accord sur leur origine. Les uns la font remonter aux *Bonnets jaunes* qui, au deuxième siècle de notre ère, se seraient soulevés contre l'empereur Lien-Ti, dans le but de venger l'exécution de 1.200 lettrés. Pour les autres, la plus ancienne des associations est celle des *Triades* et daterait du XVII^e siècle. Le deuxième empereur de la dynastie mandchoue, Kang-Hi, ayant eu à subir une invasion mongole, des prêtres du Foukien anéantirent les envahisseurs, grâce à un stratagème. Ces prêtres furent à leur tour massacrés par des mandarins jaloux. Il en survécut cinq qui constituèrent ladite société, dans l'intention de tirer ^{p.316} vengeance de l'assassinat de leurs confrères. L'analogie qui existe entre ces deux versions indique bien qu'elles proviennent d'une même légende. Et l'on peut en conclure que la base de ces associations clandestines a toujours été la lutte contre l'autorité et la tyrannie gouvernementale.

Il est à croire néanmoins que les premières organisations de ce genre doivent être très lointaines, car l'armature de la société chinoise, si hostile à l'individu, ayant toujours été la même, le besoin de s'unir, mentionné plus haut, a dû exister de tout temps. L'hypothèse d'une société secrète très ancienne qui se serait peu à peu répandue à travers toute la Chine, en changeant de nom selon les provinces, est donc très plausible. Ainsi, les *Bonnets jaunes* se seraient appelés *Triades* dans le Sud, et *Nénuphars blancs*, *Nénuphars azurés*, *Nénuphars rouges* dans d'autres régions. Elle est vérifiée, dans tous les cas, par les observations que l'on peut faire sur les sociétés actuellement existantes.

La Chine nouvelle

Il est certainement très difficile d'apporter des précisions et de délimiter nettement toutes ces sectes qui sont pour ainsi dire enchevêtrées dans une origine et des pratiques communes. Pourtant on finit par voir assez clair dans ce chaos, quand on a compris que l'on se trouve en présence d'un très petit nombre d'associations, toujours les mêmes, mais qui apparaissent sous des noms différents, selon les lieux et les circonstances. Il n'est par exemple pas douteux que les *Triades* (San-tié-hoei) et *le Ciel et la Terre* (Tien-ti-hoei), basées toutes les deux sur la théorie métaphysique des trois principes, le Ciel, la Terre et l'Homme, issus du principe supérieur, Tchang-Ti, dont M. Henri Cordier, le savant professeur de l'École des langues orientales, a donné une excellente analyse dans son *Histoire des relations de la Chine*, sont une seule et même association dont la seconde appellation est usitée surtout par les Chinois immigrés de Hong-Kong, de l'Indo-Chine, de p.³¹⁷ Singapour et des îles malaises. De même, les sociétés du Nord, les *Tzai-li*, les *Grands* et les *Petits couteaux*, les *Vieilles lanternes*, les *Vieux frères* qui ont à peu près absorbé les *Nénuphars*, ont le même point initial. Leurs affiliés obéissent à des règles identiques, ne fument pas, ne boivent que de l'eau, sont à demi végétariens, se livrent aux mêmes exercices de force pour accroître leur vigueur, ont les mêmes rites d'incantation, et croient que certaines substances les rendent invulnérables. Ces associations ont pris naissance au Chantoung, où la race est particulièrement combative, et se sont répandues ensuite jusqu'au-delà du Yang-tsé. En temps normal, elles se différencient par les régions et surtout par la classe de leurs adeptes. Les *Tzai-li* par exemple comptent beaucoup d'anciens soldats, de bateleurs et de colporteurs. Ils étaient fort nombreux parmi les Koungouzes de la guerre de Mandchourie. Leurs mœurs passent pour être très dissolues et ils se livrent, dit-on, dans leur assemblée annuelle, qui reste très mystérieuse, à des pratiques d'un érotisme forcené. D'autres sont formées surtout de notables, de commerçants ou d'agriculteurs. C'est leur réunion qui, en 1900, constitua la secte des *Boxers*. Et c'est l'un des cas qui confirment le mieux la facilité de métamorphose nominale et la plasticité protéiforme de ces associations. L'alliance récente que

La Chine nouvelle

j'ai signalée, à propos des révolutionnaires, entre les deux sociétés actuellement les plus importantes, les *Triades* (San-ti-hoei) et les *Vieux frères* (Kolao-hoei), qui ont fusionné dans un but politique, sous le nouveau nom de *Chuango-hoei*, est encore un fait du même genre.

Chaque société secrète a son rite particulier. Il y a une secte de la *Chandelle* (Idje-sian) où l'affilié fait des prostrations devant un cierge qu'il allume dans une armoire et qu'il éteint ensuite. Les *Tzai-li* vénèrent un Bouddha dont l'intérieur des mains et des pieds croisés est tourné vers le ciel. Dans la prosternation, l'adepte ^{p.318} s'incline de manière que le plat des mains et le sommet de la tête touchent le sol. On appelle cela mettre les cinq cœurs en bas devant le Bouddha, qui a au contraire les cinq cœurs en haut. On sait à quels exercices hystériques, assez semblables à ceux des derviches, se livraient les Boxers. La place nous manque d'ailleurs pour énumérer toutes ces pratiques faites de puérités, de bizarreries et de superstitions.

Au point de vue politique, et c'est celui qui nous intéresse le plus, ces associations sont généralement anti-mandchoues. Celles, très rares, telle la secte des *Deux dragons*, au Tchékiang, qui ne sont pas anti-dynastiques, sont néanmoins très hostiles aux mandarins. Il en existe même une, la *Pao-hoan-hoei*, fondée par les amis de Kang-Yu-Wei, le réformateur de 1898, qui prétendait soutenir l'empereur contre l'impératrice douairière et qui aura dû sans doute se modifier à la mort des souverains, pour devenir purement réformiste. Elles sont, toutes, considérées comme séditionnelles.

En dépit de Sun-Yat-Sen, directeur du parti révolutionnaire et chef des *Triades*, qui, je l'ai déjà indiqué, a des sympathies pour l'Europe dont il s'efforce du reste d'avoir l'appui, les sociétés secrètes sont foncièrement hostiles aux étrangers. On peut même dire que ce sentiment les unifie et, à ce point de vue, fait d'elles une organisation qui a grandement aidé à répandre le patriotisme actuel de la « Jeune Chine », si singulièrement mélangé, comme nous l'avons vu, de modernisme et de xénophobie.

La Chine nouvelle

En vertu de cette répugnance pour tout ce qui est extérieur, ces sociétés étaient autrefois traditionalistes et opposées aux innovations occidentales. Le soulèvement des Boxers en a été une éclatante manifestation. Cela a changé depuis que l'élément nouveau des *Kémingtangs*, composé surtout d'étudiants revenus du Japon, a pris une grande influence au sein de ces associations clandestines. Elles sont donc devenues en majorité ^{p.319} réformistes et ont ainsi contribué à l'incontestable évolution de la mentalité chinoise. Mais là, nous sommes loin de l'unanimité. Certaines fractions, surexcitées par l'accroissement des impôts et de la misère coïncidant avec l'application de ces réformes, en sont devenues les irréductibles adversaires. Elles ont formé, notamment dans le bas Yang-tsé, au Kiangpé, une secte nouvelle dite de l'*Étoffe blanche*, qui a pour but la destruction des écoles et la mise à mort de tous les jeunes lettrés modernistes. Et il est assez curieux de constater que ce mouvement coïncide, dans cette région, avec un nouveau boxer, qui a provoqué en 1906 et 1907, au Kiangsi, des soulèvements anti-chrétiens, au cours desquels plusieurs missionnaires ont péri.

*

C'est précisément un des caractères de ces sociétés secrètes que cette éclosion spontanée ou cette transformation au gré de circonstances auxquelles elles ne survivent généralement pas. On pourrait en citer un grand nombre, qui se sont formées, dans tous les coins de l'empire, sous la poussée du sentiment nationaliste, soit relativement à la modernisation de la Chine, soit au sujet des chemins de fer et des mines dont l'exploitation a été consentie à des étrangers. On a vu que les commencements du *Kéming* furent marqués par la fondation de plusieurs de ces associations clandestines : la *Ching-tchong* (Rénovation de la Chine) ; la *Ngan-Koh* (Amour de la patrie) ; la *Tchong-Vang-Ko-Ki-Gnié* (Souvenir de la ruine de la Chine), qui constituaient des petits groupements de militants, à Shanghai, à Hong-Kong, au Tonkin, etc.

La Chine nouvelle

Il existe dans un autre genre, à Canton, l'*Association des biens communs* (Kong-ye-hoei), qui préconise entre autres choses : l'abstinence de l'opium, l'interdiction de ^{p.320} mutiler les pieds des jeunes filles, la défense d'adorer les esprits, etc. Dans la même ville, la société des *Amis de la nation*, qui s'engage à ne jamais acheter de produits étrangers. Au Yunnan, la Société de la *Mort complète* qui, en présence de la faiblesse du gouvernement, se propose de reprendre aux Français les territoires usurpés, de racheter le chemin de fer construit et d'en achever le prolongement. Au Chansi, une association identique s'oppose à l'exploitation des mines par les Anglais. Au Setchoen, les *Jen-cho-hoei*, dont les membres doivent, toutes les fois qu'ils se rencontrent, parler des progrès de la Chine et s'entendre surtout pour réunir l'argent nécessaire au rachat et à la construction des voies ferrées. Et d'autres, réduites à une trentaine de membres, comme la secte *Kouang-foh*, dont le fondateur Siu-Sié-Ling, meurtrier du gouverneur du Nganhoei, n'ambitionnait rien de moins, avec des moyens si limités, que la régénération de l'empire. Elles deviennent du reste trop nombreuses pour qu'on puisse en faire l'énumération. Il faut donc s'en tenir aux principales, à celles dont le rôle politique est susceptible de devenir important.

Parmi ces dernières, j'ai déjà désigné, au sujet du mouvement révolutionnaire, les *Triades* et les *Vieux frères*, qui sont disséminés dans les provinces du Sud et du Centre de la Chine. J'ai dit comment ces deux groupements avaient fait alliance, sous la direction de Sun-Yat-Sen, en vue du triomphe du *Kéming* ou parti de la révolution. Mais j'ai également indiqué combien cette organisation était faible par suite du manque absolu d'entente et d'entrain de la part des affiliés.

On s'explique parfaitement cette inertie, quand on connaît le mécanisme intérieur de ces associations. En effet, dans les loges qui, bien entendu, avec la manie de multiplicité d'appellations des Chinois, ont chacune leur nom particulier, le chef seul est en relation avec les dirigeants de la société et sait le but que celle-ci ^{p.321} poursuit, alors que la masse des adeptes l'ignorent complètement. Beaucoup de ceux-

La Chine nouvelle

ci ne savent même pas que leur groupe est une ramification de telle ou telle grande secte. On leur demande de la sorte de marcher en aveugles. Aussi ne marchent-ils pas ou manquent-ils complètement de l'enthousiasme indispensable. Et c'est naturel. On ne peut amener les gens à se sacrifier qu'en les passionnant, en les hypnotisant par une idée fixe longtemps entretenue dans leur esprit.

Ce défaut de préparation, de suggestion, peut être, un jour ou l'autre, suppléé par des circonstances exceptionnellement favorables, comme par exemple un soulèvement général provoqué par une misère excessive. Mais il est à craindre que cette dernière éventualité, avec les foules ignorantes qu'elle mettrait en jeu, ne profite surtout aux vieux éléments boxers restés xénophobes et antimodernistes. On peut le redouter surtout si on se rappelle la part prise par les *Kolao-hoei* ou *Vieux Frères*, dans les massacres antichrétiens du Yang-tsé, en 1906 et 1907. La confusion est d'ailleurs très grande dans ces associations composées en majeure partie de membres d'un niveau plutôt inférieur, et il n'y a pas si loin qu'on le pense, chez elles, des nouvelles tendances réformistes aux anciennes qui étaient traditionalistes et anti-étrangères. Ce propos que me tenait, un jour, un vieux Chinois que j'ai eu à mon service lors de mes deux voyages en Chine, me confirmerait davantage encore dans cette opinion. « Tous ceux, me disait-il, qui autrefois faisaient Boxers, font maintenant Kolao-hoei. »

Cette absence d'un courant très net et très fort dans les sociétés secrètes, jointe à ce que nous savons de la versatilité et de la faiblesse du gouvernement et du peu de consistance du mouvement révolutionnaire, est précisément une des choses qui contribuent à nous maintenir dans la plus grande incertitude quant à l'avenir immédiat de la Chine.

@

CONCLUSION

Quelle attitude faut-il avoir à l'égard de la Chine ?

p.323 J'aurais préféré laisser au lecteur le soin de tirer, au point de vue français, les déductions que comportent cet exposé de la politique céleste et l'essai de psychologie chinoise qui l'accompagne. Mais l'incertitude, qui paraît régner dans l'esprit de ceux qui s'intéressent particulièrement à nos intérêts nationaux en Extrême-Orient, fait, me semble-t-il, un devoir de donner son avis sur la conduite que nous devons tenir à l'égard de l'empire du Milieu.

On n'est guère d'accord en effet là-dessus. Certains, qui font un grand crédit aux essais de modernisation du gouvernement de Pékin, estiment que nous devons nous efforcer d'acquérir son amitié par de larges concessions au nombre desquelles ils rangent le retrait des troupes du Petchili, l'abandon de Quang-Tchéou-Ouang, l'acceptation de consuls chinois en Indo-Chine, etc., et par la négociation d'un traité analogue à celui qui nous lie déjà au Japon. D'autres, qui croient à la faiblesse irrémédiable de la Chine, conseillent au contraire, pour le règlement des difficultés qui peuvent surgir, l'emploi de la manière forte. Il est facile de se rendre compte, après tout ce qui précède, que les deux écoles pèchent en ce qu'elles sont trop simplistes et trop absolues en une matière extrêmement variable et complexe.

L'influence nuisible de l'une ou de l'autre n'est du reste heureusement pas à redouter pour l'instant, le Quai d'Orsay comptant des hommes qui connaissent parfaitement les Célestes et sont très au fait de la situation. Le ministre lui-même, M. Pichon, a représenté la France en Chine, dans les circonstances difficiles que l'on sait ; le directeur actuel des affaires p.324 politiques, M. Bapst, occupait, hier encore, ce même poste à Pékin et la sous-direction de l'Asie est entre les mains de M. Philippe Berthelot qui fit, en 1904, un long voyage d'études dans les diverses provinces du Céleste Empire.

La Chine nouvelle

Sans doute, il y a un commencement de réforme, l'armée nouvelle notamment doit être prise au sérieux, l'enseignement est, théoriquement du moins, réorganisé, les chemins de fer, qui se multiplient, vont certainement accentuer la transformation, mais on se trouve en présence d'un pouvoir versatile, faible, en proie aux rivalités de coterie et qui s'est montré jusqu'ici incapable de s'exercer d'une façon vraiment moderne. D'autre part, bien que le parti révolutionnaire ait fait preuve d'une impuissance au moins égale, l'hostilité contre la dynastie et les mandarins a fait de tels progrès dans tout l'empire et la haine contre les étrangers est toujours si vivace qu'on ne peut savoir de quoi sera fait demain. Le gouvernement chinois a sans doute de grandes chances de poursuivre, dans une tranquillité relative, sa politique déconcertante, mais il peut aussi se trouver, quelque jour, en présence d'un soulèvement des populations qu'il aura de la peine à réprimer. On a vu, l'année dernière, dans quel cruel embarras l'a mis la rébellion du Tchékiang et du Kiangsou, appuyée moralement par toute la Chine, à propos de la ligne Ningpo-Hangtcheou-Shanghai. Il s'est trouvé, de par cette opposition populaire, dans l'impossibilité de tenir les engagements d'un contrat antérieurement signé.

Peut-on, dans ces conditions, traiter avec la Chine comme nous l'avons fait avec le Japon ? Le plus élémentaire bon sens indique qu'un pacte de ce genre n'est possible qu'avec un gouvernement fort, sûr du lendemain et qui puisse, en toutes circonstances, faire honneur à sa signature. Il y a néanmoins des concessions que l'on peut faire. On peut abandonner Quang-Tchéou-Ouang où nous avons fait des dépenses inutiles et dont ^{p.325} nous ne tirons aucun profit. On peut encore diminuer le contingent des troupes du Petchili, mais en laissant une force qui puisse assurer la protection de nos nationaux, en attendant les secours de l'Indo-Chine. Car si une nouvelle équipée de Boxers est peu probable, il serait cependant téméraire de croire à l'impossibilité de tout mouvement xénophobe. En revanche, on commettrait une faute en agréant, dans notre colonie d'Extrême-Orient, des consuls chinois. Les Célestes, dans un esprit de juste méfiance,

La Chine nouvelle

s'appliquant à vivre absolument en dehors de leurs fonctionnaires, ces mandataires de la cour de Pékin, n'ayant aucune autorité sur leurs compatriotes, seraient tout à fait superflus et compliqueraient inutilement les choses. De plus, les populations annamites étant de même culture, de même mentalité que les Chinois et nos possessions subissant de ce fait le contre-coup de toutes les convulsions du grand empire jaune, nous avons un intérêt capital à exercer une autorité et une surveillance directes sur tous ces immigrés dont la plupart appartiennent du reste aux associations secrètes du Sud et peuvent être par conséquent des éléments dangereux. Nous les avons bien mieux en mains, en les administrant par l'intermédiaire de leurs congrégations que par celui de consuls qui leur seraient totalement étrangers. Quant à l'abandon de notre droit d'exterritorialité en matière judiciaire que d'aucuns allaient même jusqu'à proposer, il ne supporte pas la discussion. Le régime des capitulations est plus nécessaire en Chine, que partout ailleurs.

Mais si nous devons nous tenir, à l'égard de la cour de Pékin, sur la plus grande réserve et rester dans l'expectative, si nous devons surtout éviter de lui attribuer une trop grande puissance dont elle tire déjà profit dans toutes les négociations qu'elle rend de plus en plus difficiles, il y a, par contre, autre chose dont il faut que nous tenions le plus grand compte : un bloc énorme de ^{p.326} quatre cents millions d'habitants qui subit en ce moment la plus décisive évolution. Nous devons d'autant plus nous garder de porter ombrage à ces innombrables voisins que nous ne savons pas exactement quelles seront, un jour, leur forme sociale et leur force.

Ce qui actuellement les inquiète et les irrite le plus, ce sont les interventions des gouvernements étrangers en matière de concessions et de grands travaux. L'expérience leur a montré, notamment en Mandchourie, qu'une entreprise de ce genre peut être ensuite le prétexte d'une occupation. De là, le soulèvement du Tchékiang. Nous nous trouvons vis-à-vis d'eux, dans une situation de ce genre, au Yunnan et au Kouangsi. Je crois qu'à ce sujet, tout en nous préservant

La Chine nouvelle

de tout dommage, il serait sage de faire la part de cette hostilité et de ces craintes. Sachons au besoin nous retirer après avoir obtenu des compensations pécuniaires. Il importe, dans tous les cas, de bien convaincre les Célestes que nous n'avons aucune visée sur leur territoire et que nous ne songeons pas à leur imposer la collaboration de nos capitaux et de nos ingénieurs, par l'intimidation et la violence. Tous les accords avec le gouvernement chinois seraient d'ailleurs impuissants à nous en assurer le bénéfice, malgré l'opposition des provinces. Et nous ne pourrions manquer de recueillir plus tard, quand notre concours n'apparaîtra plus que sous un aspect strictement économique, le fruit de cette politique avisée et prudente.

Pour nous résumer, en quelques mots, ne nous trompons pas sur la force réelle du Céleste Empire, ne portons pas atteinte à nos intérêts et à notre prestige par des concessions systématiques et un abandon bénévole de nos droits, mais par contre sachons réserver l'avenir et n'oublions pas que derrière la Chine officielle, faible et incertaine du lendemain, il y a les Chinois.

Avril 1909.

@